

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES:

STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

42° SÉANCE

Séance du mardi 4 décembre 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

- 1. Procès-verbal (p. 4478).
- Loi de finances pour 1991. Suite de la discussion d'un projet de loi.

Postes, télécommunications et espace (p. 4478)

MM. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace; Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances; Jean Faure, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Pierre Laffitte, Gérard Delfau, Serge Mathieu, Gérard Larcher, Jean Huchon, Félix Leyzour, Paul Loridant, Georges Othily.

M. le ministre.

Le vote des crédits est réservé.

Article 51 (p. 4495)

M. Félix Leyzour.

Adoption de l'article.

Suspension et reprise de la séance (p. 4495)

Postes, télécommunications et espace (suite) (p. 4495)

MM. Christian Poncelet, président de la commission des finances; Jean Cluzel, au nom de la commission des finances; Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 4495)

Education nationale

ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR (p. 4496)

Rappel au règlement : M. Félix Leyzour.

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- Souhaits de bienvenue à un sénateur chilien (p. 4501).
- Loi de finances pour 1991. Suite de la discussion d'un projet de loi.

Education nationale

ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR (suite) (p. 4501)

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique; Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial de la commission des finances (enseignement scolaire); Jean Clouet, rapporteur spécial de la commission des finances (enseignement supérieur); Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire); Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement supérieur); Gérard Delfau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement technique).

Suspension et reprise de la séance (p. 4511)

MM. Claude Saunier, Marcel Lucotte, Jacques Habert, Hubert Haenel, Paul Caron, Mme Hélène Luc, M. Ernest Cartigny.

Suspension et reprise de la séance (p. 4522)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

MM. Robert Castaing, Jean Boyer, Jean Simonin, Maurice Blin, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. François Lesein, René Régnault, Jean-Claude Gaudin, Jean-Jacques Robert, Marcel Lesbros, Jean-Pierre Bayle, Jean-Paul Bataille, Serge Vinçon, Claude Belot, Jacques Sourdille, Sosefo Makapé Papilio, Emmanuel Hamel.

MM. le ministre d'Etat, Jacques Sourdille, Jean Clouet, rapporteur spécial; Jean Simonin.

Suspension et reprise de la séance (p. 4551)

M. le secrétaire d'Etat.

Crédits du titre III (p. 4553)

MM. Maurice Schumann, le ministre d'Etat, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Sosefo Makapé Papilio, Jean-Pierre Masseret.

Rejet des crédits.

Crédits du titre IV (p. 4555)

M. Lucien Neuwirth, Mme Danielle Bidard-Reydet.

Rejet des crédits.

Crédits du titre V (p. 4556)

MM. Ernest Cartigny, Emmanuel Hamel, le ministre d'Etat.

Rejet des crédits.

Crédits du titre VI. - Rejet (p. 4556)

Article 86. - Adoption (p. 4557)

Article 87 (p. 4557)

Amendements identiques nos II-39 de la commission des finances et II-5 de la commission des affaires culturelles.

- MM. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial; Paul Séramy, rapporteur pour avis; le ministre d'Etat; Emmanuel Hamel. - Adoption, par scrutin public, des deux amendements supprimant l'article.
- 5. Dépôt de rapports (p. 4558).
- 6. Ordre du jour (p. 4558).

: H: !!na

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.



LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. Le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 84 et 85 (1990-1991).]

Postes, télécommunications et espace

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

La parole est à M. le ministre.

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, chacun en a conscience, avec l'examen, auquel nous allons nous livrer, du projet de budget pour 1991 du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace, nous mettons fin aujourd'hui à une longue tradition qui remontait à 1923, celle du budget annexe des P.T.T., et nous entrons dans la nouvelle période du service public, qui débute le 1er janvier 1991.

Ce projet de budget constitue, sur le plan législatif, la dernière étape de l'immense chantier de réforme des P.T.T., dont la réussite, je dois le dire, doit beaucoup au climat de dialogue et de coopération qui s'est établi entre le Parlement et le Gouvernement.

Je voudrais remercier tout particulièrement M. Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Faure, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'attention qu'ils ont portée au déroulement de ce processus.

Les analyses approfondies menées par votre Haute Assemblée, en particulier par la mission d'information qu'elle avait mandatée à cette fin, vous ont familiarisés avec tous les aspects du profond changement qui s'amorce, et dont le projet de budget pour 1991 porte naturellement la marque.

Il est donc nécessaire, me semble-t-il, d'avoir constamment à l'esprit, dans nos débats sur le projet de budget pour 1991, les perspectives qu'ouvre la loi du 2 juillet 1990 et ce que l'autonomie de gestion attribuée à La Poste et à France Télécom signifie pour les missions et l'organisation du nouveau ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

J'ai employé le mot « nouveau » à dessein puisque le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace aura cinq missions à assumer, dont la plupart sont nouvelles ou s'exercent de manière rénovée.

La première mission est de garantir l'unité sociale et humaine de l'ensemble constitué par les exploitants et le ministère.

La deuxième mission est d'assurer une tutelle par une action d'impulsion, et non pas un contrôle tatillon sur les exploitants, et cela dans une bonne intelligence de l'environnement, notamment international, dans lequel ils s'inscrivent.

La troisième mission est d'assurer également l'élaboration des stratégies industrielles et économiques des secteurs des postes et des télécommunications, celles-ci incluant, vous le savez, les techniques de transmission, de diffusion et de réception de l'audiovisuel.

La quatrième mission est d'opérer une régulation des fonctions collectives, en respectant et faisant respecter la loi sur la réglementation des télécommunications.

Enfin, cinquième mission, il faut assumer la responsabilité de la politique spatiale française. C'est un sujet que l'ampleur de l'œuvre de réforme des seules postes et télécommunications ne m'a guère permis, jusqu'ici, d'aborder longuement avec vous. L'examen du présent projet de budget est, pour moi, l'occasion d'indiquer ou de rappeler les ambitions de la France dans ce domaine. J'y reviendrai plus longuement tout à l'heure.

J'ai voulu que le ministère soit d'emblée apte à assumer ses nouvelles missions et qu'il soit bâti en conséquence. Cela m'amène à évoquer ses nouvelles structures. Il comprend, bien sûr, des services traditionnellement rattachés au ministre, qui ne connaîtront pas de changement particulier. Mais je souhaite insister sur le nouveau rôle de l'inspection générale dans l'évaluation des politiques publiques et sur la confirmation de la communication comme outil essentiel d'un ministère moderne. Pour le reste, l'architecture du ministère sera constituée de trois grandes directions.

La première, c'est la direction de la réglementation générale, qui a été créée en 1989. Il s'agissait de séparer, conformément au Livre vert de la Commission européenne, les fonctions de réglementation et celles d'exploitation.

Cette direction a déjà apporté la preuve de sa réelle indépendance par rapport à France Télécom, de son efficacité dans l'élaboration du projet de loi sur la réglementation des télécommunications.

Cette direction nous est aussi extrêmement utile pour la définition des positions françaises dans les débats qui ont lieu au niveau communautaire et dans les organismes internationaux comme l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle, le GATT ou encore l'O.C.D.E.

Son champ d'action ne se limite pas aux télécommunications. Il concerne aussi le secteur postal, comme en témoigne la participation de la direction de la réglementation générale à l'élaboration du Livre vert postal européen.

Sa mission est de faire respecter le droit par l'ensemble des acteurs du secteur des télécommunications. A cet effet, elle dispose du service extérieur de contrôle des radiocommunications, dont les effectifs et les moyens connaîtront une forte expansion, à l'image du développement considérable que va connaître ce type de services « mobiles » dans les années à venir.

La direction du service public - deuxième partie du nouveau ministère - est une création liée à la réforme : elle sera chargée d'exercer la tutelle juridique, économique et sociale sur les deux exploitants.

Elle va se mettre en place prochainement sous l'égide de M. Couture, qui est actuellement à la tête de la direction de l'électricité, du gaz et du charbon au ministère de l'industrie. Sa solide expérience des fonctions de tutelle lui permettra de fonder les nouvelles structures et d'établir un nouveau dialogue avec les exploitants.

Cette direction assurera la préparation des contrats de plan pour le compte de l'Etat. Elle gérera les dispositions statutaires qui s'appliqueront aux fonctionnaires des P.T.T. Elle garantira le maintien de l'unité sociale du secteur et l'indépendance des associations.

Il s'agit donc d'établir ce que j'appellerai une tutelle d'impulsion, de façon à bien garder le cap du service public.

Enfin, la troisième direction de mon ministère, c'est la direction de l'administration générale. Elle va également être créée. Elle assurera un support logistique efficace aux services. C'est, bien sûr, une nécessité absolue dans un Etat moderne, et qui est souvent, il est vrai, trop négligée par les administrations. Celle des P.T.T. a toujours su éviter cette erreur. Il importe donc de conserver, là aussi, ce cap, au moment où tous les ministères s'engagent dans le mouvement du renouveau du service public.

L'espace, quant à lui, s'affirme comme la troisième dimension de mon ministère. La délégation générale à l'espace, avec à sa tête un fonctionnaire qui a rang de directeur de ministère, continuera d'assurer la maîtrise de ce secteur, dont l'importance est croissante aux plans national, européen et mondial.

Pour mettre en œuvre ces missions, le ministère disposera d'un personnel dont les effectifs sont fixés à 900 emplois, auxquels s'ajoutent environ 250 agents du service des pensions et de l'école nationale supérieure des P.T.T. Ces organismes se transformeront respectivement en groupement d'intérêt public et en groupement d'intérêt économique. Sur ces 900 fonctionnaires, 670 serviront à l'administration centrale et 230 dans les services extérieurs de contrôle des radiocommunications.

Le niveau de qualification des emplois est particulièrement élevé. Plus de la moitié d'entre eux sont de catégorie A et le ministère comptera, outre les emplois du délégué général à l'espace et des trois directeurs d'administration centrale, une quinzaine de postes de chefs de service et de sous-directeurs.

Cette administration d'état-major bénéficiera donc d'un encadrement solide. Au surplus, la faculté ouverte aux ingénieurs du corps interministériel des télécommunications et aux administrateurs des P.T.T. d'être affectés en position d'activité aussi bien au ministère que chez les exploitants permettra de disposer de responsables ayant une large expérience des questions spécifiques du secteur. Cela se fera en complément des fonctionnaires issus des cadres généraux de l'Etat, auxquels le ministère sera évidemment accessible.

En évoquant le personnel et les effectifs, j'ai, en quelque sorte, déjà pris pied dans le projet de budget. Je voudrais maintenant parler des moyens dont disposera le ministère pour remplir son rôle, et bien le remplir, naturellement.

Je n'entrerai pas dans une analyse trop fine des 601,4 millions de francs de crédits prévus pour les missions du ministère.

Hormis les dépenses de personnel, les dotations concernent pour l'essentiel le fonctionnement - 274 millions de francs et les subventions - 97 millions de francs. Le montant relativement élevé des subventions s'explique en particulier par les participations aux organisations internationales, dont j'ai souligné l'importance dans nos secteurs.

Les dépenses d'équipement sont d'une ampleur limitée - 35,6 millions de francs en crédits de paiement et 40,6 millions de francs en autorisations de programme - et concernent essentiellement les installations de contrôle des radioté-lécommunications.

Enfin, je rappellerai qu'en vertu du principe de neutralité budgétaire, retenu par le Gouvernement pour que la réforme des P.T.T. s'autofinance, l'article 38 du projet de loi de finances institue, pour la durée des trois années de la période transitoire, une contribution de La Poste et de France Télécom qui couvre les dépenses du ministère. Ainsi, jusqu'à leur entrée, à compter de 1994, dans la fiscalité de droit commun, les exploitants assumeront, comme par le passé, les charges d'administration de leur secteur. Je sais que la Haute Assemblée est vigilante à cet égard; je tiens donc à lui assurer que notre volonté de ne pas pérenniser ce mode de financement est très ferme. Je le dis aujourd'hui très clairement.

Cette remarque me conduit à un autre aspect important de cette présentation, qui concerne les flux financiers entre l'Etat et les exploitants autonomes.

Conformément au principe rappelé de neutralité budgétaire, le volume de ces flux ne se trouve pas substantiellement modifié par la réforme. En revanche, leur composition et les circuits qu'ils empruntent sont, bien sûr, affectés par la séparation entre l'Etat et les exploitants. De plus, certains montants liés aux cahiers des charges n'ont pu être fixés qu'au cours du mois d'octobre. Le Gouvernement a donc introduit, au terme du débat sur la première partie de la loi de finances, des amendements qui fixent précisément les crédits en cause, et dont je vais vous exposer l'incidence.

Pour France Télécom, les flux concernent le prélèvement de 13,7 milliards de francs. Comme vous le savez, ce prélèvement a été stabilisé, à ma demande, depuis 1988, à ce niveau de 13,7 milliards de francs, valeur 1989, et il disparaîtra en 1994, lorsque France Télécom sera soumis à une fiscalité de droit commun. Au cours de la période transitoire, le prélèvement restera destiné, comme par le passé, pour partie à s'intégrer aux recettes du budget général et pour partie à financer le Centre national d'études spatiales – C.N.E.S. – et la filière électronique. C'est sur ce point qu'intervient un changement : les crédits du C.N.E.S. et de la filière électronique seront rebudgétisés dans le budget général de l'Etat.

La subvention au C.N.E.S. figurera au budget du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace. Les subventions de la filière électronique seront inscrites au budget du ministère de l'industrie, à l'exception des crédits de l'I.N.R.I.A., l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, qui s'imputent au budget du ministère de la recherche, et de ceux du soutien à l'industrie spatiale, qui relèvent de mon budget.

La Poste, quant à elle, reçoit des rémunérations de l'Etat pour les services spécifiques qu'elle rend à la collectivité.

En application de la loi du 2 juillet 1990, l'Etat doit reprendre en charge le déficit du transport de presse. Le Parlement s'est beaucoup attaché à cette mesure de clarification lors des débats du printemps sur notre réforme.

Aujourd'hui, les conditions de ce versement sont fixées par le cahier des charges et le contrat de plan déterminera une contribution dont le montant doit évoluer au cours des trois années de la période transitoire.

Pour la première année, un crédit de un milliard de francs est inscrit au projet de budget pour 1991; je renouvelle les assurances que j'ai données lors des débats sur la réforme concernant le maintien, par La Poste, de la qualité du service de distribution de la presse et sur ma volonté de maintenir et de renforcer les liens entre La Poste et la profession.

L'Etat rémunère également les services financiers qui lui sont rendus par La Poste. Il s'agit du dépôt des fonds des C.C.P., les comptes chèques postaux, au Trésor et de la gestion de la C.N.E., la Caisse nationale d'épargne, effectuée par La Poste pour le compte de l'Etat.

Les sommes dues à ces deux titres s'élèvent globalement à 16 milliards de francs en 1990. Elles seront maintenues à ce niveau l'an prochain, mais la part des C.C.P. augmentera tandis que celle de la C.N.E. se réduira à due concurrence. La loi prévoit, en effet, de porter progressivement le taux de rémunération des C.C.P. au niveau du coût de collecte et de verser un complément incitatif à la collecte.

Cette remise à niveau s'effectuera en trois étapes au cours de la période transitoire 1991-1993.

Pour la première année, le taux de rémunération passera de 3 p. 100 à 4,5 p. 100. Pour 1992 et 1993, les relèvements seront fixés dans le contrat de plan. Les sommes dues au titre du dépôt des fonds des C.C.P. au Trésor atteindront ainsi 6,3 milliards de francs en 1991. Corrélativement, la commission de gestion de la C.N.E., que La Poste recevra directement de la Caisse des dépôts et consignations, sera de

9,7 milliards de francs, de façon que le total - 6,3 milliards de francs plus 9,7 milliards de francs - s'élève à 16 milliards de francs.

Enfin, la charge supplémentaire que supportera le budget général sera compensée par un prélèvement de 2,6 milliards de francs sur le fonds de réserve et de garantie de la C.N.E. et par les recettes nouvelles, évaluées à 0,5 milliard de francs, qui résulteront de la rémunération par La Poste des découverts de son compte au Trésor.

Je sais que la commission des affaires économiques et du Plan s'est interrogée sur ces mesures techniques. En réalité, ces dernières évitent aussi bien une aggravation des charges de l'Etat qu'une augmentation indue des bénéfices des exploitants.

L'ensemble de ce dispositif assure la mise en œuvre, en trois ans, de ce que j'appellerai la normalisation complète du financement de La Poste, qui s'achèvera en 1994 et qui conférera à l'exploitant autonome la pleine responsabilité de son équilibre financier.

Comme je vous l'indiquais à l'instant, l'une des nouveautés pour 1991 est la rebudgétisation du financement de l'espace. La subvention de l'Etat au Centre national d'études spatiales s'élève, en 1990, à 6 449 millions de francs en autorisations de programme et atteindra 7 343 millions de francs en 1991. Avec le budget que j'ai l'honneur de préparer depuis 1988, année de la création du premier ministère de l'espace, l'effort budgétaire français pour l'espace se sera pratiquement accru de 50 p. 100 en trois ans. Cette progression témoigne bien de nos ambitions dans ce domaine d'avenir.

Je n'insisterai jamais assez sur l'importance et sur l'efficacité de l'action engagée par la France dans ce secteur, qui a permis à notre pays d'entrer dans ce que l'on pourrait appeler le club des grandes puissances spatiales. Cette incontestable réussite française tient au respect de deux principes fondamentaux.

Le premier est la recherche et l'organisation d'une vaste synergie européenne. D'emblée, la dimension européenne a été considérée comme la clé du succès d'une politique spatiale ambitieuse. Je rappelle que la France contribue pour près de 30 p. 100 au financement de l'Agence spatiale européenne. Cette contribution est égale à près de la moitié de la subvention de l'Etat au C.N.E.S.

Le second principe qui explique la réussite de notre politique spatiale est sa cohérence, l'enjeu étant de disposer de tous les instruments et de toutes les technologies nécessaires pour explorer l'espace et pour le rendre utile à l'humanité.

Pour que l'espace soit utile aux hommes, il faut d'abord maîtriser les moyens de lancement.

La France a joué un rôle de premier plan dans l'acquisition par l'Europe de son autonomie en matière de lanceur, ce qui s'est concrétisé par le succès de la famille des Ariane – Ariane 1, Ariane 2, Ariane 3 et aujourd'hui Ariane 4. Le lanceur Ariane 5, dont la maîtrise d'œuvre est toujours française, est financé à raison de 45 p. 100 par notre pays. La part française consacrée à ce programme se monte à 1 812 millions de francs en 1990 et à 1 954 millions de francs en 1991. Le premier vol d'Ariane 5 doit avoir lieu en 1995.

Pour que l'espace soit utile, il faut ensuite préparer la mise à poste d'une plate-forme spatiale, qui, à terme, pourra servir de relais pour atteindre les lieux les plus lointains.

Avec les éléments d'infrastructure Columbus, qui pourront s'articuler sur la plate-forme américaine Freedom, cette voie nous sera ouverte, me semble-t-il.

C'est, là aussi, à l'initiative de la France, que les décisions nécessaires ont été prises à Rome, en 1985, puis confirmées, deux ans plus tard, à La Haye.

La première phase de ce programme, destinée à en préciser les objectifs et les coûts, doit s'achever dans le courant de l'année 1991. La même échéance vaut pour le projet d'avion spatial Hermès, conçu pour accéder à la plate-forme Columbus. Il s'agira ensuite, bien entendu, de les réaliser. En 1991, la contribution française à Hermès devrait être de 923 millions de francs et celle à Columbus de 242 millions de francs.

Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de ces grands projets est de déboucher, un jour, sur une exploitation des ressources physiques et énergétiques de l'espace, donc d'être utiles aux hommes. En même temps, Hermès est un moyen d'expérimenter les conditions du vol hypersonique, piste de recherches très prometteuses pour l'avenir; on peut penser, en effet, que les avions hypersoniques prendront le relais des avions actuels dans un certain nombre d'années; mais il est difficile, aujourd'hui, d'en fixer l'échéance.

Enfin, ce concept d'espace utile est déjà une réalité dans le domaine des télécommunications et de la télédiffusion, secteurs primordiaux de mon ministère dans lesquels les techniques spatiales ont acquis indiscutablement une grande maturité.

A ce sujet, je voudrais rappeler les orientations du Gouvernement pour la filière de télévision directe dont il a été question ces derniers temps.

Elles reposent, tout d'abord, sur la réaffirmation de l'objectif central de la mise en œuvre d'une norme européenne de télévision haute définition, fondée sur la norme intermédiaire D2 Mac.

Ces orientations reposent également sur l'utilisation coordonnée de tous les supports techniques pour promouvoir la norme D2 Mac, c'est-à-dire le satellite, le câble et les réseaux hertziens.

En ce qui concerne le satellite, nous avons décidé de rechercher une voie européenne en liaison avec Entelsat, pour prendre la succession de la filière actuelle.

L'espace utile, c'est aussi l'observation de la terre.

La France participe aux programmes de l'Agence spatiale européenne, avec les satellites ERS 1 et ERS 2.

La France agit aussi dans le cadre de coopérations bilatérales, comme pour le programme d'océanographie Topex-Poséidon, avec les Etats-Unis.

Enfin, notre pays mène un programme essentiellement national, avec le programme S.P.O.T., le satellite pour l'observation de la terre, pour lequel il est prévu de consacrer 747 millions de francs en 1991. Trois satellites S.P.O.T. de première génération ont été commandés par le C.N.E.S., et le principe du quatrième a été annoncé.

S.P.O.T. 1 continue sa mission après quatre ans de bon fonctionnement; S.P.O.T. 2 est opérationnel depuis le début de l'année. Ce programme est mené en étroite liaison avec celui des armées, le programme Hélios. C'est un cas exemplaire de mise en commun des avancées technologiques civiles et militaires.

La filière S.P.O.T., dont la continuité est assurée jusqu'à la fin du siècle, place notre pays dans le groupe de tête des nations compétentes dans un domaine vital, qui est celui des utilisations stratégiques, de la surveillance de l'environnement, de la maîtrise du développement urbain et des grands travaux et de l'agriculture des pays développés et du tiers monde.

Les efforts consentis par la France dans ce domaine participent donc, d'une certaine façon, à son rayonnement international.

Je pourrais citer encore bien d'autres développements utiles, notamment ceux qui touchent à la météorologie ou à l'environnement. Je ne saurais oublier, en outre, le rôle de l'observation et de l'expérimentation spatiales.

Tous ces thèmes justifient notre engagement budgétaire soutenu, qui se traduit par une croissance des crédits de 10 p. 100 à 15 p. 100 l'an. Ces chiffres sont élevés. Nos objectifs et nos réalisations démontrent, à mon avis, leur parfaite justification.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous voyez ainsi apparaître, me semble-t-il, l'objectif central du projet de budget pour 1991, que j'ai l'honneur de vous soumettre : doter le ministère des capacités et des hommes lui permettant de maîtriser l'avenir des trois grands organismes publics qui lui sont désormais confiés - La Poste, France Télécom et le Centre national d'études spatiales et de faire en sorte qu'ils soient tous trois utiles à nos concitoyens.

Certes, l'espace n'est pas encore inclus dans les sondages et dans les enquêtes sur le fonctionnement du service public – cela viendra peut-être un jour! Mais, pour ce qui les concerne, La Poste et France Télécom ont visiblement l'entière confiance des Français. C'est en tout cas ce qu'indique un récent sondage de la Sofres rendu public, la semaine dernière, par le ministère de la fonction publique : au palmarès du service public, France Télécom vient en tête avec 94 p. 100 de gens satisfaits, suivi immédiatement par La Poste avec 80 p. 100. Ce classement me paraît d'autant plus

significatif que deux Français sur trois - c'est-à-dire 66 p. 100 des Français - ont une image positive du service public dans son ensemble.

Je connais comme vous les limites des sondages, mesdames, messieurs les sénateurs; mais je voudrais saisir l'occasion de chiffres rendus publics pour rendre ici hommage à toutes celles et à tous ceux qui font marcher le grand service public de la poste et des télécommunications, à ces 450 000 agents qui, à tous les niveaux et dans la variété de leurs métiers, contribuent à la performance de notre économie et à l'amélioration de notre vie quotidienne, à ces femmes et à ces hommes dont l'esprit de responsabilité a permis à l'une des plus importantes réformes du secteur public depuis la Libération de se dérouler dans des conditions de sérénité et de sérieux exemplaire: il est juste que, dans ce contrat moral passé avec les Français, ceux-ci répondent en plébiscitant La Poste et France Télécom.

Mesdames, messieurs les sénateurs, c'est sur ce constat sympathique que je souhaitais terminer ma présentation de ce premier budget du nouveau ministère des postes, des télécommunications et de l'espace. (Applaudissements sur les travées socialistes. - M. le rapporteur pour avis applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du ministère des postes, des télécommunications et l'espace pour 1991 est le premier de son genre puisque l'article 51 de la loi de finances supprime le budget annexe créé en 1923, prenant ainsi en compte les dispositions de la loi du 2 juillet 1990 conférant l'autonomie financière et de gestion aux deux nouvelles personnes morales de droit public que sont devenus La Poste et France Télécom. Le budget pour 1991 opère donc un changement de surface et un changement de nature.

Ce budget passe de 191 milliards de francs en 1990 à 601,4 millions de francs en 1991. Il est vrai que la rebudgétisation de la contribution de France Télécom au budget de l'espace l'amène à 8 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Le ministère, maintenant déchargé des tâches de gestion courante, aura la tutelle stratégique et économique des deux exploitations. Le Parlement continuera à être informé précisément des activités de La Poste et de France Télécom par un Conseil supérieur du service public des postes et télécommunications composé de six députés, de quatre sénateurs et de trois personnalités nommées par le ministre. Cette commission est dotée de larges pouvoirs d'investigation, de contrôle et de suivi ; j'y reviendrai plus tard.

S'agissant d'un budget nouveau, il est délicat de porter une appréciation valable, faute de comparaison. Les moyens humains et matériels du nouveau ministère sont-ils à la hauteur des missions qui lui sont imparties? Il est difficile de l'affirmer ou de l'infirmer. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai tout à l'heure, mes chers collègues, d'adopter le budget au bénéfice du doute ou de la confiance selon le cas

Monsieur le ministre, je souhaite bonne chance à La Poste et à France Télécom dans leurs nouvelles fonctions. Je vous souhaite également bonne chance dans vos nouvelles responsabilités.

Plutôt que de présenter un commentaire nécessairement sommaire et quelque peu fastidieux d'imputation budgétaire, je développerai maintenant cinq interrogations sous-jacentes à ce budget.

Première interrogation: est-il normal que l'autorité de tutelle voit son budget pris en charge par les exploitants publics? Avec le principe selon lequel le payeur est le décideur, on pourrait légitimement se poser des questions. N'aurait-il pas été plus normal que le budget général assumât le fonctionnement du ministère? Est-ce que E.D.F. finance le ministère de l'industrie, qui est son ministère de tutelle? Je suis d'autant plus fondé à le dire que cet aspect des choses n'a pas, me semble-t-il, été évoqué lors de la discussion de loi du 2 juillet 1990. Vous-même et votre collègue M. Charasse avez mis en avant, à plusieurs reprises, le principe de neutralité budgétaire qui était le vôtre – certes, il n'a jamais été inscrit dans la loi – et qui a d'ailleurs guidé votre conduite pendant tout le débat.

Or, il faut bien le constater, le prélèvement que vous allez décider sur France Télécom s'ajoute à celui qui découlait de la lettre du Premier ministre de 1989, d'un montant de 14,5 milliards de francs, et qui a été repris dans la loi. En ce qui concerne La Poste, je serais tenté de dire que la participation à 45 p. 100 du budget n'a jamais été prévue dans le texte. J'aimerais donc, si vous le pouvez, que vous nous donniez quelques explications à ce sujet.

Ma deuxième interrogation porte sur la prise en charge, par le budget, d'une partie du déficit du transport et de distribution de la presse.

Là aussi, l'application du principe de neutralité budgétaire aboutit à une somme nulle. En effet, d'un côté, vous augmentez le taux de rémunération des C.C.P. de 3 p. 100 à 4,5 p. 100, ce qui fait 2,1 milliards de francs supplémentaires, auxquels il faut ajouter 1 milliard de francs pour la presse. Mais, de l'autre, vous prévoyez un prélèvement de 2,6 milliards de francs sur le fonds de réserve et de garantie de la Caisse nationale d'épargne – dont on ne sait presque rien – et 0,5 milliard de francs de rémunérations des dépôts au Trésor.

Par conséquent, avec 3,1 milliards de francs d'un côté et 3,1 milliards de francs de l'autre, je me demande comment se fait la prise en charge par le budget général, si ce n'est par un artifice d'écritures budgétaires. Je suis tenté de dire que c'est bien toujours La Poste qui supporte, seule, le déficit du transport de distribution de la presse.

La troisième interrogation, d'ordre général, concerne la pérennité du versement de France Télécom au budget général.

Lors de la discussion budgétaire du 9 décembre 1989, je qualifiais le projet de budget d'armistice budgétaire, puisque le Premier ministre avait décidé de plafonner le montant de ce versement. L'article 19 de la loi du 2 juillet 1990 reprend cet engagement et en a fixé un terme logique au 1er janvier 1994, date à laquelle France Télécom sera assujetti à la fiscalité de droit commun.

Le projet de budget fixe donc à 14,5 milliards de francs le montant du versement en 1991, lequel est totalement rebudgétisé. Je l'indiquais tout à l'heure s'agissant de l'espace.

Je me demande si, d'un état momentané d'armistice budgétaire, nous n'allons pas passer à un état d'incertitudes quant à la pérennité de ce versement au Trésor. En effet, le projet de réforme de la réglementation des télécommunications, en cours de discussion, ouvre le monopole de fait de France Télécom à la concurrence. L'ouverture est limitée, comme cela a été souligné, mais c'est une ouverture quand même. Vous l'avez indiqué vous-même dans une récente intervention radiophonique, on estime que France Télécom va perdre environ 10 p. 100 de son marché, soit 10 milliards de francs.

Il est clair que, pour compenser cette diminution du chiffre d'affaires, France Télécom mise sur le développement de ses activités internationales, lesquelles ne représentent aujour-d'hui qu'un faible pourcentage de son activité totale. L'objectif est donc de faire passer ce pourcentage à 10 p. 100 en l'an 2000. Cet objectif est nécessaire, il est à la portée de France Télécom et il est ambitieux.

Compte tenu d'une prévision de chiffre d'affaires de 200 milliards de francs à l'horizon de l'an 2000, c'est donc un volume de 20 milliards de francs que France Télécom entend réaliser, à cette date, à l'extérieur de nos frontières. Or, pour y parvenir, il faut investir pratiquement autant, soit 2 milliards de francs par an pendant dix ans. Avec un budget annuel d'investissement de près de 35 milliards de francs, cet objectif est donc bien à la portée de France Télécom, même s'il me paraît que sa réalisation est un peu trop étalée dans le temps.

En effet, les marchés qui s'ouvrent à l'Est, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les pays en voie de développement vont nécessiter compétences techniques, rapidité et importance des disponibilités financières pour intervenir en tant qu'exploitant, investir et moderniser les réseaux qui en ont grand besoin.

Or, nous nous trouvons dans une situation difficile, car il faut affronter une concurrence puissante et acharnée face à des marchés quasiment insolvables et dont le retour sur investissement sera long, voire très long. L'impératif stratégique ne risque-t-il donc pas de se heurter aux contraintes budgétaires? Avec l'endettement actuel et l'obligation de

dégager 15 milliards de francs pour le budget général, est-ce que France Télécom disposera des atouts nécessaires pour vaincre dans la compétition internationale?

J'en viens à ma quatrième interrogation : l'espace, dont votre ministère conserve toute la responsabilité ; nous ne sommes pas à la croisée des chemins, mais des décisions importantes se préparent.

Le conseil des ministres qui doit décider le passage à la phase 2 d'Hermès est reporté au milieu de l'année prochaine. On parle dans la presse d'un dépassement financier, mais, après tout, cela est courant pendant la phase de discussion entre les industriels et l'Agence spatiale européenne.

Plus inquiétantes sont les répercussions de la diminution importante – plus de la moitié – décidée par le Congrès des Etats-Unis dans le budget de la NASA et la remise en cause du projet de station orbitale Freedom. En effet, si ce projet est réduit – comme il en est très fortement question – à un projet de même type que le laboratoire autonome Columbus, où est l'avantage d'aller y ancrer un module européen ?

Par ailleurs, comme le souligne l'excellent rapport de M. Jacques Valade sur la recherche, les milieux scientifiques posent clairement l'alternative : robotique ou homme dans l'espace.

Une navette est-elle alors toujours nécessaire? Nous savons que le projet Hermès n'est pas séparable d'un contexte plus large de recherches et de retombées industrielles qui peuvent justifier son maintien et sa poursuite. Monsieur le ministre, je souhaite connaître votre sentiment sur cette question.

Enfin, en matière d'espace utile, les déboires de nos satellites de diffusion directe vous ont conduit à demander à M. Eymery un rapport sur leur avenir. Présenté le 26 novembre dernier, ce rapport conclut à l'impossibilité de leur sécurisation à court terme, à l'abandon de la filière T.D.F. des satellites de forte/-puissance - abandon recommandé par M. Théry dans un rapport de 1984 - et à une coopération internationale accompagnée d'une renégociation du plan de fréquences décidé à Genève, en 1977.

L'Etat et singulièrement le budget annexe ont investi près de 4 milliards de francs dans cette opération. Est-ce en pure perte ? Enfin, la filiale de la Cogecom et du ministère, T.D.F., se voit dans l'obligation de prévoir dès maintenant une provision de 300 millions de francs sur 1990. Le résultat de cette société sera sans doute fortement négatif en 1990 et en 1991. Voilà encore un poids supplémentaire, pour France Télécom, qui justifierait à lui seul la question que je vous ai posée sur la pérennité du prélèvement.

La cinquième interrogation porte sur les incertitudes de la réforme en cours et le rôle de la commission supérieure du service public.

La réforme menée en 1990 avec la loi du 2 juillet, le volet social et le projet de loi portant réforme de la réglementation des télécommunications ne pouvaient évidemment, nous en sommes conscients, ni tout prévoir ni tout organiser. C'est pourquoi il renvoie à des décrets simples ou en Conseil d'Etat et, surtout, à des cahiers des charges et à des contrats de plan qui constitueront la véritable charte, la véritable règle du jeu entre les exploitants, l'Etat et leurs partenaires ou concurrents. C'est dire l'attention des professionnels et des exploitants à la rédaction de ces documents.

L'une des grandes originalités de la loi du 2 juillet a été l'institution de cette commission supérieure du service public, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Ses attributions sont larges puisqu'elle est consultée sur toute modification de la législation ou sur les projets communautaires qui prennent, on le sait, de plus en plus d'importance. Elle donne un avis sur les projets et les modifications du cahier des charges, des contrats de plan et sur les décisions les plus importantes des deux exploitants. Ces avis, c'est important, sont motivés et publiés. Elle partage avec le ministre l'examen des conditions dans lesquelles La Poste et France Télécom exécutent leurs missions et veillent au respect des dispositions des cahiers des charges et des contrats de plan. Elle peut s'autosaisir de tous problèmes de sa compétence.

A l'occasion des débats, monsieur le ministre, certains de nos collègues avaient estimé que cette commission supérieure devait avoir des pouvoirs propres. Ce n'était malheureusement pas possible. On ne pouvait pas, en effet, à un contrôle budgétaire de Parlement, substituer une autre forme de contrôle parlementaire. Notre droit ne le permet pas.

Vous avez donc imaginé un organisme qui me paraît tout à fait intéressant : la commission supérieure. Vous avez veillé à sa composition. Mais tout le problème consistera à définir sa place dans les institutions. Il faut que cette commission supérieure parvienne à institute une véritable fonction arbitrale. Le Parlement souhaite être associé de très près à ce travail. Il souhaite que les avis de cette commission soient pris en considération.

Votre crainte, monsieur le ministre, est que les deux exploitants, qui viennent d'être soustraits à votre autorité et que vous gardez en tutelle, ne soient, par le biais des contrats de plan, des contrats tarifaires et de toutes les contraintes qui seraient imposées par le ministère des finances, placés de fait, dans l'avenir, sous l'autorité du Quai de Bercy. Nous le craignons également.

Je m'attacherai, monsieur le ministre, avec mes collègues MM. Perrein, Faure et Gérard Larcher, à tenir la Haute Assemblée informée des travaux de cette commission supérieure, puisque vous n'aurez plus, mes chers collègues, à exercer le contrôle parlementaire sur les deux grands établissements, France Télécom et La Poste.

En conclusion, j'indiquerai que la commission des finances a émis un avis favorable sur l'article 51 du projet de loi de finances, ainsi que sur le projet de budget des postes, des télécommunications et de l'espace. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Faure, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui, tirant les conséquences de la transformation de La Poste et de France Télécom en deux exploitants autonomes de droit public, consacre la disparition du budget annexe des postes et télécommunications.

La commission des affaires économiques et du Plan ne peut que se féliciter de cette évolution qu'elle appelait de ses vœux depuis plusieurs années, même si la réforme ne lui paraît pas conférer aux nouveaux exploitants l'autonomie nécessaire pour affronter, dans les meilleurs conditions, la compétion internationale.

Ce budget est donc en cohérence avec la réforme de l'organisation du service public des postes et des télécommunications. Une fois n'est pas coutume, la commission ne déplorera pas la réduction drastique des crédits qui passent de 190,7 milliards de francs en 1990 à 601,4 millions de francs pour 1991.

La commission tient également à saluer la rapidité avec laquelle la réforme institutionnelle se déroule, ce qui permettra de respecter l'échéance du ler janvier 1991. Elle se réjouit en particulier de la mise en place, à la mi-octobre, de la commission supérieure du service public des postes et des télécommunications, qui peut, de ce fait, examiner dès maintenant les projets de cahiers des charges, conformément à ce que le Sénat avait souhaité lors des débats du printemps dernier.

De même, le volet social de la réforme a abouti, le 9 juillet dernier, mettant fin à l'inadaptation entre grades et métiers et procédant à une refonte des classifications figées depuis quarante ans.

Votre rapporteur se félicite de cette réforme, qui permettra d'offrir au personnel un cadre professionnel tourné sur l'avenir et plus motivant.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'examen des crédits de ce budget d'un type nouveau. Mon collègue rapporteur de la commission des finances vient de s'y employer. Je limiterai donc mon propos à quelques considérations générales.

Ce projet de budget comporte plusieurs motifs de satisfaction, tels que la stabilisation du prélèvement de l'Etat sur les recettes de France Télécom, la prise en charge par le budget général d'une partie de l'aide à la presse assurée par La Poste, 'l'augmentation de la rémunération des comptes chèques postaux ou la rebudgétisation des crédits en faveur du Centre national d'études spatiales ou de la filière électronique.

Cependant, force est de constater que des zones d'ombre subsistent dans ce nouveau paysage des postes et des télécommunications. En ce qui concerne les relations entre La Poste et le budget général, deux problèmes ont été au cœur des débats de la réforme du statut : le régime de l'aide à la presse et la rémunération des services financiers.

Les tarifs préférentiels consentis à la presse grèvent lourdement les comptes de La Poste. Selon les dernières prévisions, la charge devrait s'élever, en 1990, à 3 300 millions de francs.

L'article 2 de la loi du 2 juillet dernier a classé le transport et la distribution de la presse parmi les missions du service public de La Poste, tandis que l'article 8 de la même loi prévoyait que ces charges devaient ouvrir droit à une « juste rémunération ».

Alors que le projet de budget laissait vierge la ligne intitulée « contribution de l'Etat à la couverture du coût de transport de la presse par La Poste, un amendement d'origine gouvernementale, adopté par l'Assemblée nationale.

Le 15 octobre dernier, a prévu l'inscription d'un crédit de 1 milliard de francs à ce titre. C'est un premier pas, dont la commission se félicite.

De même, lors des débats de juin dernier, la faible rémunération des comptes chèques postaux - 3 p. 100 - par rapport au coût de la collecte, qui s'élève à 7 ou 8 p. 100, a fait l'objet de nombreuses critiques.

Le texte adopté par le Parlement dispose que le cahier des charges « précise les garanties d'une juste rémunération des fonds déposés, qui doit inciter à la collecte et atteindre, dans des conditions fixées par le contrat de plan, un niveau au moins égal à celle-ci, en tenant compte des gains de productivité obtenus ».

Là encore, le projet de loi de finances initial n'était guère satisfaisant, puisque le budget des charges communes se contentait de reconduire, pour 1991, le taux de 3 p. 100. Le débat qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale a permis une clarification puisque les crédits ont été majorés à un taux de 4,5 p. 100.

Votre rapporteur ne peut que se réjouir de ce début de redressement.

Nous serions satisfaits, monsieur le ministre, si les relations financières entre l'Etat et La Poste s'arrêtaient là. Or nous découvrons, à regret, qu'en contrepartie de ces 3,1 milliards de francs accordés à La Poste, et qui constituent une charge pour le budget général, est mis en place un système de rémunération pour le concours de trésorerie que le Trésor apporte à La Poste. Il a donc été décidé d'inscrire une recette supplémentaire pour l'Etat de 500 millions de francs correspondant à la rémunération de cet encours.

Par ailleurs, il est prévu de procéder à une modification du mode de rémunération des fonds de la Caisse nationale d'épargne. A ce titre, une recette nouvelle de 2,6 milliards de francs est inscrite au titre du fonds de réserve et de garantie de la Caisse nationale d'épargne.

La commission constate que le ministère des finances reprend ainsi ce qu'il accordera à La Poste pour compenser ses charges indues.

Il ne faudrait pas que cette application trop stricte du principe de neutralité budgétaire vienne triompher de celui d'autonomie de La Poste, risquant de mettre en cause sa viabilité financière. Rappelons que la situation financière de l'exploitant n'est pas excellente.

Vous faisiez part, tout à l'heure, monsieur le ministre, de votre inquiétude à l'égard des éventuels bénéfices de La Poste. Pour 1990, son bénéfice ne devrait plus représenter que 500 millions de francs, pour un endettement de 35,7 milliards de francs sur le même exercice.

De plus – c'est la disposition qui apparaît la plus choquante à la commission – ce principe de neutralité budgétaire se traduit également par la création d'une « contribution des exploitants au fonctionnement du ministère des postes, télécommunications et de l'espace ».

Ainsi, les exploitants prennent en charge, par un mécanisme implicite d'affectation de recettes, non seulement le fonctionnement comme le laisse entendre faussement l'intitulé de la ligne 0339, mais encore les interventions et les investissements de leur ministère de tutelle.

La commission rappelle qu'aucun article de la loi du 2 juillet 1990 ne prévoyait l'application d'un quelconque principe de neutralité budgétaire, ainsi que l'a rappelé à l'instant notre collègue M. Torre.

Elle s'interroge sur le paradoxe qui consiste à faire dépendre les moyens de l'organisme tutélaire d'une contribution des organismes sous tutelle. Une telle « astuce budgétaire » ne fait que confirmer ses craintes sur la faible autonomie des exploitants.

Les dépenses diverses du ministère seront, en quelque sorte, couvertes automatiquement par une contribution des exploitants.

Ces relations de dépendance sont tout à fait déplorables et justifient, à elles seules, les réserves de la commission sur le projet de budget.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que cette disposition soit limitée à l'exercice 1991 et non à la période allant de 1991 à 1993.

J'évoquerai maintenant, sans doute pour la dernière fois dans le cadre de la discussion budgétaire, la situation de La Poste et de France Télécom. Mais le champ budgétaire ne sera restreint qu'à compter du ler janvier 1991, lorsque le nouveau statut d'exploitants publics entrera en vigueur. Notre contrôle s'exercera, l'an prochain, grâce à la commission supérieure du service public, dont le rôle est d'observer l'évolution de l'ensemble du secteur.

La loi du 2 juillet 1990 prévoit la présentation annuelle du rapport de cette commission au Premier ministre et au Parlement. Permettez-moi, monsieur le ministre, de m'associer à la proposition faite par mon collègue député M. Montcharmont de suggérer à notre conférence des présidents de faire coïncider cette présentation avec le débat budgétaire. La complémentarité du contrôle budgétaire et du contrôle par la commission s'en trouverait assurée, de même que la publicité donnée à ce rapport.

Concernant La Poste, la commission a noté la forte croissance du trafic – 6. p. 100 – au profit des entreprises. Elle constate cependant une nouvelle dégradation du service postal, notamment en ce qui concerne la presse. Elle souhaite que des efforts supplémentaires soient accomplis pour améliorer la qualité du service, déterminante pour l'image de marque de La Poste.

La réforme du statut constitue une mutation indispensable pour répondre aux besoins de la clientèle et faire face à la concurrence sur les plans national et international.

La commission souhaite que l'effort soit poursuivi pour atteindre à deux objectifs.

En premier lieu, il apparaît nécessaire de doter La Poste d'une véritable logique d'entreprise. N'oublions pas que 90 p. 100 des flux de courrier sont aujourd'hui en provenance ou à destination des entreprises, contre 84 p. 100 il y a dix ans.

La commission insiste donc sur la nécessité pour La Poste d'accroître son effort commercial pour mieux prendre en compte les besoins des entreprises. La réforme de la distribution expérimentée à Paris va dans le bon sens. De même, les expériences de tri réalisées avec des entreprises telles que La Redoute nous paraissent essentielles.

En second lieu, la commission renouvelle son vœu de voir maintenu le service postal en milieu rural. Elle se félicite des mesures déjà prises par le ministre des postes et télécommunications, à la suite des conclusions de l'excellent rapport de notre collègue M. Gérard Delfau, et que l'on peut regrouper en cinq axes : améliorer la compréhension des besoins des populations rurales ; relancer la diversification des services de La Poste en zone rurale ; moderniser les équipements des bureaux de poste ruraux ; impliquer les élus dans le fonctionnement de La Poste, valoriser les métiers des agents de La Poste en zone rurale.

Je me félicite, monsieur le ministre, que l'accent soit mis sur le développement de la concertation avec l'ensemble des partenaires locaux – sept départements ont d'ailleurs passé des conventions pour optimiser le réseau postal – et que La Poste propose en 1991 une généralisation de cette démarche.

Par ailleurs, une réflexion – je m'en réjouis – est actuellement menée sur le développement des services financiers de La Poste, notamment sur la possibilité d'offrir des prêts. Ce point avait fait l'objet de nombreux débats – nous nous en souvenons – lors de l'examen du projet de loi portant réforme du service public.

La possibilité d'élargir les produits financiers du réseau postal, notamment celle d'octroyer les prêts à la consommation pour compte de tiers avait été évoquée lors de la discussion de la loi. A ce sujet, l'article 40 de la Constitution avait été opposé à nos amendements. Mais nous pensons que le débat n'est pas clos et qu'il sera repris au cours de la prochaine session de printemps.

La sauvegarde de l'espace rural est, en effet, au cœur des préoccupations du Sénat, comme en témoigne la constitution de la mission d'information animée par le président de la commission des affaires économiques et du Plan, M. Jean François-Poncet.

Concernant les télécommunications, dont notre commission vient de débattre en profondeur avec l'examen du projet de loi relatif à la réglementation, je me contenterai d'indiquer que les résultats de 1989 de France Télécom témoignent d'un dynamisme de notre opérateur national, qui lui permettra de tirer le meilleur profit de son nouveau statut.

France Télécom a en effet fortement amélioré ses performances en 1989, multipliant par 2,5 son résultat net d'exploitation – 4,6 milliards de francs contre 1,8 milliard de francs en 1988. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires total hors taxes de 105,6 milliards de francs, dont 95,1 milliards de francs pour France Télécom et 10,5 p. 100 pour la Cogecom, qui recouvre toutes les filiales, soit une progression de 8 p. 100. France Télécom se situe ainsi au cinquième rang mondial. Cette progression a été soutenue par la croissance des services de télécommunications destinés aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises.

Le nouveau statut de France Télécom relance ses ambitions internationales : l'exploitant s'est fixé pour objectif d'investir 10 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'étranger, soit 20 milliards de francs.

Il multiplie les accords de partenariat avec les opérateurs internationaux et projette d'importantes prises de participation dans les sociétés d'exploitation locales qui recherchent savoir-faire et capitaux. Il vient de prendre le contrôle, avec la Telefonica espagnole de la Stet italienne, de la compagnie argentine Entel et il entend participer à la prochaine privatisation de la compagnie mexicaine Telmex. Il vient, enfin, de signer un accord de coopération mondiale avec A.T.T., British Telecom et K.D.D. pour la commercialisation de réseaux privés destinés aux grandes entreprises internationales.

Ainsi, même si le statut d'exploitant public nous paraît insuffisant pour garantir une réelle autonomie de gestion de France Télécom, il est de loin préférable à celui d'administration que nous dénoncions depuis de nombreuses années.

En revanche, le texte sur la réglementation des télécommunications est plus inquiétant, car en jouant le protectionnisme et en confortant France Télécom dans son rôle de champion national, il ne permettra pas de favoriser le développement d'un puissant secteur de services à valeur ajoutée.

Je voudrais aborder maintenant quelques points particuliers concernant le secteur de la politique tarifaire.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis, car votre temps de parole est épuisé.

M. Jean Faure, rapporteur pour avis. J'en terminerai rapidement, monsieur le président.

En dépit des progrès accomplis au cours des dernières années, une forte inégalité de traitement subsiste entre les différentes circonscriptions tarifaires. Selon qu'il habite en zone rurale ou dans une grande agglomération, un abonné peut, pour la même unité de base, joindre quelques milliers ou quelques millions de correspondants.

Une telle disparité constitue un handicap supplémentaire pour les zones rurales. En termes d'aménagement du territoire, le paramètre du coût des télécommunications est important.

J'aurais voulu, mes chers collègues, évoquer le secteur concernant le minitel. Vous me permettrez cependant de faire l'impasse sur cette question, puisque M. le président m'a rappelé à l'ordre. Je rappelle simplement que les terminaux minitel munis d'un système de décryptage sont vendus avec un supplément de vingt francs. Il serait souhaitable que France Télécom fasse un effort pour en assurer la fourniture gratuite.

En conclusion, compte tenu des incertitudes concernant les relations financières entre les exploitants et le budget général, la commission des affaires économiques et du Plan s'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits des postes, des télécommunications et de l'espace pour 1991. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 10 minutes;

Groupe de l'union centriste, 7 minutes ;

Groupe socialiste, 16 minutes;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 7 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 6 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'efforcerai d'être bref; cela me sera d'autant plus facile que nos deux rapporteurs, M. Henri Torre, au nom de la commission des finances, et M. Jean Faure, au nom de la commission des affaires économiques, ont déjà excellemment exprimé les interrogations qui sont les miennes et celles de mon groupe dans des rapports qui font honneur aux capacités constructives du Sénat.

Monsieur le ministre, vous devez être heureux, puisque ceux qui ne réservent pas à votre projet de budget pour 1991 un accueil favorable recommandent à son sujet une bienveillante sagesse.

Le groupe du rassemblement démocratique et européen, qui partage cette appréciation, votera vos crédits.

Vous avez évolué avec prudence dans le sens que nous souhaitions, à savoir celui d'une autonomie croissante accordée à France Télécom et à La Poste, opérateurs puissants et indépendants; ils doivent porter haut les couleurs de la France non seulement dans le service public qu'ils assurent chez nous, mais aussi leurs activités industrielles et commerciales, que ce soit en France ou à l'étranger.

La logique d'entreprise implique, d'une certaine façon - fût-elle une logique d'entreprise de service public - que la séparation entre les entreprises et l'Etat soit très marquée. A cet égard, votre budget devra donc évoluer. Le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace ne doit pas être un appendice financé par les opérateurs, comme l'a très bien dit M. Torre.

On peut d'ailleurs se demander si le prélèvement de l'Etat ne devrait pas permettre à votre budget de ne plus être alimenté par les opérateurs, mais directement par celui-ci.

On peut également se poser la question du financement des collectivités locales par le jeu d'opérations de compensation, comme vous semblez le prévoir dans ce projet de budget pour 1991.

Mais je voudrais insister sur deux points.

Le premier concerne les stratégies futures de votre ministère en ce qui concerne la recherche et l'enseignement, qui sont de votre responsabilité et non uniquement de celle des opérateurs. Nous n'éviterons pas un débat sur ce sujet dans le futur!

Néanmoins, compte tenu des habitudes administratives, vous avez eu raison, monsieur le ministre, de ne pas tout traiter en même temps; les problèmes sont nombreux, en particulier l'autonomie et l'indépendance du ou des corps de contrôle par rapport aux opérateurs, questions majeures qui n'ont pas été évoquées jusqu'ici et qu'il faudra bien poser un jour ou l'autre.

Ma deuxième question concerne un sujet déjà excellemment évoqué par notre collègue Henri Torre : l'espace rural.

Il faut que nous le sachions: en France, pays rural par excellence, 80 p. 100 environ de la population vit dans les villes et les banlieues, alors qu'en Allemagne, pays depuis beaucoup plus longtemps urbanisé, cette proportion n'est que de 60 p. 100. Aux Etats-Unis, on constate actuellement une migration de la ville et des banlieues vers les campagnes.

Comme vous êtes, monsieur le ministre, responsable des moyens qui permettent la revitalisation de notre espace rural – je pense au téléfax, à la télécopie et aux autres services de La Poste – vous assurez une mission majeure. J'aimerais, pour ma part, que vous et vos services puissiez un jour nous proposer un grand débat sur ce thème.

En conclusion, je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir su déclencher cette évolution. Je regrette qu'elle soit peut être trop lente et j'espère qu'elle se poursuivra. (Applaudissements que sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le projet de budget pour 1991, le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace tourne une page importante de son histoire. Ce budget est, en effet, la concrétisation de la réforme engagée depuis plusieurs mois et qui aboutit aujourd'hui, presque sans bruit.

Que de chemin parcouru, en effet, depuis le début de ce grand débat public! Après le vote, avec un soutien parlementaire important, de la loi du 2 juillet 1990 créant les deux exploitants autonomes de droit public, le projet de loi de finances pour 1991 consacre aujourd'hui la fin du budget annexe.

Il faut également souligner le travail important qui a été accompli pour mettre à jour la situation individuelle de 450 000 fonctionnaires. Vous avez rendu, monsieur le ministre, un hommage à ces fonctionnaires et à ces agents de La Poste et de France Télécom. Cet hommage, je voudrais le reprendre à mon compte et dire qu'au cours de la mission que vous m'avez confiée j'ai pu constater le formidable potentiel humain que recèlent ces deux exploitants. Ces agents sont un exemple et un espoir pour toute la fonction publique.

Aujourd'hui, les procédures prévues par la loi du 2 juillet 1990 se mettent progressivement en place.

Ainsi, la commission supérieure du service public s'est réunie, pour la première fois, le 18 octobre dernier. Elle a, depuis, été saisie du projet de cahier des charges des deux exploitants. Composée, pour l'essentiel, de parlementaires, elle va pouvoir suivre jour après jour l'évolution des P.T.T. Nul doute que cette innovation nous permettra d'aller plus avant encore dans le sens d'une démocratie moderne.

La réforme se traduit, bien évidemment, dans le projet de budget qui nous est soumis. Nous y retrouvons la marque du ministère fort que vous aviez souhaité. En effet, avec 900 emplois et 601 millions de francs, le Gouvernement a marqué sa volonté de permettre à ce secteur d'assumer efficacement ses missions: la réglementation du secteur de la poste et des télécommunications – cette dernière a été précisée par un récent texte de loi – la tutelle sur les deux exploitants – selon les termes de la loi du 2 juillet 1990 – et, enfin, la définition de la politique spatiale, sur laquelle vous vous êtes longuement expliqué, monsieur le ministre, dans votre intervention liminaire.

Toutefois, ces seuls chiffres ne permettent pas d'appréhender la totalité de ce débat budgétaire. Il faut d'abord noter que l'équivalent du montant des charges de fonctionnement de votre ministère sera seulement financé, pendant la période transitoire, par un prélèvement à la charge de La Poste et de France Télécom, dans une proportion de 45 p. 100 et de 55 p. 100 respectivement.

C'est l'une des premières illustrations du principe de neutralité financière qui a prévalu tout au long de la réforme.

Plusieurs amendements, d'origine gouvernementale, ont été déposés à l'Assemblée nationale. Ils permettent de préciser encore les contours de ce projet de budget. Je ne peux m'y arrêter faute de temps. Je dirai simplement qu'ils sont la sanction, en termes comptables, de la réforme : ils sont le signe que La Poste et France Télécom accèdent à l'autonomie, et donc à la clarté des comptes vis-à-vis de l'Etat.

Un autre amendement gouvernemental concernait la rebudgétisation des subventions au C.N.E.S. et à la filière électronique. C'est un assainissement important, même s'il aboutit à gonfler les masses budgétaires.

Mais je veux aborder un autre point, la présence postale en milieu rural. Depuis longtemps, la tentation de se désengager de ces zones faiblement peuplées cheminait ici et là. A l'inverse, les directives que vous avez données à votre ministère, à l'occasion du rapport que je vous avais présenté, ont montré votre détermination à maintenir et, chaque fois que possible, conforter la présence postale en milieu rural, tout en faisant évoluer si nécessaire ses formes d'intervention.

A présent, la balle est dans le camp des directions régionales et départementales, afin de mettre en œuvre les décisions arrêtés.

Il s'agit, pour l'essentiel, de sceller l'alliance des élus locaux et de La Poste et d'offrir à celle-ci les moyens de diversifier ses fonctions pour répondre aux besoins, en stabilisant le présence des personnels et la viabilité économique des équipements.

Nous suivrons avec attention l'évolution de ce chantier exemplaire d'une certaine conception de l'équilibre du territoire, et ce d'autant plus que la loi du 2 juillet 1990, à l'élaboration de laquelle nous avons consacré tant de temps dans cette assemblée, a permis de tracer le cadre de cette politique en affirmant le rôle des exploitants, plus particulièrement de La Poste. Plusieurs articles de ce texte de loi consacrent explicitement cette nouvelle mission.

Reste pourtant un point d'interrogation : l'extension des services financiers de La Poste aux prêts de faible montants, pour le compte d'un tiers, et ce prioritairement dans les zones en recul démographique, là où les autres opérateurs financiers sont en train de se désengager. Mon groupe et moi-même attendons une avancée en ce domaine.

Nous avions prévu, dans la loi, la nomination d'un rapporteur; c'est chose faite depuis la nomination par vous d'une personnalité d'une exceptionnelle compétence, M. Ullmo. Celui-ci vous remettra ses conclusions pour le début de l'année prochaine et, sur cette base, aura lieu un débat parlementaire lors de la prochaine session de printemps. Nous nous félicitons de vous voir, là aussi, respecter les délais.

Pour notre part, nous ferons l'impossible pour trouver les bases d'un accord équilibré, respectueux des intérêts des deux parties.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'inspire votre budget, le premier depuis la loi de modernisation du service public des P.T.T.

Toutes les craintes exprimées à l'occasion de cette discussion ne sont certes pas dissipées, d'autant que nombre de décisions seront échelonnées dans le temps, comme c'était d'ailleurs prévu, mais vous avez tenu les engagements pris, mis sur les rails la réforme prévue et déjà ouvert de nouveaux chantiers – je pense notamment au domaine de l'espace.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous voterons sans hésitation votre budget et nous y joindrons nos félicitations. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. L'examen du présent budget, ainsi que l'ont rappelé M. le ministre et les rapporteurs de nos deux commissions, se situe dans un contexte particulièrement novateur.

Cette année est, en effet, la première depuis 1923 où il n'y a pas de budget annexe des P.T.T. Rien ne se perd, tout se transforme! Cette suppression, prévue par l'article 51 du présent projet de loi de finances, a des conséquences tant sur la masse que sur la structure de ce budget.

En ce qui concerne la masse, il ne peut y avoir de comparaison avec les années précédentes. Ainsi que le souligne le rapporteur de la commission des finances : « la comparaison est à venir ». Ce budget passe donc de 191 milliards de francs en 1990 à 601,4 millions de francs en 1991.

En ce qui concerne la structure, le prélèvement opéré sur l'exploitant public France Télécom au profit du budget général est maintenu jusqu'au ler janvier 1994, sous réserve d'un plafonnement de son montant. Celui-ci s'élève pour 1991 à 14 543 270 000 francs, actualisables chaque année en fonction de l'indice de variation des prix à la consommation.

Ce prélèvement disparaîtra lorsque le nouvel exploitant passera sous le régime fiscal de droit commun.

Si l'on se souvient que l'Etat conserve le pouvoir d'homologation d'au moins une partie des tarifs, on peut de nouveau se poser la question de la réelle marge d'autonomie, en l'occurrence économique et financière, accordée au nouvel établissement public.

Les nouvelles relations financières entre l'Etat et La Poste ont entraîné l'inscription dans le budget, en seconde délibération, à l'Assemblée nationale, d'un crédit de 1 milliard de francs. Il s'agit de l'application d'un engagement du Gouvernement concernant sa contribution au financement du transport de la presse par La Poste. Il s'avère également que cette mesure complète un espace laissé blanc dans le « bleu » budgétaire.

Je vous interroge cependant, monsieur le ministre, sur le devenir de cette contribution dans les années à venir. Comment concevez-vous son évolution et en fonction de quels critères?

En outre, alors que cela représente une charge réelle pour lui, comment pensez-vous que le nouvel exploitant public de La Poste, devenu autonome, parviendra à y faire face et à garantir l'égalité de traitement des différentes catégories de presse?

Par ailleurs, La Poste continue à déposer les fonds des C.C.P. au Trésor, en contrepartie d'une « juste rémunération ». Le taux de rémunération de la collecte des fonds de C.C.P. est reconduit à 3 p. 100 en 1991; une recette de 500 millions de francs est inscrite à ce tire à la ligne 0899: « Recettes diverses ». Comment cette juste rémunération continuera-t-elle à être appréciée dans l'avenir, en fonction de la manière dont seront appréhendées les activités financières de La Poste?

Sur un plan général, le présent budget consacre une mutation fondamentale du secteur considéré. L'Etat y est doté d'un rôle d'orientation, de réglementation et de contrôle, plus que de gestion, ce qui est davantage conforme à sa vocation.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution. Nous l'avons suivie de près et accompagnée, en l'enrichissant sur le plan du contrôle parlementaire, tout au long des débats qui ont précédé le vote de la loi du 2 juillet 1990. Nous continuons à la suivre de près, au cours de cette session, avec la discussion de votre projet relatif à la réglementation des télécommunications.

Ces deux textes confèrent un caractère capital au tournant législatif qu'ils opèrent. Ils donnent au ministère de tutelle et aux opérateurs nationaux les moyens – suffisants, je l'espère – pour s'intégrer avec le plus d'efficacité et de succès possibles dans un contexte européen et un marché mondial en mutation rapide.

Ces réformes sont en pleine mise en œuvre et, jusqu'à présent, se déroulent suivant un rythme soutenu que je tiens à saluer. Cependant, un certain nombre d'interrogations demeurent

J'aborderai rapidement trois points sans lien strict entre eux : les organismes consultatifs, leur mise en place et leur rôle ; le devenir statutaire des personnels ; l'avenir des services financiers de La Poste et La Poste en milieu rural.

En ce qui concerne les organes consultatifs, vous avez publié, le 12 octobre dernier, le décret instituant la commission supérieure du service public des postes et télécommunications. Elle a été mise en place le 22 novembre dernier. Nos collègues qui en sont membres, en particulier M. Henri Torre, son vice-président, ne manqueront pas de tenir notre Haute Assemblée informée de ses travaux.

Il sera utile, en particulier, que son rapport annuel soit rendu public avant la discussion du budget de votre ministère. Dans l'immédiat, la commission aura pour importante tâche de donner son avis sur les cahiers des charges et les contrats de plan devant intervenir au 1er janvier 1991. J'espère que ce délai pourra être respecté.

Deux autres organes non moins importants devront être mis en place. Il s'agit, d'une part, du conseil national des postes et télécommunications, chargé de veiller à la coordination des activités des exploitants, et, d'autre part, de la commission supérieure du personnel et des affaires sociales, chargée de formuler un avis sur les questions communes en matière de statuts, de gestion sociale et d'intéressement. Je souhaite connaître, monsieur le ministre, le délai prévu pour la mise en place de ces organes.

La mention du dernier organe m'amène tout naturellement à ma seconde question, qui est relative au devenir statutaire des personnels.

La loi du 2 juillet 1990 vous a confié la tâche de garantir l'unité de la situation statutaire et sociale des personnels, ainsi que les possibilités de mobilité professionnelle entre les deux exploitants.

Vous avez justement insisté, dans les précédents débats, sur la vaste consultation qui a eu lieu en amont. Il ne s'agit pas de la négliger en aval.

Dans la nouvelle logique, les possibilités de dérogation des statuts particuliers au statut général et la réforme des classifications constituent le principal ferment d'innovation. Elles seront couplées avec la construction d'une nouvelle échelle indiciaire. Par ailleurs, l'article 29 de la loi du 2 juillet 1990 offre aux agents des possibilités de mutation en dérogation aux règles normales de la fonction publique, devant maintenir à leur profit des perspectives de carrière élargies.

Il semble, cependant, qu'un nombre important de personnels des catégories d'encadrement s'inquiètent, actuellement, de ce qui leur est réservé. Il en est ainsi des attachés d'administration centrale. Il serait question d'affecter cent quatre-vingts personnes relevant de cette catégorie, notamment par la voie du détachement d'office, auprès des deux exploitants publics. Cette procédure, qui s'effectuerait sans concertation préalable, reviendrait à remettre en cause le statut interministériel du corps des attachés d'administration centrale et leur droit à servir dans les seuls services du ministère.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mathieu, car votre temps de parole est épuisé.

M. Serge Mathieu. J'avais encore un certain nombre de réflexions à vous présenter, monsieur le ministre, mais je m'arrête là.

Je me bornerai à dire que le groupe de l'U.R.E.I. votera votre projet de budget. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Gérard Larcher.

M. Gérard Larcher. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux tout d'abord remercier et féliciter nos deux rapporteurs pour la qualité de leurs rapports, qui enrichissent la réflexion de notre assemblée. Ils nous permettent de bien cerner ce que sera, demain, le rôle du Parlement et des parlementaires, notamment le rôle de contrôle, face à l'évolution de nos établissements publics et du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

Mon intervention sera brève car, en qualité de président de la mission d'information sur l'avenir du service public des postes et télécommunications dans le nouveau contexte international – c'était au printemps dernier – puis de rapporteur du projet de loi relatif à la réglementation des télécommunications, j'ai pu m'expliquer très largement, au cours de ces derniers mois, sur les perspectives de La Poste, de France Télécom et des télécommunications et développer les analyses qu'ont faites tant la mission que la commission des affaires économiques.

Je dirai que seul l'espace m'a échappé, mais, à cet égard, votre politique s'inscrit dans une continuité engagée depuis fort longtemps, et chacun s'accorde à reconnaître que, dans le domaine de l'espace, la France tient, en Europe comme dans le monde, toute sa place. Cela mérite d'être souligné.

Tout au long des débats que nous avons eus depuis le printemps, nous avons parlé réglementation, exploitation, séparation des fonctions, contrôle des opérateurs, enseignement supérieur et formation. Voilà quelques instants, M. Laffitte est revenu sur ce problème de l'enseignement.

En lisant les projets de cahier des charges, j'ai constaté qu'un groupement d'intérêt économique allait déjà faire évoluer l'école nationale supérieure des P.T.T. Peut-être eût-il été intéressant, au moment où nous avons parlé de l'enseignement, de le voir évoluer de la même façon en ce qui concerne les télécommunications!

Aujourd'hui, nous sommes sur la bonne voie, dans l'ensemble de ces domaines.

Mon propos se limitera donc à trois sujets et, d'abord, l'autonomie financière, les relations financières entre l'Etat et les exploitants publics, ce que j'appelle l'autonomie à conquérir.

La loi du 2 juillet 1990, qui a transformé La Poste et France Télécom en exploitants publics autonomes, a pour conséquence la disparition du budget annexe des P.T.T., ce qui limite notre examen aux crédits propres du ministère de tutelle.

Pourtant, l'ensemble du projet de loi de finances comprend encore plusieurs dispositions qui maintiennent des transfert financiers importants entre l'Etat et les nouveaux exploitants. Ce qui serait préoccupant, c'est qu'ils perdurent.

J'ai bien noté, monsieur le ministre, que, le ler janvier 1994, tout cela sera terminé. C'est la fiscalité de droit commun qui s'appliquera. Mais le respect de ce délai est essentiel au regard de l'autonomie à conquérir de La Poste et de France Télécom. L'autonomie est inscrite dans les textes; elle reste, à mon avis, à conquérir dans le domaine financier.

Concernant La Poste, le Gouvernement avait, lors des débats de juin dernier, pris des engagements concernant la contribution de l'Etat au transport de la presse et la juste rémunération des fonds des C.C.P. déposés au Trésor.

Ces engagements sont en partie tenus puisque, d'une part, un crédit de 1 milliard de francs a été inscrit au budget des P.T.E. pour compenser les charges de La Poste liées au transport et à la distribution de la presse et que, d'autre part, la rémunération des fonds des chèques postaux déposés au Trésor est portée de 3 p. 100 à 4,5 p. 100, soit une dépense supplémentaire de 2,1 milliards de francs.

Même si ce geste n'est que partiel, c'est un premier pas, conforme à la volonté du Parlement. Mais cette satisfaction est tempérée par le fait que cette traduction des articles 8 et 16 de la loi du 2 juillet 1990 est strictement compensée – M. le rapporteur spécial l'a démontré – par un accroissement de la rémunération des concours de trésorerie accordée à La Poste – 500 millions de francs – et par la création d'un prélèvement sur le fonds de réserve et de garantie de la C.N.E. – 2 600 millions de francs.

Ainsi, au nom du principe de neutralité budgétaire, l'Etat fait financer par La Poste ce qu'il lui accorde pour compenser les charges qu'il lui impose.

Je crains, monsieur le ministre, qu'une fois encore votre collègue chargé des finances n'ait fait triompher ses vues, comme cela avait été le cas lors des débats sur l'avenir des services financiers de La Poste; il est vrai qu'il avait alors été aidé en cela par les lobbies et par un certain nombre de nos collègues. J'émets vivement le vœu, monsieur le ministre, que cette position évolue progressivement et que, réellement, le ler janvier 1994, nous ayons franchi ce pas.

En ce qui concerne l'extension possible des activités financières de La Poste, extension à laquelle je suis favorable, vous le savez, monsieur le ministre, j'attends avec intérêt le rapport du Gouvernement. Ce rapport donnera lieu à un débat difficile qui débordera sans doute les limites habituelles des groupes de cet hémicycle. Il est important que nous analysions au fond cette question, car il y va de l'avenir de La Poste dans un certain nombre de secteurs, notamment en matière d'aménagement du territoire, secteur auquel nous sommes profondément attachés.

J'en viens à mon deuxième point, important, l'aspect social du problème. En effet, il existe désormais deux établissements publics. Jusqu'à maintenant, les personnels avaient joué un rôle important au sein d'un service public très lié à l'Etat. Comment concilier ces acquis, ces richesses, demain, avec un esprit d'entreprise, un esprit « maison », un dynamisme, une ouverture sur l'avenir, la concurrence internationale et les réalités d'une entreprise ?

A l'occasion des débats qui ont eu lieu au printemps dernier, vous aviez insisté, monsieur le ministre, sur la culture et les traditions sociales propres aux P.T.T. Nul n'est besoin d'insister pour dire qu'elles sont importantes, essentielles même.

Elles doivent perdurer, mais au service d'entreprises performantes et qui gagnent.

Le 9 juillet dernier, vous avez abouti à la signature d'un accord avec les trois syndicats les plus représentatifs. Cette réforme comporte trois axes : une nouvelle définition des emplois pour moderniser la conception même des carrières des postes et des télécommunications ; un reclassement des agents en fonction d'une nouvelle grille de classification, se traduisant par une amélioration des rémunérations ; enfin, de nouvelles règles de gestion du personnel de nature à favoriser la promotion interne.

Cette réforme correspond globalement aux souhaits exprimés par notre mission d'information qui avait estimé que seules une grande autonomie et une grande souplesse dans la gestion du personnel permettraient à nos opérateurs publics de se battre avec leurs concurrents avec des armes plus égales. Nous souhaitions aller un peu plus loin. D'ailleurs, dans les années à venir, ce sera sans doute nécessaire.

Après mon collègue Serge Mathieu, je souhaiterais attirer votre attention sur le problème des attachés d'administration centrale, car il nous apparaît important que leur statut interministériel soit respecté et qu'ils aient la possibilité d'exercer un choix réel, mais libre.

Monsieur le ministre, à qui sont destinés les 313 emplois créés par le projet de budget pour 1991 si les 220 personnes actuellement en fonction auprès de deux exploitants doivent quitter l'administration centrale par voie de détachement d'office?

Dernier point important, j'évoquerai maintenant le cahier des charges et le contrat de plan.

Le cahier des charges des deux exploitants fait actuellement l'objet d'un examen approfondi par la commission supérieure du service public. Celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 2 juillet 1990, doit émettre un avis motivé et rendu public sur ces projets dans les jours qui viennent.

Monsieur le ministre, j'attends beaucoup de l'avis de la commission, non pas tant parce que j'en suis membre, mais parce que j'avais émis des doutes sur la mise en place de cette commission. Or, je dois le dire, puisque mon rôle est d'informer la Haute assemblée et l'ensemble de mes collègues qui m'ont désigné, le travail sur les cahiers des charges de France Télécom et de La Poste est approfondi et mené dans un esprit de concertation qui correspond au souhait qu'avait émis le Parlement lors de la édiscussion de la loi loi du 2 juillet 1990.

Monsieur le ministre, en tant que membre de la commission supérieure du service public, il m'apparaît important que ses avis, motivés, longuement réfléchis et discutés, soient réellement pris en compte. S'il n'appartient pas à la commission de prendre les décisions, elle mérite d'être entendue. La lecture de certaines interprétations données par le ministère de l'économie et des finances nous laissent à penser que l'on reprend très vite par un nœud coulant ce que nous avions tous ensemble voulu desserrer!

S'agissant de l'autonomie financière de ces établissements publics, nous avons encore du chemin à faire ensemble avec votre ministère. La commission supérieure du service public, par la volonté qu'elle manifeste de faire des deux exploitants des entreprises fortes, aux relations claires avec l'Etat, avec une conception de service public affirmée, mais en même temps ouverte sur la concurrence, a un rôle essentiel à jouer, monsieur le ministre, si, comme j'en suis certain, vous accueillez avec attention et intérêt un certain nombre de ses propositions et de ses orientations.

- M. le président. Veuillez conclure, monsieur Larcher.
- M. Gérard Larcher. Je conclus, monsieur le président.

L'autre aspect important sera le contrat de plan. Il sera l'occasion de définir, pour l'exploitant public, un véritable projet, mais aussi une participation des personnels. Lors du débat du printemps dernier, la commission des affaires économiques et du Plan et moi-même avions insisté sur cette notion de participation aux résultats de l'entreprise.

Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques-uns des éléments que je souhaitais soumettre à la réflexion de notre assemblée en tant que parlementaire, mais aussi en tant que membre de la commission supérieure du service public.

Ce projet de budget marque réellement un tournant dans le domaine de l'autonomie financière; c'est une nouvelle conception et un nouvel état d'esprit partagés sur l'ensemble de ces travées. Il doit maintenant devenir une réalité vécue sur le terrain par les acteurs que sont les agents de France Télécom et de La Poste, car c'est au travers d'eux que nous gagnerons. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Huchon.

M. Jean Huchon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la première fois que le budget du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace n'est plus présenté sous la forme d'un budget annexe, dans la mesure où l'autonomie de La Poste et de France Télécom doit prendre effet au 1er janvier 1991.

Comme de nombreux collègues s'en sont fait l'écho, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, s'agit-il d'une réelle autonomie?

Quel rôle pourra jouer votre ministère dans la politique de l'espace dès lors que l'essentiel des crédits affectés à ce secteur passent finalement par le ministère de la recherche ?

Les crédits affectés à la direction de la réglementation générale seront-ils suffisants, compte tenu de l'ampleur de sa tâche, pour instruire les demandes d'agrément et d'autorisation? Or, cette direction devrait, théoriquement du moins, être le gage de l'indépendance de l'autorité ministérielle par rapport à l'exploitant.

Les crédits affectés à la gestion des affaires internationales sont-ils suffisants, compte tenu de l'importance croissante prise par la Commission européenne et les instances internationales en matière de télécommunications?

L'autonomie des entités La Poste et France Télécom peut également être mise en doute, parce que certaines décisions sont, en réalité, annoncées par vos services ou par vousmême, s'agissant notamment de la création de l'observatoire des communications dans la ville, en fait financée par France Télécom.

En ce qui concerne La Poste, l'avenir des services financiers reste encore malheureusement trop incertain. Lors de la discussion de la loi du 2 juillet 1990, notre collègue Jean Faure, rapporteur de ce projet de loi, avait proposé plusieurs amendements prévoyant l'extension de ces services en faveur de La Poste. Ces amendements se sont, hélas! heurtés à la position intransigeante du Gouvernement, qui a opposé l'article 40 de la Constitution.

Or, chacun s'accorde à reconnaître les vertus de la présence postale en milieu rural. Il est certain que la non-extension des services financiers risque d'entraîner la disparition massive de bureaux de poste dans nos villages, avec des conséquences particulièrement préoccupantes.

La loi a prévu le dépôt d'un rapport sur ce point avant le 1er janvier 1991. Il nous serait particulièrement agréable d'en connaître éventuellement la teneur et, surtout, la suite que le Gouvernement envisage d'y réserver.

Nous avons en mémoire les propositions fort judicieuses, qui ont été formulées dans le rapport de notre collègue Delfau. Nous craignons, cependant, que la non-extension des services financiers ne risque de conduire les directions départementales des postes à se tourner vers les collectivités territoriales, en leur demandant une participation financière en échange du maintien des bureaux de poste dans les secteurs ruraux. Il s'agira là d'un transfert de charges de l'Etat en direction des collectivités territoriales.

Une autre préoccupation, évoquée par nombre de ceux qui m'ont précédé, concerne le devenir de l'aide à la presse. Vous avez annoncé tout à l'heure, monsieur le ministre, une mesure particulièrement importante destinée à couvrir le déficit du transport de la presse par La Poste à raison de l milliard de francs. Cela étant, si l'autonomie de La Poste devait jouer à plein, si La Poste devait estimer trop lourd le fardeau de l'aide à la presse que lui laisse finalement porter l'Etat, et que la contribution inscrite à votre projet de budget n'allège que partiellement, que se passera-t-il au cours des prochaines années ?

L'égalité des différentes catégories de presse sera-t-elle respectée? Cette question mérite assurément une prise de position et un engagement très précis de la part du Gouvernement.

Je ferai, enfin, deux dernières remarques. J'observe qu'un prélèvement de plus de 14 milliards de francs continue à être opéré sur l'exploitant France Télécom en vertu des dispositions de la loi du 2 juillet 1990. Cette somme est considérable et cette manière de procéder a été maintes fois dénoncée à cette tribune par les voix les plus autorisées.

L'assujettissement à la fiscalité locale des deux entités La Poste et France Télécom n'a pas été réglé de manière satisfaisante à nos yeux. Monsieur le ministre, la réponse qui nous a

été faite à ce sujet par votre collègue chargé du budget : « Vous n'aviez rien jusqu'à présent, vous n'aurez toujours rien, cela ne changera rien », est relativement inacceptable. J'ose espérer que, dans cette affaire, le Gouvernement saura, le moment venu, faire preuve de plus de discernement, peut-être aussi de courtoisie.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que je souhaitais formuler à l'égard de ce projet de budget, qu'avec mon groupe je voterai. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier à peu près à la même époque, j'intervenais à cette même tribune sur le budget annexe des P.T.E., qui s'élevait à quelque 190 milliards de francs. Ce budget a vécu.

Suite à la loi du 2 juillet 1990, contre laquelle le groupe communiste a été le seul à voter, le projet de loi de finances pour 1991 supprime le budget annexe et crée un fascicule spécial du budget de l'Etat.

Puisque je ne dispose que de cinq minutes, il n'est donc pas question pour moi d'entrer longuement dans les détails.

Le projet de budget s'élève à 601,4 millions de francs. Le comparer à celui de l'an dernier ou des années précédentes n'a donc pas de sens.

Il comporte les moyens destinés au ministère de tutelle, à l'administration de mission qu'est devenu le ministère des PTE

Les dépenses de personnel s'élèvent à 187,5 millions de francs. Elles ne concernent que 900 agents, auxquels viendront s'ajouter quelques centaines d'autres placés dans des G.I.E., comme le service des pensions et l'école nationale supérieure des télécommunications.

Les crédits relatifs au matériel et au fonctionnement atteignent 273,3 millions de francs.

Le ministère comportera désormais trois directions et la délégation générale à l'espace. La direction du service public exercera une tutelle technique, économique et financière sur les deux exploitants. La direction de l'administration générale doit fournir à l'ensemble des services du ministère les moyens de leur activité. Enfin, la direction de la réglementation générale définit et adapte le cadre juridique dans lequel s'exercent les activités des secteurs des postes et des télécommunications.

Les dépenses en capital s'élèvent à 35 millions de francs en autorisations de programme. Elles concernent, pour la plupart, les installations de contrôle du service central des radiocommunications, chargé de la gestion du spectre des fréquences et placé sous l'autorité de la direction de la réglementation. Voilà ce qu'est le nouveau budget découlant de la loi du 2 juillet 1990.

Récemment, a eu lieu, dans cet hémicycle, le débat sur le projet de loi relatif à la réglementation des télécommunications, projet que, pour notre part, nous avons rejeté. Ayant eu, au cours de cette discussion, l'occasion de m'exprimer sur la réforme des classifications qui est intervenue entre l'adoption de la loi du 2 juillet 1990 et le récent débat sur la réglementation, je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit à ce propos.

Je ne retrancherai rien non plus à ce que j'avais indiqué sur l'inquiétude, l'incertitude, le mécontentement de bon nombre des personnels. Je ne doute pas que ceux-ci, quand ils en auront pris connaissance, seront très sensibles aux hommages qui leur ont été rendus ce matin. Si ces hommages s'accompagnaient des revalorisations qu'ils réclament, ce serait sûrement encore mieux.

S'agissant de la poste en zone rurale, qui a fait l'objet du rapport de notre collègue M. Delfau, chacun sait bien que la tendance actuelle est de fermer les recettes rurales, de transformer les recettes du type 4 en recettes rurales et de passer des recettes rurales aux agences postales.

Ces fermetures et transformations entraînent des suppressions d'emplois. De plus, la transformation des recettes rurales en agences postales entraîne un transfert de charges sur les collectivités locales. Les élus locaux ne se sont jamais désintéressés du service public de La Poste, au contraire! Aujourd'hui, on veut les impliquer, en fait, on veut les faire

payer. Ainsi, les communes les plus pauvres devront financer le maintien du service. C'est le fin du fin de ce que l'on continue d'appeler l'« aménagement du territoire ».

Je voudrais m'arrêter sur un point qui a fait l'objet de discussions lors de l'examen de la loi du 2 juillet 1990 : il s'agit du régime de l'aide à la presse.

L'article 2 de la loi a classé « le transport et la distribution de la presse bénéficiant d'un régime spécial prévu par le code des postes et télécommunications » parmi les missions de service public de La Poste. Dans le même temps, l'article 8 a précisé que les prestations de transport et les distributions de la presse figurent parmi les charges de La Poste qui doivent ouvrir droit à une juste rémunération.

Par amendement au projet de loi de finances, vous avez fait inscrire un crédit de 1 milliard de francs au budget des P.T.E., au titre de la contribution de l'Etat.

Il reste à savoir si les crédits qui seront inscrits dans les prochaines lois de finances conduiront à la prise en charge intégrale du déficit par l'Etat ou si une partie demeurera dans les comptes de La Poste.

L'ensemble de ce budget traduit la mise en place des dispositions découlant des textes adoptés récemment, ou sur le point de l'être en ce qui concerne la réglementation. Nous avons combattu ces textes en leur opposant d'autres solutions.

S'agissant de la commission supérieure, à laquelle, ce matin, il a été fait référence à plusieurs reprises, je rappelle qu'aucun parlementaire communiste n'en fait partie. Le pluralisme, comme on le voit, a des limites particulièrement tranchantes.

- M. le président. Veuillez conclure, monsieur Leyzour.
- M. Félix Leyzour. J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président.

Nous voterons donc contre ce projet de budget, qui est celui d'un service public affaibli.

En terminant, je voudrais revenir, monsieur le ministre, sur une question que j'avais déjà soulevée l'an dernier. Je pense que, en tant que ministre de tutelle, vous avez toujours dans vos missions d'exercer le contrôle sur toutes les activités de France Télécom. Je veux parler du minitel rose. Tout le monde sait que, aujourd'hui, avec le minitel, on alimente les réseaux de prostitution : femmes, hommes et, hélas ! enfants - ce qui est particulièrement grave.

L'affichage des minitels roses rapporte beaucoup d'argent, paraît-il. Les messageries télématiques pornographiques sont effectivement taxées à 33 p. 100. L'administration perçoit la redevance auprès des usagers, en conserve les trois huitièmes et ristourne les cinq huitièmes de la recette à la messagerie. L'opération est particulièrement rentable.

D'après une enquête réalisée par la revue Clara, le « 36-15 » aurait rapporté 1 264 millions de francs en 1987. Quelque 60 p. 100 des opérations effectuées sur le « 36-15 » auraient trait à la pornographie. On a vite tiré les conclusions. Il paraît que l'on commence à être inquiet de cette évolution à France Télécom.

Monsieur le ministre, confirmez-vous ou infirmez-vous de tels chiffres, qui ont sans doute encore dû augmenter en 1988, en 1989 et en 1990? Qu'entend faire le Gouvernement? On est tout de même loin de la vocation de service public, qui, nous dit-on, va demeurer en dépit de la réforme. (Applaudissements sur les travées communistes.)

- M. le président. La parole est à M. Loridant.
- M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le court temps qui m'est imparti, je voudrais évoquer les objectifs fondamentaux de la politique spatiale française et européenne.

Entre le 26 novembre 1965, date à laquelle fut lancé le premier satellite français sur la base d'Hammaguir et le quarantième vol d'Ariane dans la nuit du 20 au 21 novembre dernier, réalisé sous la responsabilité d'Arianespace, la France, alliée à ses partenaires européens, s'est placée au tout premier rang des nations en matière de recherche et de technologie spatiales.

Notre pays a, en effet, joué un rôle prépondérant dans l'acquisition, par l'Europe, de son autonomie en matière de lanceur. Elle s'est vu confier la maîtrise d'œuvre du dévelop-

pement des Ariane 1, 2, 3 et 4. Le développement d'un lanceur plus lourd, Ariane 5, se poursuit normalement, financé à raison de 45 p. 100 par la France. Son premier vol devrait avoir lieu en 1995. Pour 1991, le budget de l'Agence spatiale européenne atteint 620,5 millions d'ECU. La contribution française se montera à 1 954 millions de francs.

L'infrastructure orbitale, Hermès et en partie Columbus, complète le volet Ariane 5.

Le succès de la société Arianespace nous assure un carnet de commandes correspondant à plus de 50 p. 100 du marché ouvert pour les quelques années à venir.

Dans le domaine de « l'espace utile » – je veux parler des télécommunications, de la télédétection et de la météorologie – nous ne sommes pas en reste, comme le confirment les très beaux succès technologiques que sont, par exemple, le programme S.P.O.T., les programmes Télécom 1 et 2 ou, dans le domaine militaire, les programmes Hélios et Syracuse.

La recherche est au cœur de la politique spatiale française, comme en témoignent non seulement les nombreuses collaborations bilatérales avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S., mais également l'effort budgétaire qui lui est consacré et qui a progressé de quelque 50 p. 100 en trois ans.

Enfin, les activités du Centre national d'études spatiales sont rebudgétisées. Celui-ci voit ses comptes crédités de 7 427 millions de francs en autorisations de programme et de 6 493 millions de francs en crédits de paiement.

La commission des finances, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a décidé, le 17 octobre 1989, de saisir l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques d'une étude sur l'avenir de la politique spatiale française et européenne au-delà de l'an 2000. Il nous est, en effet, apparu tout à fait souhaitable, dans un domaine aussi fondamental que la recherche spatiale, de bien mesurer les enjeux, la nature des programmes à engager, les coopérations à mettre en œuvre et le volume des ressources financières à mobiliser.

Dès lors, plusieurs questions fondent la problématique initiale. La stratégie européenne est-elle suffisamment prospective? Nos ambitions, limitées par nos moyens, sont-elles à la hauteur de l'importance des enjeux concernés? Enfin, les différentes finalités de l'espace sont-elles prises en compte de façon optimale?

Partant de là, il est tout autant légitime de se demander quelle sera l'évolution des dépenses à venir.

Comment répondre à la demande intellectuelle, technologique et industrielle réclamée par l'évolution de la recherche spatiale ?

Quelle transformation peut-on souhaiter en termes de coopération internationale ?

Quels choix technologiques doit-on opérer s'agissant des lanceurs, des satellites, des véhicules spatiaux ou bien encore des structures orbitales ?

Nous mesurons peut-être mal les enjeux à venir et, pourtant, nous les subodorons comme ceux d'une exceptionnelle aventure humaine qui justifie, à elle seule, toute notre attention, tant l'adéquation des moyens aux fins de notre politique spatiale commune réclame la plus grande des clairvoyances. L'expérience similaire des Américains et des Soviétiques nous rappelle, à chaque instant, que rigueur et précision dans les objectifs sont les premières exigences d'un programme ambitieux.

Bref, il est nécessaire d'évaluer les différentes pistes scientifiques et industrielles ouvertes par nos succès dans l'espace. Il faut ensuite privilégier les filières les plus prometteuses pour notre industrie et la recherche, tant française qu'européenne.

Votre position est juste, monsieur le ministre. Vous entendez donner des moyens pour découvrir l'avenir. Mais il faut faire partager cette ambition par l'ensemble de nos concitoyens. Une plus grande transparence dans les choix technologiques ne pourra qu'aider les Français à vous soutenir, notamment dans ce que la conquête spatiale a probablement de plus beau : la part de rêve qui nourrit l'espoir d'un monde meilleur.

Monsieur le ministre, je puis vous assurer du soutien indéfectible du groupe socialiste, qui votera votre projet de budget et vous soutiendra dans votre politique spatiale. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Othily.

M. Georges Othily. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France joue un rôle de premier plan dans l'acquisition par l'Europe de son autonomie en matière de lanceur, par l'intermédiaire de sa structure Arianespace, qui commercialise efficacement le lanceur qu'elle a développé.

Permettez, monsieur le ministre, que je soumette à votre réflexion trois inquiétudes suscitées par certains aspects de la politique spatiale en Guyane. Elles sont d'ordre économique, technologique et stratégique.

Il me plairait de connaître le plan que votre ministère n'a pas manqué de retenir en vue d'un développement, facteur de retombées économiques pour la communauté guyanaise tout entière.

Pour ma part, je suggère de jeter enfin les bases d'une fiscalisation adaptée des activités spatiales frappant les entreprises publiques nationales et européennes intervenant sur place.

Il s'agit, par ce biais, de permettre aux communes et aux collectivités guyanaises de disposer de ressources suffisantes pour participer, au côté de l'Etat et des instances européennes également parties prenantes, à un développement harmonieux, sur des bases économiques solides et bien définies.

Actuellement, seule la société Arianespace est soumise à l'impôt. Son imposition est d'ailleurs limitée à la taxe professionnelle.

Les implantations de l'Aérospatiale ont créé des emplois locaux et généré des migrations intra-hexagonales.

Dans le même sens, le centre spatial guyanais pourrait attirer une main-d'œuvre spécialisée formée sur place ou migrante venant de métropole, d'Europe ou d'Amérique du Sud, ainsi que des chercheurs issus de ces mêmes régions.

Monsieur le ministre, faute d'assurer l'avenir du centre spatial guyanais par de tels investissements en intégrant un savoir-faire universellement reconnu, on favoriserait la réalisation de projets officieux ou secrets visant à créer ailleurs les bases spatiales de la nouvelle génération.

Pour l'heure, l'économie guyanaise repose principalement, voire exclusivement, sur un pôle de développement lié à l'industrie spatiale et à ses retombées attendues. Ce choix univoque accentue la dépendance et l'extraversion de son économie

Toulouse est une technopole développée autour de l'aéronautique. La Guyane ne pourrait-elle constituer un centre de haute technologie de même type autour de l'espace.

Un choix différent confinerait à terme la base de Kourou dans un rôle marginal, voire supplétif de centres de recherche, de formation et de décisions situés ailleurs.

Sur un autre plan, certaines informations dont la presse spécialisée s'est fait l'écho, véhiculent l'idée de l'obsolescence, à terme rapproché, du dispositif de lancement installé à Kourou.

Les tenants de cette théorie se fondent sur le succès expérimental de Pegasus.

Les Allemands seraient d'ailleurs en train de tester cette méthode avec Concorde comme avion porteur. L'objectif à terme est d'avoir recours progressivement à ce nouveau système de lancement, dans une version plus puissante de Pegasus, avec, éventuellement, l'implantation de bases d'opération.

Si l'exactitude de tels renseignements se confirmait, les conséquences sur le plan économique seraient désastreuses pour le devenir de la Guyane, puisque les activités spatiales constituent, pour l'heure, le pôle de développement exclusif de cette région.

Outre ce risque d'obsolescence consécutif à un tel changement technologique, est évoqué le projet de délocaliser le dispositif implanté jusqu'à présent en Guyane au profit de sites à créer dans d'autres régions du monde, notamment en Australie

Je ne souhaite pas verser dans un alarmisme susceptible de donner de la consistance à de telles informations, mais il semble nécessaire, s'agissant d'un développement auquel je suis intéressé au premier chef, de lever dès maintenant tout doute dans les esprits quant à la pérennité du développement spatial à Kourou.

Enfin, sur le plan stratégique, alors que les programmes Hermès et Columbus se développent dans le cadre d'activités civiles, une priorité plus militaire serait impulsée aux programmes à venir, ce qui poserait le problème de l'accroissement des forces de sécurité sur cette base.

Notre volonté, monsieur le ministre, est d'utiliser au maximum les retombées économiques des activités spatiales comme dividendes de notre part à l'effort spatial national et européen.

Notre objectif consiste à réaliser en Guyane tous les équipements socio-éducatifs concourant à la formation des hommes et toutes les démarches visant à établir des relations de partenariat économique avec nos voisins les plus proches ou des voisins caraïbes, car de telles retombées seraient illusoires si la base de Kourou devait disparaître dans un futur plus ou moins proche.

Nous ne voulons pas nourrir le pessimisme embryonnaire, mais nous pensons qu'il convient, d'ores et déjà, dans le cadre d'une réflexion prospective – donc politique et économique – de s'interroger sur les conséquences prévisibles de l'émergence d'industries spatiales extraeuropéennes au Japon, en Chine ou au Brésil et de la révolution technologique escomptée de l'impact drastique du système Pegasus.

On prête à George Bernard Shaw ce mot, à propos d'une grande nation du continent dont fait partie notre région : « Elle serait passée de la barbarie à la décadence sans avoir su goûter aux délices de la civilisation ».

La Guyane ne peut se payer le luxe d'une économie sinistrée avant d'avoir connu le développement global, attribut essentiel de toute collectivité majeure.

J'ai confiance dans le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre. C'est pourquoi je le voterai, avec le groupe auquel je suis rattaché. (Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste et du R.P.R.)

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai de répondre aux nombreuses questions que vous avez posées et de réagir à vos différents commentaires.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez eu raison de souligner le caractère stratégique de la tutelle que doit exercer le ministère sur les exploitants.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, notamment lors du débat sur la loi du 2 juillet 1990, c'est à ce niveau et non pas dans des contrôles tatillons que se situe véritablement la fonction d'un Etat moderne. Ceux d'entre vous qui participent à la commission supérieure du service public des postes et télécommunications le vivront concrètement. C'est un point important et je voulais le souligner d'emblée.

Monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez posé plusieurs questions précises auxquelles je voudrais répondre.

Tout d'abord, vous avez évoqué le problème de la prise en charge du ministère pendant une période transitoire, et vous avez cité l'exemple d'E.D.F. Mais E.D.F. est soumis depuis longtemps à un statut d'établissement public. Cette période transitoire est largement terminée. Je souhaite que nous parlions de La Poste et de France Télécom dans dix ou vingt ans comme nous parlons aujourd'hui d'E.D.F.

Cependant, nous sommes confrontés à un problème de transition. J'avais évoqué ce point lors du débat du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications. C'est ce que j'ai appelé le principe de neutralité budgétaire. Je rappelle que le ministère était pris en charge par un budget annexe. Cette situation continuera jusqu'au budget de 1993 et disparaîtra au budget de 1994, à partir du moment où les opérateurs seront soumis à une fiscalité de droit commun.

Le même principe de neutralité budgétaire vaut pour l'ensemble des opérations, ce qui a donné lieu à des amendements déposés au projet de loi de finances pour 1991 en ce qui concerne les flux financiers Etat-Poste, y compris pour le problème important de la charge de la presse, sur lequel plusieurs d'entre vous sont intervenus, notamment M. le rapporteur spécial et M. Mathieu.

L'article 2 de la loi du 2 juillet 1990 a énoncé les obligations de La Poste dans ses missions de service public; après un débat au sein de la Haute Assemblée, il a été expressément précisé que le transport et la distribution de la presse, qui bénéficient du régime prévu par le code des postes et télécommunications, font partie des missions de service public.

Le cahier des charges de La Poste précise le contenu de cette obligation, dont la traduction en termes financiers résultera de la négociation du contrat de plan liant La Poste à l'Etat.

Conformément aux engagements du Gouvernement et en préalable à la négociation du contrat de plan, qui interviendra au cours du premier semestre 1991, l'Etat a inscrit un milliard de francs au projet de budget du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace pour 1991 au titre de l'aide au transport et à la distribution de la presse.

Je me permets de souligner que cette contribution, qui figurait, au départ, dans ce que l'on a appelé les accords Laurent, était suspendue depuis 1986.

Monsieur le rapporteur spécial, messieurs Mathieu et Leyzour, la couverture du déficit devrait être établie au terme de la période transitoire, c'est-à-dire en 1994.

A l'occasion des débats qui auront lieu lors de l'établissement du contrat de plan, une discussion permettra d'établir la rapidité avec laquelle nous en viendrons à une situation effectivement plus normale.

Monsieur le rapporteur spécial, je voudrais vous rassurer sur l'avenir du prélèvement sur France Télécom. Vous avez déclaré que c'était l'armistice depuis 1988. Je peux vous dire que l'on ne passera pas de l'armistice à la guerre froide! C'est bien la fiscalité de droit commun qui se substituera, en 1994.

Le budget annuel d'investissement de France Télécom, comme vous l'avez opportunément remarqué, monsieur le rapporteur spécial, permet à France Télécom de prendre pied à l'étranger; France Télécom le fera en tenant précisément compte des perspectives de rentabilité réelle, tout en surveillant son niveau d'endettement, qui est, en effet, important. Je me permets cependant de vous rappeler qu'il s'agit là des séquelles du financement passé dues non seulement au rattrapage du retard téléphonique dans les années soixante-dix, mais aussi à la forte croissance actuelle du chiffre d'affaires.

Le ratio dette-chiffre d'affaires évolue actuellement favorablement, puisqu'il passe de 1,25 à 1,20 cette année. Il devrait tomber de 1,20 à 1,12 l'an prochain et l'on pense qu'il sera inférieur à 1 dès 1992.

Evoquant la question de la participation de France Télécom à des opérations à l'étranger, je me permets de vous signaler, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'une partie des opérations réalisées à l'étranger est effectuée par des filiales dont la structure financière est justement adaptée à ce type d'opération.

France Télécom vise, en général, la prise de contrôle de réseaux dont la croissance est autofinancée. C'est ce que nous avons fait, en Argentine, pour la participation au réseau argentin avec Entel.

Ce sera également le cas avec Telmex, au Mexique, si la candidature du consortium qui a été formé avec South Western Bell est retenue, ce que nous souhaitons, bien évidemment.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez également évoqué les engagements pris par l'Agence spatiale européenne. Le conseil des ministres chargés de l'espace est prévu, normalement, au milieu de l'année 1991, sans retard particulier, contrairement à ce que j'entends ici ou là. Nous sommes, bien entendu, dans une phase où tous les chiffres ne sont pas connus. Là aussi, des rumeurs circulent; attendons les chiffres officiels communiqués par les industriels. Pour ma part, je n'ai pas d'indication particulière sur un dérapage précis.

Nous sommes résolus à poursuivre des travaux de coopération avec les Etats-Unis. Même si les Américains ont diminué leur budget, vous reconnaîtrez cependant avec moi que l'augmentation limitée à 10 p. 100 des crédits de la station Freedom laissent une marge d'action assez importante à la NASA.

Mais il est clair – j'ai d'ailleurs eu fréquemment l'occasion d'afficher cet objectif – que notre souhait est de voir l'Europe atteindre, à la fin du siècle, l'autonomie dans la politique des vols habités. Si nous voulons véritablement être crédibles dans la phase ultérieure, qui est celle du développement d'une politique spatiale ambitieuse et la conquête d'autres planètes – il faut y penser dès aujourd'hui – l'Europe doit être capable de jouer ce jeu de l'autonomie dans l'espace, comme elle l'a fait dans le domaine des lanceurs, par les décisions prises depuis environ deux décennies.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez aussi parlé de T.D.F. 1 et de T.D.F. 2, en citant des chiffres. Sur ce point, j'aimerais apporter quelques informations, afin de clarifier les choses.

Le programme des satellites de diffusion T.D.F. 1 et T.D.F. 2, y compris les assurances et le lancement, a coûté à la société T.D.F. 2 640 millions de francs en francs courants.

Le montant d'environ 4 milliards de francs que vous avez évoqué et dont la presse a récemment fait état me semble fortement exagéré. Il s'agit en fait, d'après ce que j'ai pu comprendre, d'une évaluation globale et forfaitaire qui correspond au financement engagé par T.D.F., auquel s'ajoute une partie de la recherche relative aux programmes, prise en charge directement par le C.N.E.S., le tout étant actualisé en francs 1990.

Or, comme vous le savez, ce programme s'est étendu sur près de dix ans, de 1980 à 1990. On ne peut donc pas, d'une part, dire que ce programme a duré et que son financement a été étalé sur une longue période et, d'autre part, actualiser ces sommes, ce qui ne représente pas grand-chose en réalité.

Le chiffre que je retiens est celui de 2 640 millions de francs, chiffre important certes, mais qui, compte tenu des investissements effectués en matière d'audiovisuel et de satellites, n'est pas monstrueux.

Les pannes intervenues sur les satellites entraîneront effectivement un amortissement exceptionnel de 300 millions de francs en 1990, ce qui correspond simplement à la disparition de l'actif représenté par la perte de quatre canaux, sur douze au total.

Néanmoins, je peux vous affirmer que les résultats de la Cogecom, qui est le holding des filiales de France Télécom, devraient être largement positifs cette année. Il n'y a donc pas lieu de trop s'inquiéter.

Je tiens à rappeler à cette tribune, parlant de T.D.F. 1 et de T.D.F. 2, que le Gouvernement s'est orienté – je l'ai annoncé voilà quelques jours – vers Eutelsat pour trouver des voies de poursuite du développement de la norme du D 2 Mac; tel est notre objectif; en effet, nous avons lancé T.D.F. 1 et T.D.F. 2, non pour le plaisir de les envoyer, mais parce que nous avions fait le pari important de la haute définition européenne, indispensable pour lutter dans la compétition internationale très dure contre les Japonais.

La norme européenne de télévision haute définition passe par le développement de la norme intermédiaire D 2 Mac, laquelle est passée non seulement par le lancement et le développement de T.D.F. 1 et de T.D.F. 2, mais aussi – ne l'oublions pas – par le développement du câble, qui est un support indispensable et qui est justement, à l'heure actuelle – nous avons eu l'occasion d'en parler ici aussi – en phase de démarrage. Le câble sera donc un outil indispensable dans la popularisation de la télévision haute définition et, dans un premier temps, de la norme intermédiaire D 2 Mac.

Je me réjouis du sérieux avec lequel la commission supérieure du service public des postes et télécommunications, première institution née de la réforme et dans laquelle le Sénat joue un rôle essentiel, a commencé ses travaux. Son rôle sera, à mon avis, décisif pour assurer et pour vérifier l'autonomie, le bon fonctionnement et le respect des missions de service public des deux exploitants.

Je voudrais aussi remercier M. le rapporteur pour avis, pour son appréciation positive des conditions de la mise en place de la réforme institutionnelle et sociale des P.T.T.

Le dialogue et la concertation valent là aussi, après comme avant le vote du projet de loi. Trois comités techniques paritaires ont déjà examiné une soixantaine de textes d'application et une centaine d'amendements ont été présentés par les organisations syndicales, dont plusieurs dizaines ont été retenus. Cela montre que, par le débat, le dialogue, la concertation et la transparence, on peut améliorer les textes et faire avancer des projets aussi importants que celui-ci.

Monsieur le rapporteur pour avis, vous avez eu raison de souligner l'importance des mesures prises par le projet de loi de finances pour 1991 pour assainir les relations financières entre l'Etat et La Poste. Même si cela se fait dans le cadre de ce que j'appelle la neutralité budgétaire, le progrès est évident, car, en augmentant la rémunération des C.C.P., qui atteindra le coût de collecte en trois étapes, et en allégeant, pour La Poste, le coût du transport de la presse, on crée indubitablement les bases d'un plus grand dynamisme des services financiers et d'une meilleure qualité de service pour les lecteurs de la presse.

Cette question relative à la presse a été évoquée par plusieurs d'entre vous. Il faut parler de choses réelles, concrètes. Certes, en 1990, il y a eu un léger fléchissement de la qualité de service, des activités postales notamment. Il était lié à quelques mouvements sociaux, qui n'ont pas été nombreux.

Vous le savez, nous faisons des sondages à grande échelle et portant sur un grand nombre d'objets. Depuis le mois de juin, ils montrent une nette amélioration de la qualité de service. Selon les chiffres du mois d'octobre, la qualité a même atteint un très haut niveau par rapport aux dix années passées, et cela y compris pour la presse.

Cela ne veut pas dire que nous en avons fini avec les améliorations. Le rapport de M. Limat, très apprécié par la presse, fait état, vous le savez, d'un plan d'action à court et moyen terme.

Sans citer toutes les mesures qui seront examinées et mises en œuvre, je puis vous dire qu'un contrôle rigoureux de la qualité de la distribution des quotidiens le samedi est envisagé.

Un sondage auprès des abonnés à la presse nationale, régionale et départementale nous a, en effet, permis de savoir que la distribution ce jour-là posait des problèmes.

La qualité du service de la distribution des quotidiens de province diffusés hors de la zone de diffusions sera également améliorée. Il s'agit d'une revendication d'un certain nombre de groupes de presse, qui sont gênés par la difficulté de ce type de diffusion. Un système de rattrapage des quotidiens, en cas d'erreur de tri dans les systèmes postaux, sera vraisemblablement mis en place.

Enfin, s'agissant de l'acheminement de la presse quotidienne nationale du soir vers la province, La Poste a également décidé de mettre en place, en cas de perturbation du service postal ou ferroviaire, des moyens exceptionnels spécifiques en direction de plates-formes régionales.

Ces quelques exemples vous montrent que cette préoccupation d'améliorer la qualité du service de la distribution de la presse est importante pour La Poste.

J'ai répondu à la question de M. Torre sur la prise en charge des frais du ministère par les exploitants. M. Laffitte en a également parlé. Je voudrais toutefois insister sur son caractère provisoire, qui, je l'espère, est compréhensible pour une réforme aussi importante. On ne peut pas, en effet, du jour au lendemain, passer d'un système à un autre sans que cela crée quelques traumatismes.

Vous avez encore évoqué la publication du rapport de la commission parlementaire. Bien entendu, je suis ouvert aux propositions des parlementaires, en tenant compte des contraintes de calendrier, que je n'ai pas encore explorées complètement.

MM. Faure, Laffitte, notamment, ont évoqué les problèmes de La Poste, en milieu rural qui, je le sais, vous préoccupent beaucoup. J'ai apprécié, d'emblée, la qualité du rapport de M. Delfau – j'ai souvent eu l'occasion de m'exprimer sur cette question – et j'ai également été très satisfait de l'accueil qui a été réservé aux décisions que j'en ai tirées. Je l'ai personnellement vérifié dans plusieurs départements. J'y reviendrai dans quelques instants.

Pour ce qui est des services financiers de La Poste, j'attends avec sérénité, si je puis dire, les conclusions du rapport de M. Ullmo, qui rencontre actuellement les différents partenaires concernés. Ce rapport servira de base aux réflexions que le Gouvernement soumettra au Parlement au printemps prochain.

M. Gérard Larcher est revenu sur ce problème, lequel avait suscité une grande émotion, et pas seulement au sein de votre assemblée.

M. Ullmo est tout à fait conscient de la méthode qu'il faut suivre. Sachez que tous les partenaires possibles seront consultés: des parlementaires, bien sûr, mais aussi différents syndicalistes – car ils n'ont pas tous le même point de vue – des représentants du milieu bancaire, des représentants des usagers et, également, des représentants de La Poste.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous dire ce qui sortira de cette étude; je peux néanmoins vous affirmer qu'un débat suivra la publication de ce rapport. Comme MM. Larcher, Faure, Delfau et Huchon, qui ont abordé cette question, je souhaite que ce débat soit intéressant. Je souhaite en tout cas qu'il soit dépassionné, serein, à la hauteur des enjeux et décisif. C'est justement l'objet du rapport de M. Ullmo que d'essayer de présenter les différents aspects du problème et les différents points de vue.

Monsieur Faure, je suis enfin heureux de vous rejoindre sur l'appréciation positive que vous avez portée sur le dynamisme de France Télécom. J'ai moi-même incité à un tel déploiement à l'étranger.

Je citais quelques exemples tout à l'heure. La France n'est pas pour autant absente des préoccupations de service public. Je vous parle de l'étranger, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous nous désintéressons du développement et de l'aménagement du territoire. Certains d'entre vous ont peutêtre entendu les propos que j'ai tenus lors du dernier congrès de l'Association des maires de France. J'ai évoqué, notamment, le développement des zones locales élargies.

Dans quatre ou cinq années, ce système mis en place par France Télécom devrait permettre d'accorder, au sein des zones rurales ou tout au moins à l'extérieur de la région parisienne, des conditions tarifaires plus avantageuses qu'actuellement. Ce sera certainement un point non négligeable dans l'aménagement du territoire. On parle, en effet, souvent du rôle de la poste rurale à cet égard, mais il faut aussi évoquer celui que France Télécom va jouer pour favoriser certains aspects de cet aménagement du territoire.

Monsieur Laffitte, vous vous êtes interrogé sur les relations entre France Télécom et les activités de recherche et d'enseignement, sujet qui, je le sais, vous tient beaucoup à cœur. Je me suis déjà exprimé sur ce point à l'occasion de la discussion relative à la réglementation des télécommunications.

Je rappelle mon souhait de voir France Télécom se doter d'un conseil scientifique, j'en ai fait la proposition ici même. Ce sera un signe de la volonté de France Télécom de maintenir son effort intense en matière de recherche et de développement, de façon ouverte sur la société, sur l'économie.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur des télécommunications, en faveur duquel j'ai décidé qu'il serait procédé, dès cette année, à un élargissement des capacités d'accueil et de formation d'ingénieurs. Il reste pour l'instant confié à France Télécom. Là encore, comme je le disais, il faut faciliter la transition, car il n'est pas facile de tout changer du jour au lendemain. Mais il est clair que l'Etat et les secteurs industriels concernés devront intervenir très rapidement dans cette mission, qui est essentielle à la préparation de l'avenir.

Monsieur Delfau a eu, bien sûr, tout à fait raison de saluer la qualité des 450 000 agents de La Poste et de France Télécom. Il en a rencontré beaucoup au cours de sa mission - je ne suis d'ailleurs pas étonné qu'il ait insisté sur la présence du service public en milieu rural - mission à laquelle il a su donner le souffle politique indispensable.

J'ai moi-même pu me rendre compte du véritable zèle avec lequel tous les acteurs de la vie locale se sont saisis de vos conclusions, monsieur le sénateur, de nos conclusions, devrais-je dire, car je crois que chacun d'entre nous peut les considérer comme les siennes. Je sais aussi avec quelle vigilance, vous, les élus - c'est d'ailleurs votre rôle - la commission parlementaire et, moi, le ministre, nous suivrons leur réalisation concrète. A cet égard, je suis tout à fait confiant, même si, j'en ai conscience, il s'agit là d'une nouvelle procédure, d'un nouveau mode de rapports entre l'exécutif, le législatif et un grand service public.

Monsieur Mathieu, La Poste commence à recevoir, en 1991, pour les services qu'elle rend à la presse, une rémunération que le projet de loi de finances fixe à 1 milliard de francs. La suite sera prévue dans le contrat de plan avec l'Etat.

La rémunération des C.C.P. ne restera pas à 3 p. 100, puisqu'un amendement gouvernemental fait passer ce taux à 4,5 p. 100 dès le ler janvier 1991. Pour 1992 et au-delà, cette rémunération sera fixée dans le contrat de plan de l'exploitant.

Je ne doute pas que la Haute Assemblée sera bien tenue informée du fonctionnement de la commission parlementaire puisque quatre sénateurs, et non des moindres, y siègent. Les autres instances consultatives seront mises en place en leur temps, au début de 1991. C'est donc la commission parlementaire qui était en avance. C'est en effet à votre demande qu'elle a été mise en place de façon anticipée pour que vous puissiez vous exprimer, notamment sur le cahier des charges.

Cela exigeait un emboîtement assez compliqué des différents délais. Nous avons, je crois, tenu le calendrier. En effet, la commission parlementaire doit donner son avis dans les prochains jours, puis le texte passera devant le Conseil d'Etat. Ce cahier des charges sera ensuite rapidement publié. Il deviendra la charte des droits et des devoirs des deux exploitants.

Monsieur Mathieu, vous avez aussi, comme M. Larcher, posé une question sur le corps des attachés d'administration centrale des P.T.T. Je voudrais vous apporter des assurances sur cette question.

Comme M. Larcher le disait tout à l'heure, le volet social est un volet important de cette réforme et il est clair qu'il ne doit inquiéter personne. C'est la raison pour laquelle il faut répondre très clairement aux questions qui sont posées.

Effectivement, concernant les attachés d'administration, une modification statutaire a été soumise à l'examen du comité technique paritaire central du 3 décembre dernier; c'était donc hier. Cette modification n'a aucune conséquence pénalisante pour les attachés. Au contraire, elle vise à leur permettre d'exercer leurs activités au ministère ou chez les exploitants publics, comme La Poste et France Télécom.

Les attachés en fonction sont actuellement environ 210. Ils se répartissent approximativement en trois tiers : un pour le ministère, un pour La Poste et un pour France Télécom. C'eux qui sont en fonction à La Poste et à France Télécom continueront à exercer leurs activités au sein des services où ils sont actuellement affectés. Quant à ceux qui sont en fonction au ministère, 39 d'entre eux ont été invités à opter pour l'exploitant de leur choix afin de poursuivre leurs activités qui seront transférées, en 1991, à La Poste et à France Télécom.

Au total, sur les 210 fonctionnaires concernés, deux ont refusé de choisir et huit ont demandé à être affectés dès maintenant, ou ultérieurement, au ministère. Comme vous le voyez, si nous comparons ces chiffres à celui de l'effectif du corps, nous atteignons un taux de satisfaction de 95 p. 100.

En tout état de cause, je peux vous l'assurer, les perspectives de carrière qui seront offertes aux attachés à l'occasion de ces nouvelles dispositions seront au moins aussi favorables que celles qu'ils ont actuellement.

Monsieur Larcher, vous avez émis quelques doutes sur le respect des délais annoncés pour la période transitoire prévue par la loi du 2 juillet 1990. J'ai envie de vous répondre que, si le Gouvernement n'avait pas tenu les échéances qu'il a annoncées, nous ne serions peut-être pas à quelques semaines, voire à quelques jours, de la mise en place de cette importante réforme.

Dans quelques jours, au ler janvier 1991, nous aurons réussi le processus de réforme, et ce moins de deux ans avant le marché unique de 1993. Cette situation, comparée à celle de certains pays amis et voisins qui ont procédé à des réformes de même nature, se présente largement à notre avantage.

Nous pouvons donc être collectivement fiers d'avoir mené une réforme aussi importante dans des délais aussi brefs. Cela n'a pas été une chose facile – je le dis à ceux d'entre vous qui suivent de près ce qui se passe en ce moment aux P.T.T. pour la mise en œuvre de la réforme – mais nous avons pu mener à bien cette tâche dans de bonnes conditions grâce à la bonne volonté de chacun.

De la même façon, on ne peut pas en être surpris, le Gouvernement applique les principes sur lesquels il a appuyé explicitement la réforme. Il en est ainsi de la règle de neutralité budgétaire dans les relations financières entre l'Etat et les exploitants. Je vais peut-être vous décevoir, monsieur Gérard

Larcher: il n'y a pas eu de bras de fer au sein du Gouvernement sur ce sujet! Vous avez évoqué les très importants cahiers des charges que la commission supérieure examine actuellement, avec un sérieux auquel je tiens à rendre hommage. Je le répète: ces documents émanent du Gouvernement et non pas de tel ministre ou de tel fonctionnaire si haut soit-il placé.

Bien entendu, nous serons attentifs aux enrichissements suggérés par la commission. C'est bien l'objet de cette consultation.

Concernant le fonctionnement de la commission supérieure et son rôle d'arbitre, j'indique à ceux d'entre vous qui en font partie que notre volonté est bien de lui conférer une autorité et une indépendance indiscutables. Bien entendu, cette compétence et cette influence couvriront le champ des activités économiques et financières des exploitants.

Sur ce terrain qui intéresse, bien sûr, le Gouvernement, notamment le ministre des P.T.E. chargé de la tutelle, et le ministre de l'économie et des finances, c'est le contrat de plan qui sera le levier principal.

Monsieur Larcher, vous avez évoqué à juste raison ce sujet. Le contrat de plan aura un rôle essentiel. Comme la loi le prévoit, la commission devra examiner les contrats de plan et s'assurer de leur respect. Elle pourra donc veiller à ce qu'il n'y ait pas empiètement sur l'autonomie de fonctionnement du service public.

J'en viens maintenant à l'espace.

Monsieur Huchon, je voudrais vous rassurer car les crédits destinés à l'espace relèvent bien du budget que nous examinons ce matin, même si les chiffres sont repris dans les comptes du budget civil de recherche et de développement. Celui-ci est du ressort de M. Curien, avec qui j'exerce la cotutelle du C.N.E.S., en parfaite harmonie d'ailleurs.

Vous avez évoqué l'affaire des prêts. J'ai déjà répondu à cette question voilà un instant. Je ne reviendrai donc pas sur la mission confiée à M. Yves Ullmo, qui, je pense, travaille en concertation avec tous ceux qui peuvent lui fournir quelque information.

Monsieur Leyzour, vous avez fait allusion aux hommages rendus aux personnels des P.T.T. Dans mon esprit en tout cas, et je pense dans l'esprit de tous ceux qui ont participé à cet hommagé, il ne s'agissait absolument pas d'une démarche formelle, théorique. Vous me donnez l'occasion, monsieur le sénateur – je vous en remercie – de rappeler que, dès le mois de janvier prochain, l'ensemble des agents verront leur traitement augmenter de 450 francs par mois.

Quant aux reclassements et aux reclassifications qui ont été décidés dans le cadre de la réforme que vous avez évoquée, ils se traduiront par une augmentation de l'ordre de l 000 francs par mois sur la moyenne d'une carrière pour des dizaines de milliers de préposés. Je me réjouis d'ailleurs que ces agents, qui jouent un rôle si important, si nécessaire dans la vitalité de La Poste en milieu rural, bénéficient de cette revalorisation de carrière.

Monsieur Leyzour, vous m'avez aussi posé une question concernant un sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises, je veux parler du minitel. Vous l'avez abordé sous un angle un peu particulier.

M. Félix Leyzour. Sous l'angle « rose »! (Sourires.)

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Il s'agit du minitel rose.

Même si le sujet prête parfois à sourire, en France en tout cas, il est important, car il concerne à la fois la protection de nos enfants et la liberté d'expression. C'est en cela que réside la difficulté. C'est également un sujet qui comporte des enjeux techniques, économiques et sociaux considérables.

Permettez-moi de rappeler que les questions de moralité ne concernent pas seulement les services des télécommunications. Si je dis cela, c'est parce que le problème est d'ordre général, que c'est un problème de société. Peut-être avez-vous déjà eu l'occasion, en cette enceinte, d'évoquer le problème des kiosques à journaux ou d'évoquer les sanctions que le C.S.A. est amené à prendre contre certaines chaînes de télévision qui n'hésitent pas à programmer des émissions très violentes aux heures de grande écoute. Je ne cherche pas du tout à me dérober, mais je veux vous faire comprendre que ce problème s'inscrit dans un cadre beaucoup plus vaste.

Il est vrai que certains services de télématique peuvent être considérés comme dangereux pour la jeunesse. Pour traiter de ce problème a été créée une commission de la télématique, qui comprend des associations familiales, ainsi que des représentants des fournisseurs de services et de la presse. En effet, cette dernière est également très intéressée par ces services.

J'ai l'intention de demander au président de cette commission, qui est conseiller d'Etat, d'établir sur ce sujet un rapport complet, qui devra m'être remis lors du premier trimestre 1991. Au vu des conclusions de ce rapport, s'il le faut, des mesures seront prises. Mais elles le seront en toute connaissance de cause, et après que toutes les parties en présence auront pu s'exprimer.

Permettez-moi de vous dire qu'en attendant un certain nombre de mesures ont déjà été prises et qu'il ne faut pas dramatiser ni exagérer l'importance de ce phénomène.

En effet, le trafic des messageries ne représentait, en 1989, que 5. p. 100 des appels. Toutes ces messageries n'ont pas, fort heureusement, un caractère pornographique.

Par ailleurs, le trafic total des messageries a été divisé par deux en deux ans, alors que le trafic par minute hors annuaire électronique et 3615 a été pratiquement doublé.

En 1988, 15 p. 100 des détenteurs déclaraient être utilisateurs de messageries. Or ils n'étaient plus que 9 p. 100 en 1989. Le phénomène existe, certes, mais il n'a pas l'importance qu'on semble lui accorder parfois.

Vous avez cité un chiffre tout à l'heure. Il me semble exagéré. En fait, il s'agissait du chiffre d'affaires total Télétel et non du chiffre d'affaires de ces messageries, qu'on ne sait d'ailleurs pas mesurer très exactement.

Si l'on a pu assister depuis deux ans à une réduction du volume de ces messageries, c'est que France Télécom a pris des mesures de remise en ordre. En concertation avec les fournisseurs de service, France Télécom a mis en place un dispositif rigoureux.

Ainsi, l'établissement a pris un certain nombre de dispositions entrant dans le cadre de la nouvelle convention kiosque télématique signée avec les fournisseurs de services, convention qui contient un code de déontologie proscrivant toute publicité directe ou indirecte pour les services à caractère pornographique.

Le non-respect de ces dispositions permet à France Télécom de résilier la convention, après mise en demeure et après consultation du comité consultatif du kiosque télématique. Ce dispositif vient d'être renforcé grâce à la possibilité donnée à ses membres de saisir le comité consultatif du kiosque téléphonique. Les associations familiales qui en font partie pourront donc intervenir directement.

Après avis de ce comité, France Télécom a été amené à résilier quatre-vingt-cinq services pour non-respect de la déontologie.

N'oublions pas que le minitel est un grand succès pour notre pays et que les étrangers nous l'envient.

Permettez-moi de citer quelques exemples d'utilisation du minitel parce que je ne voudrais pas me limiter à ses abberrations ou à ses excès.

Ainsi, le service 3615 SNCF reçoit près de 1 million d'appels par mois; près de 15 p. 100 des commandes de vente par correspondance sont passées par minitel.

Par ailleurs - je suis sûr que vous serez sensible à cet aspect - le minitel crée des emplois puisque l'activité télématique engendre de 12 000 à 15 000 emplois, dont 50 p. 100 d'emplois nouveaux.

Enfin, dernier point, mais non le moindre, le minitel constitue un outil de gestion efficace pour les entreprises, notamment les P.M.E.

J'en viens à la question que vous avez évoquée sur l'espace, monsieur Loridant.

J'ai eu l'occasion de célébrer, voilà quelques jours, le vingt-cinquième anniversaire du premier satellite français. Votre intervention nous a permis de mieux mesurer le chemin parcouru, en un temps assez court finalement, pour nous hisser au troisième rang des puissances spatiales. Il était de bon ton de rire et de plaisanter sur la France et sur l'Europe, il y a seulement quinze ou dix ans. Aujourd'hui, nous sommes pleinement reconnus comme la troisième puissance spatiale au monde.

Nous poursuivons notre effort en France et dans le cadre européen en mêlant les approches scientifiques, techniques et économiques de façon à atteindre l'autonomie à la fin de ce siècle. L'apport inestimable de l'esprit scientifique doit être mis à profit au C.N.E.S. et autour de ce centre pour aller au-delà et participer pleinement à ce qui reste, il faut en avoir conscience, une véritable aventure que, je l'espère, l'humanité saura maîtriser.

Nous y serons présents, et je me félicite de toutes les interventions positives que j'ai entendues à cet égard. Je tiens particulièrement à vous remercier pour votre soutien.

Je terminerai mon propos en répondant à M. Othily, qui, bien entendu, se préoccupe de l'avenir spatial de la Guyane. Je peux le rassurer très fermement : il n'y a aucun doute sur le maintien de l'activité spatiale en Guyane.

Des investissements coûteux sont en cours: 5 milliards de francs seront investis en cinq ans; près de 50 lanceurs Ariane 4 doivent être lancés; viendront ensuite le lanceur lourd Ariane 5 et l'avion spatial Hermès, qui, l'un et l'autre, prendront le relais des lanceurs actuels en bénéficiant de la géographie idéale de la base de Kourou. Il n'est pas question de quitter Kourou ni d'en faire un petit centre de recherche annexe, comme vous en exprimiez la crainte tout à l'heure. Les choses, de ce point de vue, sont très claires.

Quant à Pegasus, il s'agit d'un système qui n'est adapté qu'au lancement de petits satellites de quelques dizaines de kilogrammes. D'après ce que je sais, la prochaine version ne sera pas lancée d'un avion, mais sera conçue comme un lanceur classique, c'est-à-dire comme Ariane. Il s'agit d'une impasse technologique, pour parler abruptement. Il n'est pas nécessaire de trop s'inquiéter à son sujet. Nous avons choisi une autre voie, qui, je pense, est la bonne.

Par ailleurs, la quasi-totalité des satellites lancés depuis Kourou sont et seront des satellites civils. La réussite de l'activité spatiale en Guyane, sur des bases strictement civiles, doit être soulignée, car il s'agit, je crois, du seul cas au monde où une base spatiale fonctionne presque exclusivement pour des satellites civils. Par conséquent, sur les deux points que vous avez évoqués, monsieur Othily, vous pouvez être pleinement rassuré.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous prie d'excuser la longueur de mon intervention, mais vos questions nécessitaient des réponses argumentées.

En terminant, permettez-moi de vous dire que l'avenir du secteur des postes, des télécommunications et de l'espace, qui nous tient tant à cœur, même si le budget que je vous présente aujourd'hui - comme l'a fait remarquer M. Faure - est ô combien plus restreint que les précédents, offre des perspectives qui ne manquent pas d'ambition. (Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)

M. le président. Je vous rappelle que les crédits d'aide à la presse inscrits au budget des postes, des télécommunications et de l'espace seront examinés demain, mercredi 5 décembre, au moment de l'examen des crédits de la communication.

En conséquence, le vote des crédits concernant le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace aura lieu demain, à la suite de l'examen des crédits de la communication.

Toutefois, j'appellerai en discussion l'article 51.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 482 500 000 francs. » Le vote sur les crédits figurant au titre III est réservé. « Titre IV, 1 083 293 000 francs. » Le vote sur les crédits figurant au titre IV est réservé.

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 40 600 000 francs.

« Crédits de paiement, 35 600 000 francs. »

Le vote sur les crédits figurant au titre V est réservé.

 $\,$ % Titre VI. - Autorisations de programme, 7 427 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 6 493 000 000 francs. »

Le vote sur les crédits figurant au titre VI est réservé.

Article 51

- M. le président. « Art. 51. I. Le budget annexe institué par l'article L. 125 du code des postes et télécommunications est supprimé à compter du 1er janvier 1991.
- « Les opérations se rattachant à la gestion 1990 seront poursuivies jusqu'à la clôture de cette gestion.
- « II. Les dispositions des articles 33, 36, 37 et 38 du code des caisses d'épargne sont abrogées.
- « Les modalités d'application du présent article seront fixées, en tant que de besoin, par décret en Conseil d'Etat. »
- M. Félix Leyzour. Je demande la parole pour explication de vote.
 - M. le président. La parole est à M. Leyzour,
- M. Félix Leyzour. Dans le droit-fil de ce que fut sa position sur le changement de statut, le groupe communiste votera contre cet article 51.
 - M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 51.

(L'article 51 est adopté.)

- M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.
- Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à quinze heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Postes, télécommunications et espace (suite)

- M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le président de la commission.
- M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le président, ce matin, vous avez fort logiquement réservé le vote sur les crédits concernant les postes, les télécommunications et l'espace jusqu'après le vote sur les crédits concernant la communication, qui doit intervenir demain.

En effet, le budget du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace bénéficie d'une ligne de crédits, au titre IV, de 1 milliard de francs, qui représente la contribution de l'Etat au financement des transports de la presse par La Poste. C'est une aide indirecte à la presse, à laquelle je vous sais, les uns et les autres, particulièrement sensibles.

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, pour des raisons qui lui sont propres et que, pour ma part, je comprends fort bien, en accord avec M. le rapporteur spécial, que j'ai consulté, souhaite que le vote sur le budget de son ministère intervienne dès maintenant.

J'ai donc pris l'attache du rapporteur spécial du budget de la communication, qui a un avis à donner sur les crédits concernant les postes, les télécommunications et l'espace au titre de la contribution de l'Etat au financement du transport de la presse.

Notre collègue et ami Jean Cluzel, rapporteur spécial du budget de la communication, n'y voit pas d'obstacle, dans la mesure où la commission des finances a émis un avis favorable sur l'adoption de ces crédits.

Dans ces conditions, permettez-moi, monsieur le président, de vous demander, avec l'accord de M. le président du Sénat, de bien vouloir, pour des raisons de cohérence, inviter la

Haute Assemblée à se prononcer, dès maintenant, sur l'ensemble des crédits du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

- M. Jean Cluzel, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. Cluzel.
- M. Jean Cluzel, au nom de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aurai l'occasion, demain je suis heureux de pouvoir le faire aujourd'hui en votre présence, monsieur le ministre de souligner les efforts substantiels qui ont été faits en faveur de la prise en charge partielle, par le budget général, du coût du transport de la presse, qui constitue incontestablement une mission de service public.

Cette prise en charge se traduit, monsieur le ministre, par l'inscription dans votre budget d'un crédit de 1 milliard de francs.

La commission des finances se félicite, comme l'a dit son président à l'instant, de cette mesure que, depuis longtemps déjà, elle jugeait indispensable. C'est d'ailleurs, sans doute la raison principale pour laquelle elle s'est déclarée favorable, le 13 novembre dernier, à l'adoption des crédits relatifs aux aides à la presse.

Intervenant à la demande de M. Poncelet, et pour que les choses soient parfaitement claires, au nom de la commission des finances, j'invite le Sénat à adopter les crédits d'aide à la presse qui sont inscrits au budget des postes, des télécommunications et de l'espace.

- M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Je remercie M. le président du Sénat, ainsi que M. Poncelet, d'avoir accepté que ce vote intervienne cet après-midi, malgré les difficultés que cela peut présenter.

J'ai pensé - je suis heureux de voir que je suis rejoint en cela par M. le président du Sénat - qu'après le débat sérieux et en profondeur que nous avons eu ce matin et qui vient, d'ailleurs, confirmer les excellentes relations que nous avons développées au cours de ce long processus de la réforme des P.T.T., il était préférable que ce vote intervienne en présence du ministre, des deux rapporteurs et de ceux d'entre vous qui ont participé au débat de ce matin.

Je vous en remercie donc très sincèrement.

M. le président. Nous allons donc procéder au vote par titre des crédits concernant le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace et figurant aux états B et C.

Je rappelle que, tout à l'heure, le Sénat a adopté l'article 51.

ETAT B

- M. le président. « Titre III, 482 500 000 francs. » Personne ne demande la parole ? ... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III. (Ces crédits sont adoptés.)
- M. le président. « Titre IV, 1 083 293 000 francs. » (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 40 600 000 francs.

« Crédits de paiement, 35 600 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste vote contre. (Ces crédits sont adoptés.)

- M. le président. « Titre VI. Autorisations de programme, 7 427 000 000 francs.
 - « Crédits de paiement, 6 493 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste vote contre. (Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous en avons, cette fois, terminé avec l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

Education nationale

ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR

- M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur.
- M. Félix Leyzour. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.
 - M. le président. La parole est à M. Leyzour.
- M. Félix Leyzour. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, mon intervention se fonde sur l'article 36, alinéa 3, de notre règlement.

A l'heure où je prends la parole, une importante manifestation des étudiants de l'université de Bretagne occidentale s'ébranle à Brest. Ces étudiants, comme leurs cadets lycéens, réclament des postes de professeurs et de personnels A.T.O.S. Ils demandent aussi la construction de salles de cours et de travaux pratiques, la construction d'un restaurant et d'une cité universitaire. En fait, ils veulent que leur université, située à la pointe de la Bretagne, ait les moyens de fonctionner normalement.

Ils se sont adressés à votre ministère, monsieur le ministre d'Etat. Ils ont notamment demandé à être reçus par M. Claude Allègre.

Au nom du groupe des sénateurs communistes et apparenté, je m'adresse à vous, monsieur le ministre d'Etat, en vous posant une double question : votre conseiller va-t-il les recevoir ; quels moyens spécifiques envisagez-vous de dégager pour cette université ? (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. Acte est donné, monsieur Leyzour, de votre rappel au règlement.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce projet de budget vous est aujourd'hui soumis, sans que la commission des finances du Sénat ait pu l'examiner, en raison des circonstances de ces dernières semaines, qui m'ont empêché de participer à la séance prévue par la commission. Après m'en être excusé auprès de M. Poncelet, président de la commission, je voulais exprimer mes regrets à la Haute Assemblée.

Ce projet de budget traduit une grande ambition pour notre pays : construire un système éducatif qui accueille sans exclusive élèves et étudiants, qui leur offre de meilleures conditions d'étude et de vie, qui les conduise à la réussite scolaire et à la qualification, contribuant ainsi à l'élévation culturelle du pays et donnant à notre économie les atouts indispensables pour sa compétitivité.

Cette volonté a été affirmée avec force par le Président de la République, M. François Mitterrand, et par le Gouvernement, qui en a fait la première priorité nationale, reconnue par la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Cette politique ambitieuse ne saurait se résumer à l'inventaire des moyens, certes importants, qui sont nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Le Gouvernement a choisi de conduire une politique éducative cohérente, tournée vers la préparation de l'avenir, ce qui suppose une volonté forte et un effort soutenu dans le temps. C'est cette détermination et cette persévérance dans l'effort qui donnent tout son sens au projet de budget qui est soumis à votre suffrage.

Les événements qui se sont déroulés dans les lycées au cours de ces dernières semaines ont souligné, au-delà de problèmes et de préoccupations qui dépassent largement le système éducatif, l'ampleur de la demande d'éducation et l'attente des jeunes, de tous les jeunes, vis-à-vis de l'école.

Les revendications exprimées par les lycéens sur leurs conditions d'étude et de vie dans les établissements n'ont pas remis en cause les orientations du Gouvernement, n'ont pas visé au retrait de tel ou tel projet, mais, au contraire, cherchaient à faire en sorte que soient accueillis sans exclusive tous les jeunes pour qu'ils reçoivent une formation de qualité.

Le message qu'ils nous ont adressé est de faire encore plus et d'aller plus vite dans la voie que nous nous sommes fixée. En effet, si les lycées traversent actuellement une crise, c'est, à mon sens, une crise de croissance, de mutation, et non pas une crise de déclin ou de rejet.

Les difficultés que connaissent ces établissements résultent, en effet, de l'afflux de lycéens plus nombreux, plus diversifiés que par le passé, parfois aussi plus exigeants. Cet afflux et cette diversité rendent nécessaire l'accroissement des capacités d'accueil, en locaux et en personnels : le Gouvernement et les régions, chacun dans leur domaine de compétence, ont consenti, à ce titre, des efforts importants. La construction de nouveaux lycées, les restructurations et agrandissements de lycées existants ont permis, grâce à l'effort des régions, d'accueillir ce flux de nouveaux élèves, comme l'a permis l'effort propre de l'Etat et comme l'ont permis les nombreuses créations d'emplois qu'il a opérées.

Sur les trois budgets, 1989, 1990 et ce projet de budget pour 1991, les moyens consacrés aux lycées auront progressé de 10 milliards de francs et les emplois en lycée se seront accrus de plus de 19 000.

Il faut se garder, en ce domaine comme dans l'ensemble du secteur de l'éducation, de l'illusion quantitative, celle qui ferait croire que l'augmentation des moyens pourrait, à elle seule, apporter une réponse à l'ensemble des problèmes posés.

C'est aussi à une redéfinition des missions du lycée, de son organisation pédagogique, de son fonctionnement que nous nous sommes attelés.

Les lycéens ont exprimé leur volonté d'être associés à la vie des établissements et de devenir des partenaires actifs au sein de la communauté éducative. Ils ont exprimé – parfois confusément, sans doute – une vision du lycée qui est un lieu d'études, mais aussi un lieu de vie plus ouvert à l'initiation à la responsabilité et à la citoyenneté, plus propice à l'apprentissage de la vie sociale, plus accueillant à la culture sous toutes ses formes.

C'est pour répondre précisément à ces aspirations, dont personne ne peut nier le caractère positif et prometteur pour l'avenir, que le Gouvernement a arrêté un ensemble de mesures dans le cadre du plan d'urgence pour les lycées.

Cinq orientations ont, à cet égard, été retenues.

Première orientation : la rénovation des lycées et l'amélioration des conditions matérielles de vie.

Un fonds de rénovation des lycées, doté de 2 milliards de francs de crédits et de 2 milliards de francs de prêts de la Caisse des dépôts et consignations à taux bonifié par l'Etat, permettra d'accélérer et d'amplifier les opérations de rénovation indispensables, prioritairement dans les lycées professionnels, pour mettre les locaux aux normes de sécurité et d'hygiène, pour supprimer progressivement les bâtiments préfabriqués, pour créer ou aménager des salles d'études, des lieux de réunion, de vie associative, des centres de documentation et d'information, enfin pour rénover les internats.

L'Etat a fixé ces priorités, car elles correspondent aux besoins les plus aigus et aux urgences reconnues.

Ce sont les régions, dans l'entier respect de leur autonomie de décision et de leur compétence, qui décideront de l'utilisation de ces moyens exceptionnels en prenant en compte les demandes que les recteurs feront remonter des établissements, à l'issue d'une large concertation.

L'amélioration des conditions matérielles, c'est aussi accélérer la modernisation du parc des machines installées dans les ateliers des lycées techniques ou professionnels. Des moyens complémentaires sont inscrits au plan d'urgence à cette fin. Je ne doute pas de la volonté des régions d'accompagner et d'amplifier l'effort de l'Etat.

Enfin, l'Assemblée nationale a adopté mardi dernier un amendement gouvernemental au projet de loi sur le troisième train de mesures du plan emploi, amendement qui institue des commissions d'hygiène et de sécurité dans chaque lycée d'enseignement technique.

Deuxième orientation: le développement de la vie lycéenne, facteur d'apprentissage de la citoyenneté, de la vie sociale et culturelle.

Le conseil supérieur de l'éducation, réuni hier, sous ma présidence, a débattu du projet de décret fixant les droits et obligations des élèves : droits d'expression, de réunion, d'affichage, mais aussi obligation de respecter les règles de la vie collective, de la neutralité, du respect des personnes, de la tolérance, principes fondateurs de notre école auxquels nous sommes tous, par-delà notre diversité, profondément attachés. L'examen de ce projet de décret sera repris et conclu dans trois semaines lors d'une nouvelle réunion du conseil supérieur de l'éducation.

Cette évolution est souhaitable; elle est aussi inévitable dès lors qu'un lycéen sur trois, que deux élèves de terminale sur trois sont majeurs et qu'à ce titre ils disposent déjà dans la société de certains de ces droits, et d'autres plus fondamentaux encore.

Ces responsabilités accrues s'exerceront au sein des établissements dans la gestion des foyers socio-éducatifs auxquels il est apparu nécessaire de donner une nouvelle identité et un nouvel élan. Les conseils de délégués des élèves, mis en place dans chaque lycée depuis le mois de novembre dernier, constitueront des lieux privilégiés d'expression pour les élèves, qui ont revendiqué le droit de devenir des partenaires actifs et responsables au sein de la communauté éducative.

Troisième orientation: l'amélioration des conditions d'encadrement et d'animation.

La priorité en ce domaine sera accordée aux lycées situés en zone d'éducation prioritaire, dont le taux d'encadrement sera en moyenne de vingt-cinq élèves par classe pour les lycées professionnels et de trente au maximum dans les autres lycées.

Par ailleurs, à la prochaine rentrée, grâce à la création de 415 emplois supplémentaires de documentalistes, tous les lycées professionnels disposeront d'un centre de documentation et d'information. Les possibilités d'animation culturelle, sportive, sociale des lycées seront également renforcées au titre du plan d'urgence.

Mais il est clair que c'est au prix d'un effort tenace et continu que les tensions liées à l'encadrement seront résorbées: le Premier ministre a été saisi du projet de plan pluriannuel de recrutement des personnels, qui permettra, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation, de programmer pour les cinq prochaines années nos besoins de recrutement et de décider des créations d'emplois nécessaires. Les lycéens ont formulé la même demande, ce qui indique bien que l'aspiration immédiate de ceux-ci à bénéficier des meilleures conditions d'enseignement rejoint la démarche, à plus long terme, du Gouvernement, que celui-ci avait fait inscrire dans la loi.

Quatrième orientation : la rénovation de l'organisation pédagogique du lycée.

Il faut donner au lycée des instruments et un cadre d'organisation qui soient en cohérence avec les objectifs qui sont désormais les siens. La structure pédagogique des programmes, les processus d'orientation, les articulations avec le collège en amont et l'enseignement post-baccalauréat en aval, l'adaptation des méthodes d'enseignement à la diversité de la population lycéenne, tout cela doit être revu en fonction de cette réalité qu'est la démocratisation des lycées.

C'est une entreprise sans doute délicate, car elle touche aussi à un symbole, à une tradition ancienne, à laquelle beaucoup de Français sont attachés. Mais ne pas le faire, rester dans le faux confort des situations établies et des schémas familiers, ou renoncer à l'avance au débat nécessaire sur l'évolution du lycée, c'est risquer de faire naître des malentendus, des frustrations, des échecs et de provoquer une rupture grave de notre système d'enseignement.

C'est pourquoi j'ai demandé au printemps dernier au conseil national des programmes, instance créée par la loi d'orientation, de faire des propositions en ce domaine. Celles-ci ont été rendues publiques le 23 novembre dernier et ont fait l'objet d'un premier grand débat au conseil supérieur de l'éducation réuni hier – c'était le deuxième point de son ordre du jour.

Je souhaite que ces propositions et que les problèmes qu'elles visent à résoudre fassent l'objet d'un débat et de la plus large concertation: les personnels, les familles, les élèves, tous les partenaires du système éducatif, notamment les élus et représentants des collectivités territoriales, l'opinion elle-même, au-delà des spécialistes de ces questions, doivent exprimer leurs idées, voire leurs propositions. C'est par ce vaste débat que nous définirons ensemble le lycée de l'an 2000.

Cinquième orientation : le renforcement de l'aide sociale aux familles et aux élèves.

A cet égard, le plan d'urgence prévoit une mesure déconcentrée et sélective, dont les effets doivent être ciblés sur les situations les plus difficiles. Ainsi, 200 millions de francs seront mis à la disposition des établissements dans le cadre d'un fonds social, pour venir en aide, sous des formes diversifiées – tickets de cantine, fournitures et livres scolaires, aide financière – aux élèves issus des familles démunies ou qui traversent des circonstances difficiles. C'est au chef d'établissement, entouré de l'avis de ses partenaires locaux, que reviendra la décision d'engager ces crédits. Complétant le système classique des bourses, ces nouvelles dispositions visent à aller dans le sens de l'égalité des chances.

Comme vous le voyez - j'ai voulu en rendre compte aujourd'hui devant notre assemblée - ce plan d'urgence n'a été inspiré ni par la démagogie ni par la précipitation : ces tensions qui ont été à l'origine du mouvement ou qui ont été progressivement mises en avant, je ne les méconnaissais pas. Ces mesures que nous avons prises - je crois l'avoir montré - s'inscrivent en pleine cohérence dans la démarche du Gouvernement, même s'il est vrai, comme dans toute démocratie confrontée à un mouvement social de grande ampleur, que le Gouvernement a été conduit à exercer sa responsabilité et à prendre les décisions qui s'imposaient.

En répondant, comme il l'a fait, aux besoins qui se sont ainsi exprimés, le Gouvernement a complété, sans le bouleverser, le projet de budget du ministère de l'éducation nationale. Ainsi est confirmée et renforcée la priorité accordée à l'éducation, qui, pour la première fois, place le budget de l'éducation nationale au premier rang, par son importance, dans les dépenses de l'Etat. Cette évolution, symbolique sans doute, est réelle et lui permet d'atteindre près de 250 milliards de francs, soit près de 20 p. 100 du budget général de l'Etat.

Par rapport au budget de 1990, les crédits progressent de 21 milliards de francs, soit 9,2 p. 100. Ces 21 milliards de francs représentent plus de 40 p. 100 de l'accroissement du budget général de l'Etat pour 1991. Ainsi, la part des crédits de l'éducation nationale dans le P.I.B. atteindra 3,6 p. 100 en 1991, contre 3,4 p. 100 en 1989 et 3,5 p. 100 en 1990.

Ces données confirment que le caractère de priorité nationale reconnu à l'éducation n'est pas une pétition de principe. C'est bien une politique et, en premier lieu, une réalité budgétaire que le Gouvernement s'attache à conforter depuis trois ans, en renversant, sur bien des points, la tendance suivie au cours de la période antérieure.

M. Jean-Claude Gaudin. Cela m'étonnerait!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. C'est pourtant clair! La démonstration chiffrée ne peut être discutée par aucun observateur de bonne foi! En répondant aux questions qui me seront posées, j'aurai certainement l'occasion de le prouver; l'examen des budgets de 1987 et 1988 est, à cet égard, malheureusement, éclairant.

M. René Régnault. Tout à fait!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Ce renversement de tendance que le Gouvernement a opéré, notamment en matière de créations d'emplois – plus de 36 000 sur trois ans – témoigne de sa détermination à relever le défi d'une formation ouverte à tous et à élever le niveau général de qualification du pays.

Je ne sous-estime pas pour autant l'ampleur des besoins et je suis conscient du chemin qui reste à parcourir. Il est clair, à mes yeux, que l'effort devra se poursuivre, sur le plan budgétaire notamment, tant est exigeante la prise en compte des retards accumulés, des tensions reconnues ou sous-jacentes et de la préparation de l'avenir autour des objectifs de la loi d'orientation.

L'examen du budget, d'abord, pour le secteur scolaire, puis pour le secteur de l'enseignement supérieur illustre ce que j'affirme.

En ce qui concerne le secteur scolaire, notre premier objectif est d'accueillir un plus grand nombre de jeunes dans le système scolaire. Le choix du Président de la République

et du Gouvernement est celui de l'accueil des jeunes et de la démocratisation de notre enseignement. Cette volonté répond à un enjeu social, primordial pour tous ceux qui refusent l'exclusion, car cette dernière est porteuse de marginalisation et de frustration, parfois même de violence. Nous entendons répondre aussi aux enjeux de la compétition économique, qui exige de notre appareil de production qu'il dispose des cadres et des travailleurs qualifiés nécessaires à son développement et à la prospérité du pays.

Accueillir tous ces jeunes, c'est d'abord créer les emplois indispensables. Qu'il s'agisse d'enseignants ou de personnels A.T.O.S., l'effort entrepris depuis 1988 est poursuivi et amplifié dans le projet de budget pour 1991. Près de 5 000 emplois d'enseignants et 550 emplois A.T.O.S. seront créés à la prochaine rentrée, auxquels il convient d'ajouter les 600 emplois créés dans le cadre du plan d'urgence, pour l'essentiel des documentalistes et des conseillers principaux d'éducation, et les 1 000 A.T.O.S. recrutés en novembre dernier.

Cet accroissement des moyens d'encadrement concerne également les établissements d'enseignement privés. J'applique avec scrupule et exactitude – personne ne peut d'ailleurs le contester – le principe de parité fixé par la loi. Ainsi, 1 096 nouveaux contrats seront ouverts à la rentrée 1991.

A ceux qui considèrent que cette situation est insuffisante, qui revendiquent régulièrement une révision de ces modes de calcul, je veux répondre avec tranquillité, mais conviction.

Je n'entends pas prendre d'initiative qui remettrait en cause le point d'équilibre auquel nous sommes difficilement parvenus. Je n'entends pas rouvrir ce type de débat.

Nous avons à relever le défi lancé par ces générations de jeunes, par ces familles qui fondent tant d'espoir sur l'école et sur les perspectives de qualification et de réussite qu'ils y attachent. C'est à cette cause, qui nous incite à regarder vers l'avenir et à construire un système plus performant et plus juste, que, pour ma part, je préfère consacrer toute mon énergie. Créer ces emplois est indispensable, mais il faut aussi les pourvoir.

Mme Danièle Bidard-Reydet. C'est vrai!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Au nombre des difficultés et des tensions existantes, celle qui m'apparaît la plus cruciale aujourd'hui concerne ce qu'on appelle la « crise » du recrutement.

Ce terme est excessif, sans doute, mais il rend compte d'une situation préoccupante. Celle-ci résulte en grande partie de la perspective de très nombreux départs à la retraite d'enseignants au cours des dix prochaines années. C'est là la rançon d'une politique de recrutement conduite au fil de l'eau au cours des vingt dernières années. Sur ce point aussi, nous voulons, grâce à une programmation pluriannuelle des recrutements, inscrire notre politique dans la durée et rompre avec l'imprévoyance et la tyrannie du court terme.

M. Etienne Dailly. Pour cela, il faut les payer!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Ces difficultés de recrutement sont provoquées, par ailleurs, par une montée en charge de nos capacités universitaires plus lente que celle de nos besoins: lorsque seront délivrés plus de licences, plus de maîtrises, plus de doctorats, alors nous trouverons plus facilement en nombre et en qualité les enseignants dont le système éducatif a besoin. Pour y parvenir, il faut, préalablement, que plus de jeunes entrent à l'université, et donc fréquentent les lycées. C'est dans ce décalage dans le temps que réside une part essentielle du problème.

Cependant, le recrutement dépend aussi des conditions offertes : conditions financières, conditions matérielles et morales, reconnaissance sociale d'un métier difficile, passionnant sans doute, mais éprouvant aussi, qui a subi, au fil des ans, une crise d'identité et d'image.

La revalorisation que j'ai commencée à mettre en œuvre dès l'an dernier doit permettre de reconnaître le rôle essentiel des personnels au sein de la communauté éducative et dans la rénovation de notre enseignement.

Le Gouvernement s'est donné les moyens, notamment budgétaires, de cette révalorisation, qui concerne non seulement les salaires, mais aussi les métiers de l'enseignement.

Le projet de budget pour 1991 prévoit 1,5 milliard de francs de mesures nouvelles à ce titre, qui permettront de tenir les engagements figurant aussi bien au relevé de conclusions de 1989, que j'avais signé avec les organisations représentatives de l'éducation nationale, que dans le protocole d'accord de la fonction publique du 9 février 1990.

Le second levier qui nous permettra de résoudre ces difficultés de recrutement, c'est la mise en place, dans le système universitaire, d'un cursus de formation des enseignants rénové, valorisé et clairement identifié.

Le dispositif de prérecrutement, remis en vigueur dès l'an dernier, sera élargi en 1991 par la mise en place de 4 000 supports budgétaires pour le premier degré et de 3 000 pour le second degré. Ainsi, les étudiants intéressés par le métier d'enseignant seront aidés financièrement pour atteindre le niveau de la licence et s'engager dans la voie des instituts universitaires de formation des maîtres, les I.U.F.M.

L'enjeu de ces instituts, dont la généralisation interviendra à la rentrée de 1991, est capital : il s'inscrit, tout d'abord, dans cette volonté d'accroître le flux des candidats aux concours externes, condition indispensable au maintien de la qualité de l'enseignement. Ils doivent, en outre, tout en garantissant, voire en améliorant le niveau disciplinaire, accroître la professionnalisation de la formation des enseignants et favoriser le décloisonnement entre enseignements primaire, secondaire et supérieur.

Des moyens spécifiques sont inscrits au budget, à ce titre, pour partie en section scolaire, pour partie en section universitaire: 7 600 supports budgétaires – allocations ou emplois – permettront de rémunérer les étudiants admis en première année; en outre, 29 000 emplois sont réservés aux étudiants de seconde année d'I.U.F.M., qui, après avoir satisfait aux épreuves d'un des concours de recrutement, seront rémunérés en qualité de professeurs stagiaires.

L'encadrement des I.U.F.M. bénéficie, par ailleurs, de moyens spécifiques: 30 emplois de directeurs, 200 emplois d'enseignants-chercheurs sont créés auxquels s'ajoutera une centaine d'emplois par transformation partielle du potentiel de formation existant. De plus, l'équivalent de 200 emplois de professeurs agrégés seront créés sous forme d'heures supplémentaires, afin de pouvoir recourir plus largement à des intervenants extérieurs. Tous ces moyens s'ajouteront au potentiel des centres actuels qui sera transféré aux I.U.F.M.

Les moyens supplémentaires qui seront mis en œuvre dans les I.U.F.M. représentent, dans le budget pour 1991, 1876 créations nettes d'emplois et 240 millions de francs de crédits supplémentaires.

Outre le recrutement et la formation de personnels supplémentaires, l'accueil des élèves requiert un effort accru en matière de construction, de rénovation, de fonctionnement et d'équipement des établissements. En ce domaine, les collectivités territoriales compétentes, qui ont compris l'enjeu d'une politique ambitieuse d'éducation, ont engagé des programmes importants, notamment en faveur des lycées. La récente rencontre avec les présidents des conseils régionaux qui s'est tenue à l'Hôtel Matignon, sous la présidence du Premier ministre, a permis de confirmer l'engagement des collectivités régionales à la suite de l'effort propre de l'Etat dans ce domaine.

J'en viens à l'évolution de notre système d'enseignement. Cet accroissement des capacités d'accueil, indispensable, serait vain si notre système d'enseignement ne se réformait pas pour s'adapter aux mutations qualitatives qui touchent la population scolaire.

Rénover la pédagogie, poursuivre l'égalité des chances, l'égalité réelle et pas seulement formelle, améliorer l'efficacité générale du système éducatif pour faire de notre école l'instrument de la qualification et de la réussite, tel est le deuxième objectif fondamental de la politique que nous conduisons.

Evoquant, au début de mon intervention, le plan d'urgence pour les lycées, j'ai déjà souligné l'importance qui s'attache à la réforme des programmes, des méthodes et de l'organisation du lycée. Je n'y reviens donc pas. Cette volonté s'exprime également dans le premier degré avec la mise en œuvre des cycles, à titre expérimental cette année, qui doivent apporter plus de souplesse dans les processus d'acquisition des connaissances et éviter, autant que possible, le dilemme simplificateur : passage ou redoublement. L'insistance sur les apprentissages fondamentaux dans le primaire va dans le même sens.

La lutte contre les inégalités est une orientation permanente de mon action : s'il est illusoire de penser que l'école peut gommer, à elle seule, les différences économiques, sociales et culturelles nées en dehors d'elle, elle peut, en revanche, fidèle à la grande tradition de la République, être attentive aux plus défavorisés, leur donner d'égales chances de réussite dans le cursus scolaire, les soutenir de façon privilégiée dans leurs aspirations et leurs efforts.

La politique des Z.E.P., qui s'articule avec celle du développement social des quartiers, a été relancée l'an dernier. Son efficacité est aujourd'hui reconnue. C'est pourquoi nous prévoyons, dans le budget pour 1991, 40 millions de francs de mesures nouvelles, c'est-à-dire le doublement des dotations actuelles pour le premier degré et une progression de 50 p. 100 de celles du second degré.

Le rééquilibrage des moyens entre les académies sera poursuivi. C'est un aspect de la lutte contre les inégalités, géographiques celles-là, sur lequel je suis particulièrement vigilant. Peu à peu, les académies qui sont, à charge égale, les moins bien dotées ont vu leur situation se rétablir.

Mais cette politique n'est pas conduite aveuglément. Je suis attentif, par exemple, à la mission particulière qui a toujours été celle de l'école dans les zones rurales. Au moment où la poursuite des flux migratoires vers les villes remet parfois en cause la présence des services publics et, de ce fait, la vie même de zones entières, il faut éviter les effets dramatiques qu'aurait une application mécanique de normes d'attribution des moyens.

- M. Gérard Delfau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Très bien!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. La mission confiée à M. Pierre Mauger sur sept départements expérimentaux l'Aveyron, la Creuse, la Dordogne, la Drôme, la Mayenne, les Vosges et la Guadeloupe doit permettre de concilier les impératifs de gestion et la sauvegarde des intérêts de la ruralité, en construisant progressivement un nouveau réseau éducatif en zone rurale.

L'aide sociale aux familles constitue un instrument privilégié de lutte contre l'inégalité scolaire. Outre les dispositions complémentaires et innovantes qui figurent au plan d'urgence - je les ai évoquées - le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour développer le nombre des boursiers.

En 1991, les crédits consacrés aux bourses nationales du second degré s'élèveront à près de 3 milliards de francs, soit une augmentation de 16 p. 100 depuis 1988, alors que les crédits des bourses avaient tout juste été maintenus en francs courants entre 1986 et 1988.

Par ailleurs, les familles seront mieux indemnisées des frais qu'elles engagent à l'occasion des stages effectués par les élèves en entreprises au cours de leur scolarité: 50 millions de francs supplémentaires sont prévus à cet effet. Enfin, l'extension de la gratuité des manuels scolaires aux élèves de quatrième et troisième technologiques des lycées professionnels sera poursuivie en 1991, pour tenir compte de l'augmentation des effectifs.

Accroître les chances de la réussite scolaire, et donc améliorer l'efficacité globale de l'école, ne saurait être envisagé sans que soient poursuivies et amplifiées l'adaptation et la rénovation de notre enseignement.

Partout, les projets d'établissement prévus par la loi d'orientation sont en cours d'élaboration ou en passe d'être achevés. Conçus au terme d'une large concertation, ils ont pour objet de définir les actions à entreprendre localement afin de répondre aux besoins des élèves en utilisant pleinement toutes les ressources et initiatives, ce dans le cadre des orientations nationales.

Le fonds d'aide à l'innovation, qui sera doté en 1991 de 241 millions de francs - sans compter l'abondement de 50 millions de francs inscrit au plan d'urgence - doit assurer le financement de ces actions. Les activités péri-éducatives, si importantes pour accompagner et compléter l'enseignement, seront développées progressivement : 200 000 heures seront créées à la rentrée de 1991, qui s'ajouteront aux 130 000 heures mises en place en septembre 1990.

Je mentionnerai également, sans m'y attarder, l'accroissement des crédits consacrés à l'enseignement des langues vivantes dispensées à titre expérimental aux élèves de C.M. 1 et C.M. 2, l'inscription d'un crédit supplémentaire de 8 mil-

lions de francs pour l'aménagement des rythmes scolaires, le développement des moyens alloués aux enseignements artistiques – plus 4,5 millions de francs – et aux échanges d'enseignants et d'élèves avec les pays étrangers et, en premier lieu, avec nos voisins européens – plus 5,6 millions de francs – ainsi que le renforcement des dotations des grands établissements publics chargés de la recherche, de l'information et de la documentation pédagogiques – plus 12 millions de francs.

La rénovation pédagogique et l'adaptation du fonctionnement des établissements ne peuvent s'envisager qu'accompagnées d'un effort accru de formation des personnels. Les moyens nouveaux dégagés pour la formation continue – plus 25 millions de francs – permettront de mettre en œuvre les objectifs du protocole d'accord sur la formation des personnels que M. Robert Chapuis et moi-même avons signé avec les organisations syndicales le 23 mai 1990, protocole qui prévoit, notamment, de porter le montant des moyens consacrés à la formation continue à 3,5 p. 100 de la masse salariale.

Enfin – c'est le dernier point que j'évoquerai à propos de l'enseignement scolaire – la politique de déconcentration sera poursuivie dans les prochains mois. A cet égard, je veux saisir l'occasion pour dénoncer et démonter une fois de plus la vision caricaturale de l'éducation nationale, si complaisamment répandue, qui décrit cette administration sous les traits d'un dinosaure ou, ce qui n'est guère mieux, pour ceux qui préfèrent les comparaisons architecturales, sous la forme d'une citadelle arrogante et impuissante. Quelle méconnaissance de la réalité!

Sait-on, par exemple, que cette machine administrative parisienne, coupable de tous les excès centralisateurs, représente moins de 4 000 agents pour animer, impulser et gérer un service public qui mobilise plus de un million de personnes?

Sait-on que, sur ce million d'agents, 700 000 font l'objet d'une gestion totalement déconcentrée et maîtrisée par les services extérieurs?

Sait-on que, dès 1991, seront gérés localement 87 p. 100 des crédits pédagogiques de fonctionnement et de formation et 77 p. 100 des crédits d'équipement ?

Je pourrais multiplier les exemples, citer les actions de formation de proximité ou la dotation horaire globale pour illustrer cette dynamique de la déconcentration déjà à l'œuvre.

Mais nous irons plus loin, car j'ai la conviction que c'est dans la déconcentration, et non dans le démantèlement de l'éducation nationale, que réside l'avenir du service public national de l'éducation. (Très bien! et applaudissements sur les travées socialistes.)

Seule la déconcentration permet la diversification des pratiques, la souplesse de la gestion et la responsabilisation des services et des établissements, tout en assurant l'unité d'ensemble, garantie de l'égalité devant l'école.

Mme Hélène Luc. A condition que les finances suivent!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Il arrive même, madame le sénateur, que les finances précèdent! (Sourires sur les travées socialistes.)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous êtes optimiste!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je crois que l'augmentation du budget de l'éducation nationale, le fait qu'il occupe désormais le premier rang des budgets de l'Etat – même si je suis bien placé, en tant que ministre de l'éducation nationale, pour savoir que ces efforts devront être poursuivis – témoignent concrètement d'une orientation! (Applaudissements sur les travées socialistes.)

Mme Hélène Luc. On en reparlera!

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Cette orientation se trouve particulièrement concrétisée lorsqu'on évoque le budget de l'enseignement supérieur qui constitue, avec une progression de crédits de plus de 12 p. 100, la « priorité dans la priorité ».
- Si le Gouvernement consent depuis trois ans un effort jamais atteint depuis plusieurs décennies, c'est parce qu'il entend relever une série de défis quantitatifs, mais aussi qua-

litatifs dont dépendent non seulement l'avenir de nos universités, mais aussi notre capacité à faire vivre la culture, à développer les savoirs scientifiques, à renforcer la cohésion sociale, à innover et à garantir les chances de notre prospérité.

C'est donc un budget qui, tout en répondant aux exigences du présent, se fixe un horizon plus lointain, celui du plan de développement des universités, plan sur cinq ans baptisé « Universités 2000 ».

La politique que je conduis dans le cadre des orientations du Gouvernement obéit à une triple finalité.

Tout d'abord, il convient de mieux accueillir les nouvelles générations d'étudiants. C'est une chance, pour le pays tout entier, que d'élever le niveau de culture et celui des qualifications, afin de pouvoir tenir un rôle scientifique et intellectuel de premier plan. Au moment où la matière grise devient la matière première et la ressource essentielle du progrès et de la prospérité, élargir l'enseignement supérieur à des couches de la population qui en étaient jusqu'ici écartées, c'est donner une chance supplémentaire au pays de tenir son rang dans la nouvelle compétition économique. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

Pour saisir cette chance, il faut savoir consentir les efforts nécessaires et, parfois, procéder à des ajustements rapides. Ainsi, pour préparer cette dernière rentrée universitaire, le Gouvernement a-t-il adopté, le 10 janvier 1990, un plan d'urgence: les quatre cents emplois supplémentaires d'enseignants, les deux cents transformations d'emplois d'A.T.O.S. et les 100 millions de francs de crédits supplémentaires mis en œuvre à ce titre ont aidé à franchir un cap difficile.

En matière de constructions, alors que, dans la plupart des universités, aucune construction, aucun aménagement important n'avaient été réalisés depuis plus d'une décennie, 226 000 mètres carrés ont été mis en service en moins de neuf mois, chiffre qui sera porté à 273 000 mètres carrés en janvier 1991. En tenant cet engagement, l'éducation nationale a prouvé sa détermination, son efficacité, sa capacité à construire vite, tout en veillant à la qualité architecturale et en inscrivant son action dans une perspective de plus long terme.

Les mètres carrés supplémentaires ne suffisent pas. Il faut - c'est sans doute plus difficile et plus long - mener une politique continue de recrutement et de création d'emplois : 2 500 emplois nouveaux d'enseignants, 700 emplois d'A.T.O.S. sont ouverts au budget pour 1991.

Les effets de la revalorisation ainsi qu'une certaine confiance retrouvée dans le dynamisme de l'Université et dans sa capacité à dispenser des formations qualifiantes ont contribué à améliorer le recrutement des personnels. En 1990, 380 postes d'enseignant-chercheur seulement n'ont pas été pourvus ; il y en avait 1 200 en 1988.

L'accroissement du nombre des enseignants et l'amélioration des locaux doivent permettre à l'Université d'accueillir de nouvelles générations d'étudiants. A cet égard, l'une des priorités actuelles est, à mes yeux, le renforcement de notre système d'aide sociale.

L'augmentation totale des crédits d'aide sociale, à travers les bourses, les œuvres universitaires et la médecine préventive, atteint plus de 12 p. 100. Les crédits de bourses, à eux seuls, progressent, dans ce projet de budget, de 15 p. 100. Mais il faut aller plus loin. Un plan social pour les étudiants, le premier de ce genre élaboré dans notre pays, est en cours de mise au point, après qu'une concertation positive avec les organisations étudiantes a été engagée depuis le mois de juillet,

Quelles sont les principales mesures envisagées dans ce plan ?

Nous voulons, tout d'abord, compléter le système des bourses : les crédits de bourses auront augmenté de 61 p. 100 depuis 1988. Il n'est pas question d'interrompre cet effort. Mais il faut l'accompagner en mettant en place un système de prêts, garantis par l'Etat, attribués sur critères sociaux et universitaires, pouvant s'ajouter aux bourses ou être alloués à des étudiants non boursiers.

M. René Régnault. Très bien!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Dès le premier semestre de 1991, ce système sera expérimenté pour 120 000 prêts au moins, avant d'être étendu rapidement.

L'amélioration des conditions de vie des étudiants est inscrite également dans les objectifs de ce plan. Un projet de « carte orange étudiant » est aujourd'hui sur le point d'être soumis à la concertation interministérielle.

Mais c'est également sur l'hébergement et la restauration que l'effort doit porter : avec le concours du ministère de l'équipement et du logement, et en mobilisant l'action des collectivités territoriales, il est prévu de tripler, dès 1991, le nombre de logements construits : 6 000 logements seront mis en chantier, à comparer aux 700 de 1988 et aux 2 400 de 1990.

De même, nous projetons la création, dans les cinq ans à venir, de 50 000 places nouvelles en restaurant universitaire. Pour 1991, créations, restructurations et extensions conduiront à l'ouverture de 9 000 places supplémentaires de restauration.

La deuxième finalité qui oriente ma démarche est l'adaptation de notre enseignement supérieur à la demande de la société ainsi qu'aux besoins de l'économie. Trop d'étudiants sont confrontés, dans le premier cycle, à des situations d'échec dues à des déficiences de notre système d'orientation et au cloisonnement excessif de nos premiers cycles. Si 50 p. 100 des étudiants obtiennent le D.E.U.G., si 10 p. 100 redoublent et l'obtiennent donc avec un an de retard, 15 p. 100 abandonnent sans diplôme et 25 p. 100 se réorientent en cours de premier cycle.

Il convient donc de souligner que, en réalité, 15 p. 100 seulement des étudiants sont véritablement éliminés de l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplômes. Même si ce niveau reste, à mes yeux, trop élevé, il n'a rien à voir avec les chiffres qui sont abusivement avancés par certains.

Comment remédier à cette situation? En informant mieux les élèves au lycée, en développant des cellules d'orientation au sein des universités, mais aussi en rénovant les premiers cycles. Nous y travaillons, avec l'objectif d'élaborer un projet qui offre aux étudiants de meilleurs moyens de s'orienter ou de se réorienter.

Le second impératif, qui ne peut être différé lui non plus, c'est d'adapter les formations de l'enseignement supérieur aux besoins des secteurs d'activité. C'est ainsi que, selon les orientations définies par le Président de la République, le nombre des futurs ingénieurs sera multiplié par deux dans les quatre ans qui viennent. Ce résultat repose sur l'accroissement des capacités offertes par les écoles existantes, mais aussi sur la mise en place, dès cette rentrée, des nouvelles formations d'ingénieur.

M. Lucien Neuwirth. On en a besoin!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Autre moyen de rechercher cette meilleure adéquation entre les besoins des secteurs économiques et sociaux et les filières de l'Université: pour compléter les utiles travaux du Cereq – le centre d'études et de recherches sur les qualifications – et du haut comité éducation-économie, il est envisagé de tenir, au début de 1991, des journées formation-emploi qui jetteront les bases d'un travail permanent dans cette voie.

Enfin, le prérecrutement et la formation des enseignants du supérieur constituent un des leviers essentiels pour réaliser cette adéquation aux besoins de l'enseignement : c'est le développement du dispositif des allocataires de recherche, mené conjointement avec le ministère de la recherche, 3 700 allocations étant ouvertes à la rentrée 1991; c'est la création du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, dont 6 000 allocataires bénéficieront en 1992; c'est l'ouverture des 14 centres d'initiation à l'enseignement supérieur, destinés à former les futurs enseignants-chercheurs, alors qu'il n'existait rien auparavant en ce domaine; c'est, enfin, autre innovation, l'accès au statut de professeur associé, ouvert à des professionnels venus de milieux extérieurs à l'Université, notamment en droit, en gestion, en technologie, où les besoins sont nombreux, qui pourront s'intégrer à l'Université et lui apporter leur expérience et leur savoir tout en conservant des activités à l'extérieur.

Telles sont les principales mesures qui doivent permettre d'adapter nos enseignements supérieurs aux nécessités du développement économique et social du pays.

J'en viens, à présent, à la troisième et dernière finalité, qui concerne le développement de notre réseau universitaire.

Pour répondre aux nécessités de l'avenir, il était nécessaire d'élaborer un plan de développement des universités. Le conseil des ministres du 23 mai dernier a adopté le plan sur cinq ans que j'avais proposé. Il prévoit plus de 16 milliards de francs pour créer 1 500 000 mètres carrés nouveaux, rénover les locaux en mauvais état, doubler la capacité des bibliothèques, aider la maintenance, accroître les capacités de logement et de restauration pour les étudiants.

Je ferai maintenant le point de l'avancement de nos travaux. Les schémas régionaux d'aménagement et de développement, dont l'élaboration a associé tous les partenaires locaux, m'ont été adressés au cours des dernières semaines, à l'exception de ceux des départements et territoires d'outremer, des régions de Corse et d'Ile-de-France, qui disposent d'un délai supplémentaire.

C'est sur cette base que les collectivités territoriales seront formellement consultées avant que ne s'engage l'arbitrage du Gouvernement et que ne soit décidée la programmation financière des opérations. Cette procédure devrait être achevée d'ici au 15 mars prochain et pourrait – je le souhaite en tout cas – faire l'objet d'un débat parlementaire au printemps.

Pour faciliter la réalisation de ce vaste programme, nous travaillons à la mise au point de nouvelles procédures administratives afin de simplifier et d'accélérer la gestion des constructions. La circulaire d'application sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales sera diffusée très rapidement.

Ces schémas régionaux, qui constituent l'étape primordiale du plan « Université 2000 », représentent un grand espoir pour l'Université française et pour nos régions.

Pour la première fois, dans le cadre d'un authentique partenariat, ils auront été élaborés, sous l'autorité des préfets et des recteurs, dans la plus large concertation.

Pour la première fois aussi, les principales données et hypothèses démographiques et économiques des régions ont été prises en compte. Cette démarche doit assurer la nécessaire rationalisation des implantations post-baccalauréat – universités, instituts universitaires de technologie, sections techniques supérieures et classes préparatoires aux grandes écoles – ainsi que la cohérence entre les formations supérieures et les projets d'aménagement et de développement des régions.

Ces schémas permettront aussi de définir les projets de mise en réseau des universités d'une ou de plusieurs régions et de création de pôles de dimension européenne.

Ainsi mettrons-nous l'Université française à l'heure de l'Europe, sans négliger la potentialité de développement de l'ensemble de nos régions.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, accueillir tous les jeunes, accroître l'égalité des chances, renforcer l'aide sociale, moderniser et adapter notre enseignement à tous les niveaux, répondre aux besoins économiques et sociaux du pays, contribuer à l'élévation des qualifications, des performances, de la culture de notre pays, participer au développement des régions, telles sont, en résumé, les orientations majeures de la politique éducative du Gouvernement.

Ces orientations, nous entendons les mettre en œuvre par le dialogue, dans la souplesse et en prenant le temps de l'expérimentation, chaque fois que ce sera nécessaire.

Notre système éducatif n'a sans doute pas besoin de ces grandes querelles, de ces affrontements, de ces incantations qui tiennent lieu, parfois, de programme de substitution. Les évolutions sont nécessaires, elles seront profondes, mais elles requièrent du sérieux, du temps et de la sérénité. C'est là, précisément, ce qui guide ma démarche, avec la conviction qu'ainsi seront assurés les intérêts du pays tout entier et ceux de notre jeunesse.

C'est dans cet esprit que M. Chapuis et moi-même travaillons. C'est dans cet esprit qu'il souhaiterait, monsieur le président, s'adresser, lui aussi, à la Haute Assemblée afin de s'exprimer sur ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement professionnel et technique. (Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Max Lejeune applaudit également.)

3

SOUHAITS DE BIENVENUE À UN SÉNATEUR CHILIEN

M. le président. Je salue la présence dans la tribune officielle de Mme Laura Sotto-Gonzales, sénateur de la République du Chili.

Je lui exprime, au nom du Sénat, des souhaits de bienvenue dans notre pays et je forme le vœu que son séjour en France se déroule dans des conditions qui lui donnent pleine et entière satisfaction. (Applaudissements.)

4

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

Éducation nationale

ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi relatives à l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'enseignement technique et professionnel représente, au sein de l'éducation nationale, un enjeu dont l'importance va croissant.

Cet enjeu se mesure par l'augmentation régulière, en chiffres absolus et relatifs, des flux d'élèves et d'étudiants qui se tournent vers lui. Plus encore, c'est son rôle dans la réforme et la modernisation du système éducatif qui lui confère une place stratégique.

Il n'est pas souhaitable d'isoler cette partie de notre enseignement par des cloisonnements budgétaires dont on sait combien ils peuvent être redoutables et de risquer de figer une évolution essentielle pour la qualité de nos formations.

Avant de rappeler très brièvement les priorités que ce budget va mettre en œuvre, je soulignerai que l'accroissement rapide des effectifs dans les lycées, en particulier dans l'enseignement technologique et professionnel, s'accompagne de changements profonds qui touchent à l'origine et au comportement des lycéens.

On dénombre 151 000 élèves dans les quatrièmes et troisièmes technologiques, 538 000 élèves dans le second cycle professionnel et 357 000 dans le second cycle technologique. Aujourd'hui, plus d'un jeune lycéen sur deux étudie dans l'enseignement technique et professionnel.

Autrement dit, dans l'effort qui doit conduire, dès l'an 2000, à ce que tout jeune sorte du système éducatif avec une qualification reconnue, l'objectif de mener 80 p. 100 de l'effectif d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat sera, pour au moins la moitié, réalisé par la voie de l'enseignement technique.

C'est pourquoi je suis particulièrement sensible aux préoccupations qu'expriment les élèves des lycées techniques et professionnels quant à leur cadre de travail et à la qualité de leur formation.

Je ferai deux remarques à ce propos, dans la mesure où j'ai constaté qu'ils expriment sur ces sujets une inquiétude particulière.

Ma première remarque est que, d'une certaine façon, cette situation est, la rançon du succès d'une politique volontariste menée depuis six ans pour moderniser l'enseignement technique.

En offrant aux jeunes qui n'avaient auparavant que la perspective d'un diplôme de niveau V des voies nouvelles d'accès au baccalauréat, avec des diplômes complètement nouveaux ou renouvelés, on a effectivement accru le nombre de lycéens et diversifié les formations.

Ainsi, à la rentrée prochaine, il y aura près de 60 p. 100 de l'effectif d'une classe d'âge en terminale. Bien entendu, ces jeunes élèves ne sont pas tout à fait les mêmes que les bacheliers d'il y a vingt ans, et ils n'ont pas forcément les mêmes aspirations.

Cet effort considérable pour relever le niveau général des formations s'est accompagné d'une modernisation profonde des contenus et des diplômes, en liaison étroite avec les différentes branches professionnelles. Les élèves de l'enseignement technique et professionnel reçoivent ainsi – il faut le dire – des formations plus solides et mieux adaptées aux besoins de l'environnement économique qu'il y a seulement cinq ans.

Cette action doit, bien entendu, être poursuivie et le projet de budget pour 1991 prévoit à cet effet des mesures qui le permettront.

Ma seconde remarque concerne le cadre de travail des lycéens. A ma demande, M. le Premier ministre avait confié, en 1989, à M. Jean-Pierre Luppi, député de l'Isère, une étude sur la vie des lycéens dans les établissements techniques et professionnels. Ce rapport a été présenté en avril 1989.

Plusieurs propositions en ont été reprises dans la loi d'orientation, notamment celle qui prévoit la mise en place d'un conseil des délégués des élèves. Le décret d'application portant statut des établissements publics locaux d'enseignement précise cette disposition.

J'ai demandé que ce rapport soit largement diffusé et débattu dans tous les établissements, afin que ce soient les responsables et les jeunes eux-mêmes qui prennent en charge ces questions dans leur établissement. Il faut, bien sûr, que l'Etat accompagne cette réflexion avec les moyens nécessaires en personnel d'encadrement et de surveillance. Mais on ne peut se contenter de renforcer la surveillance.

Je crois que la réflexion sur la vie quotidienne au lycée doit être menée à l'échelon le plus déconcentré. La démarche du projet d'établissement, qui est en cours, est de nature à favoriser une prise de responsabilité par les jeunes euxmêmes. C'est la seule façon, me semble-t-il, d'améliorer durablement les relations entre les jeunes et leur environnement scolaire, en liaison avec les responsables académiques et les parents.

J'en viens maintenant au budget proprement dit.

Le projet de budget pour 1991 va au-delà des objectifs qui avaient été fixés par la loi de programme du 23 décembre 1985.

Dans le projet de budget pour 1990, l'enseignement technique représentait près de 36 milliards de francs pour la section scolaire, soit plus du tiers des crédits consacrés au second degré. Avec 33,7 p. 100 en 1991 contre 33,3 p. 100 en 1990, nous sommes encore au-delà des objectifs qui avaient été fixés par la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel. La loi prévoyait en effet pour ces crédits une progression annuelle en volume de 2,8 p. 100 pour la période allant de 1985 à 1990, ainsi que la création de 1 150 emplois, en moyenne, par an.

Le projet de budget pour 1991 prévoit une progression en volume des crédits de 5,5 p. 100 et plus de 2 000 emplois pour l'enseignement technique.

Il convient de noter que le plan d'urgence qui a été décidé à la mi-novembre a donné priorité aux lycées professionnels, tant pour la rénovation des locaux que pour les efforts liés à l'encadrement et à l'équipement, comme vient de l'indiquer M. le ministre d'Etat.

Le projet de budget pour 1991 indique bien nos priorités en faveur de l'enseignement technique dans le cadre général de l'effort pour l'ensemble de l'éducation nationale.

Quatre priorités doivent être soulignées, à savoir l'accueil des élèves, la revalorisation de la situation des personnels, la rénovation des enseignements et le développement des filières technologiques dans l'enseignement supérieur.

A propos de la première orientation, l'accueil des élèves, j'indique que plus du tiers des 4 040 emplois nouveaux d'enseignants prévus dans le projet de loi de finances, dont 156 emplois de professeur de lycée professionnel, sont destinés à l'accueil des élèves dans les sections technologiques et professionnelles des lycées.

Un rattrapage particulier est prévu pour la Réunion avec la création de quarante emplois d'enseignants, pour tenir compte du retard d'encadrement dans ce département d'outre-mer, notamment dans les lycées professionnels.

M. René Régnault. Très bien!

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Les établissements techniques bénéficieront de même, en proportion de leurs effectifs, des créations d'emplois de personnels A.T.O.S. et de personnels de surveillance qui figureront au projet de budget pour 1991.

Parmi les emplois demandés pour constituer l'encadrement des établissements scolaires qui ouvriront à la rentrée de 1991, je soulignerai la création, dans le projet de budget initial – celui qui avait été soumis à l'origine à l'Assemblée nationale – de quinze emplois de proviseur de lycée professionnel, de trente emplois de professeur exerçant les fonctions de chef de travaux pour les sections techniques des lycées et des lycées professionnels, ainsi que les dotations nécessaires en personnel d'éducation et de documentation. Les mesures d'urgence y ajouteront vingt-cinq proviseurs adjoints supplémentaires.

Je dois indiquer que, dans ce domaine, le retard est considérable, qu'il ne sera pas rattrapé par ces nouvelles mesures, mais qu'il sera corrigé. Nous savons qu'il faudra poursuivre dans cette voie.

Je rappellerai aussi qu'entre 1985 et 1990 ont été ouverts, grâce à une meilleure responsabilité des régions, près de cent cinquante lycées, dont plus de trente lycées professionnels. En dix ans, 36 000 places nouvelles ont été créées au total en lycée professionnel. Cet effort important doit être poursuivi, notamment pour améliorer l'état des établissements les plus vétustes.

Il faut aussi travailler au développement des lycées plus polyvalents, comportant à la fois des sections d'enseignement général, technique et professionnel. Cette évolution me paraît effectivement positive dans la mesure où elle favorise le décloisonnement des différentes filières et évite un isolement parfois, et même souvent, très mal vécu par les élèves des lycées professionnels.

J'en viens à la deuxième orientation. Le projet de budget pour 1991 marque un effort sans précédent pour l'amélioration du recrutement et la revalorisation des carrières des personnels enseignants.

Pour les enseignants de l'enseignement technique, la mise en place généralisée des I.U.F.M., les instituts universitaires de formation des maîtres, en 1991, s'accompagne du maintien d'un dispositif de prérecrutement à caractère national pour les disciplines technologiques et professionnelles déficitaires, permettant à des jeunes titulaires d'un D.E.U.G., d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un brevet de technicien supérieur et se destinant à l'enseignement, de préparer une licence pendant un an ; 600 allocations et 500 emplois sont prévus pour cette année préparatoire.

Par ailleurs, 500 allocations et 1 100 emplois d'élèves professeurs permettront d'accueillir en première année d'I.U.F.M. les futurs candidats aux concours de l'enseignement technique.

La mise en œuvre du plan de revalorisation se traduit, pour les personnels de l'enseignement technique, au-delà des mesures générales indemnitaires ou indiciaires, par la création de nouvelles perspectives de carrière. Près de 900 emplois de professeur de lycée professionnel hors-classe sont inscrits dans le projet de loi de finances.

Par ailleurs - c'est important - 5 500 transformations d'emplois de professeur de lycée professionnel du premier grade en professeur du second grade permettront d'améliorer tant le nombre des postes offerts aux concours internes et externes - 3 600 postes sont prévus pour les concours 1991 - que la promotion par liste d'aptitude des P.L.P.1., les professeurs de lycée professionnel du premier grade.

La poursuite de l'alignement des obligations de service des professeurs de lycée professionnel sur celles des professeurs certifiés fait l'objet d'une mesure de 87 millions de francs pour compenser cette réduction de service par des heures supplémentaires, le principe de cette compensation ayant été accepté lors des accords sur la revalorisation.

Je donnerai maintenant quelques informations sur des catégories plus particulières.

La situation des professeurs chargés des fonctions de chef de travaux dans les lycées professionnels et techniques sera, elle aussi, harmonisée et revalorisée, tant sur le plan indemnitaire que sur celui des perspectives de carrière. Une partie du futur régime indemnitaire des chefs de travaux est encore en cours d'examen dans le cadre de la négociation globale en cours à la fonction publique, au titre de la nouvelle bonification indiciaire. Le coût de l'ensemble du dispositif s'élèvera à 12 millions de francs. C'est une avancée importante pour cette catégorie de personnels.

La réforme du statut des personnels d'inspection réunira les inspecteurs de l'enseignement technique dans le nouveau corps des inspecteurs de l'éducation nationale, avec une amélioration des perspectives de carrière, y compris sous forme d'emplois de hors-classe.

L'intégration des inspecteurs principaux de l'enseignement technique dans le nouveau corps des IPR-IA sera achevée en trois ans et non pas en cinq ans, comme cela avait été initialement prévu; 74 transformations d'emplois sont prévues à ce titre pour 1991.

La troisième priorité conditionne les deux premières. Il s'agit de la modernisation et de la rénovation des formations. Elle se poursuit, avec la révision quasi achevée des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien supérieur, tandis que près de 100 000 jeunes sont inscrits en première et en deuxième année de préparation de l'un des vingt-neuf baccalauréats professionnels.

Cette modernisation est étroitement liée à un renforcement des relations entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise. Le développement des stages en entreprises, rendus obligatoires pour les formations technologiques et professionnelles par l'article 7 de la loi d'orientation, fait l'objet d'une mesure de 40,2 millions de francs inscrite au projet de loi de finances.

L'effort de modernisation des équipements pédagogiques demeure très important : 783 millions de francs sont prévus au total dans le projet de budget, dont 192,5 millions de francs au titre des contrats de plan Etat-région pour les établissements scolaires.

Je précise, à cette occasion, que la modernisation des équipements des sections E et F, dont les programmes ont été repensés, se poursuivra, pour la troisième année consécutive, à hauteur de 260 millions de francs.

Mais l'effort de modernisation et l'évolution technologique tendent à alourdir les dépenses d'équipement des établissements d'enseignement technique.

C'est pourquoi je me suis attaché à développer toutes les formes de partenariat, non seulement avec les collectivités territoriales, mais aussi avec les entreprises; ce partenariat facilitera en retour une bonne adéquation des formations aux besoins de l'environnement économique et social.

Ainsi, le projet de budget pour 1991 prévoit la création d'un chapitre de subvention d'équipement au titre VI, doté, pour la première année, de 130 millions de francs. Cette mesure aidera les établissements à utiliser plus souplement leurs crédits d'équipement pour monter les partenariats nécessaires.

Les crédits d'équipement qui seront inscrits au budget de 1991 permettront, par ailleurs, d'introduire de nouvelles technologies, notamment audiovisuelles, dans les enseignements technologiques et professionnels et d'améliorer – c'est essentiel – la sécurité des matériels utilisés par les élèves.

Cette action en faveur de la sécurité sera menée en collaboration avec les régions, qui sont compétentes pour les équipements existants. Une participation de l'Etat à hauteur de 90 millions de francs, dont 60 millions de francs au titre du plan d'urgence pour 1991, aura pour objet d'impulser le financement des éventuelles mises aux normes ou le remplacement de certaines machines, dans le cadre de dispositifs concertés que les recteurs arrêteront avec les régions.

Ces crédits s'ajoutent aux 40 millions de francs prévus sur le budget de 1990 pour améliorer la sécurité des équipements, et ce également en application du plan d'urgence.

Ces crédits sont destinés à soutenir l'effort des régions, qui seront, je l'espère, appuyés aussi par les entreprises publiques et privées.

Enfin - M. le ministre d'Etat l'évoquait tout à l'heure - des commissions « hygiène et sécurité » seront mises en place dans les lycées techniques et professionnels, auxquelles participeront les élèves et tous ceux qui sont concernés dans l'établissement. Elles seront habilitées à formuler au conseil d'ad-

ministration toutes propositions concernant la prévention des accidents et la prévention sanitaire. Le texte de l'amendement au troisième plan pour l'emploi, qui en prévoit l'installation, a été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale; je ne doute pas que le Sénat fera de même lorsque ce texte viendra en discussion devant lui.

L'amélioration de la vie dans les établissements de l'enseignement technique passe aussi par le développement des centres de documentation et d'information, en particulier dans les lycées professionnels, qui sont encore sous-équipés dans ce domaine; 40 professeur chargés des fonctions de documentation sont demandés pour 1991, à la suite du plan d'urgence. Ainsi, chaque lycée professionnel aura un C.D.I., un centre de documentation et d'information, et une personne qualifiée en assurera la gestion et l'animation.

Le bilan de la loi de programme sur les enseignements technologiques et professionnels, que j'ai établi, à la demande des parlementaires, pour la période 1985-1990 et qui a été déposé en octobre sur le bureau de votre assemblée, montre que l'action engagée a, tout au moins pour l'enseignement secondaire, largement dépassé les objectifs de la loi. Il est vrai que, dans l'intervalle, l'éducation nationale a pris le premier rang des priorités du Gouvernement.

Je tiens ici à rendre hommage à mon prédécesseur, M. Roland Carraz, qui fut l'instigateur de cette loi de programme. La loi de décembre 1985 a, en effet, permis cette révolution tranquille, mais rapide, de l'enseignement technique; elle a contribué à souligner le caractère stratégique et urgent de la réhabilitation de ces formations et de la revalorisation de la culture technique pour l'avenir de notre pays.

Enfin, la quatrième priorité porte sur le développement des filières technologiques dans l'enseignement supérieur.

L'accroissement très important, par rapport aux tendances passées, des moyens budgétaires prévus pour l'enseignement supérieur permettra de poursuivre la croissance des flux d'entrée prévue au niveau tant des sections de techniciens supérieurs des lycées, des instituts universitaires de technologie et des premiers cycles universitaires que des formations d'ingénieurs.

La rentrée de 1990 a déjà marqué un progrès intéressant, dans la mesure où le nombre des nouveaux inscrits en I.U.T. et en sections de technicien supérieur représente, avec 11 100 étudiants supplémentaires, plus du tiers des nouveaux étudiants inscrits dans les formations post-baccalauréat.

Cependant, cette croissance des filières technologiques doit s'accompagner d'une nette amélioration de l'accès des bacheliers technologiques, objectif prioritaire à mes yeux.

Cette amélioration est, en effet, l'une des conditions du succès de cette politique de nouvelles filières, qui ne peut plus s'alimenter aux seules sources des baccalauréats généraux et des classes préparatoires.

En outre, elle conditionne le renversement d'image de l'enseignement technique : elle donne toute sa force à l'affirmation selon laquelle l'enseignement technique est une autre voie de réussite et constitue une voie somme toute normale d'accès aux carrières non seulement de techniciens supérieurs, mais aussi d'ingénieurs et d'enseignants dans les disciplines technologiques ou professionnelles.

La réflexion en cours sur la réforme des premiers cycles prend justement en compte cette dimension technologique. Par ailleurs, la mission de réflexion confiée à M. le recteur Christian Forestier sur les instituts universitaires de technologie nous fournit un certain nombre d'indications qui nous permettront de préciser les perspectives de développement des instituts universitaires de technologie et les conditions d'une gestion plus efficace de l'ensemble des formations de techniciens supérieurs, en particulier pour un meilleur accès des bacheliers technologiques à ce type de filières.

Je ferai une remarque sur une question souvent posée concernant les bacheliers professionnels. La poursuite de leurs études doit être envisagée prudemment. Ces formations sont d'abord conçues pour déboucher sur un emploi de niveau IV et elles rencontrent un vif succès auprès des employeurs. Par ailleurs, il n'est pas certain qu'en l'état elles préparent bien les jeunes à des formations supérieures à celles de l'université en particulier. Le relèvement du niveau des qualifications des jeunes les plus motivés peut être recherché non seulement par la formation initiale, mais aussi et surtout par la voie de la formation permanente.

Les moyens en postes et en crédits permettront également aux écoles d'ingénieurs relevant de l'éducation nationale et aux universités de répondre à l'objectif fixé par le Président de la République de doubler en quatre ans les flux d'entrée dans les formations d'ingénieur. C'est un encouragement non seulement pour la formation initiale, mais aussi, tout particulièrement, pour la formation continue, la formation des adultes.

Le C.N.A.M., le Conservatoire national des arts et métiers, dont on connaît le rôle historique dans la promotion sociale au sein des entreprises, a une place essentielle dans ce dispositif. C'est pourquoi il conviendra de mener de pair la modernisation de ses enseignements et la rénovation de son musée.

Celle-ci fait l'objet d'une mesure de 60 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1991, qui fait suite à l'inscription, l'an dernier, de 12 millions de francs d'autorisations de programme. Cette rénovation du musée national des techniques, inscrite comme l'un des grands travaux de la présidence, devra être achevée en 1994, pour le bicentenaire du C.N.A.M.

Cette opération prestigieuse contribuera à redonner à la culture technique ses lettres de noblesse et à attirer, je l'espère, un plus grand nombre de jeunes motivés vers les formations technologiques, indispensables au dynamisme de notre pays.

Maintenant que la période couverte par la loi de 1985 s'achève, une nouvelle étape se dessine pour l'avenir de l'enseignement technique. Trois perspectives marqueront mon action dans les mois à venir.

Il faut, tout d'abord, poursuivre l'adaptation des formations aux besoins quantitatifs et qualitatifs de l'économie et de la société.

Une réflexion sur le niveau V des formations est à nouveau nécessaire, en raison du développement des poursuites d'études après le brevet d'enseignement professionnel.

Dans la perspective ouverte par la loi d'orientation, il convient que tous les jeunes puissent recevoir une formation qualifiante, y compris ceux qui sont actuellement relégués dans des filières d'enseignement spécialisé. Cette formation doit pouvoir être délivrée en formation initiale ou en formation continue.

Une deuxième priorité pour l'avenir sera de donner tout son sens à l'article ler de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 : inscrire l'éducation permanente parmi les missions des établissements d'enseignement.

L'implication de l'éducation nationale dans le crédit formation illustre en particulier cette préoccupation. Je souligne que le projet de loi de finances prévoit, à ce titre, la création de vingt-huit emplois de professeurs certifiés et de six emplois de conseillers en formation continue, pour renforcer l'action en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire.

Une troisième perspective me paraît essentielle, car elle déterminera le renversement d'image de l'enseignement technique: il s'agit de la réforme du lycée, dont le conseil national des programmes a jeté les premières bases, plus particulièrement pour les filières d'enseignement général et la filière technologique tertiaire.

Il va de soi que la voie professionnelle, la voie technologique et la voie générale doivent avoir, après le collège, la même dignité, la même capacité de donner à chacun un minimum de qualification, tout en l'aidant à aller au maximum de ses possibilités. C'est ainsi que nous pourrons tout à la fois moderniser le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et faire de l'enseignement technique et professionnel une véritable voie de réussite. Les jeunes nous le demandent; nous les avons entendus. Notre pays en a besoin.

La commission des affaires culturelles s'en est remis à la sagesse du Sénat quant à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur. Je ne doute pas que cette sagesse saura s'exercer à l'égard de ce projet de budget de l'éducation nationale qui constitue une étape essentielle pour l'avenir de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel et qui est au cœur du dispositif d'ensemble de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Delong, rapporteur spécial.

M. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Enseignement scolaire). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les difficultés de l'éducation nationale, notamment de l'éducation scolaire, atteignent un point jusqu'à présent inégalé.

Pourtant, pour la première fois, les crédits de l'éducation nationale dépassent ceux de la défense, malgré le niveau élevé de ces derniers. C'est à dessein, monsieur le ministre d'Etat, que j'ai employé le mot « difficultés » au lieu et place du mot « crédits » car l'augmentation de ce budget ne me semble plus suffire pour résoudre les problèmes.

En effet, le budget de votre ministère peut être interprété des deux façons. Paradoxe, me dira-t-on! Comment un budget si bien doté ne viendrait-il pas à bout de ces difficultés? Je souhaiterais vous entendre dire, monsieur le ministre d'Etat, qu'il en sera bien ainsi et que l'abondance des crédits fera vite oublier les fausses notes actuelles.

Pour ma part, dans l'état actuel de mes informations, et même après avoir entendu les apaisements de saison que constituent les réponses au questionnaire budgétaire, j'ai l'impression que les difficultés de l'éducation nationale ne sont pas, tant s'en faut, essentiellement d'ordre financier.

J'évoquerai successivement les trois groupes d'acteurs qui sont confrontés à ces problèmes, à savoir les enseignants, les élèves et le Gouvernement.

La France aura besoin, au cours des prochaines années, d'un nombre accru d'enseignants, compte tenu de l'augmentation du nombre des élèves, surtout dans l'enseignement secondaire, de la volonté de limiter les effectifs par classe – il s'agit d'une revendication permanente, jamais satisfaite et d'ailleurs difficile à combler – et du besoin croissant de formation des enseignants et d'actualisation de leurs connaissances.

D'après une étude menée par votre ministère, il faudra recruter chaque année, de 1992 à l'an 2000, 12 000 instituteurs et 15 000 enseignants dans le second degré. A titre de comparaison, l'important budget pour 1991 permet de créer 11 000 emplois. Certes, tous les recrutements ne correspondent pas à des créations de postes, mais 20 p. 100 devront y répondre compte tenu de l'accroissement du nombre des élèves. Nous connaissons les problèmes posés et leurs conséquences.

Au-delà de l'aspect budgétaire, il semble difficile de recruter autant d'enseignants. Les concours offrent, déjà actuellement, plus de places qu'il n'est possible d'en pourvoir. Tel est notamment le cas dans certaines disciplines très importantes, telles les sciences physiques ou les mathématiques. La crise est si aiguë, que vous avez été amené à supprimer, officiellement pour des raisons pédagogiques, l'enseignement de la physique et de la chimie dans les classes de cinquième et de sixième. Or, monsieur le ministre d'Etat, l'enseignement de ces deux matières y avait été introduit pour des raisons également pédagogiques tout aussi convaincantes que celles qui vous ont amené à y renoncer aujour-d'hui.

Que ne fait-on pas sous le couvert de la pédagogie ? Je ne sais si cette science a la prétention d'être exacte. En tout cas, la preuve est maintenant faite qu'il s'agit d'une science inexacte à caractère elliptique.

En réalité, monsieur le ministre d'Etat, ne nous voilons pas la face. Vous devez gérer la pénurie de professeurs de physique et de chimie. Or plutôt que de recourir, comme dans certains établissements, à des professeurs maîtrisant à grandpeine notre langue, quelles que soient leurs compétences dans les matières concernées, vous préférez limiter la demande. Si telle est la vérité, je ne saurais vous en blâmer.

Outre ce cas précis, je dois tout de même vous signaler que les enseignants, les parents d'élèves et les élèves, eux-mêmes, finissent par s'inquiéter du niveau de certains recrutements. Soucieux de recruter en plus grand nombre, les jurys abaissent, en effet, dangereusement la barre. Il est vrai qu'il n'existe guère d'autre solution si ce n'est de recruter des maîtres auxiliaires ayant un niveau moindre, lequel est peu contrôlé lors de leur entrée en fonction, et pas davantage lors de leur intégration.

Si je tiens ces propos avec assurance, c'est parce j'ai lu avec attention les réponses franches de votre ministère à propos du nombre de candidats et des taux de réussite aux concours. Le comité national d'évaluation et la Cour des comptes ont ainsi noté une certaine dégradation du niveau moyen des enseignants.

Vous avez pris certaines dispositions. Je souhaite leur réussite. Permettez-moi, toutefois, de penser que la création des instituts universitaires de formation des maîtres ne constitue pas une panacée.

L'an dernier, à la même époque, vous demandiez au Parlement, monsieur le ministre d'Etat, l'autorisation de créer, à titre expérimental, des I.U.F.M. dans trois académies. Cette année, vous souhaitez étendre cette disposition à toute la France

Je note un simple détail qui, outre son importance, est surprenant. L'expérience en question, dont un bilan circonstancié devait être dressé, a débuté au mois d'octobre 1990. Or, à ma connaissance, tous les décrets permettant le fonctionnement des I.U.F.M. n'ont pas encore été pris. Qu'en estil des conditions d'accès à ces instituts, des liens avec l'université, des épreuves de sortie?

Enfin – cette question préoccupe vivement de nombreux enseignants – le succès éventuel des I.U.F.M. entraînera-t-il la disparition des C.A.P.E.S. ?

Par ailleurs, l'élargissement des concours à des publics nouveaux - je reprends les propres termes des réponses qui nous ont été adressées - devrait s'accompagner d'une nouvelle réflexion sur le rôle et le statut des enseignants.

Pourquoi, lorsque la situation le permet, n'essaie-t-on pas de faire appel à des enseignants retraités dans les matières qui manquent d'enseignants?

Pourquoi n'a-t-on pas recours, comme dans les universités, à des personnalités extérieures? Les difficiles problèmes du niveau et de la qualité des effectifs y trouveraient sans doute une amorce de solution.

Le Gouvernement vient de céder à la pression des lycéens. Ceux-ci sont les clients du système éducatif. Il faut aller jusqu'au bout de cette prise de conscience et permettre aux professionnels de faire profiter les lycéens de leur expérience en leur montrant concrètement les avantages et les inconvénients de telle ou telle orientation.

Cette solution ne serait-elle pas plus réaliste que la multiplication des centres d'orientation qui ne constitue qu'une réponse bureaucratique à une question pourtant simple ?

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez compris que, derrière ces propositions, se profile une critique de votre réaction face au mouvement lycéen, ce qui m'amène à traiter des élèves.

Les lycéens ont réclamé des surveillants. Ils ont bien fait puisque vous leur en avez donné cent alors que votre budget ne comportait aucune création de postes. Aussi ne peut-on même pas dire que vous avez multiplié vos propositions par cent!

Les lycéens en ont voulu davantage. Ils ont bien fait. Le Premier ministre leur a accordé 3 000 « jeunes adultes » dans le cadre des contrats emploi-solidarité pour exercer « une présence active en dehors des salles de classe » et 6 000 jeunes allocataires pour assurer un soutien pédagogique. Peut-être aurait-on dû s'inquiéter du qualificatif « adultes » accolé à celui de « jeunes », alors que, malheureusement, ce sont des jeunes sans emploi qui encadreront des lycéens ayant exprimé leur mal de vivre.

Vous nous avez rassurés sur ce point, monsieur le ministre d'Etat. Les recteurs auront soin de recruter plutôt des adultes jeunes que de jeunes adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de plus de vingt-cinq ans. De plus, avant d'entamer leur errance « active » - tel est le qualificatif consacré - dans les couloirs des lycées, ils recevront, avez-vous dit, une « initiation ». Ne s'agit-il pas là d'une magie des mots ? Je conçois mal, en effet, des surveillants sans pouvoir de surveillance, initiés, sans autre précision, et sans autorité, puisqu'on la leur refuse au départ.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, vous recommandez la création de clubs ou d'associations au sein des lycées. Mais ces dernières ne disposaient-elles pas, depuis longtemps, des moyens nécessaires à leur fonctionnement? L'adjonction de clubs des droits de l'homme et d'importants crédits aboutiront à une politisation que vous souhaitez à votre profit. N'avez-vous jamais songé que des clubs des devoirs de l'homme compléteraient tout autant cette liste?

Venons-en maintenant au dernier point de mon intervention relatif au ministère et au Gouvernement. Amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, tel est votre objectif. D'autres le partagent. Nous avons tous, plus ou moins, voulu croire à cette possibilité. On ne peut, d'ailleurs, que souscrire à l'objectif qui vous animait et qui tendait à donner au plus grand nombre de jeunes possible la qualification la plus élevée. Mais cette ambition ne doit pas, à notre sens, sacrifier la qualité des diplômes délivrés. En outre, aucune pression ne doit être faite sur le corps enseignant pour accélérer la vitesse de circulation du flux des élèves dans les circuits de l'éducation nationale.

Amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat doit être un objectif, non un slogan publicitaire, sinon, on tromperait gravement les élèves. On pourrait même parler de dol, avec toute la force qui s'attache à ce terme. Il faut laisser à cet objectif de 80 p. 100 sa dignité, certes utopique. Mais il est bon aussi de redescendre sur terre et de voir la réalité.

M. Jacques Chirac a dénoncé, voilà six semaines environ, le caractère fallacieux de ce slogan. Je me réjouis de dire que, par un mimétisme explicable ou non, le Premier ministre l'a rejoint en précisant, le 27 novembre dernier, devant les présidents de conseil régional, pratiquement dans les mêmes termes : « Certes, nous n'amènerons pas 80 p. 100 de chaque classe d'âge au baccalauréat scientifique ni même au baccalauréat général; notre souci est de conduire chaque enfant, 100 p. 100 de chaque classe d'âge, à une qualification sérieuse ».

On ne peut qu'approuver de tels propos, mais permettezmoi d'ouvrir ici une parenthèse. M. le Premier ministre a pris acte de l'importance des efforts accomplis par les régions pour construire et entretenir les lycées. En 1990, elles y ont consacré 12,5 milliards de francs. Cette somme est bien supérieure aux crédits qui y étaient affectés lorsque ceux-ci dépendaient de votre ministère. Le Sénat tout entier voudra sans doute le noter avec satisfaction, ce qui effacera partiellement le souvenir d'autres déclarations – elles ne vous sont pas imputables – dont l'exactitude n'était pas la qualité dominante.

En outre, sur les 4,5 milliards de francs promis aux lycéens à cette occasion, 2 milliards de francs seront financés par les régions qui emprunteront cette somme à un taux qui pourrait être de 7 p. 100. On prend dans la poche de l'un ce que l'on donne à l'autre.

Puisque les lycéens ont eu le pouvoir politique de modifier le projet de budget et de transformer sa progression en sinusoïde ascendante, laissez aux parlementaires le droit de retourner à leurs études!

Je me dois alors de vous dire que votre projet de budget, même modifié à la hâte, ne satisfait guère la commission des finances. La procédure d'urgence mise en place en faveur des lycéens a le mérite d'être intervenue avant l'examen de ce projet par le Sénat. Nous avons eu plus de chance que l'Assemblée nationale!

Vous pourrez ainsi, monsieur le ministre d'Etat, nous informer des derniers rebondissements et des dernières improvisations sur les crédits nécessités par le plan d'action en faveur des lycéens, ainsi que sur leurs textes de rattachement.

A ce propos, j'appuie vigoureusement tout ce qui pourra être fait en matière de sécurité du travail dans les lycées et les établissements à caractère professionnel.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, la succession des événements récents a montré, au grand jour, ce que chacun taisait tout en le redoutant : l'inadéquation et les insuffisances de l'éducation nationale comme l'incapacité gouvernementale à y remédier.

Certes, des concessions ont été faites, somme toute assez marginales, par un Gouvernement désemparé. Mais il y a surtout, cela est beaucoup plus grave, l'éclatement des structures de l'éducation nationale ou de ce que les syndicats en ont laissé.

Le fond du problème est l'inadaptation des enseignements, et quelquefois des enseignants, aux problèmes et aux besoins économiques et intellectuels du pays.

L'éducation nationale ne peut demeurer un corps malade, dont l'élan a fait place à une agitation sporadique et spasmodique, tantôt des enseignants, tantôt des enseignés, une sorte de mouvement brownien, par nature incontrôlable. A quand le renouveau spirituel d'un corps qui a été grand, qui conserve encore une grandeur, mais dont on observe les métamorphoses répétitives sans que jamais le papillon sorte de sa chrysalide ?

L'éducation nationale est provisoirement sous anesthésie et même sous anesthésie agitée. Mais, dans une équipe hospitalière, l'anesthésiste prépare le malade. Il faut maintenant le chirurgien; je le souhaite rapide et efficace pour tous les jeunes Français, mais encore faut-il qu'il intervienne!

La commission des finances n'a pas souhaité adopter ce budget. Encore avait-elle espéré une audition de M. le ministre d'Etat, qui n'a pas eu lieu, mais qui lui aurait peutêtre permis de modifier sa position.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous donne acte de votre déclaration à ce sujet. Malheureusement, elle ne me permet pas de modifier ma conclusion. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

- M. le président. La parole est à M. Clouet, rapporteur spécial.
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Enseignement supérieur). Monsieur le ministre d'Etat, l'examen du budget que vous avez tant bien que mal préparé nous faisait craindre le langage triomphaliste que nous venons d'entendre. Nos craintes ont été, si j'ose dire, comblées. L'enseignement supérieur tourne au champ de ruines...
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. C'est comme cela que vous préparez le renouveau spirituel ?
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. ... et vous voulez nous faire croire que vous allez le reconstruire avec une pluie de paroles, de chiffres et de pourcentages! Mais on ne reconstruit pas avec des pourcentages, des paroles et des chiffres, monsieur le ministre d'Etat. Il faut une véritable volonté politique. Or, cette volonté politique, on la cherche en vain dans votre budget, qui est un budget d'apparences Alice au pays des merveilles! et donc un budget d'impuissance.

C'est un budget d'apparences, car, tel un illusionniste, vous voulez nous faire croire que ce que vous nous montrez ou ce que vous nous dites correspond à la réalité. Mais ce n'est pas la réalité!

Par exemple, vous voulez nous faire croire qu'il existe dans l'enseignement supérieur 51 435 enseignants – admirons cette fausse précision! – et que vous allez en augmenter le nombre de 2 500. Chacun sait que tous les postes d'enseignant ne sont pas pourvus, et que ceux qui sont pourvus ne sont pas toujours occupés par de véritables enseignants du supérieur, mais au hasard des possibilités, des amitiés et des rencontres! (M. le ministre d'Etat marque son étonnement.) Pour les soi-disant 2 500 enseignants supplémentaires, il en ira de même. Mais comme nul ne sera en mesure ni de confirmer ni d'infirmer ce chiffre, pourquoi ne pas en faire état?

Observons d'ailleurs que votre ignorance quant au nombre des enseignants n'a d'égale que l'ignorance de vos services quant au nombre des étudiants qui fréquentent l'enseignement supérieur. (Marques d'indignation sur les travées socialistes.)

Il y en aurait - le conditionnel s'impose - à peu près 80 000 de plus que l'an dernier. A un moment donné, mais qui n'est pas précisé, ce nombre aurait atteint, l'an dernier, 1 028 148. Là aussi, la précision fascine au point que l'on cherche la décimale (Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Marques d'exaspération sur les travées socialistes.)

Ce flou - hélas non artistique ! - montre bien à quel point la population dite étudiante est difficile à dénombrer, parce qu'elle évolue dans des structures mal définies et mal appropriées à une finalité elle-même incertaine, et dont le seul objectif avoué est de pouvoir affirmer que tout bachelier a le droit d'être étudiant. Il s'agit là, bien entendu, d'une pure et simple tautologie, puisque le baccalauréat est, non pas comme on le pense généralement, un diplôme de l'enseignement secondaire, mais bien le premier des grades universitaires.

De toute façon, trop souvent, ceux qui obtiennent ce grade sont incapables de suivre l'enseignement supérieur, ou c'est l'enseignement supérieur qui n'est pas adapté à eux. C'est pourquoi on ne les y trouve que pour des motivations biaisées, telle que la protection sociale, la carte orange – vous venez de le dire – l'hébergement ou la restauration universitaire, pour lesquels il reste tant à faire! Cela constitue, vous l'avouerez, une motivation un peu courte!

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Quel mépris pour les enseignants et les étudiants!
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Ainsi, des institutions pourtant déjà au bord de l'asphyxie sont encore bien fâcheusement surencombrées.

A côté des enseignants et des étudiants – encore faut-il s'entendre sur ces termes car, sous ce vocable, il en est qui jettent le discrédit sur des éléments de grande valeur – il y a les personnels administratifs et les personnels A.T.O.S. à qui on demande beaucoup, mais à qui on donne peu – peu de considération, peu de moyens de travail – et qui reçoivent des rémunérations peu gratifiantes. Il faut admirer leur conscience professionnelle.

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est vrai!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Vous en êtes d'accord?

Mme Danielle Bidard-Reydet. Pour les personnels A.T.O.S., oui!

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Voici pour les hommes.

Dans quel cadre évoluent-ils ? Là encore règne l'illusion. La Cour des comptes, qui ne se laisse guère impressionner par la poudre aux yeux, a souligné sévèrement combien la capacité physique de réalisation était différente des objectifs annoncés, et, comme telle, en excluait la réalisation.

Je sais bien qu'il y a l'effort des collectivités territoriales de tous niveaux, éternelles vaches à lait aux pis sans cesse sollicités (Rires et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. – Murmures sur les travées socialistes), mais, là encore, l'ignorance règne et vos services, monsieur le ministre d'Etat, sont incapables de chiffrer le montant total des concours que vous avez reçus de ces différentes collectivités.

Additionner les ignorances ne saurait conduire à des certitudes. La seule certitude que l'on puisse avoir face à votre budget est qu'il ne sera pas plus exécuté que ne l'a été le précédent.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous avais précisé l'an dernier que l'une des raisons de notre refus de voter votre budget était que vous nous demandiez d'approuver des chiffres dont vous saviez déjà qu'ils étaient faux! Nous en avons eu la preuve trois semaines à peine après le vote de la loi de finances, puisque c'est en janvier 1990 que vous avez annoncé les mesures d'urgence. A qui ferez-vous croire que l'urgence avait surgi en trois semaines ?

Pour le présent budget, après avoir pris acte de vos regrets, il ne nous reste plus qu'à attendre ceux que vous serez amené à formuler pour des modifications futures. Quand remanierez-vous, en hausse ou en baisse, les chiffres que vous nous présentez aujourd'hui? Est-ce que cela sera en janvier, en février, ou en mars 1991? Quelle manifestation précipitera à l'Elysée une poignée d'étudiants bien choisis qui, en ressortant, vous diront ce que vous devez faire? (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. – Exclamations sur les travées socialistes.)

- M. Claude Estier. C'est scandaleux!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. C'est lamentable!
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Votre collègue M. le garde des sceaux a vécu, hier, la même mésaventure : son budget, qui n'est même pas encore voté, a été faussé à hauteur de 500 millions de francs et de 400 emplois !
 - M. Claude Estier. Cette fois, c'est dans le bon sens!
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Pourquoi n'était-ce pas dans le budget avant ?
 - M. Claude Estier. Il n'était pas encore voté!

- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Il est présenté autrement! Quel mépris pour le Parlement, mais aussi quel ridicule pour les ministres désavoués! (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Exclamations sur les travées socialistes.)
 - M. Paul Caron. A quoi sert-on?
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Illusion que tout cela, et donc impuissance! Ce budget est un budget d'impuissance. (Protestations sur les travées socialistes.) Il l'est, de toute évidence, puisqu'il ne contribuera en rien à résoudre les problèmes de l'enseignement supérieur!
 - M. Claude Estier. Trop, c'est trop!
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Ce budget s'essouffle à suivre les événements. Procédant du passé et s'y cantonnant, il est incapable de préparer l'avenir!
- M. Claude Estier. Vous étiez moins sévère quand M. Monory était ministre de l'éducation nationale!
 - M. le président. Messieurs, un peu de calme!
 - M. Claude Estier. Il ne faut pas exagérer!
- . M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Il y a peut-être de la provocation! On ne se croirait pas au Sénat!
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Les pourcentages d'augmentation dont vous faites état certains seraient impressionnants s'ils étaient fiables ne changent rien à la chose. Ce n'est pas en doublant le nombre des rustines sur un pneu à bout de souffle que l'on va en faire un pneu neuf. (Protestations sur les travées socialistes.)

Plusieurs sénateurs sur les travées socialistes. Mépris!

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Dès lors, il devient indispensable, pour éviter que le chaos ne s'aggrave encore et que l'enseignement français n'ait plus de supérieur que le nom, d'en modifier profondément l'esprit et les structures.

Il est devenu évident, pour qui ne s'aveugle pas délibérément, que l'enseignement supérieur ne sera pas sauvé dans l'université par l'université, mais en dehors de l'université avec l'université.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez pensé et vous continuez de penser que la solution consiste à tendre la sébile en direction des collectivités locales. Certaines, fidèles à leur vocation irrésistible de saint-bernard, se sont précipitées avec leur petit baril au cou. (Sourires.) Que leur avez-vous donné en échange? La vague promesse d'antennes universitaine dont la multiplication conduirait à un émiettement dangereux de l'enseignement et à une réticence justifiée des enseignants de qualité.

En toute hypothèse, la dimension financière du problème est sans commune mesure avec les ressources des régions, qui sont sollicitées de toute part et auxquelles ceux là-même qui les sollicitent reprochent le montant de leurs dépenses. Le mendiant ingrat de Léon Bloy a la vie dure!

De son côté, l'enseignement supérieur privé traditionnel apporte un précieux concours, mais il a ses limites. Est-il pour autant nécessaire que vous le sanctionniez financièrement en diminuant l'aide de l'Etat avec un subtil calcul destiné à faire apparaître comme positif un solde en réalité négatif? Ajouterai-je que les 10 millions de francs que vous leur avez promis l'an dernier, hors budget, n'ont toujours pas été versés?

Les grandes écoles, de leur côté, ont eu droit à la sollicitude douteuse d'en haut. Elément déterminant de la qualité et de la réputation de notre enseignement, elles se trouvent mises en cause au nom d'un égalitarisme démagogique et destructeur, variante pernicieuse de l'aspiration légitime à l'égalité, qui est bien autre chose que ce que l'on tente de nous faire croire.

Que reste-t-il alors ? Quelle est la voie sur laquelle s'engager ?

La réponse est simple dès lors que l'on veut bien convenir que les étudiants n'étudient pas seulement par amour de l'étude, mais pour entrer dans la société des adultes en y trouvant un emploi. Or, qui fournit les emplois? Les professions. Elles ont besoin de collaborateurs compétents, comme elles ont besoin d'équipements performants. Elles investissent pour les seconds. Pourquoi n'investiraient-elles pas, beaucoup plus qu'elles ne le font, pour les premiers?

Cela signifie qu'il faut « professionnaliser » l'enseignement supérieur. L'université ne serait pas pour autant détruite. Elle serait, au contraire, régénérée. Elle pourrait alors, ramenée à la dimension humaine, assurer les formations véritablement universitaires, qui, pour être traditionnelles, n'en sont pas pour autant périmées et, notamment, la formation des maîtres. Elle retrouverait ses qualités profondes, actuellement étouffées sous le nombre, et elle redeviendrait finançable à des niveaux de dépenses bien inférieurs aux niveaux actuels.

Malheureusement, rien dans votre budget n'amorce ou n'annonce une telle évolution. Tel un grand reptile du secondaire, chaque année plus lourd et moins mobile, il s'asphyxie sous son propre poids. Les crédits mis en œuvre perdent tout sens et toute efficacité.

Le Sénat, monsieur le ministre d'Etat, suivant l'avis de la commission des finances, ne vous laissera pas croire que votre démarche est bonne. En repoussant votre budget, c'est un appel qu'il vous lance. Puisse-t-il être entendu! (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

- M. le président. La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis.
- M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement scolaire). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le sécrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne peux, en montant aujour-d'hui à cette tribune, me défendre d'un certain sentiment d'inutilité. Vous nous avez en effet assez démontré, monsieur le ministre d'Etat, surtout ces derniers temps, que ce n'est pas la représentation nationale que vous écoutez le plus volontiers avant d'arrêter vos choix budgétaires. Je le regrette.

Je le regrette d'abord, permettez-moi de vous le dire, parce que je crois que vous aurez donné là aux jeunes lycéens une bien singulière idée du fonctionnement de nos institutions et de la procédure budgétaire. C'est une très mauvaise leçon d'instruction civique.

Je regrette aussi que vous sembliez ne découvrir l'étendue de la crise de notre système éducatif et, il faut bien le dire, les limites de votre politique, que lorsqu'on défile sous vos fenêtres. Peut-être auriez-vous dû nous écouter, nous aussi! Vous ne l'avez pas fait.

Que n'ai-je pas entendu, il y a moins de deux ans, lorsque j'ai émis quelques réserves sur votre loi d'orientation, qui devrait être le remède à tous les maux!

Que n'ai-je pas entendu, l'an dernier, lorsque je vous ai dit que votre budget de 200 milliards de francs, ce budget historique – un de plus! – ne dissiperait en rien les inquiétudes des enseignants, des élèves, des parents!

Vous les avez eus, ces 200 milliards de francs, et je n'aurai pas, moi, la cruauté de vous demander où ils sont passés.

Vous deviez en avoir 217 pour l'an prochain, et il faut déjà vous en accorder quelques-uns de plus. En êtes-vous plus avancé ?

Vous savez bien que non, je le sais aussi, et c'est cela, monsieur le ministre d'Etat, que je regrette surtout.

Ne croyez-vous pas qu'il serait temps, peut-être, d'aborder autrement les problèmes dont vous avez la charge ?

Ces problèmes, nous en mesurons tous la gravité, et nous sommes prêts, croyez-le, à vous apporter notre concours.

Comme Chateaubriand, qui, avant nous, a siégé dans ce palais, nous ne sommes pas de ceux qui inscrivent le malheur de leur pays au nombre de leurs espérances.

Nous avons eu en commission, lorsque nous avons examiné votre budget, un véritable et passionnant débat. Pourquoi ? Parce qu'au lieu d'échanger pour la galerie accusations et anathèmes, nous avons, sans parti pris, essayé de réfléchir ensemble.

Je voudrais sincèrement que nous puissions, aujourd'hui, avoir un échange de la même tenue.

Je voudrais également qu'on ne fasse pas le procès des prédécesseurs, car ils ont fait ce qu'ils ont pu, comme vous, et il ne s'agit pas de faire table rase du passé. On peut retenir aussi quelque chose de leur expérience.

Personne – paraît-il – n'aurait prévu la montée des effectifs. Ce n'est pas vrai, et, pour ne prendre qu'un exemple, dont vous pourriez vous inspirer, je citerai la loi Debré, qui avait pour objectif de mobiliser toutes les capacités...

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Eh oui!

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis... pour accueillir les enfants du baby boom. Mais ne constatez-vous pas, vous-même, à chaque rentrée, que les effectifs de septembre ne correspondent pas aux prévisions de mai ou de juin? Et, si vous avez tant de moyens, ne pouvez-vous continuer l'œuvre de René Monory, qui avait entrepris de doter enfin l'éducation nationale d'un outil de prévision sérieux?

Rappelez-vous, cette année, le taux d'erreur a été de 233 p. 100, ce qui est considérable, contre 15 p. 100 l'an dernier et 75 p. 100 l'année précédente.

Personne, avant vous, n'aurait cherché à adapter la pédagogie aux exigences de l'école de masse et à son public hétérogène? Mais si! M. Haby avait voulu mettre en place dans les collèges – on l'en avait assez critiqué à l'époque – des groupes de niveau, une pédagogie de soutien.

Bien d'autres ont tenté des expériences en ce sens. Et Alain Savary, souvenez-vous-en, a essayé, lui aussi, de rénover les collèges. Rien de tout cela n'a bien marché, c'est vrai. Ne fallait-il pas se demander pourquoi, et en tirer des leçons, avant de se lancer dans la scolarité par cycles, qui risque de sombrer sur les mêmes écueils?

Personne n'aurait songé à programmer les recrutements d'enseignants? René Monory – pour ne citer que lui – avait commencé à le faire. Mais votre plan de recrutement, nous l'attendons toujours. Et pour cause, puisque personne ne sait encore ce que seront programmes et horaires!

Vous êtes en train de mettre au point un décret sur les conseils des délégués des élèves. Vous pourriez vous reporter à celui de 1976 qui organisait déjà dans les lycées, et même dans les collèges, un dialogue régulier entre le chef d'établissement et la réunion des délégués des élèves. Et vous pourriez vous demander pourquoi ce dialogue ne s'était pas noué, et si, demain, les mêmes causes ne produiront pas les mêmes effets.

Vous avez commandé, depuis deux ans, une série impressionnante d'études et de rapports. Vous êtes-vous interrogé sur le sort de tous ceux qui ont déjà été faits sur les mêmes sujets, et qui reposent en paix dans les placards de votre ministère ?

Bien sûr, vous avez des moyens! Vous aurez l'an prochain le premier budget de la nation, sans compter sans doute deux ou trois plans d'urgence.

Pourtant, vous n'en aurez sûrement pas assez pour faire échapper l'enseignement scolaire à la logique malthusienne dont il est victime : les besoins connaissent une croissance géométrique, les moyens ne peuvent connaître qu'une croissance arithmétique.

Vous n'en aurez pas assez, non plus, pour enrayer la crise du recrutement des enseignants, car ce problème, qui est assurément le plus grave, est loin d'être seulement un problème de moyens.

La revalorisation, vous l'avez sans doute compris, ne résoudra rien. Pour être efficace, il faudrait qu'elle soit à la fois plus importante et autrement répartie. En outre, à elle seule, elle ne changera rien au malaise des enseignants, ni à la pénurie de candidats à l'enseignement.

Certes, il faut assurer aux enseignants des conditions de vie convenables. Il faudrait, de surcroît, leur accorder des conditions de travail décentes. Mais il faut, avant tout, leur rendre leur condition, tout simplement. Car, ne l'oublions pas, l'école est faite pour les élèves mais par les professeurs.

Qu'est-ce qu'un enseignant ou plutôt, car je préfère ce terme, un professeur? C'est quelqu'un qui a choisi de transmettre un savoir, de faire partager sa passion pour un champ de connaissance, que ce soit l'électronique ou la philosophie. C'est quelqu'un qui a choisi de contribuer, en transmettant ce savoir, à former non seulement des travailleurs qualifiés, mais aussi des adultes et des citoyens. Pourquoi vouloir en faire un maître Jacques à la fois psychologue, gestionnaire, surveillant, conseiller d'orientation, travailleur social, répétiteur, animateur culturel, que sais-je encore? Pédagogie n'est pas démagogie.

Je vais vous donner un conseil, monsieur le ministre d'Etat: il faut recruter des professeurs? Eh bien, recrutez des professeurs! Vous avez aussi besoin de psychologues, de répétiteurs, de, conseillers d'orientation, de gestionnaires, de travailleurs sociaux, d'animateurs culturels? Eh bien, il y en a, employez-les! S'il n'y en a pas assez, formez-en! Mais sortons de cette confusion des genres et des compétences qui ne bénéficie à personne, et surtout pas aux élèves.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très bien!

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Quant à l'innovation pédagogique, vous ne semblez pas, si j'en juge par les chiffres, considérer qu'elle exige beaucoup de moyens. Je note même avec quelque étonnement que les crédits du fonds d'innovation pédagogique pour 1990 n'ont pu être consommés en totalité. Il me semble que, dans ce domaine, vous pourriez, sans mettre en péril l'unité nationale, risquer quelques mesures de déconcentration. Cela vous éviterait peut-être, à l'avenir, de devoir créer de nouveaux fonds pour les lycées. Je m'étonne tout autant que vous n'ayez dégagé, sur 17 milliards de francs de dépenses nouvelles, que 10 millions de francs pour le plan lecture, et 40 millions de francs pour les Z.E.P. C'est bien peu pour faire reculer les principales causes d'échec scolaire, et pour faire avancer l'égalité des chances.

Pour l'enseignement des langues dans le primaire, dont on avait fait tant de bruit, la rallonge prévue en 1991 n'est pas non plus très généreuse; mais il est vrai que vous vous êtes commodément déchargé sur les communes d'une bonne partie des charges correspondantes, ce qui ne va pas d'ailleurs sans créer d'inégalités, car toutes n'ont pas les moyens nécessaires.

Mon temps de parole étant compté, je ne ferai que mentionner une autre innovation pédagogique qui ne vous coûtera pas cher : la suppression de la physique et de la chimie en sixième et en cinquième. Il n'est pas besoin, d'ailleurs, d'en parler longtemps : vos successeurs s'en chargeront, car ce sont eux qui en mesureront les conséquences. Que voulezvous, on a toujours des successeurs!

Enfin, il est trop tôt encore pour parler d'une réforme combien essentielle, mais que vous abordez seulement, celle des lycées. J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que, tout au long des controverses et des concertations qui s'annoncent, vous garderez sous les yeux le très remarquable article qu'ont récemment publié dans *Le Monde* plusieurs personnalités. Les signataires doivent être plus proches de vous que de moi, mais je redoute comme eux, et autant qu'eux, l'installation à l'école d'une société à deux vitesses, qui pour moi, comme pour nous tous ici, n'est pas la République.

J'espère aussi, sans trop y croire, que vous consentirez à ne pas laisser le Parlement en dehors de ce débat et, si vous y tenez vraiment, monsieur le ministre d'Etat, nous désignerons une coordination! (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

Nous aurons l'occasion, lors de la discussion de l'article 87, d'évoquer les rapports entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'enseignement privé. Je me bornerai donc ici à m'étonner que seuls vous paraissent désuets les textes qui permettent une véritable parité de traitement de l'enseignement privé.

Enfin, je dirai un mot d'un domaine essentiel qui, lui non plus, monsieur le ministre d'Etat, ne pèse guère sur vos enviables budgets, c'est celui des constructions scolaires.

On en a parlé tout à l'heure : le parc immobilier, très obsolète, exige des réhabilitations d'un coût total estimé à 15 milliards de francs. Vous ignorez sans doute que les collectivités locales dépenseront, cette année, 12 milliards de francs pour construire des lycées, soit cinq fois plus que la D.R.E.S. Dans le même temps, les régions ont multiplié leurs crédits par dix, les départements par six, et l'Etat a augmenté son effort de 24,6 p. 100. Vous leur proposez, dans le cadre du

plan d'urgence, des enveloppes de prêts. Prévoyez donc des prêts sans intérêt, monsieur le ministre d'Etat, cela ne sera déjà pas mal! Croyez-vous que ces collectivités ne sont pas déjà suffisamment endettées?

Certains attendent de la décentralisation le remède à tous les maux dont souffre l'éducation nationale et préconisent un transfert généralisé des compétences - programmes, personnels enseignants et personnels administratifs.

Je suis, pour ma part, plus réservé: ce n'est pas en effet parce que l'on décentralisera les problèmes que ceux-ci trouveront une solution. C'est aux causes des problèmes qu'il faut s'attaquer et non à leurs effets; transférer pour transférer est une illusion qu'il faut dissiper immédiatement, d'autant que, mes chers collègues, la barque est déjà bien chargée.

Mais il faut aussi tirer le parti qui convient des relations qui se sont nouées entre les responsables de l'éducation à l'échelon local et les élus des collectivités territoriales.

Au fil des mois, puis des années, la confiance s'est instaurée, des rapports distants ont fait place à des liens chaque jour plus étroits, au point qu'aujourd'hui on voit les élus locaux de plus en plus sollicités pour intervenir là-même où les lois de décentralisation n'ont rien prévu. L'innovation pédagogique est ainsi de plus en plus souvent financée par les collectivités territoriales.

Ne pourrait-on, pour commencer, en tenir compte et transférer les crédits correspondants vers les collectivités et vers les établissements ?

Voilà, à mon sens, comment il faudrait faire progresser parallèlement décentralisation et déconcentration. Voilà comment on pourra, du même coup, parvenir à une utilisation optimale des moyens.

Monsieur le ministre d'Etat, le professeur que j'ai été – et que je serai toujours – se devait de vous parler avec franchise. Je l'ai fait. Le sénateur, le rapporteur de la commission des affaires culturelles, que je suis depuis plus de dix ans, se devait de vous parler avec rigueur et de faire part au Sénat de l'avis défavorable de la commission des affaires culturelles sur votre budget. Je le fais.

Je voudrais surtout, monsieur le ministre d'Etat, que vous consentiez enfin à nous entendre, avant que ne me reviennent les mots que Bossuet prononça en faisant l'oraison funèbre du prince de Condé: « Je suis également confondu et par la grandeur du sujet et par l'inutilité de mes paroles. » (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Camoin, rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement supérieur). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la première idée qui se dégage de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur pour 1991, c'est que nous sommes en présence d'un budget qui pare au plus pressé.

Ce budget injecte, en effet, 3 milliards de francs de crédits supplémentaires dans l'enseignement supérieur, ce qui se révèle peu en regard de la croissance explosive des besoins. La commission des affaires culturelles avait signalé, l'an dernier, deux secteurs oubliés : la recherche universitaire et l'enseignement supérieur privé.

Pour 1991, on constate, tout d'abord, un arrêt de la dégradation des crédits consacrés à la recherche universitaire. Mais cette évolution s'accompagne d'une sélectivité accrue des aides aux laboratoires de recherche, ce qui limite le degré d'autonomie des établissements.

En revanche, l'enseignement supérieur privé est toujours un oublié du budget.

Il est vrai qu'aucun texte n'oblige l'Etat à le subventionner. Mais il ne faut tout de même pas oublier que l'enseignement supérieur privé participe très activement à la réalisation de grands objectifs nationaux, comme le doublement du flux d'ingénieurs.

Les 3 milliards de francs supplémentaires du budget de l'enseignement supérieur parent au plus pressé, mais ils ne permettent pas de répondre au défi de l'enseignement supérieur de masse.

Ce défi est d'abord quantitatif : en 1960, il y avait 200 000 étudiants ; en 1990, 1,3 millions ; il y en aura 2 millions en l'an 2000.

Mais il est aussi qualitatif: on assiste à un changement de nature de l'enseignement supérieur. En effet, les 300 000 étudiants attendus les prochaines années vont exprimer des besoins nouveaux, et particulièrement celui de trouver des formations professionnalisées. Or l'université n'est pas, à l'heure actuelle, en mesure de répondre à ce besoin.

Face à ce double défi, quelles sont les orientations du Gouvernement?

On enregistre incontestablement des progrès dans trois domaines, mais des progrès insuffisants.

En matière de constructions universitaires, je dois dire que la logique de la méthode gouvernementale est difficile à comprendre.

En effet, on aurait pu s'attendre à une programmation à moyen terme dès le budget pour 1990, au lieu de quoi, trois semaines seulement après le vote de ce budget, un plan d'urgence a été mis en place précipitamment. Puis, six mois plus tard, on a annoncé un plan de développement des universités afin de construire 1,5 million de mètres carrés de locaux universitaires de 1991 à 1995.

Ce plan de « développement » porte d'ailleurs assez mal son nom : en effet, cinq mètres carrés pour chaque étudiant supplémentaire, ce n'est pas un progrès, mais une dégradation de la situation, puisque, en 1980, les étudiants disposaient de plus de huit mètres carrés par personne, comme l'indique la Cour des comptes.

Par ailleurs, toujours selon la Cour des comptes, les services constructeurs de l'Etat sont dans l'incapacité de faire face aux besoins. C'est pourquoi l'Etat se retourne vers les collectivités locales, qui ont prouvé leur savoir-faire en matière de constructions scolaires.

Un deuxième progrès insuffisant doit être relevé, l'action sociale.

A la rentrée universitaire de 1990, la population boursière était estimée à 265 000 étudiants. Dans les prochaines années, il faut s'attendre à un gonflement brutal de ce nombre, en raison du changement de la composition sociologique des étudiants. A l'horizon 2000 – et à législation constante – les crédits de bourse devraient tripler.

En complément du système de bourses, la commission des finances du Sénat a proposé la création d'un droit au prêt pour tous les étudiants. Pour sa part, le Gouvernement annonce un système vraisemblablement beaucoup plus restrictif.

Le troisième domaine où l'on enregistre des progrès insuffisants est le recrutement des enseignants et leur statut.

Dans le rapport Durry, on pouvait lire, en 1988 : « L'Université périra si les meilleurs des jeunes se détournent d'elle. Or tout paraît fait, à l'heure actuelle, pour les inciter à sortir de l'Université ».

Aujourd'hui, ce diagnostic est-il toujours valable?

Il faut reconnaître que l'effort d'encouragement des candidatures se poursuit, mais les conditions de travail des enseignants-chercheurs sont toujours très insuffisantes.

Au total, on aura bien du mal à couvrir les besoins, qui s'élèvent à environ 3 000 enseignants-chercheurs par an jusqu'en l'an 2000; or il faut bien garder à l'esprit que c'est à partir de l'an 2000 que commencera une véritable « saignée » d'enseignants-chercheurs – pour reprendre les termes utilisés par le comité national d'évaluation – surtout dans les disciplines scientifiques.

On constate aussi des insuffisances dans le traitement des questions fondamentales de l'enseignement supérieur.

Cette affirmation se vérifie en matière de participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur.

Il faut, tout d'abord, tenir compte du nouveau contexte juridique qui permet à l'Etat de confier aux collectivités territoriales la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'établissements d'enseignement supérieur.

Les collectivités locales bénéficient du fonds de compensation pour la T.V.A. au titre des dépenses exposées. Mais cet avantage financier se révélera sans doute illusoire car, au bout du compte, l'effort des collectivités locales va s'intensifier: en effet, en plus de financement de la moitié des dépenses prévues par les contrats de plan 1989-1993 au titre de l'enseignement supérieur – 2 milliards de francs sur 4 milliards – l'Etat attend le financement de 30 p. 100 de son plan de développement par les collectivités locales : 7 milliards de francs sur 23 milliards.

Pour l'instant, en contrepartie de ce transfert de charge, l'Etat n'offre qu'un « partenariat » dans la prise de décision, notion dont on discerne mal les contours précis.

Une grande incertitude subsiste également quant à la réforme des premiers cycles universitaires.

Le premier impératif est de lutter contre l'échec massif des bacheliers technologiques dans les premiers cycles. Leur taux d'échec est, en moyenne, double de celui des bacheliers généraux.

Pour remédier à cette situation, le comité national d'évaluation des universités préconise l'institution de quotas réservés aux bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie et les sections de technicien supérieur. Toutefois, il faut veiller à ne pas introduire une logique planificatrice dans l'enseignement technologique court, dont la réussite est le résultat du libre de jeu de la concurrence.

Une seconde solution consiste à développer de nouvelles filières courtes professionnalisées à l'université.

Le rapprochement entre l'université et l'entreprise doit, en effet, être au centre de la réforme des premiers cycles.

Le Gouvernement fait état d'une réflexion en cours qui met en avant deux impératifs – ce ne sont pas des idées très nouvelles – à savoir l'orientation et la diversification.

L'orientation, et surtout l'orientation précoce dès le lycée, est une nécessité fondamentale ; encore faut-il que les étudiants sachent où ils peuvent s'orienter, ce qui suppose la mise en place de filières post-secondaires adaptées, c'est-àdire diversifiées.

Sur ce point, en l'absence de toute proposition concrète du Gouvernement, il convient de souligner la nécessité de définir des filières courtes conçues spécifiquement pour aider les jeunes qui, de plus en plus nombreux, souhaitent prioritairement trouver un emploi, quitte à reprendre ultérieurement leurs études.

La troisième déception concerne l'insuffisance du caractère universitaire de la formation des maîtres.

On constate presque partout en Europe une évolution qui tend à privilégier les universités comme lieu de formation des enseignants des premier et second degrés. La création des I.U.F.M., les instituts universitaires de formation des maîtres, s'inscrit dans cette tendance générale.

Le décret d'application de cette loi organise, il est vrai, un rattachement administratif des I.U.F.M. aux universités, mais la formation des maîtres risque, en réalité, d'être coupée de l'université.

Les lycéens semblent aujourd'hui très soucieux de la qualité de leurs conditions de travail dans l'enseignement secondaire. On n'ose imaginer quelle va être leur réaction lorsqu'ils vont constater que, à l'université, ni les conditions matérielles d'accueil ni les filières de premier cycle ne sont à la hauteur de ce qu'ils sont en droit d'espérer.

Je ne peux m'empêcher, monsieur le ministre d'Etat, de me remémorer cette très belle affiche qui fleurissait en 1986 sur les murs de France, où l'on voyait une jeune fille tenant un épi de blé dans ses bras, et cette phrase magnifique : « Nous récolterons ce que nous avons semé à gauche. »

Loin de moi l'idée de faire une comparaison incongrue avec un verset biblique – « Qui sème le vent récolte la tempête » – car ce serait, me semble-t-il, excessif, dépassé et sans valeur. Mais je ne pense pas que les mesures que vous prenez actuellement soient susceptibles d'éviter la tempête.

Pour toutes ces raisons et parce que ce projet de budget et ses orientations sont insuffisants pour permettre à l'Université française d'améliorer son rang dans la concurrence européenne, la commission des affaires culturelles a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1991. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Delfau, rapporteur pour avis.

M. Gérard Delfau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement technique). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de nombreux parents d'élèves ont encore des réticences à l'égard d'une orientation de leurs enfants vers l'enseignement technique. Les récents événe-

ments de rue, auxquels les lycéens de l'enseignement technique ont pris une large part, témoignent aussi, à leur façon, de ce malaise.

La commission des affaires culturelles, qui a débattu de ce sujet dans la sérénité, a regretté cette situation qui nuit à l'image de l'enseignement technique et qui débouche sur une pénurie d'ingénieurs et de techniciens préjudiciable à notre économie.

Pourtant, un grand nombre de filières de l'enseignement technique sont aujourd'hui d'une efficacité reconnue tant par les élèves que par les entreprises. C'est la conséquence de l'effort entrepris depuis une vingtaine d'années pour désenclaver et revaloriser l'enseignement technique.

Cet effort s'est intensifié depuis l'adoption de la loi Carraz du 23 décembre 1985. En effet, de 1985 à 1990, la progression des crédits affectés à l'enseignement technique a été bien supérieure aux objectifs fixés par la loi de programme : 4,2 p. 100 par an en volume au lieu des 2,8 p. 100 prévus initialement.

Le projet de budget pour 1991 prolonge cette tendance, avec une augmentation de 5,5 p. 100 en francs constants par rapport à 1990. En tenant compte des crédits supplémentaires prévus au titre du plan d'urgence en faveur des lycées, ce pourcentage atteint sans doute 7 p. 100, toujours en volume.

L'enseignement technique représente, au total, plus de 34 p. 100 des crédits consacrés à l'enseignement secondaire, pour 27 p. 100 des effectifs.

La progression pluriannuelle des moyens en personnels est tout aussi significative: de 1985 à 1990, 18 000 emplois ont été effectivement créés, chiffre supérieur de plus du double à celui qui était prévu par la loi de programme.

Il est vrai que les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas bénéficié du même niveau de création.

En revanche, les créations d'emplois dans les lycées techniques et dans les lycées professionnels ont largement dépassé les objectifs, pour faire face à un important afflux d'élèves.

En tenant compte du plan d'urgence, plus de 2 500 emplois sont créés en faveur de l'enseignement technique dans le budget pour 1991. Il s'agit du tiers environ des emplois nouveaux d'enseignants et de non-enseignants prévus pour l'enseignement scolaire.

Je note que la publication du bilan d'application de la loi de programme a permis de bien mettre en évidence les efforts spécifiques consentis en faveur de l'enseignement technique sur la période 1985-1990. Cela m'amène, d'ailleurs, à regretter, comme chaque année, l'absence d'une meilleure individualisation budgétaire des crédits de l'enseignement technique.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très juste!

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Très bien!

M. Gérard Delfau, rapporteur pour avis. A la progression des moyens financiers et en personnels s'ajoute une évolution positive de la répartition des effectifs dans les diverses filières de l'enseignement technique. C'est la preuve manifeste d'un progrès considérable.

En effet, le flux d'élèves de 5° qui, au début des années 1980, étaient prématurément orientés vers un certificat d'aptitude professionnelle en trois ans, avec des chances de succès minimes, a été réduit de moitié grâce au développement des classes de 4° et de 3° technologiques, qui offrent de meilleures perspectives de réussite.

En outre, le bac professionnel connaît une remarquable montée en puissance: il y a eu 14 000 bacheliers professionnels en 1989, 24 000 en 1990, et ce chiffre va certainement doubler d'ici à 1993. En même temps, le bac professionnel répond bien à sa vocation initiale, c'est-à-dire l'accès direct à un emploi. Toutefois, ceux des bacheliers professionnels qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur se voient parfois opposer un refus, direct ou indirect, qui est manifestement contraire à la règle.

Beaucoup a été fait pour l'enseignement technique, tout récemment encore dans la répartition des crédits du plan d'urgence, où cet ordre d'enseignement a été jugé, à juste titre, prioritaire. Pourtant, les débats très fructueux que nous avons eus en commission amènent à constater que bien des problèmes subsistent.

En premier lieu, il faut conduire l'enseignement technique à un degré de perfectionnement tel que chaque élève puisse trouver une formation proche de son domicile et adaptée aux débouchés économiques locaux.

Il reste donc deux difficultés à résoudre simultanément, et, tout d'abord, la couverture plus complète de l'ensemble du territoire. Un effort est déjà accompli dans ce sens puisque l'analyse des créations de lycées entre 1985 et 1990 met en évidence l'importance croissante que les régions ont accordée à la polyvalence des établissements du second degré.

Mais force est de constater que l'enseignement technique reste principalement développé dans les zones de forte industrialisation et que, sur le terrain, il existe des décalages entre les besoins et l'offre de formation locale. Peut-être conviendrait-il d'élaborer une carte des formations techniques du second degré par bassin d'emploi pour mieux situer les besoins et prendre, ensuite, les mesures nécessaires.

Simultanément, il convient d'amplifier les actions d'adaptation des formations, malgré l'effort considérable accompli en ce sens, car il subsiste encore des imperfections. Cette adaptation des formations aux débouchés économiques est du ressort des commissions professionnelles consultatives, qui ont beaucoup travaillé ces dernières années.

Mais on constate souvent des insuffisances, des manques d'adaptation. Or, je constate qu'il n'y a pas d'élus locaux dans ces commissions, alors que ceux-ci sont de plus en plus impliqués dans la création des emplois, dans le développement économique. Dans ces conditions, la commission a estimé souhaitable sinon de modifier la composition de ces organismes, du moins de mettre en place une concertation souple permettant aux élus locaux de participer, au plus près du bassin d'emploi, à l'adaptation des formations techniques.

Par ailleurs, la crise de recrutement des enseignants dans les filières techniques nécessite la poursuite de l'effort très important de revalorisation des carrières et de requalification par la formation continue qui caractérise votre budget.

Pourtant, le décrochage est net entre la situation de ces personnels et celle de leurs homologues dans le privé; au point que l'on peut se demander quel sera le sort du dispositif spécifique de pré-recrutement pour les disciplines techniques déficitaires après la mise en place généralisée des instituts de formation des maîtres.

Le troisième problème fondamental est celui de l'accès des bacheliers de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur, qui est un révélateur de la crise des filières techniques de l'enseignement secondaire et de l'image que donnent d'elles-mêmes ces filières de formation.

Un des principaux enjeux des années à venir consiste à mieux articuler les formations secondaires techniques avec leurs débouchés naturels dans l'enseignement supérieur car, pour l'instant - on l'a souvent constaté - le système fonctionne un peu à l'envers : les bacheliers généraux, notamment ceux qui sont issus de la série C, se dirigent vers les formations supérieures techniques courtes et poursuivent ultérieurement des études longues, tandis que les bacheliers techniques, surtout ceux des sections tertiaires, s'en voient refuser l'accès et échouent massivement dans les premiers cycles de droit ou de sciences économiques.

La situation est surtout préoccupante dans les instituts universitaires de technologie puisque, depuis 1985, on constate une baisse de la proportion de bacheliers techniques dans ces I.U.T.

Pour améliorer la situation, il y a, tout d'abord, un outil de prévision : les schémas concertés de développement des formations post-baccalauréat.

Cet outil donne une vision prospective, mais ne résout pas la question essentielle : comment favoriser concrètement l'accès des bacheliers techniques, en particulier dans les I.U.T.? La solution la plus brutale, c'est celle des quotas.

La commission des affaires culturelles a jugé préférable de commencer par agir avec plus de souplesse en favorisant, dans l'allocation des moyens budgétaires, les I.U.T. qui progressent dans l'accueil des bacheliers techniques et en menant auprès des directeurs d'I.U.T. une campagne de sensibilisation sur ce point. Le rapport que vient de remettre M. le recteur Forestier à ce sujet fournit une photographie sans complaisance et suggère des solutions. Nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître votre opinion sur ce problème.

Pour les sections de techniciens supérieurs, le problème est moins aigu. J'attire cependant votre attention sur les disparités de niveaux de formation qui marquent les sections de techniciens supérieurs mises en place par les organismes privés à but lucratif. Ceux-ci accueillent souvent les étudiants qui n'ont pas trouvé place dans l'enseignement public et qui sont souvent issus de classes défavorisées, d'où la nécessité de réfléchir à ce problème.

L'autre moyen d'améliorer l'accès des bacheliers techniques à l'enseignement supérieur est la création de premiers cycles technologiques. Le principe est acquis ; reste à en connaître les modalités d'application concrète. La création de ces nouvelles filières universitaires techniques permettra de ne pas concentrer tous les flux sur les seuls S.T.S., sections de techniciens supérieurs, et I.U.T., dont la capacité d'absorption n'est pas limitée, même si, apparemment, elle peut être élargie.

Une autre voie d'amélioration de l'efficacité de l'enseignement secondaire technique concerne le dispositif d'insertion des jeunes.

En effet, les actions d'insertion se sont développées de façon foisonnante depuis 1985, si bien que l'on a parfois du mal à y voir clair. C'est pourquoi la commission des affaires culturelles a jugé nécessaire de concentrer les moyens sur les actions les plus performantes, qui sont celles où des formations d'assez longue durée sont entreprises, et de simplifier l'architecture du système.

En outre, il faut, à notre sens, continuer d'améliorer la participation de l'enseignement technique à la formation professionnelle en coordonnant mieux les actions de l'éducation nationale et celles du ministère du travail. Il y a une dynamique de partenariat à développer sur le terrain à partir de l'expérience très riche acquise par les Greta – groupements d'établissements.

Enfin, l'état de l'apprentissage justifie qu'une nouvelle réflexion soit aujourd'hui engagée, après trois ans d'application de la loi du 23 juillet 1987. Le désintérêt des jeunes, que marque la stagnation des effectifs, le scepticisme des entreprises et les critiques légitimes portées contre les conditions de travail dans certains secteurs montrent qu'une augmentation des crédits ne suffira pas à redresser cette situation. Il y a, sur ce point, nécessité d'un débat au fond.

Mesurant les difficultés qui subsistent mais aussi le chemin parcouru, la commission des affaires culturelles a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat en ce qui concerne les crédits de l'enseignement technique inscrits dans le projet de loi de finances pour 1991. (Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur plusieurs travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons interrompre maintenant nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq).

M. le président. La séance est reprise.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 91 minutes;

Groupe de l'union centriste, 52 minutes ;

Groupe socialiste, 42 minutes;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 56 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 30 minutes ;

Groupe communiste, 26 minutes;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 17 minutes.

La parole est à M. Saunier. (Applaudissements sur les travées socialistes).

M. Claude Saunier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, traditionnellement, l'examen des crédits budgétaires du ministère de l'éducation nationale appelle, au Sénat

comme à l'Assemblée nationale, un débat fort, à la hauteur des enjeux que représente l'éducation nationale pour la nation.

Cette année, cet enjeu traditionnel reçoit un éclairage particulier en raison des événements des dernières semaines.

Ce nouveau contexte doit nous appeler les uns et les autres à un examen qui refuse la facilité et la complaisance, à faire preuve d'un minimum de modestie, d'un peu de mémoire et de beaucoup d'ambition.

Mais vous avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, que c'est l'un des axes de votre action.

J'exprimerai ma déception sur une grande partie des propos que nous avons entendus jusqu'à présent à l'occasion de l'examen de ce projet de budget et j'émettrai le souhait que le Sénat, au cours d'un débat que l'on nous annonce ample, retrouve la sérénité, le sérieux que requiert l'importance du sujet que nous avons à traiter.

Avant toute observation ou question, je dresserai quelques constats très simples pour situer le débat.

Le premier recueille un accord unanime : aujoud'hui, la formation est réellement considérée par tous comme la préparation de l'avenir pour un pays, en particulier pour le nôtre.

Autant, dans le passé, on pouvait considérer que, pour un pays, posséder du fer, du charbon, une agriculture, des céréales était le gage de la richesse, autant, aujourd'hui, il est clair pour tous que c'est l'intelligence des femmes et des hommes d'un pays qui constitue la principale de ses chances de développement.

Deuxième constat : pendant longtemps, on a fait des discours, académiques ou politiques, sur le caractère de l'enseignement, le caractère de l'éducation. Faut-il ou ne faut-il pas un enseignement de masse? La société, les jeunes, les familles ont répondu : nous sommes maintenant entrés dans une phase d'enseignement de masse.

Les résultats de cette massification du système éducatif, c'est évidemment une croissance très forte, considérable, des besoins. Chacun a les chiffres en tête : en cinq ans, dans les lycées, plus de 30 p. 100 de croissance des effectifs, 3 millions de lycéens, 40 p. 100 d'une classe d'âge arrive au niveau du baccalauréat, contre 24 p. 100 seulement en 1975.

La question qui doit être posée ici, comme elle est posée dans le pays, est naturelle : les moyens mis en œuvre par l'Etat, par le Gouvernement, par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, sont-ils à la hauteur des besoins exprimés par la nation ?

Déjà, en 1988, M. le Président de la République avait indiqué la voie et avait avancé quelques chiffres. Ils ont été confirmés par la loi d'orientation que vous avez présentée au Parlement, voilà quelques mois. Aujourd'hui, dans les faits, même si sur certaines travées de notre Assemblée ces chiffres sont oubliés ou minorés, entre 1989 et 1991, les crédits affectés à l'éducation nationale ont augmenté dans des proportions sans précédent dans l'histoire de notre pays : 25 p. 100!

Il est paradoxal qu'au moment où le Gouvernement engage un effort, encore une fois, sans précédent éclate ce que l'on appelle dans la presse, ici et là, une crise, en tout cas la manifestation d'une inquiétude, d'une incertitude, d'une revendication de la part des lycéens.

A mon avis, parler de crise est probablement excessif car une crise exprimerait soit une rupture interne du système éducatif, soit un rejet global externe de ce système. Ce n'est ni l'un ni l'autre. Nous avons, les uns et les autres, entendu les lycéens lorsqu'ils étaient dans la rue. Ils vous demandaient, monsieur le ministre d'Etat, d'aller plus vite et plus loin, de faire encore plus pour leur donner les moyens d'accéder au savoir.

On peut donc parler, aujourd'hui, non pas d'une crise, mais d'une sorte de fièvre de croissance, qui est d'ailleurs la caractéristique de l'adolescence. Au-delà, les jeunes qui, par centaines de milliers, ont défilé dans nos villes ont exprimé une sorte de malaise profond, un mal de vivre, une incertitude devant l'avenir, un refus des inégalités et peut-être une absence de points de repère. On n'a sans doute pas assez souligné que la société de 1990 était de nature différente de la société d'il y a dix ou vingt ans. Aujourd'hui, les familles monoparentales, les enfants dont les parents sont divorcés sont plus nombreux. Cela ne peut pas ne pas avoir d'effet sur la psychologie des adolescents.

Face à cette montée des revendications et des aspirations, face à cette secousse, qu'a fait le Gouvernement et comment les parlementaires peuvent-ils apprécier son action? Monsieur le ministre d'Etat, il me paraît convenable de vous reconnaître le réalisme, le refus de la démagogie et le sens des responsabilités.

Chacun aura compris que, dans ces heures difficiles, il était en effet de l'intérêt supérieur de la nation que le pouvoir, quel qu'il soit, et les adultes ne se coupent pas définitivement et durablement de la jeunesse.

Tel est le sens de l'accueil fait par le Président de la République à une délégation de jeunes à l'Elysée. C'est aussi le sens des initiatives de négociations, de rencontres et d'écoutes que vous avez pu prendre, monsieur le ministre d'Etat.

Face à des jeunes qui s'expriment, on peut se poser une question. Je le fais sans esprit de polémique, mais il faut tout de même se souvenir. Cette question est la suivante : quelle attitude est la meilleure? L'écoute ou la matraque? (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. Jean-Pierre Bayle. Bonne question!

M. Claude Saunier. Je considère que les faits vous ont donné raison et j'en témoigne, en tant que maire d'une ville de province. Ainsi, dans la foulée de ces événements, les jeunes sont venus me trouver, ils ont demandé à être écoutés par les élus locaux pour évoquer non seulement les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs lycées, mais également, d'une façon plus globale, ceux qu'ils connaissent dans notre ville. Au travers de cette écoute, les fils, certes ténus, entre le monde des adultes et celui de la jeunesse se sont reliés.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, ce que je tenais à vous dire en préambule car, à l'évidence, dans ces périodes un peu difficiles, certaines appréciations ne peuvent avoir qu'une connotation fortement politique.

Profitant de ces circonstances, quelques-uns de nos collègues jettent à nouveau, trop fortement et trop rapidement, l'anathème sur notre système éducatif. Je leur dirai simplement de regarder ce qui se passe ailleurs. Si nous comparons le système éducatif français et les systèmes éducatifs britannique, belge ou américain, nous constatons que ce système éducatif dont on dit le plus grand mal – à mon avis, à tort! – supporte largement et vaillamment la comparaison.

Je voudrais, mes chers collègues, mettre en garde un certain nombre d'entre vous contre l'emploi des formules. On a parlé d'« égalitarisme pernicieux ». J'oppose à cette formule la question : quelle école voulons-nous, pour quelle société, pour quelle nation ? Elle recouvre une certaine conception de la vie sociale, de la vie politique.

Au-delà de ces considérations, monsieur le ministre d'Etat, j'évoquerai brièvement l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'enseignement secondaire, je rappellerai un fait et poserai une question. Le fait est connu : c'est une nouvelle croissance très forte des effectifs. La question vient à l'esprit immédiatement : votre budget y répond-il, prévoit-il les moyens de l'accueil et donne-t-il aux enseignants les moyens de leur mission ?

En ce qui concerne les élèves, vous avez mis l'accent sur la démocratisation de l'enseignement. C'est, il est vrai, dans notre pays, une référence obligée - cela ne veut pas dire qu'il s'agisse d'une référence de pure forme. Mais vous avez su bâtir un budget qui répond réellement, concrètement à cette aspiration: création de près de 5 000 emplois d'enseignants, de 1 550 postes A.T.O.S. - à cet égard, rappelons-nous que 2 000 postes avaient été supprimés entre 1985 et 1988 - et aide aux familles avec 1,5 million de boursiers. Je suis surpris d'entendre certains de mes collègues évoquer avec beaucoup de légèreté ce volet de l'action sociale, car c'est ainsi que l'on peut mettre en place les conditions d'une véritable démocratisation de la vie lycéenne.

S'agissant précisément de la vie lycéenne, vous avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, que le lycée est d'abord, évidemment, un lieu de transmission du savoir, mais aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Tout à l'heure, j'ai été surpris d'entendre – peut-être ai-je mal compris? – un orateur dire: « vous mettez en place des clubs des droits de l'homme; ce seront des instruments de politisation à votre profit », ...

- M. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial. Et comment!
 - M. Claude Saunier Quel aveu!
- M. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial. Ce n'est pas un aveu, mais une constatation!
- M. Claude Saunier. ... comme si les droits de l'homme n'étaient pas le bien de la nation tout entière! (Applaudissements sur les travées socialistes et exclamations sur les travées du R.P.R.)

Pour autant, c'est aussi votre sentiment, monsieur le ministre d'Etat, et vous l'avez dit - il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. L'école est encore trop largement une machine à reproduire les inégalités. Telle est la réalité de notre système éducatif. Face à cette machine à reproduire les inégalités, je plaide pour une école inégalitaire - mon propos sera peut-être mal interprété - c'est-à-dire une école donnant plus de moyens à ceux qui ont plus de besoins.

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien!

M. Claude Saunier. Mais ce travail de longue haleine ne pourra être fait que si l'on redonne confiance aux enseignants qui, depuis des années, sont frappés par le désarroi et s'interrogent.

Il serait bon que les parlementaires saluent le courage, la conscience et la compétence des enseignants du corps éducatif dans son ensemble. Ce n'est pas en abaissant, en avilissant ou en dénigrant les enseignants, qui, on le voit, ont une place fondamentale dans notre nation,...

M. Jean-Pierre Masseret. Très bien!

M. Claude Saunier. ... qu'on leur donnera le courage de faire progresser le système éducatif. (Très bien! et applaudissements sur les travées socialistes.)

Je voudrais revenir sur une question qui a été posée voilà quelques instants : qu'est-ce qu'un professeur ? C'est d'abord une personne qui doit transmettre le savoir, nous a-t-on dit. Sans doute. Mais pour avoir été professeur pendant un certain nombre d'années, comme un grand nombre d'entre vous, je dirai qu'un professeur est un homme fait de chair et de sang devant des adolescents qui sont des êtres vivants et non pas des entonnoirs destinés à recevoir une connaissance désincarnée. Ces adolescents, nous devons être à leur écoute. Un professeur doit effectivement dispenser du savoir. Mais il doit être aussi un psychologue, un assistant social, un orienteur. Le professeur a une mission inspirée par une vision humaniste de l'enseignement. Il ne s'agit pas uniquement d'une profession technique. (Applaudissements sur les travées socialistes.) Voilà ce que je voulais dire, monsieur le ministre d'Etat, pour répondre à la question qui nous a été posée.

Les enseignants attendent, en effet, du Gouvernement et de la nation des réponses sur la revalorisation de leur rémunération - vous y avez d'ailleurs largement répondu - et le recrutement. A cet égard, une grave question se pose : il faut recruter 300 000 enseignants supplémentaires en une dizaine d'années. Vous y répondez, avec quelques moyens et de la cohérence par la création des I.U.F.M.

Le budget de l'enseignement secondaire comporte des orientations positives. Mais - j'insiste sur ce point - il faudra ouvrir le chantier d'une refonte un peu plus large de la pédagogie dans le système éducatif car nous aurons à répondre non seulement à un enseignement de masse, mais aussi à un enseignement de plus en plus individuel.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, un premier fait est à noter : la poussée démographique. Elle s'inscrit dans la logique de la progression des effectifs des lycées et des collèges, dans la logique de la progression de la poussée sociale et immédiatement dans la logique de l'aspiration des jeunes et des familles.

En effet, nous devons avoir présent à l'esprit que d'ici à l'an 2000, le nombre d'étudiants passera de 1,3 million à 2 millions. C'est, pour notre pays, non seulement une épreuve financière et administrative, mais aussi une nécessité économique et - vous l'avez souligné, monsieur le ministre d'Etat - une grande chance.

Face à cet afflux d'étudiants, l'Etat prend-il ses responsabilités? Globalement, en fonction du projet de budget que vous nous présentez, on peut dire qu'il les assume. En effet, l'augmentation a été de 31 p. 100 en trois ans et elle sera de 12 p. 100 en 1991. « Priorité dans la priorité », c'est ainsi que vous avez qualifié votre budget. Sur les différents postes qui peuvent poser problème – création de locaux, d'emplois, augmentation des bourses – vous nous avez cité des chiffres qui démontrent que vous savez mettre en œuvre concrètement vos orientations.

Cet accroissement considérable du nombre d'étudiants dans les universités va avoir des conséquences importantes – vous l'avez souligné aussi – sur la carte des enseignements supérieurs. A cet égard, je voudrais saluer votre esprit de concertation, que je considère exemplaire, dans le cadre de l'opération « Universités 2000 ». En effet, un grand nombre de réunions ont été tenues, qui se sont achevées par une rencontre nationale, et vous nous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, que nous aurions prochainement, à partir précisément des travaux d'« Universités 2000 », un grand débat.

Je pense que c'est une bonne méthode, qui permet d'aborder sereinement ce grand dossier du système éducatif.

L'une des pièces essentielles de l'enseignement supérieur est constituée par les antennes universitaires. Je voudrais, sur ce point, vous poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord - j'ai déjà eu l'occasion, l'an dernier, de soulever le problème - je voudrais souligner ici la place que doit tenir, dans votre projet, la création d'antennes universitaires. En effet, elles sont un bon moyen d'éviter l'engorgement des grands sites universitaires, de favoriser la démocratisation et de faciliter la réussite du système universitaire.

Il est vrai que la création de ces antennes doit répondre à un certain nombre de règles, de conditions particulièrement strictes. Il faut que cela soit cohérent avec les schémas régionaux et nationaux et que la qualité des enseignements soit garantie : il n'est pas question de créer des sous-universités, des sous-facultés.

Je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous apportiez quelques précisions sur les conditions, en particulier financières, dans lesquelles ces antennes peuvent fonctionner. Je désire que, sur ce point, l'Etat tienne ses engagements, c'est-à-dire qu'il assure le financement de l'enseignement, mais aussi que, s'agissant des relations entles collectivités locales et les universités, il fixe des règles du jeu précises et strictes. L'Etat doit, en outre, considérer que la création d'antennes universitaires constitue un outil important de l'aménagement du territoire.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, si votre budget ne règle pas l'ensemble des problèmes – problèmes accumulés, au demeurant, par notre système éducatif depuis des décennies – il s'inscrit dans une logique dynamique et ouvre des perspectives. Fidèle à l'idéal de l'école de la République, auquel vous avez fait allusion, il répond aux besoins actuels et futurs de la nation.

Sauf à être animé par une pensée et des intentions qui ne sont évidemment pas les nôtres, on peut estimer que c'est un bon budget, qui marque la volonté du Gouvernement de concrétiser les engagements qu'il a pris face à la nation. C'est pourquoi, sans aucun état d'âme, le groupe socialiste votera ce budget qu'il approuve sans réserve. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

- M. le président. La parole est à M. Lucotte.
- M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos ne traitera que d'un sujet, celui qui concerne les enseignements artistiques. Peut-être considérerez-vous que c'est bien peu de chose...
- M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Oh non!
- M. Marcel Lucotte. ... par rapport à l'énorme machine qu'est l'éducation nationale. Je serais pourtant tenté de dire, sans forcer le ton, qu'ils représentent tout de même, d'une certaine manière, ce supplément d'art dont notre pays et notre jeunesse ont terriblement besoin.

En 1987, monsieur le ministre d'Etat, alors que j'étais rapporteur du projet de loi sur les enseignements artistiques, au nom de la commission des affaires culturelles, j'avais indiqué que ceux-ci étaient « l'un des instruments privilégiés de l'égalité des chances et de l'avenir culturel, voire économique de notre pays ».

Aujourd'hui, croyant que cette définition n'a pas perdu de son actualité, je constate avec regret que, depuis deux ans, votre action n'a pas permis l'application de la loi du 6 janvier 1988. Cette loi est inappliquée pour des raisons de forme; elle est inapplicable par absence de moyens financiers.

Les obstacles à ces enseignements marginalisent encore une partie importante de la jeunesse. Les enseignements artistiques restent souvent la seule ouverture sur la créativité, donc une forme d'épanouissement pour les enfants de milieux défavorisés.

Nous constatons, en ce domaine également, que la politique que vous conduisez n'est pas satisfaisante : elle a pour conséquence principale d'accroître les inégalités sociales et culturelles.

Vous ne donnez pas les moyens nécessaires pour dispenser ces enseignements artistiques. Certes, les crédits augmenteront, en 1991, de 6,5 p. 100 par rapport à 1990, mais cette hausse est trompeuse, et ce pour plusieurs, raisons.

D'une part, elle est plus faible que celle qui a été enregistrée entre 1989 et 1990; d'autre part, elle est due essentiellement aux indices de revalorisation, que nous ne critiquons pas, d'ailleurs. En effet, il convient d'honorer les enseignants – et nous le faisons – mais il est une manière de les honorer qui dépasse le discours, c'est de les mieux considérer et donc de les mieux payer!

Par ailleurs, les dépenses pédagogiques et les subventions de fonctionnement diminuent de près de 40 p. 100. Les dépenses pédagogiques au titre des technologies nouvelles sont simplement reconduites, pour la deuxième année consécutive, et les dépenses de matériel et de fonctionnement ne sont pas davantage augmentées.

Faute de moyens, l'accroissement du nombre des heures supplémentaires et les mesures nouvelles seront donc sans effet.

Le système scolaire, c'est vrai, est un instrument essentiel de la vie démocratique et de l'accès à l'art et à la pratique artistique. Or, votre budget, monsieur le ministre d'État, est dans l'impossibilité de donner aux enseignements artistiques la place qui leur revient.

Permettez-moi de vous rappeler, sans esprit polémique, mais parce qu'il y a des mots qui restent, une déclaration faite en avril 1981 par le candidat François Mitterrand: « ... Je fais allusion ici à la grande misère de notre enseignement des arts plastiques, et ceci dès l'école primaire... L'école a une responsabilité culturelle. Elle doit donner une formation artistique générale. Ceci peut être mené à bien par des équipes pédagogiques et s'appuyer sur un plan de formation initiale et permanente destiné aux enseignants. L'enseignement spécialisé demande des moyens financiers qui doivent être de la responsabilité de l'Etat et des régions... »

Nous sommes loin - à bien des égards - de 1981! En effet, la réalité d'aujourd'hui est bien éloignée de cette déclaration, convenez-en!

Seriez-vous tenté, monsieur le ministre d'Etat, de me dire que les enseignements artistiques relèvent également du ministre de la culture que ce ne serait quand même pas une très bonne réponse, M. Lang ayant réduit ces crédits à 22 millions de francs pour 1991, alors qu'ils étaient de 62,7 millions de francs en 1990...

Mes chers collègues, il est honnête de reconnaître que, sans les régions, les départements et les communes, l'éducation artistique serait dans une situation tout simplement catastrophique!

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Très bien!

M. Marcel Lucotte. Cela semble une lapalissade, et, pourtant, il ne peut y avoir d'éducation sans enseignants. Or, les professeurs d'éducation artistique font défaut.

Depuis 1988, dans l'enseignement du premier degré, on en est resté à la création de 100 postes de conseillers pédagogiques; souvenez-vous du long débat que nous avions eu ! L'effort devait être poursuivi, afin de porter à 550 ou à 600 l'effectif total des « instituteurs maîtres formateurs » : nous en sommes terriblement loin !

Monsieur le ministre d'Etat, que prévoyez-vous au juste dans les instituts universitaires de formation des maîtres? La formation des maîtres de l'enseignement élémentaire y sera-t-elle assurée? Les futurs capésiens des disciplines artistiques y seront-ils accueillis? Avec quelle émotion l'ancien

élève de l'école primaire publique que je suis n'évoque-t-il pas à cette tribune ces instituteurs qui, tous, plus ou moins bien, nous apprenaient à dessiner, à chanter, et qui savaient jouer d'un instrument. Faites la comparaison avec ce qui se passe aujourd'hui!

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Allez dans les maternelles!
- M. Marcel Lucotte. Dans le second degré, les documents budgétaires ne permettent pas de déceler les éventuelles créations de postes dans les disciplines des arts plastiques et de l'éducation musicale. Dans ce dernier domaine, les recrutements sont toujours aussi difficiles.

En janvier 1989, monsieur le ministre d'Etat, un rapport vous a été remis par M. Pierre Baqué. Il soulignait à la fois le manque de conseillers pédagogiques et le faible nombre de candidats au C.A.P.E.S. Il proposait, ensuite, que tous les projets d'établissements incluent un volet « artistique et culturel ». Deux ans après, pourriez-vous nous dire quelles suites concrètes ont été données à ce rapport ?

Outre la carence des moyens, d'autres éléments limitent l'application de la loi sur les enseignements artistiques.

L'article 10 prévoit un décret sur les modalités d'inscription des diplômes de l'enseignement artistique sur une liste d'homologation. Or, le décret n'est toujours pas publié.

Par ailleurs, nous attendons toujours le rapport annuel prévu par la loi ainsi que la publication du « jaune » – pour employer le langage habituel – qui devait récapituler les crédits de l'enseignement artistique. Voilà des documents que la loi vous faisait obligation de présenter au Parlement et que nous ne connaissons toujours pas !

Deux thèmes figurent, paraît-il, au premier rang des préoccupations du Gouvernement : l'intégration par l'école et la réduction des inégalités.

Le caractère des enseignements artistiques favorise naturellement la communication entre les cultures et permet un apprentissage plus aisé des autres enseignements.

Au lieu de déclarations d'intention dénonçant, à juste titre, le racisme, il serait plus opportun d'appliquer la loi de 1988. L'éducation artistique serait étendue, protégée, aidée et encouragée; de même, l'intégration souhaitée se ferait moins difficilement grâce à l'égalité d'accès à la culture.

En abandonnant la loi sur les enseignements artistiques, c'est l'avenir culturel de notre pays que vous condamnez.

Si les enfants ne sont pas ouverts à la créativité artistique dès l'école primaire – mais je tiens à rendre hommage à l'école maternelle française, qui est en tête du peloton des nations modernes pour la formation artistique et culturelle de nos tout petits bouts d'hommes –, comment pouvez-vous espérer avoir demain des créateurs et prétendre faire face à l'Europe culturelle ?

Il est urgent de redonner leur place aux enseignements artistiques. Pour cela, il suffit d'appliquer la loi de 1988.

L'égalité des chances passe aussi par l'accès de tous à la connaissance. En effet, connaissance du patrimoine et formation culturelle offriront à chacun une chance de développer son intelligence et sa capacité de création. Cela se traduira, au final, non seulement par un épanouissement personnel, mais également par une meilleure insertion sociale.

L'égalité des chances supposerait également que soient revus des rythmes scolaires qui imposent à nos lycéens des semaines de travail d'une lourdeur excessive, des semaines que bien des adultes ne pourraient pas supporter.

Les jeunes Anglais et les jeunes Allemands, par exemple, seraient-ils moins bien formés que les jeunes Français?

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Les Anglais, c'est sûr!
- M. Marcel Lucotte. Je ne le crois pas ! Pourtant, après les cours du matin, ils ont la possibilité, l'après-midi, de se consacrer aux activités sportives et culturelles !

Monsieur le ministre d'Etat, aura-t-on, un jour, le courage d'aborder le problème fondamental des rythmes scolaires ?

Actuellement, les jeunes lycéens, qui sont, comme une affiche nous l'a appris, la «génération Mitterrand», sont désemparés par l'avenir qui les attend. Monsieur le ministre d'Etat, faites un pas vers eux, et pas simplement lorsqu'ils sont dans la rue! Permettez-leur enfin l'accès à la culture et aux arts. Grâce aux enseignements artistiques, donnez-leur un moyen supplémentaire de s'épanouir, d'espérer et de vivre en

hommes et en femmes responsables et heureux. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Après avoir entendu les rapporteurs MM. Delong, Clouet, Séramy, Camoin et Delfau, après, surtout, vous avoir écouté avec attention, monsieur le ministre d'Etat, nous nous trouvons un peu étourdis par les chiffres considérables qui ont été lancés: 217 milliards de francs plus une rallonge pour l'éducation nationale, soit près de 20 p. 100 du budget de l'Etat, une augmentation de 8,5 p. 100 par rapport à l'an passé et la création de près de 11 000 postes...

Pourtant, en dépit de l'abondance de ces crédits, apparemment rien ne marche très bien si l'on en juge, hélas! par les manifestations massives de lycéens qui se sont produites récemment; mais j'y reviendrai dans un instant.

Pour le moment, je veux simplement remarquer, en tant que représentant des Français établis hors de France, que, si nous sommes heureux qu'un tel effort soit accompli au bénéfice des enfants français de l'Hexagone et des nombreux enfants étrangers qui y résident, force nous est de constater que les Français de l'étranger, eux, n'en bénéficient pas le moins du monde.

En effet, pas un seul franc de ces milliards, pas un seul de ces 11 000 emplois, n'iront à la scolarisation des enfants français à l'étranger.

C'est là, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, une situation paradoxale dont je vous ai entretenu plusieurs fois et qui continue à nous affliger. L'éducation nationale ne participe pas financièrement à l'éducation de ses nationaux hors de France ou, plus exactement, elle y participe, mais pour une somme tellement infime qu'on ne peut guère la prendre en compte.

Les crédits attribués pour cette action à la direction des affaires générales, internationales et de coopération, la D.A.G.I.C., ne s'élèvent, au total, qu'à un peu plus de 2 millions de francs!

Ils se répartissent ainsi: 1 million de francs pour l'inspection des établissements; 400 000 francs pour leur information – somme affectée à l'office national d'information sur les enseignements et les professions, l'O.N.I.S.E.P.; 150 000 francs pour leur documentation, versés au centre national de la documentation pédagogique et, enfin, 600 000 francs pour la formation et le perfectionnement des enseignants, notamment par l'organisation de stages pédagogiques en France.

Au total, 2 150 000 francs! Qu'est-ce que 2 millions de francs par rapport aux 217 milliards de francs attribués à votre ministère?

Mais, me direz-vous, les crédits pour l'enseignement français à l'étranger sont ailleurs, ils figurent dans les budgets du ministère des affaires étrangères et du ministère la coopération et du développement. C'est vrai! Nous pourrons les comptabiliser très prochainement, puisqu'ils seront rassemblés, à partir du ler janvier 1991, dans un organisme créé récemment, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Hélas! l'éducation nationale n'aura pas de rôle directeur dans cette agence. La tutelle en a été donnée exclusivement au ministère des affaires étrangères et au ministère de la coopération et du développement.

A plusieurs reprises, lors des débats sur le projet de loi portant création de l'agence, le Sénat a demandé avec force que le ministère de l'éducation nationale ait, au moins en partage, l'exercice de cette tutelle. L'Assemblée nationale, quant à elle, a préféré suivre la position du Gouvernement, qui a refusé de la lui confier. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le Sénat, en dernière lecture, s'est refusé à voter le projet de loi créant l'agence, qui est devenu la loi du 6 juillet 1990.

Il nous semble extraordinaire qu'à un moment où, en France métropolitaine, l'éducation nationale délègue de plus en plus de responsabilités aux autorités régionales et locales, à un moment où le mot d'ordre est « décentralisation », une politique inverse soit suivie pour l'enseignement français à l'étranger. En effet, tous le pouvoirs, en particulier celui de nommer les enseignants titulaires, seront centralisés à Paris.

Dans cette agence que vous ne dirigerez pas, monsieur le ministre d'Etat, vous serez représenté par deux délégués, deux représentants sur vingt-quatre membres du conseil d'administration, parmi lesquels figurent cinq représentants des syndicats d'enseignants, qui seront donc en majorité par rapport à vous.

Cependant, vos deux délégués auront fort à faire, car la plupart des questions qui seront traitées par l'agence, notamment tous les problèmes relatifs aux enseignants, titulaires ou non titulaires, concernent directement votre département ministériel.

Les enseignants non titulaires sont les grands oubliés de la réforme instaurée par M. le secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales. Ce qu'ils attendent, c'est d'être titularisés. Or cette titularisation – les affaires étrangères nous l'affirment – dépend entièrement du ministère de l'éducation nationale.

Un certain nombre de titularisations ont été effectuées au titre des lois de 1983 et 1984; mais, après cinq ans, elles sont devenues caduques. Reste la loi du 5 avril 1937, qui, elle, est toujours en vigueur. Monsieur le ministre d'Etat, elle n'est pas appliquée par vos services, comme nous vous l'avons souvent indiqué par des questions écrites.

En effet, l'administration applique les normes des lois Le Pors de 1983 et de 1984 à la loi antérieure de 1937, ce qui est anormal. Plusieurs recours ont été introduits devant les tribunaux administratifs: l'administration les a toujours perdus! Allons-nous cependant devoir continuer à déposer des recours pour tous les cas particuliers de refus de titularisation? Mieux vaudrait que le ministère prenne acte des décisions des tribunaux, ne discute plus les stipulations de la loi de 1937 et précise les règles selon lesquelles les titularisations pourront être prononcées à ce titre.

Ces titularisations donneraient la possibilité de faire entrer dans le giron de l'éducation nationale des enseignants remarquables pour leur expérience, leur dévouement et leurs compétences, à un moment où l'éducation nationale éprouve de grandes difficultés pour recruter notamment des instituteurs, des professeurs d'écoles, comme on les appelle maintenant.

Un très intéressant programme d'enseignement des langues étrangères dans le primaire a été lancé. C'est excellent! Mais l'on manque d'enseignants compétents. Il a même fallu faire appel à la bonne volonté et au concours de parents d'élèves et de bénévoles. Mais on n'a pas songé à s'adresser aux professeurs qui se trouvent à l'étranger et sont naturellement bilingues, voire trilingues.

Afin de pouvoir utiliser ces personnels, monsieur le ministre d'Etat, vous pourriez décider que ceux qui parlent plusieurs langues pourraient prétendre à la titularisation, cette connaissance remplaçant éventuellement les diplômes qui leur manquent.

Dans le même esprit, nous souhaiterions que ces personnels enseignants français à l'étranger puissent être admis dans ces organismes nouveaux que sont les instituts universitaires de formation des maîtres, les I.U.F.M. La plupart d'entre eux ont les titres requis pour y accéder. Pour les autres, pour ceux qui ont des diplômes étrangers, vous pourriez décider des validations par équivalence.

Vous ne pouvez pas refuser de profiter du potentiel remarquable que constituent les enseignants non titulaires dans les établissements français à l'étranger : il faut que, par la titularisation, ils viennent renforcer les cadres de l'éducation nationale.

Mais l'agence pour l'enseignement français à l'étranger devra également régler d'autres problèmes, j'en énumérerai quelques-uns.

Ainsi, par suite des événements qui se sont produits en Europe cette année, les forces françaises en Allemagne vont être amenées à se replier en deçà du Rhin. Or, les enfants des militaires et des personnels civils qui accompagnent les troupes sont scolarisés dans quelque soixante-dix écoles gérées par la direction de l'enseignement français en Allemagne, la D.E.F.A., laquelle dépend entièrement du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre d'Etat, vous devrez donc prévoir et faire face au retour de quelque 12 500 élèves et au reclassement d'un grand nombre d'enseignants, lorsque viendra le temps du rapatriement général.

En ce qui concerne les emplois d'enseignants, on a créé 11 000 postes en France. En revanche, à l'étranger, leur nombre a notoirement diminué. C'est ainsi qu'en Algérie 100 postes ont été supprimés d'un coup! (M. le ministre d'Etat marque son étonnement.) Ce n'est pas la faute du Gouvernement français, ce sont les autorités algériennes qui ont décidé de reprendre un certain nombre de nos établissements, comme le lycée Descartes à Alger, et, pire encore, interdisent aux enfants binationaux, français et algériens, de continuer à fréquenter nos établissements.

Quelle décision insupportable! Quel drame pour ces enfants dont le père est algérien, la mère française, et qui ne peuvent être instruits qu'en arabe et se voient interdits de demeurer dans la mouvance française!

Pour garder malgré tout contact avec notre enseignement et apprendre la langue de notre pays, dont ils ont la nationalité, ces enfants, obligés de fréquenter dans la journée les écoles algériennes, se sont inscrits le soir aux cours par correspondance du Centre national d'enseignement à distance, le C.N.E.D. Ce centre dépend entièrement du ministère de l'éducation nationale.

Ces élèves ont besoin de bourses, car, pour la plupart, ils sont de familles modestes. Or, au C.N.E.D., pour bénéficier d'une bourse, il est obligatoire de suivre une scolarisation complète, ce qui ne peut pas être leur cas.

Il faut donc modifier cette réglementation. Cela dépend de vous, monsieur le ministre d'Etat. Je suis sûr que si vous voulez bien y réfléchir, ce problème des cours du C.N.E.D. pourra être résolu.

Permettez-moi d'évoquer également les bourses pour l'enseignement supérieur.

Les Français qui rentrent de l'étranger bénéficient de bourses équivalentes à celles qui sont accordées aux Français de métropole. Lorsqu'ils viennent de très loin, qu'ils n'ont pas de famille proche en France et qu'ils doivent se loger à leurs frais, ils n'y arrivent pas avec les bourses qui leur sont accordées. Ces bourses sont d'ailleurs bien maigres quand on les compare à celles qui sont généreusement allouées aux étudiants étrangers.

Nous souhaitons que les jeunes Français de l'étranger qui habitent loin puissent, dans des conditions égales ou comparables, bénéficier des mêmes bourses que les étudiants étrangers.

Parlant de l'enseignement supérieur, je dois dire un mot de l'accès aux classes préparatoires des grandes écoles, ainsi qu'aux universités et faculés.

Des progrès ont été faits. La D.A.G.I.C. a pris plusieurs mesures et les Français de l'étranger ont pu avoir accès au système informatisé de la préinscription.

Néanmoins, il semble que de nombreuses circulaires ministérielles n'aient pas été suivies par les rectorats et les académies. Il faut absolument que cette question soit revue, car, aujourd'hui, pour les jeunes Français de l'étranger, s'inscrire dans les universités relève encore du parcours du combattant!

Le système scolaire et universitaire français apparaît comme un énorme ensemble diversifié et très complexe dont il est difficile de cerner les contours et de saisir les orientations.

Il en est ainsi, par exemple, des programmes scolaires. Je vais brièvement en évoquer quelques aspects puisque nous les suivons également à l'étranger.

La suppression de la physique et de la chimie en classe de sixième et de cinquième nous a semblé aller tout à fait à l'inverse de l'évolution actuelle de la société et de la nécessité, hautement proclamée, de promouvoir un enseignement scientifique et technique.

Que penser, notamment lorsque l'on est, comme moi, ancien professeur d'histoire, des recommandations du conseil national des programmes préconisant l'amputation d'un quart de l'enseignement de l'histoire et de la géographie? Hier, au sein du conseil supérieur de l'éducation, les parents d'élèves, mais surtout les professeurs de ces disciplines, n'ont pas manqué de protester vivement contre cette mesure, qui, heureusement, n'est encore qu'envisagée.

Cependant, ce qui reste le plus marquant, et ce qui a le plus étonné à l'étranger - mais il en a été sans doute de même en France - ce sont les extraordinaires et curieuses manifestations de lycéens qui se sont déroulées voilà quelques semaines.

Nous n'avons pas été particulièrement fiers - c'est le moins que l'on puisse dire - lorsque sont apparues sur les écrans des télévisions étrangères, largement diffusées, les images de ces manifestations et des agressions des « casseurs » qui les ont suivies.

Nous avons eu bien du mal, après cela, à redire aux étrangers, qui, sur les quatre continents, ont choisi d'envoyer 200 000 de leurs enfants dans les quelque 400 établissements d'enseignement français, que notre enseignement, surtout le primaire et le secondaire, est le meilleur du monde, ce dont nous avons été jusqu'à présent persuadés et ce que nous voulons continuer de croire, comme nous l'avons fait pendant toute notre carrière à l'étranger.

Mais apparemment, monsieur le ministre d'Etat, vos jeunes interlocuteurs n'étaient pas persuadés que l'enseignement français soit le meilleur!

Peut-être aurions-nous pu inviter un certain nombre d'entre eux à regarder de près ce qui se passe dans l'enseignement public de pays étrangers, d'où venaient d'ailleurs, semble-t-il, certains de ceux qui vous interrogaient. Je ne pense pas du tout que la comparaison aurait été défavorable à notre système éducatif ni à notre pays.

Après ces entretiens, monsieur le ministre d'Etat, vous avez trouvé tout à coup 4 milliards de francs de plus à offrir aux plaignants. En entendant cette nouvelle à Radio-France internationale, les Français de l'étranger en ont pâli d'envie. En effet, en comptant les subventions, les rémunérations, les bourses, les déplacements, les inspections, la documentation la formation des maîtres, bref, en additionnant toutes les dépenses de l'Etat pour l'enseignement français à l'étranger, ils arrivent à peine à franchir le cap du milliard de francs.

Mais au fond, mes chers collègues, ce n'est pas – ce sera là ma conclusion – seulement une question de milliards qui se pose, ce n'est pas seulement une question de crédits – ces crédits sur lesquels nous nous prononcerons à la fin de ce débat et dont je reparlerai alors. Ce qui se pose, ce qui nous interpelle pour l'avenir, c'est un problème de morale, c'est une question de respect de certains principes et de certaines règles, c'est le retour à une certaine dignité.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il est impossible de laisser la situation de notre enseignement se dégrader davantage. Il faut restaurer l'image de notre éducation nationale! (Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Haenel.

M. Hubert Haenel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'éducation nationale est-elle à la dérive ? L'éducation nationale est-elle en faillite ?

M. Josselin de Rohan. Oui!

M. Hubert Haenel. Les réalités que nous vivons, dans nos régions, le laissent trop souvent penser, sans compter la chienlit de ces dernières semaines! (Murmures d'approbation sur les travées du R.P.R. - Exclamations sur les travées socialistes.)

M. Jean-Pierre Bayle. Ah! Cela faisait longtemps!

M. Hubert Haenel. L'éducation nationale française est, en effet, totalement inadaptée au XXI siècle auquel notre jeunesse va être confrontée.

La vétusté des locaux n'est rien à côté de l'inadaptation de la pédagogie et de l'inexistence de tout projet éducatif véritable.

L'école, qui doit être l'instrument naturel de la promotion sociale et donc de l'équilibre d'une communauté, ne remplit plus son office.

L'éducation nationale, certes, mais aussi l'éducation tout court, celle de la famille, des parents, façonne, modèle des jeunes le plus souvent sans identité, sans mémoire, sans racines, sans répères, sans références, sans valeurs, sans modèles.

A l'image de la communauté nationale de plus en plus éclatée, sans cohérence, sans cohésion, notre jeunesse ne se situe plus dans le temps, dans l'histoire. Une grande partie d'entre elle est sans passé, sans présent même. Son présent, c'est le mal de vivre, l'angoisse, la révolte. Elle est sans horizon. Elle est sans perspective. Edgar Morin résume la situation en une phrase : « Les jeunes expriment le délabrement moral du monde où ils vivent. » Voilà, sans forcer le trait, l'état des lieux.

Face à cette situation, les hauts responsables de l'Etat, certains partis politiques, des syndicats temporisent, hésitent, tergiversent. Plus grave encore, ils rivalisent de démagogie.

Pensez-vous vraiment, monsieur le ministre d'Etat, que c'est seulement à coup de milliards que vous réglez ce problème fondamental pour l'avenir de notre pays ?

Ne pensez-vous pas qu'on en a trop fait ces dernières semaines, qu'en élevant, par exemple, au rang de pseudonégociateurs des adolescents, on les a trompés, on les a manipulés?

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que l'on s'est moqué de notre jeunesse, qu'on l'a abusée, que l'on a caricaturé, foulé au pied la démocratie, toutes les règles élémentaires de la vie collective, que l'on s'est joué de notre jeunesse?

Comme l'auraient dit d'aucuns, la démagogie, la surenchère, la manipulation dégoulinaient de partout.

Ne pensez-vous pas que ces adolescents n'ont pas plus besoin, d'abord, de considération, de respect? N'ont-ils pas plus besoin encore d'encadrement, d'exigences, d'éducation, d'éducateurs, de parents et d'une vie communautaire digne de ce nom?

Ce n'est en tout cas pas le bon exemple qu'on leur a montré ces dernières semaines, monsieur le ministre d'Etat. Oui, les adultes ont gravement failli à leur devoir. Qu'en pensez-vous?

Mme Hélène Luc. Mais vous aussi, quand vous étiez au Gouvernement!

M. Hubert Haenel. Devant cette situation, je poserai trois questions précises.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à déconcentrer, à décentraliser, à désyndicaliser ?

Etes-vous prêt à vous attaquer, pour ce qu'elle vous concerne, à la réforme de l'Etat, c'est-à-dire à mettre à plat cet Etat dans l'Etat que constitue l'ensemble de votre ministère, à Paris comme en province, en mettant fin à l'hypercentralisation?

Etes-vous prêt à véritablement déconcentrer – ce que vous faites n'est en effet pas encore suffisant – au profit des recteurs et des inspecteurs d'académie?

Etes-vous prêt à mettre fin à la mainmise syndicale sur la gestion de votre ministère, sur les programmes, sur les carrières, sur l'avancement, sur les affectations? L'Etat que vous représentez est-il prêt à prendre enfin ses responsabilités, en mettant fin à la cogestion rampante?

M. Josselin de Rohan. Très bien!

M. Hubert Haenel. « Vision caricaturale », allez-vous dire! Non, vision réaliste et objective de la situation actuelle. Les syndicats, d'ailleurs de moins en moins représentatifs, doivent retrouver la place qu'ils n'auraient jamais dû quitter : celle de la représentation, de la médiation et non pas celle de la gestion.

M. Josselin de Rohan. Très bien!

M. Hubert Haenel. Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à décentraliser tout ce qui peut être décentralisé, en contractualisant, par exemple, les rapports entre votre ministère et les collectivités locales – régions, départements, communes ou syndicats intercommunaux – pour arrêter, d'un commun accord, des projets éducatifs adaptés aux réalités locales?

Il s'agit, monsieur le ministre d'Etat, non pas d'un démantèlement de l'Etat, mais d'une redistribution des rôles, pour plus d'efficacité au profit de notre jeunesse.

Si vous n'êtes pas prêt à mener ces réformes, monsieur le ministre d'Etat, voulez-vous en indiquer les raisons au Sénat ?

J'aborderai maintenant quelques dossiers plus régionaux, alsaciens ceux-là.

Tout d'abord, monsieur le ministre d'Etat, s'agissant de l'université de Haute-Alsace et des relations universitaires transfrontières, envisagez-vous de doter l'université de Haute-Alsace du statut d'université internationale, en tout cas de possibilités comparables à celles que donne ce statut ?

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. C'est à moi de le faire? Tout d'un coup, c'est la centralisation!
- M. Hubert Haenel. On ne peut rien faire sans vous, vous le savez bien! Vous détenez tous les pouvoirs!
- M. Jean-Claude Gaudin. Quand ce sera le « peuple alsacien », il décidera tout seul ! (Sourires.)
- M. Hubert Haenel. Envisagez-vous de donner satisfaction à votre collègue M. Chevènement, qui demande la création, dans la région de Sevenans-Belfort, d'un centre universitaire autonome, proche voisin et peut-être concurrent de l'université haut-rhinoise? Etes-vous favorable à cette création? Qu'en est-il exactement de ce dossier?

Par ailleurs, le bilinguisme constitue, pour l'Alsace, une richesse et un atout face à ses voisins suisses et allemands, dans le cadre de l'Europe de demain. Envisagez-vous, monsieur le ministre d'Etat, de reconnaître cette réalité? Etes-vous prêt, et dans quels délais, à en tirer toutes les conséquences dans le domaine dont vous avez la charge, en favorisant l'apprentissage de l'allemand dans les établissements scolaires alsaciens?

Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à déléguer au recteur de l'académie de Strasbourg et aux inspecteurs d'académie le pouvoir de créer, dans les écoles, les lycées et les universités, un enseignement bilingue adapté et performant?

La mise en place de cet enseignement pourrait se faire, par exemple, de la manière suivante : l'enseignement poussé de l'allemand ne serait pas imposé ; parents et enfants auraient le choix.

Dans les écoles maternelles, une initiation précoce à la langue du voisin serait proposée sous forme d'une méthode ludique, à l'initiative d'une ou de plusieurs communes. J'ai moi-même mis en place un tel système avec mes collègues maires dans le Sivom, le syndicat intercommunal à vocation multiple, de la vallée de la Weiss – hors éducation nationale, bien entendu! Quatre cent cinquante enfants en bénéficient. La région Alsace a d'ailleurs subventionné cette initiative comme une expérimentation régionale.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à encourager et à faciliter de telles initiatives dans le cadre de l'éducation nationale?

En ce qui concerne l'enseignement primaire, pourquoi ne pas envisager le retour au système qui existait avant-guerre en Alsace et en Moselle: deux heures d'allemand par semaine jusqu'au certificat d'études?

Dans l'enseignement secondaire, pourquoi ne pas prévoir trois heures d'allemand pour tout le monde et la création de classes performantes en allemand, avec six heures d'enseignement de la langue allemande par semaine?

Comment mettre en œuvre de tels programmes et comment trouver les moyens ?

Le principe serait toujours celui de la déconcentration des pouvoirs au profit des recteurs et des inspecteurs d'académie. La décentralisation serait assurée par la contractualisation des moyens à mettre en œuvre et des programmes, entre l'Etat et les collectivités locales – régions, départements, communes. Cela signifie, monsieur le ministre, que vous accepteriez une fois pour toutes le principe même d'un régime dérogatoire au profit de l'Alsace et que l'on en finirait donc avec les dérogations accordées laborieusement au coup par coup.

Tout cela pourrait se traduire, par exemple, par la création d'un baccalauréat international franco-allemand, par des certifications et des authentifications attestant, pour toutes les filières, y compris les filières techniques, l'apprentissage de langue étrangère concernée, par l'embauche de lecteurs d'allemand venant renforcer l'équipe pédagogique en place, sous l'autorité de l'enseignant français. Ce système pourrait d'ailleurs préfigurer l'enseignement des langues étrangères dans l'Europe de demain.

Bien entendu, il faudrait aussi faire en sorte que le bilinguisme ne soit pas à sens unique; nous devrions tout mettre en œuvre pour que nos plus proches voisins suisses et alle-

mands, tous les Rhénans du Rhin supérieur apprennent, eux aussi, la langue du voisin français. La Rhénanie est caractérisée aujourd'hui, sur le plan linguistique, par la coexistence de deux langues - l'allemand et le français - et non par la seule utilisation de l'allemand. Ne sacrifions donc pas l'une au profit de l'autre. Ce serait une amputation culturelle grave de conséquences.

Monsieur le ministre d'Etat, telle est la réflexion que je mène en Alsace, plus particulièrement dans mon Sivom. Telle est l'ébauche d'un plan destiné à déconcentrer et à décentraliser l'enseignement des langues étrangères en Alsace et – pourquoi pas? – dans d'autres régions frontalières. Quel est votre avis à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat? Etes-vous prêt à tenter une expérience en ce sens?

J'aborderai, enfin, le problème des jeunes collégiens et lycéens habitant dans les zones rurales. Vous l'avez d'ailleurs déjà traité tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, dans votre intervention liminaire. Je vous ai écouté très attentivement mais je voudrais mener plus avant la réflexion.

Tous les matins, très tôt, dans toute la France, des adolescents en pleine croissance, harassés parfois de fatigue, montent dans des cars bondés pour gagner le collège du bourg voisin pour les plus jeunes ou les lycées de la ville plus lointaine pour les plus âgés. A midi et entre les cours, ces jeunes sont le plus souvent livrés à eux-mêmes. Le soir, tout ce petit monde reprend le car qui le reconduira à son village. Mais, pour certains, le trajet n'est pas encore terminé. Ainsi, chaque jour, des adolescents passent, en moyenne, deux heures et demie dans les transports.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, qu'il s'agit là d'une véritable discrimination qui est, cette fois, non pas sociale mais territoriale et qui est inadmissible au XX° siècle? Que comptez-vous faire pour y remédier? Je souhaiterais que vous poussiez plus avant votre réflexion sur ce point.

De nombreux collèges ruraux construits à grands frais et permettant d'accueillir 600 élèves, par exemple, n'en reçoivent, dans le meilleur des cas, que 350 ou 400. Ces bâtiments sont parfois en très bon état, surtout depuis ces dernières années. J'avais suggéré la création, à titre expérimental, de classes de seconde dans certains collèges et un déplacement non plus des élèves, mais des enseignants.

Je vous avais posé sur ce point une question écrite à laquelle vous m'aviez rapidement répondu que rien ne s'y opposait. Eh bien, si ! J'ai, en effet, tenté cette expérience dans mon département. Or les syndicats s'y sont opposés. Ils ont purement et simplement torpillé cette expérience. Voilà la réalité ! Vous conviendrez que, dans ce domaine, rien ne peut, en apparence tout au moins, bouger sans un feu vert syndical. Associer à la réforme de chaque établissement le corps enseignant concerné est, bien sûr, indispensable. Mais il est inadmissible d'être obligé de recueillir le nihil obstat d'un permanent syndical ou d'une cellule! (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. Jean-Claude Gaudin. Absolument!

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Dites-le aux enseignants et vous verrez comment ils réagiront!
- M. Jean-Pierre Bayle. Il s'agit de section! Ne parlez donc pas de cellule! Ce n'est pas la même chose!
- M. Hubert Haenel. Section ou cellule, tout dépend du domaine dans lequel on se situe.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les quelques questions importantes que nous nous posons. Il y en aurait beaucoup d'autres, mais certains de mes collègues les ont déjà abordées ou vont les aborder. Cette année, j'ai privilégié celles-là.

Laissez-moi cependant ajouter, monsieur le ministre d'Etat, que, comme la plupart de vos prédécesseurs, j'en suis persuadé, vous êtes un homme de bonne volonté, mais encore faut-il vous en donner les moyens, encore faut-il vous décider à porter le fer dans la plaie, à être plus exigeant, à saisir toutes les possiblités. Vous ne devez pas hésiter. Tout le reste, y compris nos suffrages, vous sera alors donné par surcroît. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Caron.

M. Paul Caron. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de Jean-Baptiste de La Salle à Jules Ferry en passant par les années soixante où l'on a créé un C.E.S. par jour, l'enseignement aura connu trois révolutions en l'espace de trois siècles. Nous entrons, aujourd'hui, dans la quatrième.

Il s'agit d'amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat, c'est-à-dire de doubler le nombre actuel d'élèves du second cycle. La troisième révolution avait porté l'âge scolaire à seize ans gonflant ainsi les effectifs des collèges. Il en est résulté une augmentation sensible, ces dernières années, des demandes d'inscription dans les lycées, tous baccalauréats confondus.

Ce n'est pourtant qu'un début. Les collégiens qui se présentent aux portes des lycées sont poussés par le désir légitime de poursuivre leur scolarité. Ils sont aussi de plus en plus soutenus et encouragés en ce sens par leurs parents.

Les élèves du second cycle mesurent l'enjeu et l'importance de leurs études. Ils sont, sinon enthousiastes, du moins appliqués. Les utopies des « soixante-huitards » et l'indolence de la « bof-génération » qui a suivi ont cédé la place à une inquiétude liée à la crise de l'emploi.

La situation, en revanche, est critique dans les classes de quatrième et de troisième. Mais peut-être devrions-nous repenser la pédagogie afin que soient mieux prises en compte les diversités sociales et culturelles des élèves? Peut-être pourrions-nous ainsi lutter contre la démotivation et l'échec scolaire que l'on constate dans ces classes?

Pour préparer l'avenir de notre pays, examinons les risques et les chances.

Des écoles bien équipées sont, tout d'abord, nécessaires.

Si nous voulons former des jeunes qui puissent trouver une place sur le marché de l'emploi, nous devons leur offrir des établissements avec des équipements modernes tel des laboratoires, des salles audiovisuelles et un matériel informatique pour tous. Les investissements en ville ne doivent, en aucun cas, être engagés au détriment des zones rurales.

Venons-en aux enseignants. Alors que la courbe du nombre des lycéens a connu pendant ces dernières années une croissance exponentielle, celle des enseignants est loin d'avoir progressé dans les mêmes proportions. Nous en sommes donc arrivés aujourd'hui à une pénurie d'enseignants. Il est difficile de tracer des perspectives optimistes.

Le recteur de l'académie de Rouen affirmait au mois de juin devant des chefs d'établissement: « Au simple niveau quantitatif, l'université française ne fournit pas assez de licenciés pour répondre aux besoins à venir de l'éducation nationale. » Chacun, aujourd'hui, en est conscient: il faut former des enseignants et, dans ce dessein, rendre cette formation attractive.

Les I.U.F.M. sauront-ils remplir cette mission ou ne serontils qu'un habillage nouveau de structures anciennes? Les moyens qui leur sont affectés sont insuffisants. L'un des responsables de la mise en place d'un I.U.F.M. a récemment donné sa démission. Que doit-on en penser?

J'en viens à la nouvelle « race » de lycéens. Supposons ce problème résolu et essayons d'imaginer l'ambiance lycéenne en 1995. Nous sommes toujours dans l'optique des risques.

Les difficultés actuelles des lycées sont quasiment incompressibles. Je pense, notamment, à l'ampleur des programmes, à l'ambiance générale peu intellectuelle, à l'intérêt trop moyen. Mais la nouvelle population lycéenne sera beaucoup plus difficile à former.

En effet, actuellement un peu moins de 40 p. 100 d'une classe d'âge parvient en terminale. Il faut donc plus que doubler ce chiffre pour atteindre l'objectif prévu. Or, par définition, ce sont des jeunes moins motivés ou moins doués qui, en général, vont entrer dans ce cursus. Ils y sont déjà, au moins potentiellement, si bien qu'il faut prévoir un cursus non pas de trois ans mais de quatre ou cinq ans, en moyenne.

Actuellement, 66 p. 100 des lauréats ont achevé leur second cycle en quatre ans, soit au prix d'un redoublement. Environ 30 p. 100 des élèves passent leur baccalauréat à dixhuit ans, après avoir suivi une scolarité normale. En outre, 38 p. 100 des enfants de l'enseignement primaire ont déjà redoublé à la fin du C.M. 2. Mais, d'après le rapport Migeon, 50 p. 100 seulement des enfants entrant en sixième ont atteint le niveau leur permettant réellement de suivre.

Dans l'académie de Rouen, 34 p. 100 des élèves ont un cursus normal et n'ont donc pas redoublé entre la sixième et la troisième.

Citons encore quelques chiffres. Une classe d'âge représente environ 780 000 individus. Or, depuis plus de deux ans, plus de 500 000 candidats se présentent au baccalauréat. Va-ton parvenir à un million d'élèves en terminale ? Si nous nous fondons sur les éléments que je viens de mentionner, nous dépasserons largement ce chiffre. N'oublions pas tous les baccalauréats existants – A, B, C, D, E, F, G – dont un certain nombre accueillent des élèves issus des classes de B.E.P. Il faut y ajouter le dernier-né, le baccalauréat professionnel, qui en est à ses premières promotions.

Nous n'échapperons pas à une certaine pesanteur. Elle se traduira, dans les classes, par un risque important de baisse de niveau ou par une démultiplication officielle des années scolaires : treize ans et non plus douze ans s'écouleront entre le cours préparatoire et la terminale, comme c'est déjà le cas en Allemagne.

Un autre risque non négligeable, de nature politique celuilà, concerne les nouveaux citoyens. Nous pouvons estimer que les lycées accueilleront environ trois millions d'élèves âgés de plus de dix-huit ans, c'est-à-dire des citoyens majeurs. Ils représentent de 5 p. 100 à 7 p. 100 des voix. Ils ne sont pas encore étudiants, et il leur manque un niveau de réflexion. Ils sont aussi informés que leurs parents, mais ils ne sont pas vraiment responsables. Leur enthousiasme et leur perméabilité aux idées extrêmes en feront une cible privilégiée pour tous les démagogues. Comment pourrait-on vivre une politisation des élèves et maintenir le calme nécessaire aux études ?

Je ferai un autre constat : leurs parents avaient l'âge du baccalauréat entre 1965 et 1975, lorsque 10 p. 100 d'une classe d'âge seulement accédait à ce diplôme. Ainsi, environ un bachelier sur dix seulement sera compris dans ses études par ses parents.

Baisse de niveau, pénurie des professeurs, difficultés de gérer un trop grand nombre d'adolescents instables, on peut allonger la liste des risques qui rejoignent nos faiblesses structurelles. Tout cela s'inscrit dans un contexte d'emploi difficile: le taux de chômage des jeunes entre dix-huit et vingt-cinq ans est de 20 p. 100, soit le double de la moyenne nationale. En Allemagne, la situation est inverse: 3,5 p. 100 de jeunes sont au chômage contre 7 p. 100 de la population. C'est peut-être l'ultime mise en relief d'un « dysfonctionnement » de notre système.

Que penser, dans ces conditions, de ce grand rêve consistant à mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat? S'agit-il d'un thème électoral, d'une duperie démagogique, d'une logique devenue folle d'ambition socialiste ou d'une rêverie futuriste? C'est un peu tout cela, mais aussi un enjeu extraordinairement stimulant. Serez-vous à la hauteur de celuis-ci, monsieur le ministre d'Etat? Il est permis d'en douter.

Un traitement quantitatif ne suffira pas. Les moyens sont certes là, mais il est temps, désormais, d'embrayer sur un traitement qualitatif: il faut repenser les programmes et réaménager le temps de scolarité dès le primaire afin que les élèves y acquièrent des bases plus solides. Si nous l'oublions, nous n'atteindrons pas nos objectifs.

Il faut aussi et surtout, si nous ne voulons pas nous préparer des lendemains qui déchantent, prendre la pleine mesure de l'urgence d'une vraie politique de recrutement des enseignants. Nous pourrons ainsi aborder plus sereinement la cinquième révolution de l'enseignement. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre d'Etat, l'examen de votre budget au Sénat est fortement marqué cette année, comme vous l'avez vous-même souligné lors de votre audition en commission, par le puissant mouvement que les lycéens ont conduit avec un grand esprit de responsabilité, avec détermination et efficacité.

Mais, il ne faut pas s'y tromper, il est représentatif du malaise qui existe dans toute l'institution scolaire, de la maternelle à l'université.

Le mouvement exprime la profondeur des exigences et des inquiétudes qui sont à la fois concrètes et d'une portée décisive pour le présent et l'avenir de la jeunesse, ainsi que celui de notre pays.

Ce que les lycéens disent et ce qu'ils veulent rejoint ce que ressent avec acuité l'immense majorité des jeunes, ce que perçoivent et constatent les enseignants, les personnels de l'éducation nationale et les parents.

Leur combat, c'est celui de toutes celles et de tous ceux qui, de la maternelle à l'université, réclament un enseignement de qualité assurant le droit à la réussite pour tous les jeunes et non pas seulement pour une élite, en laissant sur la touche des catégories entières de jeunes.

Il est bien connu, en effet, que certains lycées préparent les élèves au baccalauréat avec mention et aux grandes écoles, alors que d'autres, en banlieue notamment, ne dispensent aux élèves qu'un minimum. Ils ne veulent plus voir, rentrée après rentrée, se creuser un écart devenu insupportable entre les besoins énormes de formation qu'exige le développement de la société et les moyens qui lui sont consacrés, moyens que le Gouvernement continue pourtant à refuser obstinément; je dis bien, obstinément, car des crédits nouveaux, on en trouve pour ce qui est nécessaire.

L'effort à fournir est considérable. L'objectif lui-même est des plus élevés; c'est celui de la vie, de la dignité, de l'avenir économique et humain de notre pays. A cette tribune, avec les sénateurs communistes et apparenté, je ne cesse de vous le dire, monsieur le ministre d'État, et ce pour la troisième année consécutive: les moyens financiers qu'il faut à tout prix mettre en œuvre au service de grandes ambitions existent; il faudra bien les trouver!

La preuve en est – les lycéens le disent et le montrent avec force – le Gouvernement a débloqué, en vingt-quatre heures, des milliards de francs pour engager notre pays dans la dangereuse expédition guerrière du Golfe sans l'avis du Parlement; il poursuit des essais nucléaires à Mururoa; il dépense dans le surarmement au lieu de consacrer les sommes à l'investissement éducatif. Ce sont des choix dangereux, très dangereux pour notre pays, qu'une majorité de jeunes et d'adultes récusent, monsieur le ministre d'Etat!

Depuis votre entrée en fonction, vous vous êtes attaché à expliquer que votre politique était la seule possible. L'atmosphère de cette rentrée 1990, en septembre, vous la jugiez marquée de sérieux, de tranquillité, de sérénité, bref, c'était, disiez-vous le 18 octobre dernier à mon amie Danielle Bidard-Reydet, une bonne rentrée.

Toujours en octobre, vous déclariez qu'il était impossible de dégager le moindre crédit supplémentaire. Or, quelques semaines plus tard, parce que les lycéens étaient descendus dans la rue par centaines de milliers, le Gouvernement a été contraint de reconnaître la nécessité d'un plan d'urgence pour les lycées. Coup sur coup, ce sont 100 postes de surveillants puis 1 000 postes d'A.T.O.S. qui ont pu être créés. Enfin, un effort de 2,5 milliards de francs a été annoncé, effort auquel les régions sont invitées à ajouter 2 milliards de francs pour des emprunts à intérêt bonifié!

M. Jean-Claude Gaudin. C'est déjà pas mal!

Mme Hélène Luc. Oui, c'est déja pas mal pour les régions! Les départements en font autant. Heureusement, car si tel n'avait pas été le cas, la même situation aurait pu se produire dans les collèges. Quant aux nouveaux droits des lycéens, il faut qu'ils soient appliqués le plus vite possible. Pourquoi avoir refusé les amendements que nous avions présentés lors du débat sur la loi d'orientation en 1989?

La justesse de leur exigence, l'ampleur du mouvement et la détermination des lycéens ont été telles que le Gouvernement a dû reconsidérer sa position.

Les mesures nouvelles doivent permettre d'effectuer un certain nombre de travaux pressants et attendus, mais il est à craindre que nous soyons loin du compte. En 1988, un rapport de votre inspection générale estimait déjà à 6 milliards de francs la dépense nécessaire pour remettre les lycées dans un état satisfaisant.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, faute de temps : les lycées Guillaume-Apollinaire de Thiais et Paul-Eluard de Saint-Denis, lesquels ont chacun besoin de plusieurs dizaines de millions de francs de travaux. Comment allez-vous faire face à tous ces besoins ?

Le Gouvernement savait pourtant à quoi s'en tenir avant que n'explose la colère lycéenne. Monsieur le ministre d'Etat, pourquoi ne pas avoir informé le Parlement? N'est-ce pas faire preuve de mépris envers lui? Je pense que si. Vous le savez bien, les lycéens et, avec eux, les enseignants ainsi que les familles attendent du concret, immédiatement et lycée par lycée. Il faut désormais une affectation transparente des crédits qui associe tous les responsables, y compris les jeunes, et cela non pas pour faire jouer à ces derniers le rôle de répartiteur de la pénurie entre les établissements - tous ont des besoins à satisfaire - mais pour que les travaux nécessaires soient effectués rapidement et partout.

Par le référendum qu'ils organisent depuis la semaine dernière, les lycéens portent une appréciation sur les mesures gouvernementales. « Copies à revoir », vous disent-ils par centaines de milliers. Leur appréciation et leur insatisfaction sont justes.

Ainsi, vous annoncez vingt-cinq élèves par classe dans les lycées classés en zone prioritaire. En fait, cela ne concerne que 91 lycées sur 2 500 au total. Dans l'académie de Créteil, où le taux d'échec scolaire est l'un des plus élevé de France, ou encore dans l'académie du Rhône, à Vaulx-en-Velin, il n'y a aucun lycée en zone d'éducation prioritaire.

La mesure en question relève donc plus de l'effet d'annonce que d'un réel souci d'améliorer la situation. Aucun engagement n'a été pris pour alléger à 25 élèves par classe les effectifs pléthoriques des établissements, ce qui est pourtant une revendication essentielle des enseignants. Alors, monsieur le ministre d'Etat, avez-vous pris un engagement pour 30 élèves par classe? Vous aurez l'occasion de me répondre tout à l'heure et, je l'espère, de façon positive. En tout cas, vous ne vous êtes engagé ni sur le dédoublement des cours, quand c'est vraiment indispensable, ni pour la création des postes d'enseignants, de surveillants, de personnels A.T.O.S.S. – la C.G.T. évalue les besoins à 50 000 – ou encore de personnels de direction, d'administration et de santé.

Nous avons maintenu la médecine scolaire. Manifestement, son rattachement à votre ministère n'a rien changé depuis le jour où je vous ai interpellé au Sénat sur la gravité de la situation; c'était en mai 1989. Les mesures sont vraiment loin du compte.

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement commettrait une nouvelle et grave erreur s'il persistait à ne pas vouloir assumer ses responsabilités à l'égard de notre jeunesse en repoussant à plus tard, en comptant en fait sur la lassitude des lycéens. Ce ne sera pas le cas.

Ne vous faites pas d'illusion sur leur état d'esprit, monsieur le ministre d'Etat. Les problèmes restent entiers. En effet, nous l'avons démontré, ce sont au moins 10 milliards de francs qu'il est nécessaire de dégager de toute urgence pour opérer un premier redressement significatif. Or, même si votre budget pour 1991 est qualifié de premier budget de la nation, il ne permet pas de concrétiser les ambitions.

Comment expliquer que les conditions d'étude ne cessent de se dégrader, que la crise de recrutement ne cesse de se développer? Cet effort, que vous décrivez comme un effort sans précédent, n'est pas à la hauteur des besoins. Il suffit de regarder les chiffres: la part du produit intérieur brut consacrée au budget de l'éducation nationale régresse à 3,2 p. 100 en 1991, indicateur inférieur à ce qu'il était sur une période allant de 1965 à 1986.

En 1991, si la France ne consacrait, ne serait-ce que 3,4 p. 100 du produit intérieur brut, comme en 1984 – année déjà très insuffisante – ce serait 10 milliards de francs supplémentaires qu'il faudrait injecter dans le budget.

Autre chiffre critique, monsieur le ministre d'Etat, la part dépensée par élève entre 1983 et 1988 a diminué – économie en francs constants – de 28 p. 100 dans les lycées d'enseignement général. L'une des traductions concrètes en est l'accroissement constant des classes à effectif élevé: 67,5 p. 100 d'entre elles ont plus de trente et un élèves au lycée. Ce taux était de 50 p. 100 en 1983-1984.

Si le budget de 1991 est en hausse de 20 milliards de francs sur celui de 1990, les mesures nouvelles ne représentent, en fait, que 8,3 milliards de francs, l'essentiel de cette hausse ne faisant que répercuter des mesures décidées en 1990. De plus, les crédits Barangé, qui étaient versés aux collectivités territoriales, ont été supprimés, ce qui est scandaleux! (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.) Je vous demande de revenir sur une telle suppression même si, comme me l'a dit M. le recteur, ces crédits sont symboliques. C'est justement parce qu'ils sont symboliques qu'il ne faut pas les supprimer.

M. Jean-Claude Gaudin. Il faut même les rétablir!

Mme Hélène Luc. Oui, il faut les rétablir. Je l'ai demandé avant vous, monsieur Gaudin!

Sont créés 10 800 emplois au lieu de 11 986 l'an passé, et ce, malgré l'accroissement du nombre des élèves. En 1992, dans les seuls lycées et collèges, ce sont 5 810 postes qui seront nécessaires pour compenser les départs à la retraite et les démissions préoccupantes, 7 000 pour faire face aux effectifs et 6 000 si l'on veut retrouver le taux d'encadrement de 1980. Au total, cela fait 18 810 postes.

Avant dix ans, il faudra remplacer la moitié des enseignants en fonction en raison des départs en retraite. D'ores et déjà, il faudrait un recrutement annuel de 4 000 enseignants. Pour ce faire, encore faudrait-il revaloriser leur fonction, leur mission et leur salaire. Il faudrait aussi une politique de prérecrutement comparable à celle que permettaien les instituts de préparation aux enseignements du second degré, les I.P.E.S. Cela permettrait effectivement à de nombreux jeunes gens et jeunes filles d'origine modeste, mais motivés, de devenir professeurs.

Si le Gouvernement ne règle pas la crise du recrutement, il fera courir notre système à la catastrophe. Or, il faut le faire immédiatement, car le découragement des enseignants est déjà très grand. En effet, ils n'ont pas les moyens d'assumer directement leur mission. Mais ce découragement n'a rien de commun avec une absence de motivation! Les enseignants sont, au contraire, animés par une conscience professionnelle incontestable.

Votre budget est en décalage - décalage dangereusement croissant - avec les besoins les plus pressants des jeunes, des enseignants et des personnels de la nation. En continuant à opérer de tels choix, le Gouvernement refuse d'assurer le droit à la réussite à tous les jeunes de toutes les catégories sociales et l'accès pour tous à des formations débouchant sur un vrai emploi. La démocratisation reste encore à faire. Monsieur le ministre d'Etat, votre politique et les réformes que vous mettez ou allez mettre en place sont en train d'instituer dans notre pays une école à plusieurs vitesses, et c'est très préoccupant.

Cet état de choses est perceptible dans tous les ordres d'enseignement, à l'école élémentaire et à l'école maternelle, où la scolarisation des enfants de deux et de trois ans, si cruciale pourtant pour la réussite des enfants, ne progresse pas, où les effectifs augmentent, où les classes à double niveau se multiplient, où, je peux le dire, l'inquiétude grandit beaucoup, où la mise en place des cycles et des projets d'écoles s'inscrit de façon pernicieuse dans une logique de parcours inégalitaire pour les enfants.

Au collège, où les effectifs ne cessent de s'alourdir d'année en année et les options se raréfient, la marque principale de votre politique en 1991 sera cette scandaleuse décision, condamnée unanimement par la communauté scolaire, de supprimer la physique et la chimie en cinquième et en sixième, suppression dont la seule raison est une recherche d'économies. Je vous demande à nouveau, monsieur le ministre d'Etat, de revenir sur cette décision.

Mes craintes sont grandes – elles sont partagées par beaucoup – quand je prends connaissance des propositions du conseil national des programmes, cet organisme composé de membres désignés par vous-même : réduction des contenus d'enseignement, économie de plusieurs milliers de postes dans de nombreuse disciplines, formation d'élites pour une minorité d'élèves, logique de supermarché pour tous les autres.

M. Lionel Jospin, *ministre d'Etat.* Vous n'avez pas le droit de parler ainsi, madame.

Mme Hélène Luc. Cette formule du S.N.E.S. me semble effectivement appropriée pour qualifier toute la dangerosité des propositions de cet organisme, si d'aventure elles étaient mises en œuvre, mais vous n'êtes pas obligé de mettre en application les conclusions de ce rapport.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. J'étais avec le délégué de la C.G.T., hier. Il s'exprimait autrement.

Mme Hélène Luc. Seul le passage éventuel de deux à trois heures hebdomadaire d'E.P.S., première étape vers un rétablissement à cinq heures, constitue un caractère positif. Vous voyez, monsieur le ministre d'Etat, quand vos mesures sont positives nous le disons! (Rires sur les travées socialistes.)

Je veux vous faire part également, monsieur le ministre d'Etat, de la détermination absolue des élus communistes de faire en sorte que soit mis un terme à ce scandale annuel des jeunes sans affectation.

Cette année encore, dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, par exemple, des milliers de jeunes ont été interdits de formation...

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. C'est faux !

Mme Hélène Luc. ... ou ont dû, dans le meilleur des cas, attendre plusieurs semaines après la rentrée pour être affectés.

Il aura fallu leur engagement dans de multiples actions, la mise en place par les présidents des conseils généraux d'une antenne S.O.S.-rentrée et le soutien des élus communistes pour que des décisions d'ouvertures de sections soient prises puisque celles qui étaient prévues par le recteur n'étaient pas suffisantes.

Monsieur le ministre d'Etat, pour chaque jeune exclu du système éducatif, c'est un drame en puissance qui se noue, drame individuel et familial, drame social.

C'est pourquoi vous devez, dès maintenant, et de toute urgence, prendre les dispositions qui s'imposent pour qu'aucun jeune ne quitte son établissement d'origine en juin sans disposer d'une affectation conforme à son projet personnel.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai consulté tous les partenaires du système éducatif avant l'examen de ce budget. Avec mon amie Mme Danielle Bidard-Reydet, j'ai reçu des représentants de la F.E.R.C., de l'U.N.S.E.N.-C.G.T., du S.N.I.-P.E.G.C., du S.N.E.S., du S.N.P.E.N., du S.N.C., du S.N.A.L.C., du S.N.E.P., de la F.C.P.E., ainsi que des représentants du mouvement lycéen.

Tous, sans exception, sont porteurs d'une exigence de qualité pour notre école : qualité d'accueil, qualité de conditions de travail, qualité de contenu. C'est dire à quel point il faut rompre avec le cheminement suivi jusqu'à présent! C'est dire à quel point il faut fonder une autre logique : celle de l'homme préparé à vivre au positif ses rapports avec les savoirs modernes, celle de sa dignité, de la vie, de la paix et de l'avenir de notre pays.

Cette nouvelle logique pour l'école passe par l'abandon des choix ruineux que fait le Gouvernement pour la guerre et le surarmement. Il faut rompre avec cette situation.

Monsieur le ministre d'Etat, notre seule volonté est de faire que l'école se développe et que notre jeunesse soit heureuse de vivre, d'apprendre un métier et de l'exercer.

L'école a besoin tout de suite, et chaque année, de 40 milliards de francs supplémentaires.

Ne serait-ce pas là, monsieur le ministre d'Etat, pratiquer une véritable politique de gauche, à laquelle le Gouvernement auquel vous appartenez tourne le dos, mais à laquelle les sénateurs communistes et apparenté ne tenoncent pas et pour laquelle ils continueront obstinément à se battre? La marque de cette détermination passera, aujourd'hui, par notre vote contre le budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant que d'aborder la question du budget de l'éducation nationale, je voudrais vous livrer quelques remarques qui devraient permettre d'éclairer ma position.

Je voudrais que vous sachiez, monsieur le ministre d'Etat, qu'elles ne sont guidées que par le désir de servir le bien public, désir qui est sans doute notre seul point de rencontre aujourd'hui.

La récente révolte des lycéens contre les conséquences désastreuses d'un « enseignement de masse » profondément antidémocratique a pu, à certains, paraître justifiée. Mais elle risque fort de ne déboucher sur rien parce que le vrai débat a été escamoté et que ce budget que vous nous présentez ne règle presque rien. Il n'expose même pas les bonnes questions!

Le vrai débat, tel que les lycéens l'ont, en partie, révélé, est double ; il porte, d'une part, sur la nécessaire décentralisation du système éducatif, d'autre part sur les choix pédagogiques à effectuer en fonction de l'arrivée de la génération des « nouveaux lycéens ».

Pour commencer à résoudre le problème, il faudrait démanteler la forteresse politico-syndicale – ne voyez là aucune critique : c'est une constatation – que constitue l'imbrication inextricable du ministère de l'éducation nationale, de la F.E.N. et du parti socialiste. Il s'agit de reconstruire un système éducatif qui prenne réellement en compte les intérêts du peuple français et de notre jeunesse. Mais ni le Gouvernement, ni les syndicats qui poussèrent, il y a peu, aux manifestations de rue ne semblent, évidemment, vouloir mener un combat pourtant salutaire.

Quant aux choix pédagogiques nécessaires aujourd'hui, ils sont absents d'un système bureaucratique qui fabrique des demi-intellectuels voués au chômage, alors que la France manque d'ouvriers qualifiés, de techniciens et d'ingénieurs de production.

Comment ne pas relier ce terrible constat au déficit croissant de nos échanges industriels et à l'insuffisance de notre système productif? La France serait-elle vouée à l'inadaptation chronique de l'offre d'éducation à la demande du marché du travail?

Certes, le récent rapport du conseil national des programmes pourait sembler aller dans le bon sens, à condition qu'on cesse d'appeler « lycée », « lycéens », « baccalauréat » des réalités et des filières fort différentes, qui ne correspondent, pour les uns, qu'à un nivellement et, pour les autres, qu'à des espoirs fallacieux, à condition que l'on prenne en compte les besoins de la nation qui pourrait manquer de producteurs.

Hier, les lycéens ont dressé, d'une façon à la fois volontaire et involontaire, un bilan de faillite de l'éducation nationale. Ils ont fait un constat volontaire par une série de critiques, soit quantitatives, identiques à celles de ces enseignants de la F.E.N. qui doutent qu'on puisse, dès 1991, former des maîtres avec si peu de moyens – soit qualitatives sur la valeur des professeurs recrutés à la va-vite, ces dernières années. En outre, ils ont fourni la preuve de l'échec d'un enseignement de masse dévalué, en manifestant une très médiocre aptitude à l'expression, si l'on excepte le cas remarquable de quelques meneurs bien formés par des cadres politiques adultes.

Globalement, le naufrage pédagogique de l'enseignement d'Etat est devenu tristement évident. Avec son inefficacité chronique, l'éducation nationale des 80 p. 100 d'une classe d'âge au ras des flots fabrique artificiellement un prolétariat intellectuel sous-qualifié, qui se montre presque inapte au raisonnement personnel, faute de formation humaniste.

La question est donc bien qualitative et non seulement quantitative, au moment où le budget de l'éducation nationale est devenu le premier budget de l'Etat.

Actuellement, en U.R.S.S., un mouvement d'opposition naissant réclame, avec la fin du communisme, la promotion d'un « niveau suffisant d'instruction et d'information sans lequel la démocratie dégénère en ochlocratie ». L'ochlocratie, comme vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, c'est le pouvoir aveugle des foules incultes.

Pendant ce temps-là, la grande pieuvre de l'éducation nationale laisse l'idéal républicain de l'instruction publique dégénérer en une utopie post-soixante-huitarde décervelante. Elle remplace la nécessaire et juste sélection des élites intellectuelles par des fantasmes égalitaires désastreux, au nom desquels on demandera bientôt de faire accéder 80 p. 100 d'une classe d'âge à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale supérieure.

Le résultat de ce nivellement par le bas est exactement l'inverse de celui qui est prétendument recherché: au lieu de démocratiser la promotion sociale des enfants brillants de familles modestes, comme la IIIe République avait su le faire, on détériore la machine de l'enseignement public en brisant un à un ses ressorts et en dévaluant ses diplômes.

Seules les familles riches peuvent compenser les dégâts en payant des cours particuliers à leurs chères têtes blondes ou brunes, ou en faisant jouer leurs relations à l'heure de l'embauche. La trop grande médiocrité de l'enseignement étatique de masse produit des résultats totalement antidémocratiques.

Dans ces conditions, la population scolaire des « nouveaux lycées » de 1990 apparaît particulièrement vulnérable aux manipulations de toutes sortes : privée d'une culture solide, dépourvue de cette mémoire collective que serait une connaissance sérieuse d'une histoire honnêtement enseignée,

elle risque, sinon de se laisser entraîner dans les « contrefaçons » des extrémismes totalitaires du XX• siècle, du moins de prendre des vessies pour des lanternes et les agitateurs pour des philanthropes.

D'une façon générale, les lycéens d'aujourd'hui manifestent un étrange conformisme du jean et des concerts rock, qui laisse peu de place à l'originalité.

Ce conformisme de bien-pensants d'un nouvel âge leur a été insufflé par des parents démissionnaires et par de grands médias audiovisuels plus désinformateurs qu'informatifs, qui sécrètent un esprit public moutonnier extrêmement dangereux pour l'avenir de la démocratie.

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est triste, tout cela!

M. Ernest Cartigny. L'éducation de l'esprit critique des jeunes se révélant défaillante, la vie démocratique risque de dégénérer en une simple dictature des manipulateurs de foules, au détriment de toute liberté.

La plupart des lycéens qui défilèrent voilà quelques semaines déclaraient qu'ils ne voulaient pas faire de politique... Mais leur mouvement, dont le détonateur a été, ne l'oublions pas, l'insécurité et le sous-équipement dans de nombreux établissements scolaires, a été pris en main très vite, sur un fond de malaise réel, par deux officines politiques rivales de gauche et d'extrême gauche, la seconde étant dominée par un parti communiste...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Mais il est mort!

M. Ernest Cartigny. ... condamné par l'histoire depuis 1989, mais d'autant plus agressif.

Vous les avez reçus. Vous les avez écoutés, avec plus d'attention, semble-t-il, que vous n'entendez monter de l'opinion publique un appel pressant pour une réforme de l'éducation nationale, avec plus d'intérêt que vous n'avez pris en compte les démarches de ceux d'entre nous qui attendent de vous des décisions difficiles mais que nous croyons nécessaires.

Les vrais meneurs de jeu de cette affaire se moquent de l'avenir du système éducatif. Alors que la crise actuelle pourrait être l'occasion de profondes réformes, elle risque de ne déboucher que sur un replâtrage hâtif et coûteux d'une éducation nationale prise en otage par la gauche la plus conservatrice du monde.

Une foule de lycéens a beaucoup marché hier. Vous nous présentez votre budget aujourd'hui. Mais vers quel objectif? Faute de réflexion politique sérieuse, la journée du lundi 12 novembre n'a été qu'une gigantesque occasion ratée.

Le budget de l'éducation nationale pour 1991 me semble du même cru. Vous ne serez donc pas étonné, monsieur le ministre d'Etat, qu'avec bon nombre de mes amis du groupe du rassemblement démocratique et européen, je lui sois tout à fait opposé. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarantecinq, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur.

La parole est à M. Castaing.

M. Robert Castaing. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre collègue Germain Authié, retenu pour cas de force majeure dans son département, m'a demandé de bien vouloir vous lire l'intervention qu'il avait préparée. Les interférences interdépartementales sur fond midi-pyrénéen me permettront, sans nul doute, d'assurer ce remplacement au pied levé sans trop de difficultés.

- « Pour la première fois depuis dix ans, le budget de l'éducation nationale est le premier budget de l'Etat. Cette position confirme que l'éducation est bien la priorité des priorités nationales, conformément à ce qui est affirmé à l'article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989.
- « Ce secteur n'a pas eu à pâtir des mesures de rigueur et de la révision à la baisse de certains budgets imposées par la crise du Golfe.
- « Répond-il pour autant aux besoins considérables qui résultent des retards accumulés depuis de nombreuses années ?
- « Le système éducatif français subit, en effet, une tension forte et presque générale, ce qui a conduit, d'ailleurs, le Gouvernement, à plusieurs reprises, à arrêter des mesures complémentaires d'urgence, dont, très récemment, celles qui sont destinées aux lycées et sur lesquelles je ne reviendrai pas.
- « Je souhaite tout particulièrement aborder le problème de l'école en milieu rural.
- « Le projet de budget prévoit la création de seulement 400 postes d'instituteurs, ce qui aura pour conséquence des redéploiements de postes entre les académies, puis entre les départements d'une même académie.
- « Je crains, dès lors, que la situation de l'école publique en milieu rural ne se dégrade encore et que les conséquences ne soient encore plus graves que par le passé.
- « En effet, depuis 1984, l'administration a supprimé des postes dans les secteurs qui apportaient un plus très important à la qualité du service public d'éducation : maîtres supplémentaires, groupes d'aide psychopédagogique, moyens de remplacement pour les maîtres malades ou en formation, décharge de direction, etc.
- « Tous ces moyens ayant été très largement amputés, ce sont maintenant les classes considérées comme étant à faible effectif qui vont être fermées. La majeure partie est constituée de classes uniques en campagne. C'est ainsi que l'école du village que j'ai l'honneur d'administrer a été supprimée à la rentrée de septembre 1990, ainsi que sept autres écoles du département.
- « Or il est évident que, pour nous, la solidarité, c'est faire que les enfants des zones rurales aient les mêmes chances d'accès au savoir que les enfants des zones urbaines. Je puis vous affirmer, monsieur le ministre d'Etat, pour avoir été instituteur en milieu rural pendant plus de trente ans, que, si l'on veut donner les mêmes chances d'accès au savoir aux jeunes ruraux qu'aux jeunes citadins, l'école rurale doit bénéficier de moyens spécifiques qui ne peuvent être comparés à ceux des départements urbains en expansion démographique.
- « Par exemple, sensibiliser l'enfant à l'apprentissage des langues étrangères, lui permettre de dominer l'outil informatique, éveiller son sens artistique demande, en milieu rural, des moyens spécifiques.
- « Etablir la solidarité entre zones urbaines et zones rurales, donner à tous les enfants, quel que soit le lieu de résidence de leurs parents, les mêmes chances d'accès au savoir, à la formation, nécessite que l'on accorde des moyens nouveaux ou pour le moins, dans l'immédiat, que l'on arrête de diminuer ceux qui existent encore.
- « Si 40 millions de francs, dont 20 millions de francs pour le premier degré, sont affectés aux zones d'éducation prioritaires, dans quelle mesure tient-on compte du phénomène de la ruralité dans la définition des zones d'éducation prioritaire? Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, combien ces problèmes me préoccupent en tant qu'élu de zone rurale.
- « Vous savez comme moi une note de vos services vient de nous le confirmer - que l'Ariège est l'un des départements de France les plus défavorisés quant à son pourcentage d'écoles par commune.
- « Il n'est plus possible, dans ces départements, de récupérer des emplois pour les redéployer ailleurs sans compromettre irrémédiablement la qualité de l'enseignement dispensé.
- « Les exigences de savoir et de pédagogie des maîtres sont de plus en plus grandes, et c'est pourquoi je suis très fortement attaché aux problèmes liés à la formation des maîtres.
- « Aussi, au moment de la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres, les I.U.F.M., j'ai quelques inquiétudes sur leur fonctionnement. Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez nous apporter un certain nombre d'apaisements à ce sujet.

- « Certes, les crédits affectés aux I.U.F.M. dans le projet de budget 1991 sont significatifs, et je m'en félicite. Nous nous inquiétons, cependant, de ne voir apparaître nulle part les crédits destinés au fonctionnement de ces établissements.
- « Dans le passé, les collectivités locales entretenaient leurs écoles normales, mais il s'agissait d'établissements départementaux.
- « Je crains que, pour les I.U.F.M., qui n'ont pas le même statut, il n'en aille pas ainsi et que ces instituts n'aient tendance veuillez excuser l'expression à vivre aux crochets des structures de formation existant déjà lorsque celles-ci ont des fonds!
- « Pouvez-vous, à ce propos, nous indiquer, monsieur le ministre, où en est l'état d'application de la loi que nous avons votée au printemps dernier, relative à la dévolution des biens des anciennes écoles normales aux I.U.F.M. ?
- « Comment se déroulent les trois expériences pilotes de mise en place d'I.U.F.M. à Reims, Grenoble et Lille ? A-t-on pu tirer quelques conclusions sur leur fonctionnement ?
- « J'espère que la généralisation de cette opération à la rentrée prochaine tiendra compte de ces expériences et, le cas échéant, améliorera la formation dispensée aux stagiaires.
- « On peut par ailleurs se demander si l'idée de soumettre ces étudiants, à la fin de la première année et non à l'entrée de l'I.U.F.M., à un concours ne va pas poser quelques problèmes. Existera-t-il un numerus clausus, filtrant les admis en première année, qui tiendra compte des éventuels abandons en cours d'année et des échecs en fin de première année?
 - « Que deviendront les élèves ayant échoué au concours ?
- « Je vous remercie par avance, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir éclaircir ces quelques zones d'ombres que j'ai cru déceler dans ce projet.
- « Je tiens pourtant à vous remercier de la politique que vous impulsez pour adapter l'enseignement aux exigences sociales, culturelles et économiques de notre pays.
- « Et à ce titre, je vous rappelle que le groupe socialiste votera votre projet de budget, et, en ce qui me concerne, avec enthousiasme. » (Applaudissements sur les travées socialistes.)
 - M. le président. La parole est à M. Jean Boyer.
- M. Jean Boyer. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui, qui évolue trop faiblement par rapport aux besoins réels, ne satisfait personne, mais surtout, il nous inquiète.
- Je souhaite, tout d'abord, monsieur le ministre d'Etat, attirer votre attention sur la situation de l'enseignement privé.

Notre Constitution consacre la liberté d'enseignement. Pour que cette liberté puisse être exercée pleinement, les moyens financiers doivent d'abord exister et, ensuite, être égaux pour tous les enseignements.

Or, la politique du Gouvernement à l'égard de l'enseignement privé est celle de l'étouffement. Vos intentions sont claires, plus personne n'en doute, vous envisagez de supprimer l'aide publique pour l'école privée, qu'elle provienne de l'Etat ou des collectivités territoriales.

M. René Régnault. C'est faux !

M. Jean Boyer. Le 6 avril dernier, un arrêt du Conseil d'Etat a limité à 10 p. 100 la participation des collectivités locales au financement des dépenses des établissements d'enseignement privé. A l'origine de cette décision, se trouve une interprétation restrictive de la loi Falloux de 1850. Je dis bien une « interprétation restrictive ». En effet, que reste-t-il de commun entre les dispositions d'un texte datant de plus d'un siècle et la réalité d'aujourd'hui? Depuis la loi Falloux, dont les dispositions étaient en harmonie avec son époque, les choses ont beaucoup évolué.

Les collectivités locales ont continué à subventionner les écoles privées, en dépassant certes le plafond des 10 p. 100 avec une raison légitime : aider le secteur privé dans la même proportion que le secteur public.

Pourquoi, subitement, le Gouvernement décide-t-il de ressortir et d'appliquer avec rigueur une loi de 1850, et cela en 1990? Pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, à l'heure où la France ratifie des conventions européennes et internationales, vous accrochez-vous à appliquer à l'enseignement privé des lois vieilles de 140 ans?

Dans ce domaine précis, vous voudrez bien admettre que le fossé qui vous sépare de la réalité est grand. D'ailleurs, le mouvement lycéen commencé ces derniers temps est bien la preuve de votre méconnaissance de la réalité. Ce ne sont pas des plans d'urgence répétitifs que les Français vous demandent, mais une logique dans votre manière de gouverner.

Votre attitude témoigne de vos intentions de supprimer l'enseignement privé, l'école libre, et cela, nous ne l'admettrons pas !

Si vous voulez réellement maintenir le pluralisme scolaire, il vous suffirait d'accepter l'une des nombreuses propositions de loi déposées tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. Elles tendent toutes à permettre aux collectivités locales de financer les établissements d'enseignement privé.

Mais, non content de cette décision du Conseil d'Etat, vous continuez à vous acharner contre l'école libre. En effet, dans votre projet de budget pour 1991, vous avez supprimé purement et simplement l'allocation de scolarité, dite aussi allocation Barangé. Je dois dire que Mme Luc m'a précédé dans ces observations.

- M. René Régnault. Et vous, qu'avez-vous fait de 1986 à 1988 ?
- M. Jean Boyer. Nous voilà, encore une fois, face à votre illogisme: vous maintenez les dispositions d'une loi de 1850 et supprimez celles d'une loi de 1951. Reconnaissez, monsieur le ministre d'Etat, qu'il est difficile de vous suivre! Si vous persistez à appliquer des dispositions désuètes dans l'enseignement, comment voulez-vous résoudre la crise et comment prétendez-vous faire avancer notre système scolaire?

Le montant de cette allocation que vous supprimez s'élève à plus de 405 millions de francs, desquels 60 millions étaient destinés à l'enseignement privé. Cette somme était versée aux conseils généraux, qui en faisaient ensuite la répartition.

La destination de ces fonds variait selon le type d'établissement.

Pour les établissements privés ayant passé un contrat avec l'Etat, ces fonds s'appliquaient aux dépenses d'entretien, à la réparation des bâtiments scolaires et à l'acquisition ou au renouvellement du matériel collectif d'enseignement ou du mobilier scolaire.

Les établissements privés n'ayant passé aucun contrat avec l'Etat destinaient ces fonds à la rémunération du personnel enseignant. Nous le savons.

Enfin, pour les établissements du secteur public, ces fonds étaient affectés, entre autres, à couvrir la part des communes et des départements dans la construction des bâtiments scolaires.

La suppression de l'allocation Barangé appelle plusieurs commentaires.

Tout d'abord, ces fonds étant destinés essentiellement à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires, il est à craindre que l'état de délabrement de ces derniers ne fera que s'aggraver faute de moyens financiers. Une nouvelle fois, on s'interroge sur votre logique : les lycéens sont dans la rue pour demander plus de crédits, de meilleurs locaux et vous, vous annulez les crédits !

Par ailleurs, cette suppression atteint autant les établissements d'enseignement privé que ceux de l'enseignement public. Là, au moins, en matière de suppression de crédits, on ne peut pas vous reprocher de ne pas respecter la parité!

Mais, il s'agit là, seulement, des « victimes » directes de cette nouvelle mesure, d'autres en subiront aussi les conséquences. En effet, les collectivités locales seront bien obligées de continuer à financer ces dépenses. Pour ce faire, vous proposez, dans l'exposé des motifs de l'article 87 de la loi de finances pour 1991, de majorer, par décret, de 40 p. 100 les valeurs imposables à la taxe locale d'équipement. Dans l'hypothèse où ce décret serait un jour publié, ce seront donc les contribuables candidats à la construction qui financeront les dépenses scolaires. Au moment où l'immobilier commence à régresser, vous avez trouvé là une excellente façon de continuer à le freiner. En outre, il est inadmissible de demander aux contribuables qui seront déjà suffisamment pénalisés avec la contribution sociale généralisée, de continuer à payer le déficit de l'Etat.

Je souhaiterais que vous m'indiquiez, monsieur le ministre d'Etat, comment les communes qui n'ont pas encore institué la taxe locale d'équipement, en sachant qu'elles détiennent seules le pouvoir d'en décider sa création, pourront compenser cette perte de recettes.

Ainsi, la suppression de l'allocation de scolarité pénalise l'enseignement privé, les établissements de l'enseignement public, les collectivités locales et le contribuable.

De surcroît, cette annulation de crédits est contraire à une disposition législative, en effet, l'article 8 de la loi Debré du 31 décembre 1959 prévoit « le maintien des ressources visées par la loi Barangé, lorsque celle-ci cessera d'avoir effet ». En effet, ces fonds alloués aux établissements privés sous contrat sont versés aux collectivités locales au profit de ces établissements.

Comment envisagez-vous, monsieur le ministre d'Etat, de respecter l'article 8 de la loi Debré ?

Dans la réalité, le pouvoir du Parlement en matière budgétaire est quelque peu restreint. Le Gouvernement peut utiliser à tout moment l'article 49-3 de la Constitution, notamment en dernière lecture devant l'Assemblée nationale. Toutefois, les interventions à l'occasion d'un projet de budget présentent l'avantage de nous permettre d'interroger le ministre et d'obtenir une réponse immédiate.

Vos services ont été interrogés sur les raisons de la suppression des crédits Barangé. Leur réponse évasive ne nous a pas convaincus. Deux motifs nous ont été donnés : d'une part l'intérêt de l'allocation est devenu, paraît-il, obsolète, elle ne représente que 13 francs par élève et par trimestre, et, d'autre part, le système est devenu trop lourd à gérer.

Ces deux motifs sont peu crédibles. Une allocation dont le montant total est supérieur à 405 millions de francs ne me paraît pas obsolète! Si elle l'était, il me semble que vous n'auriez pas eu de difficulté à trouver d'autres ressources.

Ne me dites pas, monsieur le ministre d'Etat, que c'est la crise du Golfe qui est à l'origine de cette suppression, car si cette crise n'existait pas, le Gouvernement aurait bien du mal à justifier ses carences.

Ainsi, la suppression de ces crédits entraîne de sérieuses difficultés pour l'enseignement privé et pour les collectivités locales

Je me permettrai de vous citer, pour exemple, quelques chiffres relatifs à l'enseignement privé dans mon département.

L'Isère comprend en tout 132 établissements d'enseignement privé, 87 écoles, 23 collèges, 13 lycées et 9 établissements d'enseignement agricole. L'ensemble de ces écoles regroupe 26 851 élèves. Il s'agit là d'un chiffre qui n'est pas négligeable.

En supprimant l'allocation Barangé, vous obligerez ces établissements à augmenter leurs frais de scolarité, mettant ainsi de nombreuses familles dans l'impossibilité d'y maintenir leurs enfants.

Or, les écoles du secteur public sont dans l'impossibilité de recevoir des milliers de nouveaux élèves – faut-il le rappeler? – et les conséquences de cette situation seront l'aggravation de la crise.

En outre, les établissements d'enseignement privés qui n'ont pas voulu passer un contrat avec l'Etat recevaient, comme unique aide de l'Etat, cette allocation. Dorénavant, ils devront financer la rémunération des maîtres avec leurs propres ressources, c'est-à-dire en augmentant sérieusement les droits d'inscription, pénalisant ainsi de nombreuses familles dont les enfants ne pourront plus accéder à ces établissements.

Il s'agit bien là d'une attente à la liberté d'enseignement et au principe de la décentralisation.

Les établissements qui ont passé un contrat simple ou d'association avec l'Etat sont également affectés par ces dispositions, à un degré moindre, toutefois, car ils reçoivent d'autres aides de l'Etat.

Les collectivités locales, les départements et, surtout, les communes, sont particulièrement touchés, dans la mesure où cette allocation leur permettait de financer une partie de leurs charges pour la construction des bâtiments scolaires publics, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Elles se trouvent donc confrontées à un transfert de charges.

Monsieur le ministre d'Etat, l'éducation nationale est en crise. Le quantitatif est l'un des aspects du problème, mais, il faut bien le reconnaître, le qualitatif est tout aussi important.

Nous sommes arrivés à un stade très grave de la crise. Je l'ai dit au début de mon intervention, vos plans d'urgence ne font que confirmer son existence; ils ne serviront qu'à colmater les brèches pendant quelques mois, puis, ensuite, la crise ressurgira avec encore, je le crains, plus de violence.

Dans tout votre système d'éducation, seul un secteur est encore épargné par cette crise, celui de l'enseignement privé. Mais si vous continuez encore à le priver de ressources, il en sera aussi atteint.

- M. René Régnault. Il sera privé!
- M. Jean-Claude Gaudin. Soyons sérieux !
- M. Jean Boyer. Monsieur le ministre d'Etat, je ne souhaite pas conclure par une critique supplémentaire, mais plutôt en vous faisant une proposition. Les portes semblent se refermer devant vous, poussez celles qui sont encore entrouvertes.

Les lycéens vous demandent une réforme globale de l'éducation, le pays entier se joint à eux car notre enseignement se meurt.

Travaillez sur cette réforme, il est grand temps. Demain, il pourrait être - hélas! - trop tard. Lorsque vous nous proposerez des mesures réellement positives pour la France, et son éducation, nous serons à vos côtés, nous vous aiderons.

Servez-vous de l'enseignement privé comme partenaire dans cette réforme. Vous pourrez tirer de lui trois grandes leçons : son efficacité, sa cohésion et sa capacité d'adaptation. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

- M. le président. La parole est à M. Simonin.
- M. Jean Simonin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette année, le budget de l'éducation nationale est, en montant, le plus important de tous les budgets. Permettra-t-il pour autant de mettre un terme à la crise profonde qui secoue l'éducation nationale, une crise de moyens et une crise morale ?

C'est d'abord une crise de moyens. Le président de la République, monsieur le ministre d'Etat, a tenu à ce que vous rappeliez les régions à leur devoir, car il lui apparaissait que la répartition des tâches, par les lois de décentralisation, n'était pas entrée dans tous les esprits.

Cette mise en cause de la responsabilité des collectivités territoriales, cette mise en accusation des élus est inacceptable! En effet, aussi bien les régions, en ce qui concerne les lycées, que les départements, pour ce qui est des collèges, ont pris à bras le corps le dossier des conditions d'accueil des jeunes dans les établissements du second degré, c'est-à-dire, la rénovation, la construction ou la reconstruction. En outre, ces collectivités ont financé le budget de fonctionnement de ces derniers.

Le transfert de compétences n'a pas été accompagné du transfert des moyens correspondants. En fait, il s'est agi d'un transfert d'impopularité, que vient de confirmer la déclaration du Président de la République.

Rappelons les faits. Le transfert a été effectif le le janvier 1986. En ce qui concerne le niveau des moyens financiers transférés, l'Etat s'est référé aux trois dernières années, 1983, 1984 et 1985, et non pas aux années 1979, 1980 et 1981 qui sont les trois années précédant les lois de décentralisation.

Aussi, je pose la question : qu'a fait l'Etat entre 1981 et 1985 ?

En région d'Ile-de-France, l'Etat a consacré 750 millions de francs à l'entretien des lycées. Dans le même temps, la région a consacré 1,8 milliard de francs à la rénovation des établissements, 80 p. 100 du patrimoine immobilier ne répondant pas aux normes de sécurité minimales, et 1,2 milliard de francs à la maintenance et au gros entretien de ces mêmes établissements, soit quatre fois plus que l'Etat.

Pour la période 1990-1995, la région a engagé un plan de rénovation portant sur 350 lycées vétustes et d'un montant de 10 milliards de francs.

A la fin de l'année 1991, près de la moitié des lycées les plus vétustes auront été rénovés.

Enfin, le conseil régional a décidé de construire en Ile-de-France, durant la période allant de 1986 à 1993, 103 000 places nouvelles, notamment par le lancement de la construction de 66 nouveaux lycées et par l'extension de 56 lycées.

Quant aux collèges, les départements, de leur côté, ont assumé pleinement leurs compétences et leurs responsabilités.

En ce qui concerne l'Essonne, le conseil général, dont j'étais le président, a inscrit, dès 1985, un crédit de 2 millions de francs pour réaliser le bilan de l'état du patrimoine. Pourquoi l'Etat, qui était propriétaire des collèges ainsi que des lycées, n'a-t-il pas fait établir un état des lieux avant le transfert, comme le fait tout propriétaire qui loue un appartement?

C'est aujourd'hui seulement, monsieur le ministre d'Etat, que vous venez de nommer une « Mme plan d'urgence », pour un plan qui a d'ailleurs été fait par les régions et les départements.

Dans mon département, l'estimation des besoins pour les seuls travaux d'entretien et grosses réparations s'élevait à 190 millions de francs. Au rythme des travaux programmés par l'Etat au cours des dernières années précédant la décentralisation - 6,2 millions de francs par an - il aurait fallu 30 ans pour remettre en état les collèges.

L'assemblée départementale a jugé inacceptable cette situation et elle a décidé de consentir un effort exceptionnel.

En 1986, première année du transfert, le département a consacré près de 47 millions de francs au fonctionnement des collèges, soit une majoration de 25 p. 100 d'un budget qui n'avait pas été revalorisé depuis des années, 36 millions de francs pour les travaux à exécuter dans les établissements existants, soit environ six fois plus que ce que faisait l'Etat, et 30 millions de francs pour la construction d'un nouveau collège. Or aucun collège n'a été construit, hors villes nouvelles, entre 1981 et 1986, ...

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Et avant?

M. Jean Simonin. ... alors que, avant 1981, un collège était construit par an dans l'Essonne.

Sans doute les chiffres sont-il différents pour les autres régions et départements, mais toutes et tous ont assumé pleinement leurs responsabilités et ont remplacé un Etat défaillant qui avait cependant fait de l'éducation nationale sa priorité.

C'est pourquoi nous nous élevons contre la mise en accusation des élus par le Président de la République, d'autant que le bilan positif de leur action était connu sinon par vous personnellement, monsieur le ministre d'Etat, du moins par vos services et les représentants de l'Etat dans les départements.

Face à l'agitation lycéenne, vous avez réuni en premier lieu, monsieur le ministre d'Etat, les deux coordinations d'inspiration socialiste et communiste, refusant de recevoir la coordination de province, ...

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Qui s'est réunie dans une banlieue communiste!

M. Jean Simonin. ... pour leur annoncer le déblocage de 4,5 milliards de francs, en fait 2,5 milliards de francs puisque 2 milliards de francs le sont à titre de prêts.

Pourquoi cette discrimination? Ce ne sont pas les crédits du budget de l'éducation nationale, majorés de 4,5 milliards de francs, qui permettront de mettre un terme à la dévalorisation de l'enseignement français, à la dévalorisation de la qualité des enseignants, enfin, à la dévalorisation de la liberté de choix dans l'école.

On ne peut mettre un terme à la dévalorisation de la qualité de l'enseignement par l'amputation des horaires des élèves, par la suppression de la physique et de la chimie en sixième et en cinquième, alors que les sciences, les techniques ont progressé à pas de géant suscitant chez les enfants un intérêt toujours grandissant, par la réforme de l'orthographe, c'est-à-dire l'atteinte à notre culture, à nos racines, à notre patrimoine. Cette année sera-t-elle la dernière du championnat d'orthographe, qui vient de se dérouler au Sénat ?

Pourquoi vouloir emmener – et avec quels moyens? – 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat, qui ne permet d'obtenir ni un débouché professionnel ni un titre permettant de s'engager dans l'enseignement supérieur avec de bonnes chances de succès, si les 20 p. 100 de jeunes restants sont laissés pour compte sans aucun avenir?

L'objectif premier n'est-il pas que tous nos enfants sortent de l'école primaire en sachant lire, écrire et calculer? La mission de l'éducation nationale n'est-elle pas de permettre à tout enfant de développer au maximum les dons qu'il a reçus à la naissance?

A ce point de mon intervention, je voudrais souligner l'importance des médias dans l'enseignement. J'ai l'honneur de représenter le Sénat au conseil d'administration de la Cité des sciences de la Villette, qui peut diffuser, grâce à la télévision, la culture industrielle, technique, en un mot la culture au sens où l'entendait André Malraux. En sera-t-il de même, monsieur le ministre d'Etat, pour le musée des techniques dont vous venez d'annoncer l'ouverture en 1992 ?

Or la présidence, la direction de la cité des sciences ont œuvré dans ce sens, mais elles n'ont pas rencontré de volonté réelle.

Dans les pays étrangers - Grande-Bretagne, Italie et Allemagne - la télévision est au service de l'enseignement, de la formation et de l'éducation des jeunes. J'ai sous les yeux le programme de la chaîne allemande Sud-West. Ce programme éducatif est diffusé quotidiennement de huit heures quinze à onze heures environ et de seize heures trente à dixneuf heures. Il est conçu aussi bien pour les enfants que pour les autres personnes: mathématiques avec des problèmes simples, concrets; psychologie relationnelle, c'est-àdire comment entrer en contact avec les autres; questions sociales; littérature; musique populaire; histoire et géographie. En revanche, en France, on constate, avec regret, l'engouement des chaînes pour les jeux de toute nature.

Que dire de la série d'émissions intitulée L'Amour en France, diffusées par Antenne 2, et que je considère, avec tant de téléspectateurs, comme scandaleuses? Elles ont présenté la femme comme un instrument de plaisir, que l'on rejette ensuite, que l'on abandonne, que l'on abaisse, alors que sa mission est de donner la vie, d'être mère, un mot qui tient une telle place dans la vie de tout homme, surtout s'il n'a pas connu sa mère ou s'il l'a perdue.

Que penser de cette émission où une institutrice oblige un enfant à se déshabiller devant ses camarades face à une caméra? Où est le respect de l'homme, de l'enfant, des enfants dont elle a la charge morale?

Comment, enfin, ne pas condamner cette autre émission d'Antenne 2 diffusée le 24 septembre dernier, de seize heures à dix-sept heures, à l'heure du goûter des enfants, avec un dossier sur le marché de l'érotisme, une recette sur la fellation et un reportage sur l'exposition d'objets pour sadomasochistes?

Quelle décadence morale pour notre pays, devenu celui du minitel rose que des affiches pornographiques invitent à consulter! Quelle éducation, quels exemples pour nos enfants, pour notre jeunesse!

Le deuxième objectif, c'est mettre un terme à la dévalorisation de la qualité des enseignants.

L'éducation nationale est aujourd'hui réduite à employer massivement des maîtres auxiliaires, dont certains ont à peine le niveau bac + 2. Alors, je pose la question : pourquoi les jeunes ne veulent-ils plus enseigner ?

L'an passé, lors du débat sur ce même sujet, j'avais souligné la nécessité de redonner leur place, toute leur place, dans la société aux enseignants: instituteurs, professeurs, dont le métier est une mission – mon collègue et ami M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, l'a souligné avec force – la mission de transmettre leur savoir.

Le troisième objectif, c'est de mettre un terme à la dévalorisation de la liberté dans le choix de l'école. La suppression de l'allocation instaurée par la loi Barangé est une mesure prise pour étouffer l'enseignement privé auquel, par ailleurs, il manque 3 000 postes d'enseignants. Il faut donc rétablir, dans les faits, la liberté de l'enseignement.

L'éducation nationale, comme notre pays, est secouée par une crise morale. Les jeunes sont victimes du racket, de la drogue et de l'insécurité. Ils ont peur de l'avenir, peur de devenir des chômeurs. Les valeurs morales ont perdu leur place dans notre pays avec les affaires, les fausses factures et l'amnistie.

Alors qu'un vent de liberté a balayé l'oppression dans les pays de l'Est, rassemblé les peuples asservis derrière leur drapeau, un projet de loi reconnaît le peuple corse, portant ainsi atteinte à l'unité nationale, au moment même où l'Allemagne réunifiée forme un seul peuple avec un seul drapeau.

L'avenir de notre pays est fondé sur la formation morale, intellectuelle et professionnelle, sur la préparation de nos jeunes à leur vie d'homme. Il est fondé aussi sur l'enseignement de la mémoire de l'Histoire, ainsi que le demandait, il y a quelques jours à cette tribune, M. Méric, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Par ailleurs, je n'ai pas oublié les paroles de ce chant que j'ai appris de mes maîtres d'école :

- « Flotte petit drapeau,
- « Flotte ; flotte toujours bien haut,
- « Image de la France,
- « Symbole d'espérance. »

C'est cet idéal qu'il faut insuffler à notre jeunesse!

Il y a cinquante ans, en répondant à l'appel du général de Gaulle, notre peuple s'est rassemblé pour le défendre, pour le faire triompher. Aujourd'hui, il doit animer notre jeunesse pour que la France conserve sa place dans l'Europe et dans le monde. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Blin.

M. Maurice Blin. Le budget de l'éducation nationale pour 1991 traduit un effort important, et le groupe de l'union centriste, au nom duquel je m'exprime en cet instant, ne peut que vous donner acte, monsieur le ministre d'Etat, de la progression des crédits dont bénéficie votre département ministériel, progression nettement supérieure à celle des dépenses de l'Etat lui-même.

Au-delà de ce premier sentiment de satisfaction, il convient pourtant de faire remarquer que certaines données traduisent des ambitions qui sont en retrait par rapport aux besoins nés, notamment, de l'accueil nécessaire et urgent de plusieurs dizaines de milliers d'élèves supplémentaires dans les collèges, les lycées, les universités.

Les 10 860 créations nettes d'emplois prévues en 1991 pour l'enseignement scolaire sont, hélas ! en dépit de l'importance apparente du chiffre, insuffisantes par rapport aux 15 000 emplois nouveaux qui sont reconnus comme indispensables pour rendre possible la réalisation de l'objectif, en vérité bien ambitieux, j'allais presque dire bien utopique, des 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat.

Quant aux 2 590 emplois d'enseignants créés dans l'enseignement supérieur, ils risquent de ne pas suffire pour entraver, freiner la détérioration du taux d'encadrement des étudiants, qui est pourtant – hélas! une fois encore – l'un des moins bons d'Europe. Encore n'est-il pas certain du tout que ces emplois soient effectivement pourvus, compte tenu de la grave crise de recrutement dont souffre, à tous les niveaux, l'enseignement français.

Les crédits consacrés à la rénovation de l'enseignement scolaire sont faibles, les moyens attribués au fonds d'aide à l'innovation sont même en baisse sensible, ce qui ne peut qu'affaiblir la crédibilité des projets d'établissements nés à l'époque de notre regretté ministre Christian Beullac et consacrés par la loi d'orientation sur l'éducation.

Ce sont enfin – d'autres orateurs l'ont évoqué avant moi – les dotations insuffisantes à l'enseignement privé, du double point de vue, notamment, des créations de postes, qui sont inférieures aux besoins, et du forfait d'externat, qui est loin de représenter le coût réel de l'élève.

Monsieur le ministre d'Etat, ces dotations sont d'autant plus insuffisantes que vous vous refusez à autoriser les collectivités locales à participer aux dépenses d'investissement de l'enseignement privé, retranché que vous êtes derrière une interprétation en vérité bien restrictive de la loi Falloux.

La parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public devient ainsi, au fil du temps, plus formelle que réelle.

En témoigne également la dotation à l'enseignement supérieur privé qui a été reconduite au même niveau qu'en 1990, alors que le nombre des étudiants augmente, que la hausse des prix dépassera 3 p. 100 et que celle des crédits affectés aux universités est globalement de 12 p. 100.

La qualité de l'enseignement qu'il dispense, le nombre des étudiants étrangers qu'il accueille, servant ainsi au renom de notre pays, méritaient mieux.

En vérité, l'abondance des crédits destinés à l'enseignement public et la parcimonie témoignée envers l'enseignement privé font un contraste violent.

Monsieur le ministre d'Etat, est-il vraiment trop tard pour atténuer quelque peu ce contraste? Je souhaiterais que vous entendiez mon appel. Mais votre réponse à la plupart des problèmes qui se posent aujourd'hui au système éducatif reste, pour l'essentiel, d'ordre quantitatif.

Or, nous partageons sur ce point l'opinion du Premier ministre, qui affirmait, en décembre 1988 : « Notre système scolaire et universitaire a déjà prouvé qu'il savait aborder une croissance. En revanche, notre enseignement sait beaucoup moins bien traiter les problèmes de qualité. »

Cette affirmation, dont les récentes manifestations lycéennes ont montré l'acuité et l'actualité, illustre bien l'un des défauts majeurs de votre politique : l'absence de traitement qualitatif des problèmes éducatifs.

Quelques exemples suffiront, je l'espère, à le démontrer.

Qu'en est-il d'une réforme de fond du second cycle des lycées, tout particulièrement du baccalauréat d'enseignement général et technologique, qui prépare mal les élèves, tant à la poursuite de leurs études qu'aux contraintes de la vie professionnelle?

Pourquoi se désintéresser du collège, sauf pour y supprimer des heures d'enseignement en physique et en chimie, sans réexaminer l'équilibre global des disciplines enseignées ?

Comment ignorer le sort des 20 p. 100 d'élèves qui, on le sait, n'atteindront pas le niveau du baccalauréat en l'an 2000 et pour qui la seule voie possible reste le C.A.P., ce certificat dont chacun sait, aujourd'hui, le caractère inadapté à l'évolution de l'emploi?

Qu'en est-il des premiers cycles universitaires où règne une sélection massive par l'échec, provenant d'une orientation insuffisante, pour ne pas dire inexistante, des élèves ?

Quant à la formation des ingénieurs, comment expliquer, monsieur le ministre d'Etat, l'apparente contradiction de votre politique à cet égard puisque vous annoncez, d'une part, la mise en œuvre des propositions du rapport Decomps, acceptées par l'ensemble des partenaires sociaux et reconnues comme très positives et, d'autre part, la création de filières d'ingénierie, dont la finalité pour le moins obscure et au sujet desquelles les entreprises n'ont même pas été consultées?

Comment, enfin – mais la liste pourrait être plus longue – interpréter la mise en place presque clandestine d'écoles doctorales dans les universités? Ces écoles inquiètent, car elles risquent de porter atteinte à la qualité et à l'ampleur de la recherche dans les disciplines les plus récentes, donc, par définition, les plus fragiles?

En vérité, monsieur le ministre d'Etat, vous ne vous résignez pas à remettre en cause le caractère centralisé de la gestion du système éducatif. Or, son amélioration qualitative passe par sa décentralisation et par sa déconcentration. Sur ce plan, je le constate à regret, votre politique apparaît profondément conservatrice.

Il n'est pas question, bien sûr, mes chers collègues, de proposer la suppression du ministère de l'éducation nationale, ce serait aller d'un excès à l'autre, et ce serait porteur, précisément sur le plan de la qualité, de dangers importants.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, vous évoquez de manière abusive un partenariat avec les collectivités locales qui, en réalité, n'existe pas et vous n'hésitez pas à feindre de confondre décentralisation et privatisation, ce qui témoigne, je le crains, d'une certaine faiblesse de votre position.

Le service public de l'éducation nationale joue un rôle essentiel dans la vie de la nation. C'est une raison suffisante pour cesser de confier l'essentiel de sa gestion à une administration centrale tellement éloignée des réalités sociales et économiques, tellement mobilisée par l'ampleur des tâches immédiates qu'elle ne peut intervenir qu'en termes de mesures uniformes, dont l'application est problématique et l'évaluation des résultats difficile et même inexistante.

Vous distinguez bien, monsieur le ministre d'Etat, construction et entretien des locaux, d'une part, pédagogie, recrutement et carrière des enseignants, d'autre part. Les collectivités locales sont invitées – en vérité, mes chers collègues, le terme est faible – à participer à la première tâche en appor-

tant un financement dont vous avez d'ailleurs un besoin absolu. Mais, à l'inverse, elles sont, dans votre logique centralisatrice, exclues de toute responsabilité quant au deuxième type de tâches.

Vous affirmez que les initiatives locales sont, en matière de pédagogie et d'enseignants, « synonymes de sélection et d'inégalité ». C'est là, je le crains, un a priori qui surprend d'autant plus que plusieurs conseils régionaux se sont engagés dans des politiques efficaces visant à réduire les inégalités inévitablement engendrées par un système scolaire et universitaire qui ne peut, du fait de la conception même de sa gestion, s'adapter à la diversité culturelle et sociale des jeunes, à qui il doit impérativement donner une formation qualifiante.

Est-il donc interdit de maintenir des programmes nationaux en introduisant une part de souplesse liée à certains contenus déterminés au plan local ? Est-il interdit de faire coexister un système de diplômes nationaux et de diplômes d'établissements, comme c'est d'ailleurs le cas non seulement dans l'enseignement universitaire, mais aussi dans les lycées avec des formations post-B.T.S. ? Pourquoi ne pas associer ou accepter d'associer les régions aux choix de filières universitaires et non simplement à ce que l'on pourrait appeler l'intendance, c'est-à-dire à la construction ou à l'entretien des hâtiments ?

Votre logique, monsieur le ministre d'Etat, diffère de la nôtre. Nous avons déjà formulé et déposé une proposition de loi visant à décentraliser les universités. Nous savons qu'un véritable consensus est en train de naître sur une décentralisation et une déconcentration raisonnables du système éducatif dans son ensemble.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Qui a décentralisé?

M. Maurice Blin. Il faut passer d'une gestion centralisée par circulaires à une gestion décentralisée à partir d'objectifs nationaux et régionaux. L'enseignement doit aussi avoir pour objectif premier l'adaptation à l'environnement économique et social dans sa dimension locale.

Cette mutation, nous ne l'éviterons pas ; elle est imposée par l'histoire ; elle est inspirée par les grands exemples étrangers ; elle mérite qu'on y réfléchisse sereinement. Evitons les anathèmes et les exorcismes.

Pour conclure, monsieur le ministre d'Etat, j'évoquerai un problème plus particulier mais qui emporte de grandes conséquences; il concerne l'enseignement supérieur et intéresse, au plus haut chef, l'ensemble des responsables des régions voisines de la région l'Ile-de-France; il s'agit de l'annonce de la création de quatre universités nouvelles dans la petite couronne parisienne.

Le 15 octobre dernier, vous avez mis en place un comité de développement de ces universités. Il comprend des représentants éminents de l'enseignement supérieur de la recherche. Mais il ne comporte pas de représentants des universités situées dans les villes de la grande couronne, dites à une heure de Paris. Cette absence nous inquiète.

Non pas que le besoin ne soit pas pressant de décongestionner le Paris universitaire intra-muros. Toutes les perspectives de la démographie étudiante le confirment. Mais il ne semble pas, monsieur le ministre d'Etat, qu'il soit tenu compte des conséquences que ces universités, que l'on dit de « statut dérogatoire », c'est-à-dire dotées de moyens financiers exceptionnels et de la capacité de recruter sans délai des professeurs du plus haut niveau, pourraient avoir sur le développement des universités de Reims, d'Orléans, d'Amiens ou de Rouen, pour ne citer que les plus proches de Paris.

Cette « force de frappe intellectuelle » sans précédent risque, si l'on n'y veille pas, d'exercer à leurs dépens une concurrence redoutable et donc de compromettre leur avenir. En vérité, elle pose un problème d'aménagement du territoire, dont l'importance et la gravité nous paraissent malheureusement négligées.

Et pourtant, l'excellent Livre blanc de l'Ile-de-France, paru au début de l'année, contient, à cet égard, des recommandations précieuses.

Je le cite: « Le renforcement de la position internationale de l'Ile-de-France ne signifie pas pour autant une croissance quantitative démesurée de la région qui rendrait sa gestion plus difficile et risquerait de nuire à son attrait. » On ne peut pas dire ni écrire mieux!

Je cite encore : « Développer la nécessaire complémentarité entre la capitale et les autres régions, c'est éviter de concentrer sur la capitale l'essentiel des équipements culturels, du potentiel universitaire et de recherche... C'est renforcer les universités de province pour endiguer la montée des étudiants sur Paris. »

Ces dispositions de bon sens ont d'ailleurs recueilli la pleine approbation des élus et des représentants des régions périphériques de l'Ile-de-France, approbation dont fait d'ailleurs état le rapport du préfet M. Vaudeville, qui avait été chargé de les consulter.

M. Jacques Voisard, président du comité de décentralisation, dans un rapport remis au Premier ministre, souligne, outre l'irrésistible croissance démographique de la région parisienne, la concentration inquiétante de la matière grise que l'on y constate, puisqu'elle accueille 13 p. 100 des diplômés du deuxième et du troisième cycles, contre 4,9 p. 100 seulement hors de la région d'Ile-de-France, et 60 p. 100 du potentiel de recherche français.

Nous avons, de ce fait, une double crainte, monsieur le ministre d'Etat: d'une part, celle du coût de l'édification de campus et de bâtiments ex nihilo, pourrait-on dire, avec les problèmes de circulation, de logements et de maîtrise du foncier qu'elle risque d'entraîner; d'autre part, et surtout, celle de voir se concentrer sur ces pôles d'excellence les crédits d'abord, puis les étudiants, les professeurs, les moyens de recherche, et ce au détriment des universités périphériques, créées depuis plus de vingt ans et qui ont le mérite de fonctionner

Cette double crainte s'est encore accrue lorsque, dans un entretien accordé à un quotidien du soir, le 7 juin dernier, vous avez confirmé, monsieur le ministre d'Etat, la priorité donnée aux universités de la région parisienne et vous avez semblé émettre des doutes – mais peut-être est-ce un procès d'intention, que j'aimerais que nous éclaircissions? – quant à la qualité des universités et des centres de recherche des régions périphériques.

Dans ces conditions, le risque est grand de voir ces derniers confinés dans la formation des étudiants du premier cycle et, à la rigueur, du deuxième cycle, tandis que les nouvelles universités parisiennes de demain garderaient l'exclusivité de fait, sinon de droit, du troisième cycle et de la recherche. En fait, ils ne résisteraient pas à une telle hémorragie de qualité et seraient vite réduits à l'état de simples collèges universitaires.

C'est pourquoi, il paraîtrait hautement souhaitable, monsieur le ministre d'Etat, que les responsables des universités des villes de la grande couronne soient associés à une réflexion qui établirait les bases d'une complémentarité entre, d'une part, les universités parisiennes à créer et, d'autre part, les universités qui, situées à moins d'une heure de Paris, n'ont pas démérité et pour lesquelles, ne l'oublions pas, les conseils régionaux consentent, d'ores et déjà, des efforts financiers exceptionnels.

Il conviendrait à tout le moins qu'une partie des crédits supplémentaires prévus au profit des premières soit utilisée pour conforter leur situation au plan matériel et pédagogique.

Je serai sensible, monsieur le ministre d'Etat, aux assurances que vous pourrez nous donner sur ce sujet, et je vous en remercie à l'avance. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'augmentation présente et future du nombre des étudiants peut devenir une véritable chance pour notre pays.

Donner à tous ces jeunes une formation digne de ce nom est un défi que le France doit relever si elle veut se démocratiser, progresser économiquement et socialement, coopérer davantage avec les autres nations.

Dans le même temps, il faut à tout prix refuser l'alternative qualité ou quantité devant laquelle certains veulent placer l'université en la sommant de choisir.

L'université de masse peut être une université de qualité, à condition qu'on lui en donne les moyens. On voit trop à quel type d'université, voire de société, aspirent ceux qui affirment que l'on ne réglera que peu de choses par l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur.

Comment soutenir décemment que l'élitisme et la sélection, pudiquement suggérés par les termes de « pôles d'excellence », puissent devenir la règle à l'université, alors qu'un véritable effort national pour la développer est à peine amorcé ?

La croissance du projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1991 n'est pas négligeable. Cette augmentation est due, en partie, à la budgétisation du plan d'urgence obtenu au début de cette année par la mobilisation de la communauté universitaire et de plusieurs élus.

Malgré l'optimisme officiel, la rentrée universitaire de 1990 aura été marquée par d'innombrables difficultés, telles que la pénurie de locaux, le manque d'enseignants et les graves problèmes d'inscription pour des milliers d'étudiants. Cela est valable tant pour le transfert d'une université à l'autre que pour la reconnaissance des équivalences ou pour les premières inscriptions de bacheliers plus anciens.

L'ambiguïté du système Ravel a souvent aggravé ces situations. Il faut également noter les tracasseries dont sont victimes les étudiants étrangers de la part de nombreuses préfectures.

Après une surcharge des premiers cycles, ce sont désormais les deuxième et troisième cycles qui connaissent l'asphyxie et la surcharge.

La question est de savoir si votre projet de budget répond aux besoins réels et dramatiquement urgents de notre université, monsieur le ministre d'Etat.

S'il est exact que, pour les locaux, un effort réel, bien qu'encore insuffisant, ait été amorcé à la rentrée de 1990, pour certaines universités, un retard généralisé domine cependant, en matière de constructions universitaires et de bibliothèques, au plan national.

Si les crédits alloués aux constructions nouvelles ont plus que doublé depuis 1986, ils ne représentent toutefois, si j'en crois MM. les rapporteurs, qu'un dixième de ceux qui ont été accordés entre 1966 et 1972, ce qui, compte tenu de l'accroissement du nombre des étudiants, entraîne non seulement une réduction des mètres carrés disponibles pour chacun d'entre eux, mais aussi des situations paradoxales.

Ainsi, je citerai l'exemple de Tarbes. Dans cette ville, l'I.U.T. a été accueilli par l'école d'ingénieurs. Or, cette année, faute de locaux spécifiques pour l'I.U.T., celui-ci et l'école d'ingénieurs ne peuvent augmenter leurs promotions. Quel gâchis, au moment où nous avons tant besoin d'ingénieurs!

L'effort pour la construction de locaux doit donc s'accentuer, mais sans aggraver les inégalités entre les régions plus ou moins favorisées.

Le recrutement des personnels enseignants-chercheurs est également très préoccupant. La création de 2 300 postes, soit une augmentation de 5,8 p. 100, mise en rapport avec la croissance plus forte du nombre des étudiants – 8 p. 100 – conduit à constater une nouvelle diminution du taux d'encadrement, qui est pourtant déjà l'un des plus médiocres parmi ceux des pays développés. Il faudrait recruter environ 4 000 enseignants-chercheurs pour que la situation ne se dégrade plus.

Dans un certain nombre de disciplines, les difficultés pour arriver à un niveau de recrutement satisfaisant sont réelles; toutefois, il ne saurait en être pris prétexte pour ne pas recruter dans celles où cela est possible, compte tenu de la qualité des candidats.

Par ailleurs, la nomination de 800 agrégés du secondaire dans les universités suscite l'inquiétude. En effet, il est clair que ce type de recrutement ne saurait se poursuivre sans mettre davantage en péril les lycées et que, s'il devait être maintenu, il remettrait largement en cause ce qui fait la spécificité et l'efficacité de l'université, à savoir la qualité d'enseignant-chercheur.

En ce qui concerne la recherche universitaire, vous savez combien nous y sommes attachés et combien nous sommes inquiets, rejoignant d'ailleurs les préoccupations d'un grand nombre de ces chercheurs. L'accroissement de ces crédits à hauteur de 5,8 p. 100 est très en deçà des besoins. La réorganisation imposée par votre ministère suscite, à côté de quelques îlots privilégiés, amertume et irritation. Ainsi, à Paris-XIII - Villetaneuse, pour les seuls littéraires de l'unité de formation et de recherche de lettres et sciences humaines, le nombre des équipes de recherche est tombé de douze à

six. Pour l'ensemble de l'université Paris-VIII - Saint-Denis, sur les cent vingt équipes de recherche, une trentaine seulement pourra obtenir des crédits de votre ministère.

L'autosatisfaction dont vous faites preuve, monsieur le ministre d'Etat, est en totale contradiction avec les réalités vécues sur le terrain. Les dotations les plus importantes sont attribuées aux sciences exactes et aux plus grosses universités, tandis que les petites universités et les sections littéraires et juridiques sont très lourdement pénalisées.

Si le principe de l'évaluation n'est pas mauvais en soi, il le devient lorsqu'il fonctionne comme un véritable couperet qui, sans aucune transparence, sélectionne les champs disciplinaires et menace l'ensemble du front de la recherche fondamentale.

Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas, hélas ! d'évoquer la présence des A.T.O.S. dans l'université, ce qui m'amène à reporter mes réflexions à la discussion des articles.

Pour terminer, je souhaiterais relater l'inquiétude de nombreux étudiants au sujet de la mise en place des I.U.F.M. La volonté de passer à la vitesse supérieure en matière de formation et de recrutement des maîtres s'accorde mal avec le secret, voire le mystère, qui caractérise actuellement l'instauration des I.U.F.M.

D'après les échos que j'ai pu avoir, le niveau de l'enseignement ne correspondrait pas aux exigences de la formation. On nous dit même que les stagiaires seraient aujourd'hui en grève. Qu'en est-il exactement, monsieur le ministre d'Etat?

L'enseignement supérieur est-il vraiment la priorité dans la priorité, comme vous l'avez dit dans votre intervention générale, monsieur le ministre d'Etat? Je ne le crois pas, mais je le regrette. Faut-il vous rappeler que votre projet de budget n'atteint toujours pas 0,5 p. 100 du produit intérieur brut?

La mobilisation et une réelle inquiétude qui s'est fait jour démontrent l'urgence d'obtenir rapidement, pour l'enseignement supérieur, un taux de 1 p. 100 du P.I.B. Il nous faut, en effet, une grande ambition pour ce secteur.

En accord avec cet objectif, nous ne pouvons que constater que votre projet de budget n'y correspond pas, monsieur le ministre d'Etat, et c'est donc avec regret que nous ne pourrons émettre qu'un vote défavorable. (Très bien! et applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lesein.

M. François Lesein. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la plupart des orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont reconnu, toutes tendances confondues, que l'éducation était le domaine d'intervention à la fois le plus délicat et le plus urgent pour le pouvoir politique. A l'évidence, je partage ce double constat.

Je voudrais cependant, à cette tribune, énoncer un constat, déplorer une carence et faire une proposition.

Je commencerai par le constat.

Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le budget de l'éducation nationale est devenu le premier budget de l'Etat. Nous ne pouvons, je crois, que nous réjouir de cette priorité quantitative.

Il est illusoire et inconscient de le nier, l'éducation nationale est, dans ses structures, dans ses personnels et dans son fonctionnement, une question de moyens. La priorité affichée par le Gouvernement est claire, même si la très récente augmentation du budget a eu lieu dans des conditions que l'on pourra regretter et même si cette augmentation pèsera un peu plus sur un déficit budgétaire, dont la réduction a pourtant été entreprise avec sagesse et lucidité.

Si des moyens importants sont effectivement nécessaires pour faire fonctionner cette imposante machine qu'est devenue, au fil des ans et quelle que soit la couleur politique du Gouvernement, l'éducation nationale, c'est aussi parce que cette administration étouffe sous son propre poids.

Je voudrais maintenant déplorer une carence.

Monsieur le ministre d'Etat, peut-on, doit-on continuer à gérer l'ensemble de l'éducation nationale depuis la rue de Grenelle ? Est-il concevable qu'en un temps où l'adaptabilité, la mobilité et la souplesse sont requises à un corps social en pleine évolution on continue à vouloir réduire à une norme quasi identique pour tous les populations scolaires, enseignantes et administratives ?

Je ne le crois pas. Les récentes manifestations des lycéens nous en donnent un exemple éclatant, dont je voudrais tirer deux leçons.

Monsieur le ministre d'Etat, dans quel autre pays d'Europe occidentale aurait-on vu des lycéens de grandes villes de province se rendre en masses compactes dans la capitale pour manifester et réclamer, qui des moyens, qui des professeurs, qui des conditions d'enseignement décentes, à des centaines de kilomètres du lieu d'exercice de la fonction d'instruction? Il nous appartient, à l'évidence, d'en tirer les conclusions. C'est la première leçon.

Nous nous sommes aperçus que ceux qu'on appelle les « lycéens » n'ont plus rien de commun avec les populations clairsemées et policées qui fréquentaient les lycées d'autrefois. Est-il raisonnable, est-il honnête de laisser espérer à des jeunes que 80 p. 100 d'entre eux iront jusqu'au baccalauréat dans des lycées identiques, dotés de programmes communs ? C'est la seconde leçon.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez tiré certaines des conclusions qui s'imposaient. Vous parlez non plus de 80 p. 100 d'une tranche d'âge à amener au niveau du bacca-lauréat, mais de 100 p. 100 d'une tranche d'âge à qui il faut donner une formation qualifiante.

Le discours a donc changé, je m'en félicite, mais encore faut-il en tirer toutes les conséquences, en premier lieu en ce qui concerne les programmes et les enseignants qui devront les appliquer.

Monsieur le ministre d'Etat, il n'est que temps d'étudier, pour ces « nouveaux lycéens », une pédagogie différenciée et adaptée. Il n'est que temps de former des maîtres et des professeurs en fonction de la population qu'ils auront à instruire et à intégrer dans la nation. Il n'est que temps de leur reconnaître la place éminente qu'ils occupent déjà, de leur confirmer l'importance cruciale de leur rôle et de leur redonner confiance : la nation attend beaucoup d'eux.

J'en viens à ma proposition.

Monsieur le ministre d'Etat, vous comprenez que ces changements radicaux ne pourront s'effectuer dans le cadre vieilli d'une administration hypercentralisée, véritable technostructure dont on risque de ne plus très bien savoir où, quand et par qui sont prises les décisions.

Monsieur le ministre d'Etat, vous aurez entendu parler de décentralisation à cette tribune. Le mot est même apparu à beaucoup comme une panacée. L'idée est effectivement bonne : je ne le nie pas, mais les modalités de l'opération sont beaucoup plus difficiles.

Il est vrai que les écoles, gérées par les communes, les collèges, gérés par les conseils généraux, et les lycées, gérés par les conseils régionaux, ont connu des progrès matériels rapides et effectifs.

Deux problèmes de taille demeurent cependant.

D'une part, les collectivités locales qui ont pris en charge le financement « matériel » des écoles, des collèges et des lycées n'ont aucune responsabilité dans l'orientation, souvent décisive pour les régions, des enseignements et des filières par rapport à un environnement économique et social que les élus locaux connaissent, pourtant, par définition.

Pourquoi ne pas leur attribuer une part de responsabilité dans les définitions, l'exécution et les conséquences des projets d'établissement? En un mot, pourquoi ne pas imaginer une réelle cogestion des établissements scolaires par la communauté scolaire et les collectivités locales, en termes de codécision et de coresponsabilité?

D'autre part, la question des universités reste posée. L'autonomie de gestion est souvent avancée. Là aussi, les collectivités locales – à un échelon adéquat à déterminer – ont une responsabilité à prendre. Elles sont prêtes à l'assumer, à condition toutefois qu'elles en partagent les décisions autant que les conséquences.

On m'objectera que cette décentralisation par cogestion, codécision et coresponsabilité devrait s'inscrire dans un cadre d'ensemble et s'effectuer avec le concours d'une autorité de régulation.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, cette autorité existe : c'est le Sénat. Représentant les collectivités territoriales de la République d'après l'article 24 de notre Constitution, il serait, de fait, le meilleur instrument de réflexion, de conception et de régulation de cette décentralisation scolaire et universitaire bien comprise.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les quelques réflexions que m'inspire le budget de l'éducation nationale pour 1991. Elles sont autant le témoignage d'un soutien à la politique que vous menez – que mon vote et celui de certains membres du groupe du rassemblement démocratique et européen concrétiseront tout à l'heure – que l'encouragement ferme à aller plus loin dans la conscience commune que le bien public nous impose avec imagination et détermination. (Applaudissements sur certaines les travées du R.D.E. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Régnault.

M. René Régnault. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les moyens, notamment financiers, qu'offre votre projet de budget pour 1991 traduisent parfaitement la priorité donnée à l'éducation. C'est un effort tout à fait significatif qui fait de votre budget le premier budget civil de la France, voire le premier de tous puisqu'il dépasse celui de la défense.

C'est également votre département ministériel, qui, en conséquence, absorbe la part essentielle des créations d'emplois. Ce n'est pas trop, même si l'on considère que, parmi les revendications lycéennes, il n'y a pas que des revendications quantitatives, loin s'en faut!

Ce « plus » pour l'éducation et la formation, c'est aussi un « autrement », sur lequel tous les partenaires sont invités à réfléchir avant d'agir.

La loi d'orientation du 13 juillet 1989 a ouvert des voies et précisé des directions; il faut s'orienter sans délai et sans retenue vers les objectifs fixés avec une démarche claire, efficace et susceptible d'apporter à notre jeunesse des réponses porteuses d'espérance.

Cette jeunesse, très attentive aux résultats qui lui sont demandés, ne comprend pas toujours le langage des adultes, trop souvent animé d'un pessimisme injustifié, il est vrai que ce langage est parfois équivoque et contradictoire.

C'est à un « autrement », dans et hors de l'école, qu'il faut travailler au travers d'un partenariat à nourrir et à développer, tant sur le fond que dans la forme.

Comme ils l'ont exprimé lors de leur récent congrès, les maires de France sont partenaires. Ils veulent le demeurer et pour ce faire, ils se sont fixé préalablement quelques objectifs en posant quelques questions que je vais me permettre de vous soumettre.

Tout d'abord, il convient de répondre à une exigence de solidarité entre les communes si l'on veut conserver l'animation au sein du milieu rural et sa vitalité grâce à l'école; il faut réaliser des regroupements pédagogiques intercommunaux, fondés sur une structure scolaire éclatée, permettant la préscolarisation et la scolarisation élémentaire dans de bonnes conditions.

L'Association des maires de France, au sein de laquelle j'ai l'honneur de présider la commission de l'éducation, des sports et de la culture, considère que c'est l'une des voies les meilleures pour résoudre les problèmes de répartition des charges des écoles publiques.

Ensuite, il convient de répondre à une exigence de clarification, et donc d'appliquer les dispositions que vous avez fait adopter concernant les charges en matière de lycée et de collèges et les enseignements complémentaires culturels, je pense à l'enseignement des arts plastiques et à l'enseignement sportif.

L'enseignement précoce des langues vivantes est assurément une excellente mesure que les maires appuient. Ils vous demandent d'assurer la rémunération des intervenants extérieurs. Les maires ruraux, même ceux de petites villes, craignent de voir ici s'amplifier le risque d'une école à deux vitesses.

Parce que partenaires nous voulons être, nous souhaitons qu'à partir d'une amélioration de la communication, d'une confiance réciproque débarrassée d'a priori – et cela à tous les niveaux – puisse se développer une concertation tant pour la préparation des réformes – ce qui est le cas – que pour leur application et leur traduction au quotidien dans la vie scolaire.

Enfin, nous vous demandons de ne pas relâcher l'effort à la faveur de ce que l'on appelle « l'égalité de traitement » sur le plan des moyens financiers et humains, et cela quels que soient l'importance démographique de la commune, sa situation géographique et son environnement socioculturel.

L'investissement immatériel que constitue la formation des enfants puis des hommes réclame fondamentalement la prise en compte, avec ses spécificités, de tout le territoire ; l'école est un élément fort de son aménagement.

Nous portons intérêt à l'évolution des rythmes scolaires et à l'aménagement du temps scolaire.

Ces affirmations, ces vœux, ces demandes traduisent notre adhésion à la priorité donnée à l'éducation, à la formation, à la loi d'orientation du 13 juillet 1989 comme, en son temps, à la loi sur les enseignements artistiques. Nous voulons assumer nos responsabilités en partenaires modernes appréciés pour leurs compétences, les charges étant parfaitement établies et réparties.

Les exemples de « partenariats novateurs » sont multiples, voire inattendus. Un effort déterminant doit être fait en matière d'évolution de la lecture – pour citer cet exemple – du livre, d'implication dans le soutien à la pédagogie, et cela au travers d'une action conduite par une association d'éditeurs bien connue, Savoir-Livre, parrainée par l'Association des maires de France.

Au cours de l'année qui s'achève, l'accent a été porté en direction des territoires et départements d'outre-mer. Je me réjouis de l'effort spécifique qui a été fourni en faveur de la Réunion, à la fois pour le primaire, le secondaire et le technique, et qui ressort de votre budget.

A Saint-Denis de la Réunion, le maire, Gilbert Annette, et son adjointe, Mme Gabrielle Fontaine, sont à l'origine de projets innovants. Je pense à la «marmothèque», qui accueille les enfants des quartiers défavorisés à partir de dix mois, voire six, au centre de ressources lecture éclaté, créé à l'occasion d'un contrat de ville pour une population dont la démographie est plus dynamique qu'en métropole et parmi laquelle on dénombre un taux de bénéficiaires du R.M.I. qui atteint, voire dépasse, 30 p. 100, ou encore au contrat pour une école de l'égalité des chances dans une autre ville.

En métropole, les initiatives sont pléthoriques. La loi d'orientation prévoit des projets d'école, des projets d'établissement. Les maires sont prêts, parfois ils attendent. Je crois que la mise en place, au moins au démarrage, a besoin d'une animation soutenue non seulement des personnels, enseignants ou non, mais aussi de tous les partenaires.

Monsieur le ministre d'Etat, seriez-vous prêt à donner des instructions à vos collaborateurs spécialistes de la pédagogie pour qu'il en soit ainsi? Je crois déceler des retards, de l'attentisme. Mon propos, qui vaut pour les élus, peut aussi valoir pour les parents et pour les partenaires extérieurs.

Vous venez de présenter, devant le conseil supérieur de l'éducation, les travaux du conseil national des programmes.

Cette réflexion, ces suggestions, produit d'une démarche que vous avez engagée il y a plusieurs mois, méritent nos compliments.

La concertation est engagée. Elle va d'ailleurs se poursuivre au sein même du conseil supérieur de l'éducation, les 19 et 20 décembre.

Notre première réaction est globalement positive ; ainsi, nous apprécions les mesures relatives à l'orientation comme celles qui concernent la réduction des baccalauréats à quatre séries.

En effet, la multiplication des séries conduisait les élèves à accélérer leur orientation, à se fixer prématurément une voie, ce qui risquait de leur créer par la suite bien des difficultés. La possibilité pour les lycéens de construire eux-mêmes et progressivement, dès la terminale, leur projet pour un baccalauréat est plus conforme au respect de leurs aptitudes ; cela devrait leur permettre de mieux se préparer à l'enseignement supérieur, voire aux travaux de recherche.

S'agissant de l'enseignement technique, de l'enseignement professionnel, j'adhère, monsieur le secrétaire d'Etat, à votre idée force : « Apprendre et réussir autrement ».

A propos de la loi d'orientation, vous avez rappelé votre volonté de conduire réforme et modernisation autour du concept de qualité; car c'est bien à une amélioration constante de la qualification qu'il faut tendre, laquelle se construit d'autant mieux que la culture générale est bonne.

La réussite des jeunes qui s'engagent dans cette voie passe par la reconnaissance de leur formation, par la prise en compte de leur volonté, par le sentiment de fierté, de dignité qu'ils peuvent éprouver à l'idée de leur choix, de leur établissement, de ses moyens de fonctionnement, de son mode original et indispensable de relations permanentes, bilatérales, voire multilatérales, avec le monde des entreprises, des métiers.

La pédagogie, science de la communication du savoir, doit se considérer en évolution permanente pour toujours mieux répondre aux besoins et aux exigences des élèves.

A la modernisation, l'évolution, l'adaptation de la pédagogie, doit s'ajouter la modernisation des locaux, des mobiliers, des matériels. Je sais qu'elle est bien engagée; il faut poursuivre dans cette voie, et nous voulons vous y encourager.

Les machines les plus performantes doivent entrer dans les ateliers; c'est un élément fort de la restauration de l'image de l'enseignement technique et professionnel. Il doit flatter nos jeunes en formation, les confirmer dans leur choix, les réhabiliter par rapport à l'extérieur, famille, amis, voisins. Ces élément doit agir aussi en direction des professionnels qui y trouveront une raison de considérer autremenent les jeunes qui leur arrivent.

Plus encore, je crois qu'il faut encourager le rapprochement avec l'entreprise, les services, pour que formation et activités se côtoient davantage, échangent, développent leur interactivité. Je plaide pour le soutien, voire le développement des formations complémentaires, tant en nombre qu'en diversité.

J'aimerais – je profite de l'occasion pour le dire – que les partenaires trouvent le moyen de mieux se connaître ; par exemple, la commission consultative professionnelle gagnerait à mieux faire connaître ses travaux, ses conclusions, en acceptant d'être interpellée contradictoirement par le milieu professionnel, le milieu scolaire, les lycéens, les parents, les élus.

Former des jeunes, des citoyens, des travailleurs, développer le dialogue, la concertation, rapprocher la vie au lycée de la vie dans la cité, toujours et davantage encore animer, renforcer le partenariat, c'est ce que je souhaite, c'est à quoi veut et peut contribuer l'association des maires de France.

Je sais les efforts importants que vous avez entrepris, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat. Je vous assure de mon soutien et de celui du groupe socialiste, qui considère que, grâce à la conjugaison des efforts de tous, nous préparerons, pour sa réussite, la France de l'an 2000 et d'au-delà. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parler aujourd'hui de la triste situation de l'éducation nationale dans notre pays excède très largement le strict cadre budgétaire de notre discussion.

Les événements de ces dernières semaines ont clairement et tristement montré que nos lycéens vivaient dans un état de malaise que n'expliquent pas seulement les difficultés matérielles : peur de l'avenir, crainte du chômage, angoisse des « facs-parkings », refus d'être cantonnés dans des formations inadaptées et sans avenir.

Le mal-être de nos jeunes et de nos lycéens constitue le signe et le reflet de la grave crise d'identité que traverse l'institution scolaire.

L'éducation nationale est devenue une espèce de monstre ingérable, une machine infernale à engloutir des milliards, un hydre corporatiste qui paralyse toute évolution.

Certains, paraphrasant un mot devenu célèbre, se sont publiquement réjouis que l'éducation nationale soit entrée dans une « logique d'échec ».

Tel n'est pas notre cas, car, en tant que présidents de région, nous vivons quotidiennement les problèmes de nos lycées et ceux de la formation professionnelle. Nous rencontrons très souvent les proviseurs des établissements, ainsi que les équipes pédagogiques qui les accompagnent.

Il faut rendre hommage à la ténacité des enseignants, qui partagent avec leurs élèves les difficiles conditions de travail. Ils continuent à assumer, souvent avec passion, la lourde tâche de transmettre les savoirs et la culture.

Il faut, dans le même temps, dénoncer le corporatisme des syndicats, qui exercent un véritable pouvoir parallèle au sein des institutions de votre propre ministère.

Je crains - c'est un euphémisme - que leur immobilisme et leur conservatisme ne conduisent l'ensemble du système à un blocage total. Notre tâche aujourd'hui n'est pas de jeter de l'huile sur le feu. Il ne s'agit pas non plus de compliquer un peu plus les problèmes des jeunes.

Les lycéens attendent de nous des propositions alternatives, des solutions concrètes et imaginatives aux problèmes que, vous, en tant que ministre et à votre niveau, vous ne pouvez plus résoudre.

Il y a des années que nous militons pour une plus grande autonomie, pour une plus grande liberté, pour une responsabilisation accrue de tous les acteurs du système éducatif, et pour une décentralisation pleinement réussie.

Quand l'Etat desserre l'étau administratif, le carcan centralisateur, quand il suscite des initiatives locales, quand il prône une organisation réellement déconcentrée et véritablement décentralisée, alors il libère durablement et efficacement toutes les énergies qui veulent se mobiliser pour relever le pari de la formation.

Je voudrais illustrer mon propos en prenant l'exemple, ô combien sensible, des lycées.

Depuis quatre ans, les régions assurent la charge de la construction, de la rénovation, de l'entretien et de l'équipement des lycées.

Elles ont reçu ce patrimoine dans un état de vétusté manifeste, en raison du mauvais entretien au fil des années. La règle de droit commun est de transmettre un bien en bon état, ce dont l'Etat s'est cru permis de se dispenser.

Certes, des inventaires avaient été dressés, mais la remise en état préalable refusée. Les régions ont été alors dans l'obligation le plus souvent d'y procéder elles-mêmes.

Devant cette carence, et sur ma proposition appuyée, alors, par tous les présidents de région députés, un amendement devenu l'article 98 de la loi de finances de 1987, voté à l'unanimité, a confié à la commission d'évaluation des charges d'établir l'estimation des frais de remise en état qui aurait dû être faite avant le transfert.

- M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Très bien!
- M. Jean-Claude Gaudin. Les experts l'ont estimée à plus de 6 milliards de francs.

Le Gouvernement d'alors, au vu de ce résultat, avait décidé en 1987 le versement de 1,2 milliard de francs. La moitié de cette somme a été versée sous le gouvernement de M. Chirac et l'honnêteté m'oblige à dire que l'autre moitié a été versée sous le gouvernement de M. Rocard.

M. René Régnault. Très bien !

- M. Jean-Claude Gaudin. Depuis 1987, les régions attendent avec impatience que l'Etat leur verse les 4,5 milliards restants, d'autant que les transferts de charges, calculés sur la base du budget de 1985 en ce qui concerne la D.R.E.S. et la D.G.D., sont à l'étiage.
- Si l'on fait le bilan, on s'aperçoit que l'Etat nous a transmis un patrimoine vétuste et dégradé sans nous donner les moyens de le remettre en état et en nous refusant les possibilités financières de développer les capacités d'accueil, alors que la pression démographique est au plus fort. Nous avons accueilli cette année, dans nos lycées, 50 000 jeunes de plus que l'an dernier. Que l'on ne croie pas, ...

Mme Hélène Luc. Vous étiez au gouvernement. Vous y êtes pour quelque chose!

M. Jean-Claude Gaudin. Avant de dire si j'y suis pour quelque chose, commencez, madame, par m'écouter! Il est vrai que vous avez participé, pendant deux ans, au gouverment avec les socialistes et que vous êtes frappée d'amnésie.

M. René Régnault. Trois ans !

- M. Jean-Claude Gaudin. Que l'on ne croie pas que les régions regrettent le transfert des lycées, bien au contraire. Elles les ont placés, depuis quatre ans, au premier rang de leurs préoccupations. Ainsi, en 1990, elles ont consacré à la construction des lycées M. Simonin l'a excellemment dit tout à l'heure 12,5 milliards de francs alors que l'Etat ne leur a remboursé que 2,3 milliards de francs.
- M. René Régnault. Qu'en dit la commission d'évaluation des charges ?
- M. Jean-Claude Gaudin. La commission dit qu'il y avait 6,5 milliards de dettes.
 - M. René Régnault. C'est vous qui le dites !

M. Jean-Claude Gaudin. Non, c'est le Premier ministre. Devant M. le ministre d'Etat, la semaine dernière, recevant

Devant M. le ministre d'Etat, la semaine dernière, recevant les présidents de région, il nous a dit que l'article 98 de la loi de finances de 1987 allait être réactivée, ce qui signifie qu'enfin cette commission pourra rendre son rapport et qu'enfin, en plus des 4,5 milliards de francs annoncés, le Gouvernement nous devra encore 4,5 milliards de francs. Merci, mes chers collègues, de l'avoir bien compris.

- M. René Régnault. Attendez qu'elle ait rendu ses conclusions!
- M. Jean-Claude Gaudin. Sachez que pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, je consacre plus d'un milliard de francs aux lycées alors que l'Etat nous octroie généreusement, par le biais de la D.R.E.S., environ 130 millions de francs. Nous consacrons donc à nos lycées huit fois plus que ce que nous donne l'Etat.

En trois ans, nous avons rattrapé dix ans de retard et, pour préparer l'avenir et mobiliser rapidement les énergies et les capacités financières, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 10 juillet 1989, c'est-à-dire bien avant que les lycéens ne descendent dans la rue, s'est réuni à notre initiative dans un lycée de Marseille. J'ai demandé l'autorisation au conseil régional, qui me l'a accodée à la quasi-unanimité, sauf quatorze communistes qui ont voté contre, d'emprunter 1,5 milliard de francs pour la remise en état de nos lycées.

M. René Régnault. Personne ne vous le reproche ?

M. Jean-Claude Gaudin. Depuis lors, nous avons établi des projets de construction : quinze lycées neufs construits en quatre ans - mon Dieu, ce n'est pas si mal que cela! - des chantiers qui vont démarrer dans 173 lycées publics de la région. Les travaux ne vont pouvoir commencer, mes chers collègues, que parce que nous en avons prévu le principe depuis plus d'un an et demi. Nous sommes dans un état de droit, comme je vous l'ai entendu dire, monsieur le ministre d'Etat, et pour que des chantiers puissent s'ouvrir, pour que tout se fasse dans la légalité, dans la transparence et dans la clarté, il faut plus d'une année et demie de préparation.

Quand « Mme plan d'urgence » dit que, dans trois mois, partout s'ouvriront des chantiers, conseillez-lui la prudence, monsieur le ministre d'Etat. Il faut plus d'un an de préparation pour engager un chantier. Là où nous avons eu la sagesse de les prévoir, les chantiers vont démarrer. Monsieur le ministre d'Etat, vous devriez, au fond, vous réjouir que des présidents de régions, même s'ils sont de l'opposition, aient fait un très bon travail, quelquefois à la place de l'Etat, en tout cas, plus vite, mieux que l'Etat et parfois pour un moindre coût!

Sur les sommes que vous nous annoncez, c'est-à-dire sur les 4,5 milliards de francs, 500 millions de francs sont prévus pour la vie des lycées, et donc pas pour nous; 2 milliards de francs vont passer par le canal des crédits déconcentrés. Pour ma région, par exemple, ces crédits représenteront 150 millions de francs. Nous pourrons faire un peu « la mouche du coche », envisager trois ou quatre réparations, surtout si des personnalités ont insisté auprès du préfet pour que dans tel lycée, de telle ville, les choses aillent un peu plus vite. Mais que cela ne vienne pas bouleverser les programmations que nous avons nous-mêmes préparées!

M. Jacques Sourdille. Très bien!

M. Jean-Claude Gaudin. J'espère que l'on fera preuve de suffisamment de sagesse pour ne pas venir bouleverser le travail que nous avons fait!

Pour le reste, merci! Vous nous autorisez à emprunter - à « emprunter »; il faudra bien rembourser! - 2 milliards de francs. Moi, en 1989, pressentant ce qui, effectivement, allait se passer, j'avais emprunté 1,5 milliard de francs.

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Grâce à des crédits bonifiés!
- M. Jean-Claude Gaudin. Quand j'ai emprunté cette somme, les crédits bonifiés n'avaient pas encore été décidés, mais je reconnais, que c'est bien, monsieur le ministre d'Etat.

On ne peut tout de même pas tout nous demander! Après l'effort que nous avons consenti en quatre ans - M. Simonin vous en a fait la démonstration pour l'Ile-de-France, je la fais actuellement pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - vous ne pouvez pas nous demander, aujourd'hui, de faire

plus, sachant, encore une fois, que nous accordons huit fois plus de crédits que ce que nous donne la D.R.E.S. dans le budget de l'éducation nationale!

J'évoquerai d'un mot l'enseignement privé puisque MM. Blin et Jean Boyer en ont traité excellement tout à l'heure.

C'est vrai, la décision du Conseil d'Etat relative au département d'Ille-et-Vilaine nous a beaucoup contrariés. Heureusement, la législation est riche! Ce qu'on ne peut plus faire avec la loi Falloux – qu'à cela ne tienne, mes chers collègues! – nous le ferons avec la loi Astier de 1919.

Nous - c'est toute la différence qu'il y a entre cette partie de l'hémicycle (M. Gaudin montre la droite de l'hémicycle) et peut-être vous-même -, nous sommes pour l'égalité des chances, que l'élève ait choisi le lycée public ou le lycée privé.

Monsieur le ministre d'Etat, vous nous dites que vous respectez la loi. Il ne manquerait plus que vous ne la respectiez pas ! Pour vous, respecter la loi, c'est couvrir les frais d'externat. Ce n'est pas cela l'égalité.

Nous, dans les régions que nous présidons, nous prenons en charge l'équipement, les travaux de mise en conformité à la sécurité, nous accordons des garanties d'emprunt. Va-t-on refuser la sécurité à un élève parce qu'il aura choisi un lycée privé plutôt qu'un lycée public? A nos yeux, ce n'est pas acceptable! (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. Adrien Gouteyron. Très bien!

M. Jean-Claude Gaudin. Et dire que vous mégotez sur les crédits Barangé! De plus, ces crédits touchent à la fois l'enseignement public et l'enseignement privé. et c'est sans doute pour cela que Mme Luc, tout à l'heure, a regretté, tout comme nous, la suppression de ces crédits Barangé. Aujour-d'hui, ce n'est pas acceptable.

Monsieur le ministre d'Etat, je vais vous faire une confidence : moi, je vous préfère dans votre fonction de ministre d'Etat plutôt que dans celle de premier secrétaire du parti socialiste. (Sourires sur les mêmes travées.) Après tout, c'est mon droit!

Vous êtes soumis, en tant que ministre de l'éducation nationale, à toutes les pressions que tous vos prédécesseurs ont dû supporter.

Je me souviens qu'en décembre 1980 - M. Beullac, à qui M. Blin a rendu hommage tout à l'heure, était alors ministre de l'éducation - l'administration de l'éducation nationale avait préparé un décret concernant les maîtres de l'enseignement privé qui disait ceci : « Seuls auront droit à la retraite... » - mes chers collègues, il a fallu attendre 1980 pour que les maître de l'enseignement privé aient droit, comme les autres, à une retraite! - « ... les maîtres de l'enseignement privé se rattachant à une catégorie de titulaires de l'enseignement public ».

Nous avons dû demander que l'on modifie ce décret, et le ministre s'est honoré en le faisant, en résistant à la pression de son administration.

Monsieur le ministre d'Etat, vous nous paraissez sincère, je crois que vous l'êtes. Alors, honorez-vous; bousculez cette administration centralisée de l'éducation nationale et peut-être, tout à l'heure, rétablissez les crédits Barangé!

Pour conclure, monsieur le ministre d'Etat, je veux faire deux remarques : la première, c'est que tous les observateurs s'accordent à penser que l'école produit de plus en plus hélas! d'inégalités et d'injustice; la seconde, c'est qu'en 1968 les jeunes se sont révoltés contre l'ordre et qu'aujourd'hui ils se révoltent contre le désordre.

Nous, nous n'acceptons ni l'injustice ni le désordre. C'est pourquoi le groupe des républicains et des indépendants du Sénat ne votera pas votre budget. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le ministre d'Etat, le 27 juin 1989, vous nous présentiez ici votre objectif : conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Je vous faisait part, alors, de mes réflexions, tout particulièrement en ce qui concerne les lycées, qui constitueront l'objet essentiel de mon intervention.

Je vous tenais ces propos : cinq années en primaire, quatre au collège, trois au lycée, une année de moins au passage de chaque cycle, cela passe très vite, surtout pour les trois ans de lycée, qui doivent faire l'objet de notre part d'une attention particulière.

Que faire, vous disais-je? Investir tout de suite pour construire des locaux modernes, recruter des enseignants qualifiés et en nombre suffisant pour avoir des classes qui ne soient pas surchargées, l'effort devant être engagé immédiatement, quitte à l'étaler sur plusieurs générations.

Si nous voulons que notre jeunesse prenne son destin en mains et assume ses responsabilités, il faut déjà lui faire comprendre que l'effort d'éducation que nous consentons lui est destiné et qu'elle est à la fois soutenue et entourée.

Je m'interrogeais sur l'avenir : pourrons-nous assumer et résorber le retard important qui affecte les lycées, qu'ils dispensent un enseignement général ou technique? C'était une prémonition puisque, dix-huit mois après, alors que vous étiez, comme moi, prévenu – mais, vous, vous étiez responsable – c'était un K.O. debout.

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Le K.O., c'était Devaquet!
 - M. Jean-Jacques Robert. C'est aussi vous!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Non, moi je suis là et je fais face!
 - M. Jean-Jacques Robert. La France juge!
 - M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Oui, oui!
- M. Jean-Jacques Robert. Le lycée ne prépare pas aux emplois de la vie. On subit le lycée plus qu'on y étudie. Il y a peu de respect pour un enseignement sans autorité, pour un enseignement qui comporte une éducation poussive et sans âme.

L'insécurité s'infiltre dans le cœur de notre jeunesse, alors que la seule sécurité qui l'intéresse, c'est celle des débuts de sa vie professionnelle.

Et puis, faute d'un code de la nationalité, nous voyons apparaître une jeunesse violente qui s'est inventée sa propre culture, différente de celle de son pays d'accueil, le nôtre. Ce n'est pas l'assimilation, en ce qui concerne les lycées, c'est la désolation. Comme on l'a écrit, le « lycée parking », où des adolescents prolongent, résignés, une forme de service national avant la lettre, n'est pas le choix que nous devons faire.

Nous devons supprimer ces classes de quarante élèves dues au manque d'enseignants, ces classes dans lesquelles dix élèves suivent à peu près le cours, quinze sont à la traîne avec de la bonne volonté, dix n'ont aucune chance et cinq sont des casseurs.

Il faut éviter, s'agissant des locaux, que l'on finisse par admettre que les toilettes n'aient plus de porte, que les couloirs soient plein de graffitis, qu'il n'y ait que du désordre. S'il y avait une direction, un patron, s'il y avait une véritable décentralisation, nous ne serions pas obligés d'envisager des réformes; une simple mise en forme de ce qui existe suffirait.

Mme Hélène Luc. Pourquoi pas la trique?

- M. Jean-Jacques Robert. Vous reculez devant cette décentralisation au nom de l'égalité. Mais cette autonomie libérerait le monstre que tout le monde a évoqué dans notre assemblée, tout au long de la journée, ...
 - M. Jean-Pierre Bayle. Pas tout le monde!
- M. Jean-Jacques Robert. ... ce monstre dominé par une forteresse syndicale ; cela nous permettrait d'avoir, enfin, un enseignement qui vive avec son temps dans l'intérêt de nos lycéens.

En effet, monsieur le ministre d'Etat, l'inégalité, elle existe, que vous le vouliez ou non, avec les méthodes que vous préconisez. En primaire : mêmes programmes, mêmes professeurs, mêmes structures ; les uns finiront dans les grandes écoles, les autres, malgré les S.E.S., n'auront pas le C.A.P. En effet, 45 p. 100 de ceux qui préparent leur apprentissage, vous le savez, arrivent péniblement à avoir le C.A.P.

Ce qu'il faut, c'est un inspecteur d'académie doté de pouvoirs décentralisés, un chef d'établissement qui soit le patron du lycée, un vrai budget d'établissement. Je sais que vous n'aimez pas qu'on vous le rappelle, mais il faudra pourtant y venir un jour, il faut aussi que les professeurs puissent être choisis sur des listes d'aptitude et, enfin, qu'il y ait également le choix pour les personnels administratifs.

Il faut aussi des salaires. Vous avez créé des postes, mais vous avez du mal à les pourvoir. A cet égard, estimez-vous normal qu'un professeur de l'enseignement technique ayant huit ou neuf années d'ancienneté voie ses élèves, au sortir de l'école, gagner 500 ou 1 000 francs de plus que lui par mois? Monsieur le ministre d'Etat, cette situation ne peut pas durer.

Il faut, enfin, des moyens pour actualiser l'offre d'enseignement.

Ce sont là les conditions pour qu'il y ait une passion d'enseigner, une passion d'apprendre.

Pourquoi ai-je tant insisté? Parce que le recrutement se fait avec difficulté: 300 postes de chef d'établissement sont vacants, en tenant compte des nominations que vous avez effectuées; dans l'académie de Versailles, 800 postes de professeur étaient vacants à la rentrée, alors qu'en septembre tout semblait pourvu.

On ne pourvoit de postes en mathématiques, en électronique, en technologie, en éducation familiale et sociale, en droit et en économie. Voilà des années que l'on nous dit – il faut bien se le mettre en tête – que les zones géographiques sont trop étendues, que les horaires proposés sont trop divers, que la durée des suppléances est variable!

Il faut ramener la prise de décision le plus près possible du terrain d'exécution. Nous avons tous de bons exemples, chacun en a cité. Permettez-moi de donner le mien.

En 1990, le conseil général de l'Essonne a débloqué 255 millions de francs pour trois grandes priorités : l'amélioration du cadre de vie scolaire et universitaire, par la construction de locaux et leur entretien ; la réduction des inégalités devant l'accès au savoir, au moyen d'une opération « réussite scolaire » en faveur des jeunes les plus défavorisés ; l'ouverture vers le monde professionnel et associatif pour préparer l'adaptation de notre jeunesse à une société qui change.

Vous êtes au fait de la situation. L'ai donc du mal à comprendre pourquoi l'on s'obstine à conserver un système qui, chaque année, amène 100 000 jeunes vers leur premier emploi sans formation.

Les locaux, chacun l'a dit, sont de la compétence des collectivités, et cela marche bien; les enseignants relèvent de votre compétence, et ils ne sont pas en nombre; les personnels sont de votre ressort, et, eux non plus, ne sont toujours pas en nombre.

La direction et la responsabilité d'une décentralisation vous incombent. Monsieur le ministre d'Etat, ne renouvelez pas en 1991 ce que vous avez fait en 1990 et qui a eu les conséquences que vous connaissez. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Lesbros.

M. Marcel Lesbros. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parlons des I.U.T.

Sur le tableau plutôt sombre de l'enseignement scolaire et supérieur, nous pourrions presque, exception confirmant la règle, inscrire un satisfecit – je dis bien « presque » – car l'essai est concluant mais reste à transformer. En effet, s'il n'y a pas encore satisfecit, il existe du moins quelques motifs de satisfaction.

Vingt-cinq ans après sa création très novatrice, l'institut universitaire de technologie – 70 établissements structurés en 337 départements – est une formule qui a fait ses preuves : étudiants, parents, chefs d'entreprise et collectivités locales s'accordent à le reconnaître.

Pourquoi ? Parce que la formation proposée dans ses différentes filières s'ancre dans la réalité du marché de l'emploi et qu'elle donne aux étudiants un passeport pour l'avenir. Un titulaire de D.U.T. ne reste pas en « rade ».

Les étudiants ne s'y trompent pas : 68 346 s'y sont inscrits en 1989.

Formation probante, diplômes que recherchent ou que s'arrachent les entreprises, forte demande de la part des bacheliers – combien sont refusées ? – sont un triple motif de satisfaction mais aussi un double paradoxe.

Premier paradoxe, au cours des dix dernières années, le nombre d'étudiants des I.U.T. n'a augmenté que de 15 p. 100 quand celui des bacheliers progressait de 53 p. 100. Alors

que les sections de techniciens supérieurs explosaient - 258 p. 100 au cours de la même période pour les seules sections publiques, 180 000 étudiants en 1990 - les I.U.T. avançaient à moindre vitesse : pas même un doublement des effectifs en quinze ans.

Les résultats de la formation sont là, la demande aussi ; il devient dès lors urgent de prévoir pour les I.U.T. un développement qui soit au moins parallèle à celui des autres filières d'enseignement. Nous aurons longtemps entendu l'argument coût pour justifier un moindre développement des I.U.T. Les chiffres sont là pour le réfuter. L'Etat dépense 27 220 francs pour un étudiant en S.T.S. et 28 730 francs pour un élève en I.U.T.

Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, c'est là une évidence, faire l'économie de création d'I.U.T., sachant toutefois que ces établissements nouveaux devront comprendre au moins quatre départements. Mettons un terme à cette politique de développement en trompe-l'œil qu'a été la délocalisation. Vingt-huit instituts ne reposent que sur un ou deux départements et seulement un tiers des départements a une capacité d'accueil en première année égale ou supérieure à six groupes d'étudiants souligne le récent rapport de Christian Forestier.

S'il faut créer des établissements nouveaux, il est possible, d'ores et déjà, selon ce rapport, qui dresse un bilan sans concession de l'évolution des I.U.T., de dégager 3 000 places en première année. Le nombre moyen d'élèves par groupe dans les I.U.T. est de vingt-quatre. Il suffirait de l'aligner sur la moyenne observée dans les S.T.S., soit vingt-six élèves par groupe.

Second paradoxe de la filière I.U.T.: la sélection de ses élèves.

Alors qu'elle a une vocation naturelle et affichée à accueillir des bacheliers technologiques, 70 p. 100 de ses étudiants ont en poche un baccalauréat d'enseignement général. Que deviennent alors les titulaires de baccalauréat technologique? Ils intègrent des cycles universitaires généraux, auxquelles leur formation ne les a pas préparés. Résultat: un taux d'échec deux fois supérieur à celui des autres bacheliers.

Cette spirale est absurde et inadmissible. Il est devenu impératif de renverser la tendance, afin qu'au moins deux tiers des places dans les I.U.T. soient occupées par des titulaires de baccalauréats technologiques. Aux I.U.T. de revoir et de corriger leur politique de sélection. A vous de les y inciter, monsieur le ministre d'Etat.

L'enseignement supérieur est officiellement à la charge de l'Etat. Pourtant, de plus en plus, l'Etat se désengage. Seuls ont la chance d'être financés quelques I.U.T. inscrits dans le contrat de plan Etat-région. Or je considère que chaque département doit avoir son I.U.T.; nous ne pouvons admettre deux vitesses en matière d'enseignement technique.

En effet, que peut faire dans ces conditions un département de montagne comme le mien, celui des Hautes-Alpes, qui dispose d'un budget modeste? En vertu de la loi « montagne » votée à l'unanimité, les collectivités de montagne bénéficient de certains avantages qui restent souvent théoriques. Nous avons un projet d'I.U.T. à Gap, le seul du département, qui ne pourra pas aboutir sans une participation à 50 p. 100 de l'Etat, sur crédits budgétaires ou sur ceux du F.I.D.A.R. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat? La réalisation de l'I.U.T. de Gap dépend de votre décision de subvention.

Meilleure capacité d'accueil, meilleure logique de sélection, meilleure participation de l'Etat permettront de favoriser le développement des I.U.T. dans le paysage universitaire. C'est une carte d'avenir que nous aurions tort de ne pas jouer. Merci, monsieur le ministre d'Etat, de l'aide que vous nous apporterez. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le ministre d'Etat, je me limiterai aux problèmes concernant l'enseignement français à l'étranger, d'ailleurs déjà évoqués par notre collègue M. Habert.

Il est vrai que les structures ont été modifiées; une agence a été créée. J'ai entendu dire qu'elle serait « centralisatrice ». Ce n'est pas mon analyse. S'il est vrai que votre ministère n'exerce pas une tutelle formelle sur cette agence nouvellement créée, il n'en demeure pas moins, monsieur le ministre d'Etat, que la responsabilité de votre département sera tout à fait déterminante dans la réussite ou dans l'échec de cêtte nouvelle structuré.

Les personnels qui sont actuellement en poste à l'étranger, du moins les titulaires, peuvent se féliciter de pouvoir dorénavant bénéficier des mesures de revalorisation qui ont été prises pour leurs collègues de métropole.

Toutefois, certains problèmes lancinants et difficiles subsistent tels que l'accès aux concours internes selon les établissements dans lesquels ils enseignent, les possibilités de titularisation ou le problème de la retraite des instituteurs en Europe. Tous seront réglés, je le pense, avec le temps et la participation accrue de votre ministère à la gestion de notre réseau à l'étranger.

Je souhaite, personnellement, que nos établissements scolaires à l'étranger bénéficient, avec le moins d'exception possible, de toutes les réformes administratives ou pédagogiques qui s'appliquent en France.

La loi d'orientation devra s'appliquer à l'étranger quand les décrets seront publiés. Il est évident que vous attendiez que l'agence soit créée avant de les prendre. Maintenant, cette nécessité se fait sentir ; votre ministère aura à cœur de remplir sa tâche.

Je dirai quelques mots enfin sur la direction de l'enseignement français en Allemagne, sujet également déjà évoqué.

Les forces françaises vont quitter l'Allemagne et, avec elles, tout le réseau scolaire qui dépendait directement de l'éducation nationale, puisque cette structure était prévue pour scolariser les enfants des militaires et des personnels à la suite des forces. Les enseignants titulaires devraient pouvoir retrouver un poste en France ou à l'étranger sans trop de difficultés si, toutefois, on prend en compte les suppressions de postes qui interviendront et concerneront de nombreux instituteurs et professeurs.

Mais un problème délicat restera à résoudre, celui des auxiliaires de service des écoles maternelles de la direction de l'enseignement français en Allemagne qui n'ont aucun statut et risquent de se retrouver en France sans aucun emploi. Là encore, votre ministère aura certainement à cœur de participer à la recherche d'une solution.

Les clubs des droits de l'homme ont été évoqués avec une certaine ironie. Quitte à encourir l'accusation de politisation de la part de notre rapporteur spécial de la commission des finances, je souhaite, personnellement, l'affichage dans tous les établissements scolaires à l'étranger, de la Déclaration des droits de l'homme.

Pour terminer sur une note plaisante dans notre hémicycle, devenu, monsieur le président, un haut-lieu de la défense de l'orthographe et de la langue française, je dirai à M. Gaudin que « hydre » est du genre féminin! (Applaudissements sur les travées socialistes.)

- M. le président. La parole est à M. Bataille.
- M. Jean-Paul Bataille. Votre ministère, monsieur le ministre d'Etat, n'est ni un ministère de l'instruction publique ni un ministère de l'éducation nationale. Il instruit si peu! Il éduque si mal! (M. le ministre d'Etat soupire.)

Il instruit si peu, malgré le dévouement de la majorité des enseignants, que, chaque année, un nombre considérable d'élèves arrivent en sixième sans savoir lire couramment.

Il instruit si peu que, chaque année, il déverse sur le marché du travail 200 000 jeunes sans aucune qualification.

- M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Faux!
- M. William Chervy. L'école libre, c'est mieux! (M. le ministre d'Etat sourit.)
- M. Jean-Paul Bataille. Cela ne me fait pas sourire, monsieur le ministre d'Etat.

Quant à ceux qui réussissent, ils ont trop souvent le sentiment d'avoir été trompés : le baccalauréat ne tient pas ses promesses : 40 p. 100 des bacheliers quittent l'université dans les deux ans, sans avoir obtenu le moindre diplôme.

Il éduque si mal, votre ministère, monsieur le ministre d'Etat, que l'on assiste dans certains de ses établissements au développement de la violence, des agressions sexuelles, de l'usage de la drogue.

La récente révolte des lycéens a essentiellement été provoquée par l'insécurité : incendies criminels dans un collège et un lycée ; agression de professeurs ; tentatives de viol. Tout cela a été gommé par la récupération politique de certaines « coordinations ». N'oublions pas que les lycéens veulent être protégés : ils réclament des gardes du corps.

En réalité, monsieur le ministre d'Etat, votre ministère est en état de dépôt de bilan, non pas de dépôt de bilan financier, mais en état de dépôt de bilan structurel, intellectuel et moral. (Protestations sur les travées socialistes.)

En effet, budgétairement, il se porte bien. Doté de 250 milliards de francs, il est le premier budget de la nation, absorbant 20 p. 100 de nos recettes. Il a été constaté ces jours-ci que, tous frais confondus, et en francs constants, la dépense annuelle engagée par lycéen a été multipliée en quarante ans par deux et demi : 24 000 francs au lieu de 10 000 francs.

- M. William Chervy. Vous n'aviez rien fait!
- M. Jean-Paul Bataille. Le dépôt de bilan structurel, en revanche, est évident. Forte de plus d'un million de serviteurs, votre administration, dont on a dit qu'elle était après l'« armée rouge » la plus importante entreprise connue, meurt de son archaïsme. Centralisée à outrance, elle est menacée par l'apoplexie. Ses unités d'enseignement, à l'architecture souvent déshumanisée, regroupent des milliers d'élèves, sur des sites excentrés.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Construites dans les années soixante!
- M. Jean-Paul Bataille. Archaïque, elle l'est aussi dans le sort qu'elle fait à ses enseignants.

Quant aux surveillants - un surveillant pour 200 collégiens et un pour 300 lycéens - ils ne peuvent maintenir un minimum d'ordre.

Sous-payés – le traitement d'un professeur agrégé évoluant au cours de sa carrière de 9 000 à 20 000 francs – les enseignants n'ont ni le pouvoir d'achat ni le statut social correspondant à leur niveau d'études.

La mesquinerie de l'Etat les démotive, incite certains à quitter leur administration.

Plus grave encore, la modicité des traitements oblige le ministère à recruter des « professeurs au rabais ».

La présidente des agrégés, Mme Geneviève Zehringer, déclarait récemment : « On a titularisé, sans aucune préparation préalable, des maîtres auxiliaires non qualifiés. On a fait baisser le niveau d'admission au C.A.P.E.S. »

- M. René Régnault. C'est pas vrai!
- M. Jean-Paul Bataille. Cela n'est pas faux puisque des candidats ont obtenu le C.A.P.E.S. avec une note de 6,35 en physique!
 - M. William Chervy. Vous n'aviez rien fait!

Mme Hélène Luc. Vous n'avez pas recruté des auxiliaires lorsque vous étiez au Gouvernement ?

- M. Jean-Paul Bataille. Aujourd'hui, on en est à recruter, selon une procédure dite du « détachement », des fonctionnaires d'autres ministères à qui l'on fait suivre une courte formation, avant de leur confier des classes. Nous savons hélas! que le ministère de l'éducation nationale n'est pas le seul à octroyer des traitements insuffisants. Les ministères de la justice, de la défense et de l'intérieur, notamment, n'ont rien à lui envier.
 - M. William Chervy. Lourd héritage, c'est vrai!
- M. Jean-Paul Bataille. C'est un dépôt de bilan structurel, monsieur le ministre d'Etat, mais aussi un dépôt de bilan intellectuel.

Il est, bien sûr, la conséquence de la politique salariale que je viens d'évoquer. Mme Geneviève Zehringer affirme : « La crise de l'enseignement n'est pas celle du niveau des élèves ; pour avoir des élèves instruits, il faut des professeurs qualifiés. »

Il serait, toutefois, simple et facile de se contenter de cette seule explication. En réalité, le mal est plus profond. Depuis de nombreuses années, de réforme en réforme, le ministère de l'éducation nationale jette par-dessus bord la culture générale et sombre dans la démagogie.

- M. René Régnault. Des noms!
- M. Jean-Paul Bataille. Certains dirigeants, politisés à outrance, séduits par le marxisme dont le succès intellectuel, moral et économique...

Mme Hélène Luc. Eh bien voilà!

M. Jean-Paul Bataille. ... vient d'éclater à la face du monde, ou dévoyés par l'anarchisme, ...

Mme Hélène Luc. Comme si on enseignait le marxisme à l'école!

M. Jean-Paul Bataille. ... dont le nouvel inspecteur général de l'éducation nationale M. Alain Geismar est un illustre représentant...

Mme Hélène Luc. N'importe quoi !

M. Jean-Paul Bataille. ...certains dirigeants, dis-je, refusent toute référence à notre patrimoine culturel, divaguent dans l'absolu de l'abstraction. Ils ont oublié, ou peut-être ne l'ont-ils jamais su, ce qu'a dit Antoine de Saint-Exupéry : « On n'a rien à attendre d'une cathédrale sans architecte, d'une année sans fêtes, ni d'une patrie sans coutumes. Préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent. Ceux-là s'usent dans l'utopie et les démarches de rêves, qui poursuivent des images lointaines, fruits de leur invention. »

Démagogie coupable, monsieur le ministre d'Etat, que de promettre le baccalauréat à 80 p. 100 de nos enfants. Quel baccalauréat ? Un sous-certificat d'études ? Chacun sait que les aptitudes intellectuelles varient selon les caprices de la nature, et non, heureusement, selon la classe sociale.

M. René Régnault. C'est l'apocalypse!

M. Jean-Paul Bataille. Ne serait-il pas plus honnête et source d'avenir de revaloriser le travail manuel et de préparer à une vie dans laquelle ils pourraient y manifester leurs dons et les épanouir, les enfants que l'enseignement traditionnel rebute?

Mme Hélène Luc. Et la culture scientifique et littéraire?

M. Jean-Paul Bataille. Démagogie coupable aussi, monsieur le ministre d'Etat, que cette opération « portes ouvertes » dont sont victimes nos facultés. Bacheliers de l'enseignement général, bacheliers de l'enseignement technique, bacheliers de l'enseignement professionnel, tous sont en droit de prétendre à toutes les filières. Cette politique néfaste conduit à l'échec un nombre considérable d'étudiants et n'assure aux autres qu'un diplôme d'études supérieures grevé d'un déficit culturel qui le dévalorise dès son obtention.

Dépôt de bilan structurel, dépôt de bilan intellectuel, votre ministère, monsieur le ministre d'Etat, connaît aussi un grave déficit moral.

Où est le temps où nos instituteurs s'appliquaient à enseigner le civisme, la moralité laïque et en donnaient l'exemple ?

Vous savez, comme nous tous, qu'une société qui s'abandonne ne tarde pas à sombrer. Les troubles dont sont victimes nos banlieues, les « affaires » qui secouent le monde sportif et le monde politique puisent, en partie, leurs racines dans la grave crise morale que nous traversons.

L'individualisme exacerbé, l'irresponsabilité, le manque d'esprit de solidarité doivent être combattus dès l'enfance, et non flattés.

Antoine de Saint-Exupéry a écrit : « Incite les à bâtir ensemble une tour et tu les changeras en frères. Mais si tu veux qu'ils se haïssent, jette leur du grain. » J'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, que cette phrase admirable vous inspire et qu'elle éclaire votre action. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

- M. William Chervy. Amen!
- M. le président. La parole est à M. Vinçon.
- M. Serge Vinçon. Il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que, conformément à la ligne définie par le Président de la République, vous avez promu le budget de l'éducation nationale au premier rang des budgets ministériels.
 - M. René Régnault. Ça c'est bien!
- M. Serge Vinçon. Vous pensiez légitimement que les 217 milliards de francs injectés dans cette énorme machine vous vaudraient non seulement la reconnaissance du Président de la République et des parents d'élèves, mais aussi la satisfaction des enseignants et de leurs élèves.

- M. René Régnault. Pas la vôtre! (Sourires.)
- M. Serge Vinçon. Il n'en est rien et l'augmentation des crédits de 8,5 p. 100 par rapport au budget de 1990 ne masque pas l'insuffisance qualitative de votre politique scolaire, navigant de plan d'urgence en plan d'urgence.

En effet, les récents événements traduisent un malaise profond de l'éducation nationale que nul ne peut nier. L'évolution spontanée des mentalités et la confrontation avec l'Europe ouverte de 1993 nous conduiront inéluctablement à reconsidérer l'ensemble du système éducatif.

Ce vaste débat, qu'il faudra bien engager à un moment ou à un autre, commande d'évacuer toutes les arrière-pensées partisanes. L'école mérite d'être traitée objectivement, tant elle conditionne l'avenir de la nation. Faute d'un redressement du système éducatif, je crains, comme cela a déjà été dit, que l'école publique ne devienne l'école des pauvres, les « riches » se tournant vers les établissements privés, lesquels apparaîtraient comme les seuls capables de préserver la qualité de leur enseignement.

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Ce n'est pas ce que l'on voit!
- M. Serge Vinçon. Nous savons qu'il n'a jamais été facile d'être ministre de l'éducation nationale, ...
 - M. René Régnault. Ah tout de même!
- M. Serge Vinçon. ... tantôt suspecté par la toute puissance du corporatisme, tantôt prisonnier des mêmes féodalités.

Monsieur le ministre d'Etat, le 5 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, vous aviez raison de proclamer qu'« au temps de la protestation et de la revendication doit succéder celui du dialogue et de la concertation ». Mais pourquoi donc, le 13 novembre dernier et les jours suivants, n'avezvous reçu que deux type de délégations de lycéens, et non ceux qui refusaient la récupération politique?

M. Henri de Raincourt. Très bien!

M. Serge Vinçon. Une bonne éducation nationale repose essentiellement sur la qualité des enseignants qu'elle recrute. Pour cela, vous avez créé les instituts universitaires de formation des maîtres, qui se substituent aux instituts de préparation à l'enseignement primaire et secondaire, lesquels avaient donné satisfaction.

Le projet de budget pour 1991 est bâti sur l'hypothèse que l'expérience menée dans les académies de Lille, Grenoble et Reims pourra être étendue à tout le territoire dès la rentrée prochaine d'octobre. Quelle leçon pouvez-vous tirer des premiers mois de l'expérimentation?

Ne craignez-vous pas que cette généralisation systématique soit prématurée ? La formation des maîtres offrira-t-elle les meilleures garanties d'une parfaite connaissance des disciplines que se proposeront d'enseigner les futurs maîtres ?

Assurément, je ne souhaite pas entrer dans le débat qui oppose les didacticiens et les scientifiques car vous savez que l'on ne peut enseigner aux élèves que les connaissances que l'on maîtrise bien.

Ces maîtres ne seront réellement motivés que s'ils sont bien payés. Les efforts déployés pour gérer au mieux la crise des capacités d'accueil dans les universités et les lycées ne doivent pas faire oublier la nécessaire revalorisation de la fonction d'enseignant.

La nation, qui attend beaucoup d'eux, doit savoir récompenser leur noble effort au service d'une France qui se veut performante.

Peut-être s'agit-il de dépenser non pas plus, mais mieux, c'est-à-dire d'investir vraiment dans un personnel de qualité et de garantir la mobilité entre le monde de l'industrie et celui de la recherche, ainsi que de nos établissements d'enseignement.

N'est-ce pas là la voie à suivre pour engager la nécessaire adaptation des formations aux besoins réels de l'économie du pays ?

L'éducation, pour être véritablement nationale, doit couvrir l'ensemble du territoire. Comment, en effet, assurer la défense de l'espace rural français, si l'on ne transforme pas les zones défavorisées en zones à favoriser? Cela est d'ailleurs vrai tant pour l'éducation que pour beaucoup d'autres services publics.

Dans les zones où les habitations sont isolées, doit-on procéder à des déplacements de population pour les rapprocher de l'école ou devons-nous maintenir l'école proche des lieux de vie?

Cessons de favoriser la migration de notre jeunesse intelligente vers les grandes métropoles. Monsieur le ministre d'Etat, faites en sorte que le partenariat que vous souhaitez pour les universités ne favorise pas seulement les régions riches qui pourront s'offrir ces établissements, au détriment des zones à faibles ressources.

La France profonde, comme on se plait à l'appeler, attend de tout ministre qu'il ne brade pas par facilité ce qui a toujours contribué à assurer l'équilibre nécessaire à notre pays, si prompt, hélas! à toujours se diviser.

Enfin, l'Etat ne peut tout faire à lui seul. L'éducation est, bien entendu, l'affaire de l'école, mais c'est aussi celle de la famille. Il appartient à l'Etat de le rappeller en toute simplicité. Les élus locaux, notamment municipaux, ne manquent pas, souvent de façon très pédagogique, de rappeler chacun à ses devoirs quand beaucoup ne se préoccupent que de leurs droits.

Cette remarque tirée de l'expérience montre, à l'évidence, que tout ne peut être décidé à Paris et qu'il convient de faire confiance aux régions, départements et communes pour traiter au mieux le difficile problème de l'enseignement dans le cadre régional ou local.

La décentralisation des décisions et la déconcentration des moyens constituent une bonne réponse au défi lancé par les lycéens.

L'enfant, encore plus que l'adulte, a besoin de répères tout proches de lui. C'est pourquoi j'affirme, à mon tour, que le milieu scolaire souffre d'un manque d'adultes aptes à fournir aux élèves un cadre de référence.

Jean d'Alembert, au XVIIIe siècle, estimait que « si l'éducation de la jeunesse est négligée, ne nous en prenons qu'à nous-mêmes et au peu de considération que nous témoignons à ceux qui s'en chargent ».

Cette affirmation, dont la vérité a traversé les siècles, rappelle les parents et les pouvoirs publics à leur devoir de mieux considérer les maîtres qui enseignent dans des conditions rendues difficiles par la volonté, a priori généreuse, de présenter 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat.

Mais il appartient aussi aux enseignants de lutter contre l'immobilisme des syndicats.

Le général de Gaulle disait avec regret : « Trop souvent, les enseignants se lèvent avec le désir de faire la révolution, mais se couchent le soir sur le mol oreiller du conservatisme ». Voilà une contradiction souvent vérifiée et qui, finalement, freine bien des évolutions.

Monsieur le ministre d'Etat, la progression arithmétique de votre projet de budget n'est pas la solution de l'équation psychologique et qualitative qui se pose à l'éducation nationale aujourd'hui. (Bravo! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Belot.

M. Claude Belot. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais attirer l'attention des responsables du ministère de l'avenir sur un certain nombre de points qui concernent en particulier l'enseignement supérieur.

Le premier de ces points est celui du devenir des jeunes. Ils sont de plus en plus nombreux à être bachelier et ils le seront encore plus puisque, selon les chiffres officiels, dans les cinq ans à venir, on comptera 100 000 bacheliers supplémentaires, et parmi eux, beaucoup seront titulaires de baccalauréats technologiques.

Actuellement, beaucoup d'entre eux sont dans une situation extrêmement difficile s'ils veulent poursuivre leurs études.

Environ un tiers se portent candidats pour entrer dans des sections de techniciens supérieurs et tous les jurys qui procèdent au choix jugent en fonction des mentions obtenues. Ainsi, selon les situations régionales, on retient des candidats qui ont obtenu la mention bien ou la mention assez bien et ceux qui se présentent avec une mention passable ne sont pas admis. Autrement dit, les sections de techniciens supérieurs

sont extrêmement sélectives. C'est même là, me semble-t-il, que se pratique la sélection la plus sévère à laquelle peuvent être confrontés ces jeunes.

Une deuxième porte leur est ouverte, les I.U.T. Il y a actuellement environ 67 000 places dans ces instituts, soit, à quelques milliers près, le même nombre qu'il y a dix ans. A cette époque, on avait beaucoup développé les I.U.T. mais, depuis, on en a très peu créé. Or, de plus en plus, les titulaires d'un baccalauréat d'enseignement général qui veulent faire des études courtes souhaitent y entrer, si bien que les jeunes qui ont un baccalauréat technologique y trouvent difficilement des places, et seulement 25 p. 100 à 30 p. 100 d'entre eux y sont admis.

M. René Régnault. Très juste!

M. Claude Belot. Alors, que font les autres, les nombreux autres! Ils veulent - c'est dans l'air du temps et c'est tant mieux! - poursuivre des études supérieures. Ils vont donc vers la seule porte qui leur reste ouverte, l'enseignement supérieur traditionnel. Mais là, ils se trouvent, en général, en situation d'échec.

Telle a été la situation pendant des années, mais elle s'aggrave. En effet, les titulaires de baccalauréats C, F ou G sont candidats aux mêmes enseignements.

En début d'année, on examine les copies de façon tout à fait anonyme, en gommant les noms; mais on sait d'emblée de quelle section ils viennent. Et, en fin d'année, les taux d'échec sont anormalement importants pour les élèves des sections F et G. Les jeux sont faits d'avance!

Nous n'avons pas le droit d'être complices d'une situation dans laquelle des « sections de garage » ne servent qu'à entretenir les illusions des jeunes.

L'Etat fait des efforts financiers pour accueillir ces jeunes qui encombrent les amphithéâtres à la rentrée universitaire. Mais beaucoup se découragent en cours d'année et les amphithéâtres se vident. Ma longue expérience universitaire m'a fait constater que le mouvement s'amplifie.

Il faut trouver des solutions pour ces jeunes détenteurs de baccalauréats technologiques et qui constituent actuellement l'essentiel des échecs dans l'enseignement supérieur. Les solutions existent et elles ne coûteraient pas cher au budget de l'Etat.

Dans beaucoup de lycées publics, des équipes pédagogiques remarquables font tout ce qu'elles peuvent pour mettre au point des brevets de techniciens supérieurs et des régions souhaiteraient financer ces projets. C'est la solution pour tous ces jeunes titulaires de baccalauréats technologiques qui feront l'essentiel de nos bacheliers dans quelques années.

Sans pousser le paradoxe, on peut dire qu'une partie du problème de l'Université française prend sa source dans les lycées.

On en a peu parlé au cours de ces dernières semaines, mais, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, l'une des urgences pour l'éducation nationale, l'une des exigences morales auxquelles vous devez répondre c'est de prendre des mesures efficaces pour remédier rapidement à ces situations d'échec.

Je me permets de lancer un appel en faveur de ces jeunes parce que les solutions sont simples et faciles à mettre en œuvre. Mais elles relèvent d'une volonté politique qui ne s'exprime pas actuellement.

Dans ma région, Poitou-Charentes, on dit que, dans deux ou trois ans, il y aura douze sections de techniciens supérieurs, et pas une de plus. Pourtant, on sait que, dans les lycées, des équipes pédagogiques sont volontaires pour en créer cinquante.

Il faut étudier cette situation, d'autant que notre pays a besoin de cadres et que les sections de techniciens supérieurs offrent des cadres de qualité. Ouvrez donc de telles sections ! Cela vous coûtera moins cher que de créer des départements universitaires pour des étudiants qui n'y sont pas à leur place.

J'en viens maintenant aux conséquences de l'enquête que vous avez faite au printemps dernier auprès des régions.

Je comprends très bien le problème de la « dilatation des murs » de l'université. En tant que rapporteur du budget des charges communes, je connais bien l'état du budget de la nation. Donc, si les régions veulent participer, pourquoi pas ? Monsieur le ministre d'Etat, je vais maintenant vous apporter une information concrète d'autant que, dans le grand club qu'est le Sénat, nous essayons tous de savoir comment les choses se passent sur le terrain.

Dans les jours qui ont suivi les premières délibérations du conseil régional d'Aquitaine, le recteur de Bordeaux, agissant en votre nom, a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé: « Tous ceux qui ne sont pas domiciliés ou qui n'ont pas suivi leurs études secondaires dans l'académie de Bordeaux devront aller s'inscrire ailleurs ».

Il devait ignorer que Poitiers est à 240 kilomètres de Bordeaux, mais que son académie va jusqu'à 30 kilomètres de cette ville. Il devait également ignorer que, selon les traditions, la géographie, l'histoire, les jeunes des deux départements charentais sont toujours allés à l'université de Bordeaux!

Mais cette année, on les a mis dehors. C'est d'ailleurs d'autant plus étonnant qu'une bonne partie des enseignants des trois universités bordelaises sont Charentais! On a donc reconstitué « l'octroi » en matière universitaire!

Je comprends très bien votre souci de faire participer les régions au financement. En contrepartie, il serait logique qu'elles participent à la définition des missions de l'université. C'est de bonne guerre. De plus, cela va dans le sens du grand mouvement de décentralisation qui a été lancé.

Pourquoi y aurait-il dans le monde une seule grande armée d'autant que l'Armée rouge est en train de disparaître! Pourquoi l'éducation nationale n'évoluerait-elle pas? Pourquoi ne pas créer des unités plus localisées?

Il faudrait cependant que l'Université demeure ce qu'elle a toujours été, la représentante de l'universalité dans tous les sens du terme. De grâce! A partir du moment où l'on apprécie la qualité des équipes, leurs performances, ne reconstituons pas des « frontières »! C'est important, monsieur le ministre d'Etat.

- **M. Lionel Jospin,** *ministre d'Etat.* Cela peut être parfois un problème de décentralisation ou de déconcentration!
- M. Claude Belot. C'est un problème complexe, je le sais. Cependant, quand on connaît la complexité du système et sa spécificité, il est néfaste de dire : ceux qui habitent là iront à tel endroit ; les autres iront ailleurs.

Quelles sont les conséquences de telles décisions ? Je peux les décrire, moi qui suis maire de Jonzac, la sous-préfecture de Charente-Maritime la plus proche de Bordeaux, moi qui ai récemment eu le plaisir d'inaugurer un lycée dans ma commune !

Les riches ont résolu le problème, en achetant un domicile à Bordeaux ou en mettant leurs enfants dans les lycées privés de cette ville. Les autres ont protesté par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

Cela nous ne le voulons ni les uns ni les autres. Dans un pays d'économie libérale, la liberté d'inscription sera l'une des conditions de la démocratie sous toutes ses formes.

J'en viens au dernier thème de mon intervention. Il pourra vous paraître mineur, mais il est, lui aussi, important.

Cette année, les universités francaises ont refusé beaucoup d'étudiants étrangers de la Communauté économique européenne. J'admets qu'il y a pénurie de places. Néanmoins, l'accueil des étudiants étrangers est une tradition de l'université française, c'est un honneur pour l'université française que des étrangers viennent suivre ses enseignements.

- M. Jacques Sourdille. Très bien!
- M. Claude Belot. Il faudrait étudier très attentivement cette question.

Ainsi, le Minitel, cette particularité française, est d'un accès difficile pour eux. Mais ce n'est qu'un aspect de ce difficile problème, monsieur le ministre d'Etat. Je vous livre un sujet de réflexion, je ne vous propose pas de solution.

Autant j'ai été constructif en matière de lycée et de B.T.S., et en matière de lutte contre la reconstitution des « octrois » pour l'accès aux universités, pour lequel la solution est simple, puisqu'elle réside dans l'abandon des « barricades » et des « frontières », autant je sais bien que ce dernier problème est difficile à résoudre. Mais les universités doivent maintenir des traditions ; c'est à ce prix que vous serez réellement le ministre de l'avenir. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

- M. le président. La parole est à M. Sourdille.
- M. Jacques Sourdille. Après ces instants intenses, ces philippiques, ces écholalies, je voudrais, en quelques minutes, monsieur le ministre d'Etat, essayer de vous convaincre. Je dispose de sept minutes, 10 millions de francs lourds par minute donc!

Je souhaite vous parler d'un sujet particulier, vous faire reprendre pied dans les réalités territoriales, à savoir les transports scolaires, et vous faire comprendre qu'une incohérence supplémentaire aura marqué aussi l'évolution des dix dernières années.

Un département de taille très moyenne, 300 000 habitants, consacre effectivement 70 millions de francs à ses transports scolaires, soit 20 p. 100 de sa fiscalité; c'étaient 17 millions de francs il y a dix ans : 362 p. 100 de plus.

Or, tout cela s'est développé en dépit d'une surveillance tout à fait précise, d'une absence d'augmentation du prix au kilomètre au cours des quatre dernières années, et de la crise pétrolière.

Je voudrais vous faire sentir que cette incohérence de plus passe par un manque de respect total des partenaires territoriaux, ceux dont, à l'évidence, vous ne pouvez plus vous passer.

Voilà quelques instants, on a parlé d'une façon assez théorique des problèmes de décentralisation ou de déconcentration. Laissez-moi vous dire qu'il faut très problablement quitter ce terrain de la théorie pour savoir qui peut agir à la place de votre machine visiblement déréglée.

Pourquoi assistons-nous à cette extraordinaire dépense inutile? Tout simplement parce que la négligence de la concertation est confondante! Nous la retrouvons dans ces zones rurales qui, certes, se dépeuplent, mais ne perdent pas pour autant leur valeur économique. En effet, tous les départements ne sont pas désertifiés et l'économie agricole est l'une des forces de notre pays.

Les fermetures de classe sont décidées pour récupérer un poste d'instituteur, ce qui vous permet de respecter des normes nationales; mais vous ne regardez pas un instant si l'économie réalisée par votre ministère ne s'accompagne pas d'une dépense égale et parfois supérieure – nous pourrions vous le démontrer – en termes de transports scolaires. En effet, pour un poste d'instituteur récupéré, cinquante, quatrevingts, voire cent vingt élèves de villages voisins sont obligés de circuler dans le plus grand désordre. Tout cela se passe sans que les élus locaux aient été associés à la réflexion et sans qu'ils aient pu faire valoir des arguments qui seraient même purement financiers.

Par ailleurs, nous assistons, avec des menaces portant sur certains regroupements que vous jugez insuffisants, à des allongements de circuit, qui sont sans commune mesure avec le gain obtenu : il n'est pas rare de voir des élèves de l'enseignement primaire faire des trajets de 25 kilomètres deux fois par jour, matin et soir – le double, bien entendu, pour le véhicule, qu'il faut payer à son prix – quand ce n'est pas quatre fois par jour!

En matière d'enseignement primaire, les choix sont entièrement laissés aux communes et aucune réflexion intercommunale n'est obligatoire. Nous assistons même, de temps en temps, à des contradictions absolues entre les décisions prises et les schémas qui avaient été arrêtés par les inspecteurs d'académie, lesquels sont obligés de « lâcher » au dernier moment, parfois après la rentrée, devant des décisions de parents d'élèves que rien n'a pu maîtriser. Il reste alors aux départements à payer les nouvelles additions!

Je ferai part de mon étonnement sur d'autres incohérences, monsieur le ministre d'Etat; des structures d'enseignement spécialisé fleurissent dans la plus grande contradiction : classes de perfectionnement, classe d'adaptation, sections d'éducation spécialisée, classes d'insertion professionnelle par alternance, formations complémentaires d'initiative locale. A chaque fois sont prises des décisions, que l'on peut qualifier parfois de technocratiques ou de purement psychologique, qui sont sans rapport avec les désirs des familles ni avec la réalité des capacités des enfants.

Elles se traduisent, à la fin des fins, par de nouveaux transports scolaires, c'est-à-dire par des allongements en termes non seulement de kilométrage, mais aussi de durée, pour des élèves déjà lourdement handicapés scolaires, obligés de gagner, par des circuits complexes, non pas le chef-lieu de

canton, où se trouvent leurs compagnons, mais le chef-lieu d'arrondissement, car c'est là qu'une place dans une classe d'éducation spécialisée, très spécialisée parfois, leur a été trouvée.

Nous ne sommes pas convaincus, monsieur le ministre d'Etat, par ces décisions prises bien souvent dans la solitude, sans, en tout cas, que les financiers finaux de ces opérations aient jamais été entendus.

Je voudrais une fois de plus vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que l'enfant doit effectivement, à notre avis, constituer la priorité. Mais, dans ce domaine, s'agit-il toujours du bien de l'enfant ou ne prend-on pas plutôt en compte des théories souvent mal étayées ou, en tout cas, changeantes de ministre en ministre?

Monsieur le ministre d'Etat, je vous demanderai, en conclusion, de respecter le partenaire obligé que sont les collectivités locales. Les exemples d'incohérence sont tels que nous avons été profondément choqués d'entendre accuser les conseils régionaux d'avoir une part de responsabilité dans la crise lycéenne, alors que, visiblement, jamais autant n'avait été fait, et avec autant de conscience, depuis la mise en place de la décentralisation.

- M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Comme c'est vrai!
- M. Jacques Sourdille. C'est un mauvais exemple, si vous voulez que continue le dévouement des conseils généraux qui, visiblement, supporteront le plus la charge financière des intercommunalités dans le domaine de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre d'Etat, plutôt que de réunir des comités départementaux d'éducation nationale, dans lesquels s'affrontent tant d'irresponsables, mieux vaudrait, s'agissant de tous ces problèmes liés aux transports scolaires, engager sur le terrain une concertation sérieuse entre les responsables de votre ministère et les conseils régionaux ou les conseils généraux, qui sont vraiment chargés de répondre aux besoins; cela permettrait d'aboutir à d'authentiques contrats éducatifs localisés sur lesquels nous pourrions compter, sans que des changements interviennent annuellement, souvent au plus mauvais moment.

Dites-vous bien, monsieur le ministre d'Etat, que si vous n'avez pas eu, dans les collèges, la mauvaise surprise que vous avez eue dans les lycées, c'est probablement grâce à la décentralisation et aux responsabilités qu'ont bien voulu prendre, à la place de votre ministère, les élus des assemblées locales! (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

- M. Michel Dreyfus-Schmidt. Qui a fait la décentralisation ? C'est vous ?
 - M. le président. La parole est à M. Papilio.
- M. Sosefo Makapé Papilio. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, encore une fois, je viens plaider à cette tribune pour l'enseignement privé catholique du territoire des îles Wallis-et-Futuna, territoire que je représente au sein de cette honorable assemblée.

Comme vous le savez tous, ce petit territoire des antipodes est le benjamin des territoires français d'outre-mer, puisqu'il est territoire français depuis un peu moins de trente ans.

Or, voilà plus de cent cinquante ans, en 1837 exactement, nous étions christianisés par les missionnaires français, et la mission catholique, depuis lors, assurait bénévolement l'enseignement.

En 1968, l'assemblée territoriale a voté une délibération exprimant le vœu de nos populations de voir l'enseignement, dans le territoire, assuré par la mission catholique et financé par l'Etat.

En 1969, une convention fut donc signée par l'Etat et par la mission catholique; un avenant y fut ajouté en 1974. Cela fut normalement appliqué jusqu'en 1981.

C'est alors que la convention de 1969 fut violée et l'avenant de 1974 supprimé.

Suite à l'intervention de l'assemblée territoriale, le secrétaire d'Etat aux territoires d'outre-mer nous montrait la loi de séparation entre l'église et l'Etat, adoptée en France à la fin du siècle dernier. Mais Wallis-et-Futuna est un territoire français depuis 1961, et l'article 3 de la loi organique prévoit le respect de nos coutumes et de notre religion.

Monsieur le ministre d'Etat, si le gouvernement dont vous êtes membre s'applique tellement à prêcher la décentralisation, pourquoi la faire dans certaines régions et pas dans nos îles? Il existe certains territoires français, pas si éloignés que cela de Wallis-et-Futuna, où vous déployez tous les moyens humais et financiers pour encourager le retour aux sources de leur identité culturelle.

A Wallis-et-Futuna, nous avons encore notre entité culturelle, nos rois, nos chefferies traditionnelles, et notre foi s'exprime à travers la religion catholique. Pour cela, nous mettons notre entière confiance dans la mission catholique pour assurer l'enseignement primaire et l'éducation de nos enfants.

Il semble très à la mode, de nos jours, de rechercher ses racines culturelles et de se mettre en quête des valeurs profondes de la vie. A Wallis-et-Futuna, nous ne connaissons pas encore ce malaise. Mais, aujourd'hui, je me pose la question : est-ce une chance ou une malchance ? Faut-il perdre notre identité culturelle et voir nos jeunes se confronter aux problèmes des sectes pour que le gouvernement dont vous êtes membre s'intéresse davantage à notre sort ?

Monsieur le ministre d'Etat, vous savez quels événements se sont produits sur mon territoire au cours des derniers mois. Le syndicat de l'enseignement privé a manifesté et a déclenché une grève qui a duré un mois. Il envisage de relancer le mouvement à la rentrée prochaine, c'est-à dire début mars 1991.

Monsieur le ministre d'Etat, il semble que le Gouvernement que vous représentez, s'évertue à travers l'administration locale, à démolir nos habitudes, nos coutumes et nos valeurs profondes, afin de les remplacer par la laïcité et par une idéologie partisane que nous ne pouvons partager. (Protestations sur les travées socialistes.)

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, l'enseignement du territoire est perturbé régulièrement par des actions des personnels enseignants métropolitains. Cela signifie que l'éducation de nos enfants ne se fait pas dans de bonnes conditions.

Il est particulièrement urgent de prendre des mesures afin d'actualiser la convention et son avenant de 1988. Il faut aussi prendre en considération l'accroissement continu des charges qui incombent à l'enseignement primaire. Pour cela, il convient de normaliser la situation du personnel enseignant par une revalorisation des salaires selon de nouvelles grilles indiciaires et de nouvelles bases de calcul.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous ai posé déjà plusieurs fois la question et je suis au regret de constater qu'aucune mesure favorable n'est venue en réponse.

Afin de tenter d'apporter des solutions à ce délicat problème, permettez-moi de vous faire deux propositions nouvelles.

La première serait de nous aider à créer une association de gestion pour que la loi de décentralisation soit pleinement appliquée et que l'enseignement privé catholique puisse gérer ses crédits.

La seconde proposition viserait à ce que les conseillers pédagogiques de l'école privée catholique soient recrutés par la direction de l'enseignement catholique.

J'ajouterai à ces deux idées une troisième suggestion, qui concerne directement l'examen du projet de loi de finances pour 1991. En effet, l'urgence de la situation de l'école primaire, à Wallis, pourrait être l'occasion d'utiliser la réserve parlementaire, ce qui présenterait au moins le mérite de régler les questions financières.

Enfin, sur un plan général, je rappelle que la majorité sénatoriale a déposé une proposition de loi visant à permettre le financement des dépenses d'investissements des établissements privés par les collectivités territoriales. Cela me semble être une idée bonne et de nature à régler bon nombre de problèmes matériels.

Monsieur le ministre d'Etat, voilà ce que je souhaitais vous dire afin que vous compreniez bien la situation de Wallis-et-Futuna.

En conclusion, je vous demande avec insistance d'étudier, de signer et d'appliquer un avenant pour 1991. Cela permettrait de réaliser le souhait des enseignants de Wallis-et-Futuna, à savoir que soit rattrapé le retard causé par la non-application de la convention de 1969 et par la suppression de l'avenant de 1974.

Il est plus que nécessaire de faire cesser un conflit quiporte préjudice au droit fondamental de l'enseignement et qui prive nos enfants des mêmes chances que ceux de la métropole. Monsieur le ministre d'Etat, j'espère que, ce soir, j'obtiendrai des assurances de votre part. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

- M. le président. La parole est à M. Hamel.
- M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ainsi que l'a affirmé la décision du Conseil constitutionnel en date du 23 novembre 1977, l'existence de l'enseignement privé permet l'exercice d'une liberté de choix reconnue par les lois de la République.

En insistant comme je vais le faire sur l'enseignement privé, j'ai le sentiment de ne manquer ni aux lois ni à l'idéal de la République, bien au contraire! Il est certain – je ne suis d'ailleurs pas le seul à le dire et les arguments que je vais utiliser ont largement été développés par notre collègue M. Séramy avec toute l'autorité qui s'attache à sa fonction de rapporteur et à sa connaissance des problèmes scolaires – qu'une série de facteurs commence à entraver le développement naturel de l'enseignement privé et je le déplore.

Certes, m'objecterez-vous, les crédits d'aide aux établissements d'enseignement privés progressent dans la loi de finances pour 1991. Je n'en disconviens pas : le total des crédits qui lui sont consacrés atteint, en effet, 27 milliards de francs

Toutefois, avec cette somme, l'enseignement privé ne recevra que 12,7 p. 100 du total des dotations de l'enseignement scolaire alors que ses effectifs atteignent 17 p. 100 des jeunes scolarisés.

De plus, même si, globalement, les moyens de fonctionnement attribués à l'enseignement privé augmentent, proportionnellement, leur insuffisance s'aggrave. De plus, les obstacles opposés aux collectivités locales pour les empêcher de doter les établissements d'enseignement privés des subventions qu'elles souhaiteraient leur accorder se renforcent.

La récente interprétation par le Conseil d'Etat des dispositions de la loi Falloux, qui date de 1850 - elle a donc 140 ans - aurait pour conséquence, si les textes actuellement en vigueur n'étaient pas modifiés, de provoquer une asphyxie de l'enseignement privé. En fait, notamment avec l'article 87 du projet de loi de finances, le Gouvernement a programmé la suppression des fonds Barangé.

Cela est inquiétant à un double titre. La suppression d'une telle allocation, d'une part, prive l'enseignement privé de 64 millions de francs et, d'autre part, est révélatrice d'un renouveau de prévention et d'hostilité gouvernementale à l'encontre de l'enseignement privé.

Il y a d'abord eu la méthode de choc, la méthode frontale : celle de M. Mauroy. Ne commençons-nous pas, maintenant, à assister au développement d'une méthode, certes plus incidieuse, mais qui, en fait, aboutit au même résultat?

Un sénateur du R.P.R. C'est sûr!

M. Emmanuel Hamel. Votre excellent collègue, pour qui j'éprouve personnellement de la sympathie – qui ne peut en avoir à l'égard de M. Charasse avec sa vitalité et son sens si percutant de l'humour? – le ministre chargé du budget a justifié la suppression de cette allocation de scolarité par son caractère désuet. Or, son régime actuel date de 1965!

Monsieur le ministre d'Etat, si l'allocation de scolarité vieille de vingt-cinq ans est désuète, comment expliquez-vous que le Gouvernement veuille s'en tenir à la législation en vigueur, à savoir la loi Falloux qui, elle, est vieille de 140 ans ?

Monsieur le ministre d'Etat, la commission des affaires culturelles comme la commission des finances ont demandé au Sénat de supprimer l'article 87 du projet de loi de finances et, par conséquent, de condamner la suppression de l'allocation de scolarité. J'espère que cela va vous faire réfléchir! Les conseils généraux risquent de ne plus pouvoir compenser, par des subventions aux établissements privés, la perte de l'allocation scolaire!

Dans un souci de paix scolaire, monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de vous rappeler les termes de l'exposé des motifs d'une proposition de loi qui est présentée par les présidents et les membres des groupes de l'union centriste,

du rassemblement pour la République ainsi que de l'union des républicains et des indépendants du Sénat, et qui tend à moderniser les règles du financement des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales. Je n'en lirai que quelques phrases, mais elles sont essentielles.

- « La Constitution de la Ve République affirme clairement l'existence de la liberté de l'enseignement dans notre pays. »
- « Néanmoins l'exercice de cette liberté ne peut être effectif que si les moyens lui sont donnés de s'exercer. »
- « L'arrêt du Conseil d'Etat du 6 avril 1990 département d'Ille-et-Vilaine - a mis en relief l'obsolescence des dispositions législatives sur le financement de l'enseignement privé. »
- « Le Conseil d'Etat, dans l'arrêt précité, insiste sur le fait que cet article 69 – de la loi du 15 mars 1850 – n'ayant fait l'objet d'aucune abrogation expresse ne peut pas non plus être regardé implicitement abrogé par une loi postérieure. »
- « Compte tenu de la situation ainsi créée par cette décision du Conseil d'Etat, le temps est venu d'actualiser la législation en la matière et de l'adapter en particulier à la logique des lois de décentralisation. »

Monsieur le ministre d'Etat, n'opposez pas une fin de nonrecevoir à une révision de la loi Falloux de 1850, de la loi du 30 octobre 1986 et de la loi Debré de 1959. Je vous le dis avec gravité: redoutez de ranimer ce qu'on a appelé, hélas! la guerre scolaire si vous refusez, après l'arrêt du 6 avril du Conseil d'Etat, de réviser une loi de 1850, laquelle limite les subventions des collectivités territoriales à 10 p. 100 seulement des dépenses d'investissement des collèges et des lycées privés, et cela parce que vous voulez, avez-vous dit, éviter un risque de dérive!

Je terminerai par une citation, celle d'un homme qui a servi l'éducation nationale et qui a même été promu recteur, l'une des responsabilités les plus importantes, je veux parler du recteur Pecheul. Il écrivait, après la dernière rentrée scolaire: « L'enseignement privé est aujourd'hui étouffé et condamné à une mort lente. Marginalisé, il est exclu des réformes. Plus de 3 000 postes d'enseignants lui font aujourd'hui cruellement défaut. Ils représentent pourtant 17 p. 100 de la population scolaire. Si l'on n'y prend pas garde, il n'y aura bientôt plus de liberté de l'enseignement dans les faits. »

Monsieur le ministre d'Etat, il dépend de vous que cette prévision ne se réalise pas. N'assumez pas la responsabilité de réveiller la guerre scolaire par réaction contre l'asphyxie progressive de l'enseignement privé. Ce serait trop triste et trop grave! (Applaudissements sur les travées du R.P.R. de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

- M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vive Falloux!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je crains de ne pouvoir vous répondre que longuement compte tenu du nombre des interventions, de la multiplicité des questions posées, des interpellations et de la polémique qui a animé certains d'entre vous ils sont loin d'être la majorité, heureusement! du moins si je m'efforce de répondre à tous. Monsieur le président, vous me le pardonnerez, et peut-être aussi me rappellerez-vous à la sagesse ou à plus de rythme. Je le ferai alors aux dépens d'une réponse plus circonstanciée et au prix d'un certain schématisme.
- M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez la parole pour le temps que vous le souhaitez : en vertu de l'article 31 de la Constitution.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je vous en remercie, monsieur le président.

Tout d'abord, de M. Leyzour je répondrai au rappel au règlement pour qu'il ne soit pas dit, ici ou ailleurs, que les problèmes des étudiants de Brest, qui manifestaient cet aprèsmidi, n'ont pas reçu de réponse de la part du ministre!

Les créations d'emplois d'enseignants seront publiées à la mi-janvier avec tous les autres emplois de l'ensemble des universités. Les créations d'emplois de personnels I.A.T.O.S. seront également annoncées vers la même date. Les opérations de construction concernant les locaux pédagogiques ou

les lieux de restauration figureront dans le schéma « Université 2000 », qui est actuellement en cours d'élaboration et de concertation avec tous les partenaires de l'Etat : universités, collectivités territoriales – villes, conseils généraux et conseils régionaux.

Je m'étonne donc que des étudiants, à Brest, réclament l'annulation de ce schéma « Université 2000 » ! Je n'y comprends plus rien.

De plus, l'université de Brest a été signataire d'un contrat pluriannuel de quatre ans, dont les engagements seront respectés année après année, voire vraisemblablement dépassés. Je comprends donc mal qu'avant même que soient prises les décisions certains manifestent sans avoir connaissance de ce qui sera attribué à l'université de Brest!

Quant à une demande d'audience de ces étudiants, formulée auprès de mon conseiller spécial, il y a, à Rennes, un recteur, le recteur Maisl, qui est tout à fait mandaté, puisqu'il est mon représentant, pour recevoir la délégation d'étudiants qui le souhaiterait. Il l'a d'ailleurs fait savoir à ma demande. Ce rappel n'est, je crois, pas inutile à une époque où l'on évoque à ce point les risques de la centralisation!

Je répondrai maintenant à M. Delong, rapporteur spécial de la commission des finances pour l'enseignement scolaire.

Il a évoqué un budget très bien doté, mais qui présente pourtant des difficultés.

Si ce budget est bien doté, c'est que le Président de la République a fixé comme première priorité à son action pour le deuxième septennat : l'éducation nationale. S'il a cru bon de la fixer, c'est que le retard accumulé, particulièrement dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, et les flux croissants de lycéens et d'étudiants impliquaient effectivement une telle priorité et des efforts considérables.

Il n'est donc pas contradictoire qu'en même temps le budget de l'éducation nationale augmente sensiblement et que nous soyons face à des tensions, car c'est la réalité de la démographie scolaire qui le veut.

On a parlé de la crise de recrutement des enseignants. J'ai été le premier à m'exprimer de façon précise sur ce problème. Mais, cette crise de recrutement, ce n'est tout de même pas moi qui l'ai créée! J'ai à y faire face. Et je commence à y apporter des réponses par des procédures de prérecrutement, par une revalorisation de la rémunération des enseignants, à laquelle nous n'aurions pas eu à procéder si elle avait été engagée avant nous, ...

M. René Régnault. Eh oui!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. ... et par une meilleure formation de ces enseignants au sein des instituts universitaires de formation des maîtres.

M. Delong, rapporteur spécial, a évoqué le recrutement des enseignants du second degré. Mesdames, messieurs les sénateurs, la comparaison des volumes de recrutement du second degré entre 1988 et 1989 fait apparaître une progression très sensible. S'agissant des postes mis au concours externe, agrégation, C.A.P.E.S., C.A.P.E.T., C.A.P.E.P.S., ils progressent de plus de 65 p. 100. Quant aux enseignants admis aux mêmes concours, leur nombre augmente de 59 p. 100.

Il a été envisagé, c'est vrai, de faire appel à des enseignants retraités afin de compléter le potentiel d'enseignement. Mais, eu égard au caractère très limité de la rémunération qui peut leur être servie dans le cadre des dispositions en vigueur du code des pensions, cette expérience ne peut revêtir qu'un caractère restreint.

Votre rapporteur a également évoqué la suppression de la physique et de la chimie dans les classes de sixième et de cinquième. Je rappellerai que, lors de l'introduction, en 1976, de ces disciplines – beaucoup d'entre nous ont étudié dans des lycées où ces enseignements n'étaient pas dispensés en sixième et en cinquième –, les oppositions les plus dures étaient venues de la société des agrégés et d'un certain nombre de personnalités du S.N.E.S., qui maintenant protestent contre leur suppression.

Si vous voulez prendre connaissance du point de vue d'un très grand scientifique français, qui, sur ces sujets, peut s'exprimer avec plus d'autorité que d'autres, lisez l'article que Philippe Nozières, physicien français, l'un de nos plus grands savants, professeur au Collège de France, a écrit dans le Monde sur ces questions. Vous verrez que ce sont bien des motifs pédagogiques qui nous ont incités à prendre cette décision.

Le conseil national des programmes a vocation à examiner l'ensemble des rapports entre l'enseignement de la technologie, l'enseignement de la physique et de la chimie dans les classes de sixième et cinquième, mais aussi dans celles de quatrième et de troisième, où l'enseignement sera renforcé. C'est cet examen d'ensemble qui justifie les mesures qui sont prises.

Alors que nous créons des milliers – je devrais même dire des dizaines de milliers – de postes depuis trois ans, nous ne pouvons accepter l'argument selon lequel ce serait essentiellement pour des raisons d'économie de postes que cette décision aurait été prise, même si je suis parfaitement prêt, en tant que responsable de l'éducation nationale, à reconnaître que, lorsque nous rencontrons des problèmes de recrutement de professeurs de physique, par exemple, il n'est peut-être pas irrationnel, pour une période donnée, de concentrer nos forces sur un dispositif plus équilibré sur le plan pédagogique.

M. Delong a également évoqué les textes relatifs aux I.U.F.M. Je voudrais préciser qu'ont été publiés à cette date la loi de dévolution des biens, ainsi que le décret sur l'organisation des I.U.F.M., qui date du 28 septembre 1990. Le décret de création des trois premiers I.U.F.M. est actuellement soumis au Conseil d'Etat et le décret d'option des personnels devrait sortir d'ici au début du mois de janvier.

Par ailleurs, pour les trois premiers I.U.F.M. de Grenoble, de Lille et de Reims, directeurs, secrétaires généraux et agents comptables ont été nommés; des conventions avec les conseils généraux ont été conclues.

M. Delong s'est posé la question - mais il connaissait la réponse - de savoir comment se rattachaient aux différents exercices budgétaires les 4,5 milliards de francs supplémentaires dégagés par le Gouvernement. On l'a dit : 2 milliards de francs sont en réalité constitués par des prêts à des taux bonifiés accordés par la Caisse des dépôts et consignations ; 2 milliards de francs représentent des crédits supplémentaires pour un fonds de rénovation des lycées - ils ont été, vous le savez, intégrés par amendement au collectif budgétaire de 1990 - enfin, les 0,5 milliard de francs de crédits destinés à l'aide sociale, à l'innovation ou au recrutement de personnels, ils proviennent d'un amendement au projet de budget de 1991, et sont donc examinés dans le cadre de sa discussion.

M. Delong a demandé également ce qu'il en était des trois premiers I.U.F.M. et pourquoi, de trois prévus initialement, on procédait à une généralisation.

Les trois I.U.F.M. de Lille, de Grenoble et de Reims n'ont pas été considérés comme des instituts expérimentaux, dont il faudrait tirer le bilan avant de passer à la généralisation. Il s'agit de trois I.U.F.M. pilotes, dont nous faisons le bilan, certes, au fur et à mesure, mais nous avons toujours eu l'intention de procéder à une généralisation rapide, car on ne peut pas laisser les futurs étudiants ou les jeunes déjà recrutés par les écoles normales ou les C.P.R. dans un système de transition pendant deux ou trois ans.

M. Delong, à plusieurs reprises, est revenu sur l'objectif visant à porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Ce n'est pas moi qui ai lancé ce mot d'ordre, vous le savez très bien. Il a été, je crois, d'abord avancé dans un rapport, assez ancien d'ailleurs, puis popularisé par l'un de mes prédécesseurs Jean-Pierre Chevènement. Mais je me souviens que son successeur, M. Monory, avait, lui, retenu un objectif de 74 p. 100. Vous pouvez le constater, la différence n'est pas fondamentale

En tout cas, ce mot d'ordre impliquait un certain volontarisme. Avec Robert Chapuis, dans la préparation de la loi d'orientation et au cours de son adoption, j'ai milité pour qu'on se préoccupât non plus seulement des 80 p. 100 de jeunes portés au niveau du baccalauréat, mais des 100 p. 100 devant recevoir une qualification reconnue au cours de leur passage dans le système scolaire, 20 p. 100 obtenant le niveau du C.A.P. ou du B.E.P.

J'ai constaté que, conformément à un vieux modèle culturel français, ce mot d'ordre, popularisé d'ailleurs souvent de façon inexacte - « 80 p. 100 de bacheliers » - tendait

à être perçu dans la population de la manière suivante : « On s'occupe de 80 p. 100 des jeunes et on pense à eux essentiellement pour le bac ou pour les filières d'enseignement général et technique ». J'ai donc éprouvé le besoin, y compris au cours des dernières semaines, de bien marquer que notre objectif était toujours de nous efforcer de donner à 100 p. 100 des jeunes une formation ou une qualification reconnue à l'issue de leur passage dans l'enseignement secondaire.

Je répondrai maintenant aux questions posées par M. Clouet, rapporteur spécial de la commission des finances pour l'enseignement supérieur, qui, rompant avec le ton adopté par le précédent rapporteur, s'est exprimé avec beaucoup d'agressivité.

Je ne suis pas sûr, monsieur le rapporteur spécial, que broder sur le thème de mon incompétence supposée soit la meilleure façon d'engager le dialogue. En tout cas, je pourrais facilement trouver dans votre intervention des éléments qui me permettraient de vous retourner le compliment. Je ne crois pas que cela ferait progresser la discussion.

Vous avez parlé de l'enseignement supérieur comme d'un champ de ruines. Peut-être avez-vous pris les grues qui s'élevaient dans les universités avant la rentrée pour rattraper les retards accumulés dans les constructions pour des ruines!

Vous avez comparé également l'enseignement supérieur à un « pneu à bout de souffle ». Si un certain nombre d'enseignants chercheurs lisaient le compte rendu de nos discussions, ils seraient effrayés de la vision que vous avez de notre enseignement.

Et puis, monsieur le sénateur, pour faire la leçon, surtout sur le ton que vous avez employé, il faut pouvoir trouver, dans l'action des gouvernements que l'on a soutenus, des références un peu plus solides que celles dont vous pouvez vous réclamer.

En matière d'enseignement supérieur, vous seriez bien en peine d'en trouver au cours des années 1987 et 1988, à l'exception du projet de loi Devaquet qu'il vous a fallu retirer en hâte devant la colère des étudiants et des lycéens.

On chercherait avec peine un projet, une proposition constructive, une réalisation dont on puisse ensuite faire état. Je veux bien comparer ce que j'ai esquissé, parfois construit, souvent introduit et mis en œuvre dans l'enseignement supérieur, depuis deux ans et quelques mois, avec ce qui n'a pas été fait pendant les deux années où vous ne ménagiez pas vos votes au gouvernement de l'époque. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

De même, monsieur le rapporteur spécial, j'ai été choqué du mépris avec lequel vous avez évoqué l'attitude des enseignants ou les motivations des étudiants. Cette caricature ne fait pas progresser la discussion. Les enseignants et les étudiants, qui, certes, connaissent des difficultés, qui, certes, souhaitent que nous fassions un effort supplémentaire, sont quand même au courant des progressions budgétaires réalisées depuis deux ans.

Ils sont conscients de ce qu'a pu constituer pour eux l'édification de 226 000 mètres carrés de construction à un rythme rapide, de ce que signifie le plan « Université 2 000 » et les 16 milliards de francs qui y sont attachés, de ce que signifie la revalorisation des enseignants du supérieur, de ce que signifie la tentative de mettre en place un système de recrutement des enseignants du supérieur avec la création des centres d'initiation à l'enseignement supérieur, avec la création des monitorats d'enseignement supérieur donnant à de jeunes « doctorants » 9 200 francs par mois pour se préparer à leur future fonction d'enseignant chercheur.

Ils sont conscients de ce que représente l'augmentation des créations de postes d'enseignants ou de postes de personnels A.T.O.S.S. Ils savent certainement, en tout cas, que celui qui s'efforce de défendre le secteur de l'éducation nationale les respecte et parle d'eux en tenant compte de ce qu'ils sont et de ce qu'ils apportent.

J'ai noté dans votre intervention, monsieur le rapporteur spécial, une contradiction : vous déclariez que les régions n'étaient pas capables de nous aider, alors que vous-même – peut-être n'est-ce pas votre point de vue personnel, auquel cas je retire mon propos relatif à la contradiction – en tout cas, la plupart de vos amis politiques, vous considérez qu'il faut transférer la responsabilité de l'enseignement supérieur aux régions.

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Ils ont le droit de penser cela, mais je ne l'ai pas dit.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Ce que je constate – cela se confirme chaque jour – c'est que vous êtes pour ce transfert collectivement, mais jamais individuellement. Il faudra un jour que vous m'expliquiez ce mystère!

Puisque vous avez prétendu qu'il y avait de plus en plus d'emplois non pourvus dans l'enseignement supérieur, il faut, dans ce domaine également, que je contribue à votre bonne information, ce qui accroîtra votre compétence. (Protestations sur les travées du R.P.R.)

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'adopterai toujours à l'égard de chacun d'entre vous un ton correspondant à celui qu'il a employé à mon endroit. Ne vous imaginez pas que je suis à cette tribune pour me faire étriller sur la base d'arguments sommaires! Je vais vous en faire la démonstration à l'instant.

Je suis ici – je crois l'avoir montré à l'occasion de plusieurs discussions budgétaires – pour vous répondre aussi complètement que cela est nécessaire tout en vous respectant pleinement; mais, croyez-le bien, je ne laisserai à aucun moment la polémique sans réponse, surtout quand elle est infondée. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

S'agissant de la multiplication des emplois mis aux concours dans l'enseignement supérieur, le nombre des candidats a pratiquement triplé depuis deux ans, monsieur le rapporteur, puisqu'il est passé de 5 000 à 13 000. Quant au nombre d'emplois non pourvus à l'issue du passage devant le conseil national des universités, il est passé, dans le même temps, de presque 1 200, en 1988, à 380 aujourd'hui; il a donc été divisé par plus de trois!

L'évolution qui s'est produite est donc totalement contradictoire avec votre affirmation. Je m'en réjouis parce que cela témoigne que c'est peut-être dans l'enseignement supérieur que la réaction à nos propositions est la plus forte, et donc aussi la chance de réduire l'ampleur de la crise de recrutement

Vous avez dit également que nous ne connaissions pas le nombre des étudiants. Il est vrai qu'il n'est pas facile de répondre à cette question, et ce pour deux raisons essentielles

La première est qu'il est difficile de prévoir ce que seront les chiffres lorsque les motifs d'évolution ne sont pas purement démographiques – classes d'âge plus nombreuses ou plus creuses – mais tiennent à des changements de comportement, à la volonté, par exemple, de faire des études plus longues ou de s'orienter vers tel ou tel type de filière. Ainsi, les modifications du taux de réussite au baccalauréat, la prolongation des études des diplômés d'I.U.T. et de S.T.S. en second cycle sont des phénomènes nouveaux qu'il n'est pas toujours facile d'anticiper.

J'en viens à la seconde raison. Mon prédécesseur avait créé une direction de l'évaluation et de la prospective, la D.E.P., dont il avait confié la responsabilité à M. Boisivon, directeur très proche de M. Monory, que j'ai d'ailleurs gardé pendant plus de deux ans en raison de sa grande compétence, jusqu'à ce que lui-même, pour des raisons professionnelles et personnelles, souhaite changer d'affectation.

Mais, si je me félicite de la création de cette direction, force est de constater que c'est dans le domaine de l'enseignement supérieur, pour des raisons qui ne tenaient pas seulement à la D.E.P. ou au travail de M. Boisivon, bien au contraire, mais plutôt au manque d'habitude des universités de collecter des informations, que le système statistique était le plus défaillant. D'ailleurs, avec le successeur de M. Boisivon, c'est précisément sur ce dossier particulier que nous allons demander à la D.E.P. d'améliorer ses performances.

Après avoir, on peut le dire, dénigré les enseignants, monsieur le rapporteur, vous avez rendu hommage aux personnels A.T.O.S. Sur ce point, je suis d'accord avec vous.

Je souhaite toutefois vous poser une question, car on ne peut tout de même pas dire n'importe quoi sans courir le risque d'être contredit!

Pourquoi, alors que vous êtes si sévère envers le projet de budget que je vous présente, notamment en ce qui concerne les postes d'A.T.O.S., avez-vous accepté, sans mot dire, à l'époque du gouvernement de M. Chirac, les nombreuses suppression de postes d'A.T.O.S.?

M. René Régnault. Eh oui!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je vous donne les chiffres, qui ne peuvent pas être contestés: 1 080 postes d'A.T.O.S. de moins en 1986, 700 postes d'A.T.O.S. de moins en 1987.

Dès mon arrivée au ministère, j'ai fait prendre au Gouvernement la décision que l'on mettrait fin au gel des emplois vacants et à leur retrait, ce qui fut fait dans le budget de 1989. En 1990, il ne s'agissait plus de gel, mais d'obtenir la reprise des créations d'emplois d'A.T.O.S.; j'ai obtenu la création de 455 emplois. Aujourd'hui, dans le budget qui vous est présenté, ce sont 725 emplois, y compris les emplois dans le domaine de la recherche, qui sont prévus.

Je n'aurai pas la cruauté d'ajouter quelque commentaire que ce soit à cette confrontation de chiffres.

Vous avez prétendu, monsieur le rapporteur, que nous n'étions pas capables de dépenser les crédits de construction.

- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. C'est la Cour des comptes !
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Si vous regardez de près le rapport de la Cour des comptes, vous constaterez que les exemples qu'elle prend se réfèrent, dans la plupart des cas, à une période antérieure à celle de mon entrée en fonction.

En tout cas, je vous réponds. Le plan d'urgence, soit 226 000 mètres carrés construits à la rentrée de 1990, qui seront 271 000 mètres carrés au mois de janvier prochain, représente la meilleure réponse, puisque c'est plus de 1 milliard de francs qui ont été consommés pour sa réalisation. D'ailleurs, le taux de consommation des crédits de paiement, qui s'est redressé dès 1989, devra encore s'améliorer en 1990.

Enfin, monsieur le rapporteur, vous avez rappelé que je m'étais engagé à abonder de 10 millions de francs la subvention versée à la F.E.S.I.C. en gestion, parce que ces crédits n'étaient pas inscrits au budget. L'opération est en cours de réalisation, mais il est nécessaire de dégager une partie de ces crédits par voie de virements législatifs, ce qui sera fait dans le cadre du collectif de 1990. Je précise, en outre, que la consolidation de ces 10 millions de francs est prévue au projet de budget pour 1991.

Monsieur Séramy, vous avez à la fois souligné votre intérêt pour la cause que vous alliez défendre et évoqué un sentiment d'inutilité. Je dois dire que je peux comprendre ce sentiment, qui a d'ailleurs été également éprouvé par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Il est toujours un peu frustrant, pour un parlementaire qui participe à une discussion budgétaire, de voir qu'un mouvement se produit qui fait que ce qui ne paraissait pas possible le devient.

Mais, monsieur le rapporteur, vous êtes un homme politique suffisamment expérimenté pour savoir qu'il arrive que des mouvements se produisent et qu'un Gouvernement, qui a le sens de ses responsabilités, s'efforce d'apporter réponse.

Mme Hélène Luc. Et c'est bien!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Oui, c'est plutôt mieux que de dire non.

Après tout, en 1986, vous avez un peu fait la même chose, sauf que, vous, vous avez retiré un projet, alors que, nous, en 1990, nous avons ajouté des milliards de francs. Cela dit, comme j'estime qu'il était bon que vous retiriez ce projet, je ne peux pas vous en faire le reproche! Mais c'est peut-être mieux de faire un effort supplémentaire.

Vous savez fort bien que le ministre de l'éducation nationale que je suis s'efforce, lors de chaque discussion budgétaire, de se battre pour obtenir davantage.

M. René Régnault. C'est bien vrai!

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous avez un supporter!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Vous avez aussi évoqué le travail de la D.E.P. J'y ai fait allusion. Ce travail se poursuit, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Vous avez déclaré que la revalorisation ne pouvait suffire à régler ni la crise de recrutement ni les problèmes d'identité qui sont ceux d'un certain nombre d'enseignants.

D'abord, si l'on veut rendre une certaine idée d'eux-mêmes aux enseignants, mieux vaut que ne soient pas portés à leur connaissance un certain nombre de propos que l'on a entendus ou de caricatures qui ont été faites, ce soir, sur certaines travées, à l'occasion de ce débat, même si cela n'a pas été votre fait.

Vous le savez comme moi, au-delà des problèmes de revalorisation et de rémunération, il ne dépend pas seulement du ministre de l'éducation nationale qu'en termes de statut social, d'image collective, de représentation, la condition des enseignants se soit effectivement modifiée dans la société.

Si c'étaient d'autres problèmes, d'autres types de professions, d'autres conceptions de l'argent qui étaient mis en valeur et défendus, peut-être n'aurions-nous pas ces processus!

Lorsque vous avez affirmé que les professeurs devaient être des professeurs et pas des maîtres Jacques, M. Saunier vous a répondu qu'en fait ils devaient être aussi cela.

Cherchons un moyen terme, non pas entre vous et lui sur le plan politique, mais sur le plan de la conception. Fondamentalement, les professeurs doivent, certes, être avant tout des enseignants, et il est très important que les psychologues, les conseillers d'orientation, les conseillers d'éducation, qui sont des personnels spécialisés, aient toute leur place. Mais il est vrai aussi qu'un bon enseignant est un enseignant qui, ne se contentant pas de faire son cours, noue, avec les lycéens, voire avec les étudiants, un certain type de rapports, qui aborde un certain type de problèmes, si bien qu'il marque ses élèves par son influence.

Vous avez dit que j'aurai un successeur. Je vous réponds : heureusement !

Quant aux cinq personnalités auxquelles vous avez fait allusion, estimant qu'elles avaient écrit un article remarquable – je ne vais pas aborder, aujourd'hui, le fond de cet article – je suis surpris de voir qu'elles tendent de plus en plus à devenir vos maîtres à penser. Elles avaient été déjà largement complimentées, à la radio, par M. de Villiers. Elles seront sans doute sensibles à ce compliment que vous venez d'ajouter pour leur prestation.

Vous vous êtes dit réservé face à l'approche de la décentralisation. Je dois dire - sans doute est-ce là la diversité de cette Haute Assemblée qui fait son charme! - que j'ai un peu de mal à m'y retrouver entre ceux qui, appartenant parfois au même groupe politique, font des plaidoyers passionnés en faveur d'une décentralisation plus poussée du système éducatif et ceux qui, comme vous, font état de leurs réserves et de leur attachement à une unité maintenue du service public de l'éducation nationale. Ce sont là des contradictions qu'il vous faudra gérer.

Personnellement, j'estime que la déconcentration – j'aurai l'occasion d'y revenir – peut constituer la solution à une partie de ces problèmes.

M. Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement supérieur, a évoqué les progrès, selon lui insuffisants, faits dans trois domaines : les locaux, l'aide sociale et les statuts des enseignants.

En ce qui concerne les locaux, il m'a posé deux questions : pourquoi n'avez-vous pas fait plus vite ou tout de suite une programmation et pourquoi un plan d'urgence? Il nous est apparu que, pour assurer dans de meilleures conditions la rentrée universitaire, il fallait absolument réaliser ce plan d'urgence en quelques mois. Cela répondrait à une nécessité technique mais en même temps, sans doute, à une nécessité psychologique. Il fallait redonner confiance à la communauté universitaire et au monde étudiant.

Naturellement, ce plan d'urgence n'a de sens que s'il s'articule avec le plan à moyen terme, le plan « Universités 2000 » qui, lui, représente justement cette programmation que vous appelez de vos vœux.

En ce qui concerne l'aide sociale, sans doute peut-on faire plus, mais, là encore, c'est nous qui agissons, c'est nous qui relevons fortement le niveau des bourses, comme je l'ai montré tout à l'heure.

Vous vous êtes également interrogé sur la formation des enseignants et j'ai déjà dit que le monitorat était la réponse appropriée pour attirer les meilleurs des jeunes vers l'enseignement supérieur. D'ailleurs, il s'agit là d'un mouvement qui est en train de s'amorcer au point, parfois, de provoquer des

interrogations au C.N.R.S. De même, ce n'est pas un hasard si l'on constate qu'un certain nombre d'étudiants qui sont actuellement reçus à la fois à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale supérieure, s'orientent plus nombreux vers cette dernière.

- M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Ah!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Sans doute, se disent-ils que quelque chose est en cours dans l'enseignement supérieur qui vaut la peine d'être suivi.

Monsieur le sénateur, nous travaillons effectivement sur les problèmes du premier cycle – des colloques académiques ont déjà eu lieu sur les premiers cycles – et nous allons bientôt faire nos propositions et les soumettre à la concertation, ce qui impliquera aussi un travail sur la professionnalisation.

Vous vous êtes demandé également si les I.U.F.M. seraient pleinement de caractère universitaire. Je vous réponds oui : leur rattachement aux universités, en particulier pour les trois I.U.F.M. qui ont été créés, en témoigne, de même que la nature des directeurs qui seront choisis et le rôle essentiel qu'y joueront les universitaires.

Par ailleurs, il est évident que nous ne pouvions pas, d'abord pour mettre en place ces trois I.U.F.M., ensuite pour mettre en place les prochains I.U.F.M. à la prochaine rentrée, nous priver du potentiel de formation qui existe actuellement dans les écoles normales et dans les centres pédagogiques régionaux. Sinon comment assurerions-nous cette formation? Mais le système évoluera ensuite progressivement et prendra un caractère de plus en plus universitaire.

J'ai été très intéressé par l'intervention de M. Delfau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement technique. M. le secrétaire d'Etat chargé de cet enseignement dans notre équipe commune répondra à ses questions.

M. Saunier a eu raison de dire que l'enseignement de masse était là. On peut, effectivement, adopter une autre attitude et on la sent bien poindre en filigrane. On se souvient de certaines tentatives antérieures tendant à interdire le mouvement des lycéens vers les lycées ou des étudiants vers les universités, et qui visaient en fait à stopper les flux.

Il ne faudra pas s'étonner des conséquences d'une telle attitude: non seulement elle pourra être refusée à court terme par ceux à qui on veut l'imposer, mais elle risque en outre d'avoir d'autres conséquences si on exclut de la formation une masse croissante de jeunes comme cela se fait, par exemple, en Grande-Bretagne, au point de provoquer une inquiétude majeure sur l'évolution du système d'enseignement secondaire britannique.

Si l'on accepte la donnée de l'enseignement de masse, alors on accueille tous ces jeunes. Dans ce cas, comme vous l'avez dit, il faut adapter les institutions à cette évolution quantitative et à cette diversification des lycéens.

Les moyens sont-ils à la hauteur des besoins? Vous savez bien, monsieur le sénateur, que la réponse est non. Toutefois, ces moyens vont dans le sens d'une satisfaction accrue des besoins et il faudra poursuivre dans cette voie.

Comme vous, je crois qu'il faut parler d'une « fièvre de croissance » ou d'une « crise de croissance » – j'ai moi-même employé cette expression – mais certainement pas d'une crise de sénescence de ce système, encore moins d'un rejet.

Je ne voudrais pas, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous vous mépreniez sur le sens des demandes formulées par les jeunes au cours de leur récent mouvement. A aucun moment, dans les discussions que j'ai eues – j'ai discuté près de vingt heures avec eux, précisément, concrètement, à partir de leur vécu – ils n'ont comparé l'éducation nationale à un monstre. En effet, ils la vivent dans la réalité de leur unité scolaire, de leur établissement, qui, excepté quelques grandes cités scolaires bâties dans les années soixante et soixante-dix, sont généralement de taille humaine. Ils n'ont donc jamais décrit l'éducation nationale comme un monstre. Ils ont simplement demandé des moyens en matériel plus importants et des enseignants plus nombreux.

Ne vous trompez pas sur ce diagnostic. Puisque vous aspirez, semble-t-il, et c'est bien légitime en démocratie, à être confrontés à ces problèmes si le peuple vous en donne l'occasion, ne pensez pas que vous pourriez vous en tirer face

aux jeunes par je ne sais quelle réforme visant à décentraliser ou portant sur les structures. Ce n'est pas sur ce terrain qu'ils nous attendent.

Il ne fallait pas se couper de la jeunesse, avez-vous dit, et vous avez raison. On peut toujours ironiser sur les coordinations et sur leur représentativité, sur ceux qui me faisaient face.

Si ma responsabilité devant ces jeunes et leurs parents, face à ce mouvement de masse, était de trouver une occasion de débattre avec eux, je suis plutôt fier d'en avoir eu l'occasion, au terme de ces quelques semaines.

En outre, si l'expérience qu'ils auront faite, et que je n'avais pas souhaitée, de ce premier mouvement et de ce premier engagement se termine, comme je le pense, sans amertume, mais avec la conscience d'avoir été entendu et d'avoir obtenu quelque chose, elle sera à mon avis positive. Il n'est jamais bon que les jeunes fassent leur première expérience civique, même maladroite et confuse, et en ressortent avec un goût amer dans la bouche. Ce ne sera pas le cas, me semble-t-il, de cette génération.

Il faut donner confiance aux enseignants, avez-vous dit. Mais, alors, il importe avant tout de ne pas parler, d'une certaine façon, des enseignants.

Vous m'avez également interrogé sur le problème des antennes, débat que nous avons déjà eu ici et dans d'autres circonstances.

Nous n'entendons pas, contrairement à ce qu'a laissé penser M. Clouet, dans une caricature, multiplier les antennes et en faire l'objet de je ne sais quel marchandage.

La France compte aujourd'hui plus d'un million d'étudiants, et 50 000 seulement suivent leurs cours dans des antennes universitaires. Cela donne la véritable mesure, réduite, de ce que représentent les antennes universitaires. Nous n'entendons pas les multiplier, surtout pas de façon anarchique.

Je précise, monsieur le rapporteur, qu'il n'y a pas de conditions financières particulières qui seraient imposées aux collectivités territoriales pour les antennes universitaires. En revanche, nous fixons des conditions et des critères qui vous sont connus : le rattachement aux universités mères ; une formation de premier cycle ; la présence d'un certain vivier de bacheliers et, donc, de lycéens ; la garantie d'un minimum d'environnement universitaire non seulement en termes de professeurs, mais aussi en termes de bibliothèques, de services de restauration et d'accueil. Ainsi, une taille critique justifie ou ne justifie pas la création d'une antenne universitaire.

Je précise que notre intention est plus de rationaliser la carte des antennes universitaires que d'en multiplier à l'excès le nombre....

- M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. ... même si nous allons en mettre en place un certain nombre.

Vous avez d'ailleurs compris que, dans bien des cas, face à l'afflux des lycéens, nous envisageons de créer des universités pluridisciplinaires. En effet, nous ne pensons pas qu'une université qui dépasse 20 000, 25 000 ou 30 000 étudiants soit une entité très facile à gérer. Les monstres sont parfois là où on ne les attend pas!

M. Lucotte, dans une longue intervention très intéressante, s'est fait l'avocat des enseignements artistiques et s'est interrogé.

J'hésite à lui répondre longuement, mais je tiens à lui indiquer que, contrairement à ce qu'il craint, nous continuons à avancer.

Trois lignes d'actions caractérisent, depuis plusieurs années, les efforts menés par le ministère de l'éducation nationale dans ce domaine : renforcement du dispositif existant pour les enseignements traditionnels – arts plastiques et éducation musicale – prise en compte de nouveaux domaines artistiques visant à intégrer, dans la formation des élèves, la diversité de la création contemporaine – théâtre, cinéma, audiovisuel, photographie – souci de permettre aux élèves d'exercer une réelle pratique.

Dans ce domaine de la formation, l'effort a été poursuivi selon les axes indiqués pour les années 1988 et 1989. Aux plans académiques s'ajoute le plan national de formation et les universités d'été. Ainsi, vingt-trois universités d'été concernant les enseignements artistiques, ouvertes aux personnels de l'éducation nationale et aux professionnels du secteur culturel, ont-elles été mises en place, en 1990, pour 900 sta-

Les services éducatifs implantés dans les établissements culturels - musées, archives - permettent d'accueillir les élèves en assurant un travail pédagogique adapté en relation avec leurs professeurs. Des enseignants apportent leur concours à ces services éducatifs : plus de deux mille heures supplémentaires sont réparties à ce titre.

Un tiers des projets d'action éducative - les P.A.E. - ont été consacrés à des activités artistiques en 1989 et 1990.

La semaine des arts, du 28 mai au 2 juin 1990, a été l'occasion de manifestations de plus en plus nombreuses dans les académies: théâtre, danse, concerts, expositions.

Ce bilan, succinctement évoqué, montre que la mise en place des mesures d'application de la loi se poursuit régulièrement, conformément aux orientations de cette loi sur les enseignements artistiques de 1988 et à l'article 1er de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

Cette progression s'effectue selon les axes suivants : diminution du déficit en heures de cours non assurées dans les enseignements obligatoires - j'insiste beaucoup sur ce point auprès des recteurs - diversification des domaines abordés dans les enseignements et activités artistiques ; pluralité des situations pédagogiques - aux enseignements obligatoires s'ajoutent des enseignements optionnels ou facultatifs ainsi que des activités comme les ateliers - mise en place d'actions de formation spécifique; développement du partenariat avec les professionnels du secteux culturel.

En ce qui concerne les atemers de pratique artistique mis en place en application de la loi de 1988, on constate une augmentation sensible dans les huits domaines existants : architecture, arts appliqués, arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, musique, photographie, théâtre et expression dra-

Cette augmentation se traduit de la façon suivante : 1 758 ateliers en 1988-1989 ; 2 060 ateliers en 1989-1990.

Pour la rentrée de 1991, il est proposé la création de trois nouveaux types d'ateliers dans les domaines suivants : art du cirque, lecture-écriture - je le signale pour ceux qui sont attachés comme moi aux apprentissages fondamentaux - et patrimoine, pour lequel une mesure nouvelle de 3,6 milions de francs est inscrite au projet de budget pour 1991, ce qui porte à 75 360 000 francs les moyens qui seront affectés aux enseignements artistiques pour l'exercice 1991.

Dans le premier degré, le programme de développement porte sur la formation initiale et continue des instituteurs et des formateurs, l'organisation d'ateliers pratiques artistiques dans les écoles normales, la proposition de nombreux stages d'enseignement artistique dans les plans départementaux, académiques et nationaux de formation, l'attribution d'une aide financière aux instituteurs maîtres-formateurs en arts plastiques et en éducation musicale, pour l'organisation d'animations et d'actions de formation des instituteurs, la réalisation d'outils pédagogiques, productions audiovisuelles, brochures mises à la disposition des formateurs et des instituteurs.

Sur l'augmentation et la diversification des activités et des pratiques artistiques des élèves de l'école élémentaire, je citerai les actions menées dans le cadre du partenariat avec le ministère de la culture : classes culturelles ; classes d'initiation artistique et classes de patrimoine; ateliers de pratique artistique et culturelle.

Quant aux actions pédagogiques dans l'enseignement primaire, elles comprennent des projets d'action éducative dans le domaine artistique, des activités de sensibilisation et d'expression artistique menées dans le cadre du fonds d'aide à l'innovation, actions menées avec la collaboration de partenaires culturels, dans le cadre de la politique d'action culturelle nationale et académique.

Quant au rapport d'exécution prévu par la loi, il sera pro-

duit cette année.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. M. Lucotte a cité l'exemple de l'Allemagne. Il faut tout de même savoir que les activités sportives et culturelles dont on parle tant en Allemagne, et qui se déroulent notamment l'après-midi, sont payantes. Elles ne sont ni gratuites ni assurées dans les éta-blissements ou autour des établissements, d'où une grande gêne pour les parents qui ne peuvent pas assumer cette charge financière, a tel point que cela à même été consi-déré - voyez comme il est des détours étonnants - comme l'une des causes de la dénatalité allemande.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Ah!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je répondrai maintenant à M. Habert, qui représente les Français établis hors de France. Il a raison d'indiquer que le budget de l'éducation nationale, dans son développement, ne sert pas directement les établissements étrangers. Cela tient à un choix de compétences, que vous critiquez, je le sais, avec constance. Ce n'est pas nécessairement le choix que j'aurais fait si j'avais été amené à prendre une décision. Mais, de toute façon, il s'impose à moi. Le Gouvernement n'envisage pas de remettre en cause ce choix fait en 1983 ou en 1984.

La création de l'Agence permettra, dans ce domaine, de faire un certain nombre de progrès. Mais il est vrai que je ne participe pas à la tutelle, même si j'ai des représentants dans son conseil d'administration.

Vous avez évoqué le problème d'un certain nombre d'enseignants à l'étranger. Je voudrais vous rappeler que, depuis le décret du 31 mai 1990, un nouveau système de rémunération des recrutés locaux titulaires de l'éducation nationale a été mis en place, unifiant les rémunérations et faisant bénéficier ces enseignants des mesures de revalorisation. Ces titulaires de l'éducation nationale recevront maintenant le traitement indiciaire auquel ils auraient droit en France. Mais seuls ces personnels en bénéficieront.

La titularisation des enseignants ne peut effectivement concerner près de 1 200 recrutés locaux non titulaires et payés à la discrétion des établissements. Le problème est posé. Il n'appartient pas directement à mon ministère de le régler. Par conséquent, cette question échappe, d'une certaine façon, à la discussion de ce projet de budget.

J'ai été frappé par ce que vous m'avez dit en ce qui concerne les bourses. Monsieur le sénateur, je suis tout à fait d'accord pour examiner ce dossier. En effet, a priori, je ne trouve pas normal que des étudiants français, de parents français à l'étranger, soient moins bien traités que des étudiants étrangers venant dans notre pays. Je vais demander au directeur des enseignements supérieurs d'examiner cette question et de voir comment nous pourrions, éventuellement, la faire traiter à l'échelon gouvernemental.

De même, je vais recommander aux recteurs et aux présidents d'université de mieux prendre en compte les problèmes d'inscription. Je vais examiner, avec le ministère des affaires étrangères, la façon dont nous pourrions améliorer le système de préinscription.

J'en viens au retour des forces françaises stationnées en Allemagne. Nous devrons, effectivement, nous adapter au fur et à mesure des rapatriements. Tous ces enseignants et leurs familles ne rentreront pas. Un certain nombre de mariages ont été contractés sur place, des habitudes de vie ont été prises. Par ailleurs, certaines divisions devraient être maintenues sur place. En toute hypothèse, il peut être intéressant de maintenir un réseau d'enseignement français en Allemagne, même sous des formes renouvelées. S'agissant de ceux qui souhaiteraient revenir en France, leur nombre n'est pas tel qu'il soit impossible de procéder, le moment venu, à un traitement personnalisé. Je précise qu'une enquête est en cours auprès de ces personnels pour connaître leur souhait. La question est donc étudiée très concrètement à l'heure actuelle.

Vous avez dit ne pas avoir été fier, vous trouvant à l'étranger, de voir les lycéens manifester. Si vous avez été attentif au monde extérieur, en tout cas en Europe - je ne parle ni des pays de l'Est ni des pays en voie de développement - vous avez pu constater que la France n'est pas le seul pays à avoir connu des mouvements de jeunes, étudiants ou lycéens, au cours de la dernière période. Il est simplement agréable, si vous cherchez un motif de fierté, de savoir que, dans notre pays, cela a été réglé démocratiquement et, de surcroît, par le dialogue.

Quant aux propositions du conseil national des programmes, dont certains vous inquiètent, je dirai que, pour l'heure, il s'agit non pas de décisions, mais de propositions, qui sont soumises à un examen contradictoire, à un débat. Le moment venu, il m'appartiendra de prendre mes responsabilités et de proposer des concertations sur ce point.

Enfin, je voudrais vous apporter une précision. Le conseil national des programmes ne propose pas de supprimer 25 p. 100 des enseignements de l'histoire, comme vous l'avez dit hâtivement. Cela concerne simplement la voie scientifique, en première et en terminale. C'est donc, quoi qu'on pense de cette suggestion dont nous aurons l'occasion de reparler, une mesure beaucoup moins grave que ce que vous avez dit.

M. Haenel, sénateur du Haut-Rhin, a renoué avec le ton catastrophiste et les caricatures, comme l'ont fait parfois certains d'entre vous. L'enseignement en dérive, l'enseignement en faillite, dites-vous.

Il m'était agréable au contraire - j'utilise cette transition - d'entendre M. Habert dire qu'il lui semble que notre enseignement, notamment secondaire, peut aisément supporter la comparaison avec l'enseignement de la plupart des pays européens à structure comparable qui nous entourent. Je ne parlerai pas des Etats-Unis, où un rapport intitulé: Nation at risk a été publié, qui fait état d'un véritable risque de catastrophe dans l'enseignement secondaire.

Vous avez donc tort, pour le prestige de votre pays, pour la vérité historique et pour le moral de l'institution, de vous livrer à des caricatures que rien ne justifie. Ce n'est pas ainsi que vous restaurerez l'image de l'enseignement français, à laquelle, paraît-il, vous êtes attaché.

Par ailleurs, vous m'avez reproché d'avoir élevé des adolescents au rang de pseudo-négociateurs. Non! La meilleure preuve, c'est que le relevé de décisions n'engage que le Gouvernement et l'Etat.

Nous étions conscients que ces jeunes gens, qui exprimaient des revendications et qui ont obtenu satisfaction sur un certain nombre de points, ne voulaient pas eux-mêmes se situer comme des négociateurs contractant avec moi. Il revenait donc à l'Etat de prendre ses responsabilités.

J'ai simplement essayé d'entendre ceux qui s'exprimaient, ce qui ne m'a pas empêché d'employer, pendant tous ces événements, un langage d'adulte.

Vous m'avez posé trois questions.

Vous m'avez, d'abord, demandé si je voulais déconcentrer. Je réponds : oui ! J'en ai donné des exemples dans mon intervention préliminaire. J'ai indiqué comment nous irions plus loin.

Vous m'avez, ensuite, demandé si je voulais décentraliser. S'il s'agit de décentraliser le recrutement, le paiement, la carrière des enseignants, les programmes nationaux, la pédagogie, les diplômes nationaux, je vous réponds : non !

Je constate d'ailleurs que nombre de vos collègues, y compris lorsqu'ils appartiennent à la même formation politique que vous, ne le veulent pas plus que moi.

En revanche, dans un certain nombre de domaines, je m'efforce de contractualiser nos rapports avec les collectivités territoriales, par exemple dans l'enseignement supérieur. Cela me paraît être une bonne démarche.

Enfin, vous m'avez demandé si je voulais désyndicaliser. Je vous réponds : non ! Je n'ai pas pour préoccupation de faire la chasse aux syndicats, comme cela paraît motiver plusieurs d'entre vous. Par ailleurs, je ne cogère pas le ministère de l'éducation nationale. J'avais cru que c'était plutôt au ministère de l'agriculture et à une autre époque que l'habitude de la cogestion avait été prise.

Vous m'avez aussi interrogé sur l'université de Mulhouse. A cet égard, la réponse est d'abord dans le travail régional qui est réalisé dans l'académie de Strasbourg pour élaborer, en concertation, avec le recteur Deyon et le préfet, mais aussi au contact des collectivités territoriales et des universités alsaciennes, les propositions et les réponses sur lesquelles j'aurai à réagir.

Ne me demandez pas, vous qui êtes des pourfendeurs de la centralisation, de décider tout d'un coup, du haut de cette tribune, pour l'université de Mulhouse! Ce que je puis vous dire, c'est que la création d'une université internationale à Mulhouse n'a pas de sens, pas plus pour cette université que

pour toute autre université. Il ne s'agit pas de créer des universités internationales. Il convient de veiller ou d'espérer que nos universités créent des liens avec des universités étrangères.

Nous avons toujours dit que, dans les contrats pluriannuels passés avec les universités, leur capacité à nouer des relations avec des universités étrangères était un des critères que nous prendrions en compte pour l'octroi des moyens qui leur seraient donnés.

Je crois d'ailleurs savoir que l'université de Mulhouse, à côté d'universités comme celles de Strasbourg, de Bâle et de Fribourg, s'est constitué un réseau pour opérer un certain nombre de coopérations. Voilà une façon très intelligente d'agir, plutôt que de baptiser telle ou telle université d'« internationale ».

Vous avez évoqué les problèmes de Sevenans? Je suis tout à fait préoccupé par le fait que ce rassemblement de population important du pôle Montbéliard, Belfort, notamment, puisse aussi avoir des perspectives universitaires. Cela fait partie du travail effectué par « Université 2000 ».

Vous avez encore évoqué les problèmes du bilinguisme, au nom de la déconcentration. Vous le savez, monsieur le sénateur, je recevrai l'ensemble des élus alsaciens, en tout cas tous ceux qui voudront bien se rendre à la rencontre qu'ils m'avaient d'ailleurs demandée. Le 18 décembre prochain, nous discuterons alors, avec vos collègues, de l'ensemble de ce dossier.

S'agissant du problème des collégiens et des lycéens des zones rurales, je partage tout à fait votre point de vue. Des déplacements fatigants peuvent être un élément de discrimination, avez-vous dit. C'est possible. Mais il faut garder présent à l'esprit que le maintien d'enfants dans des structures scolaires trop petites, dans des classes à effectifs trop réduits ou dans des collèges si restreints qu'ils ne peuvent pas assurer une palette d'enseignements ou d'options suffisants est une autre manière de faire de la discrimination.

A cet égard, un certain nombre de bilans ont été faits, ils montrent que lorsqu'un établissement est en dessous d'une certaine dimension, les chances de réussite des enfants en zone rurale ne sont pas assurées, car ce n'est pas la même qualité d'enseignement qui est fournie.

C'est la réalité de l'espace géographique. Je ne peux pas en décider. Parfois on risque de perdre en transport, mais parfois aussi on risque de perdre en qualité dans l'unité pédagogique. Il n'est pas très facile d'effectuer les bons choix.

C'est pourquoi j'ai demandé à M. Pierre Mauger de mener ce travail au contact des élus dans sept départements expérimentaux, pour savoir quels sont les meilleurs choix pour faire évoluer le réseau scolaire.

Vous avez repris, vous aussi, la critique des syndicats. Monsieur le sénateur, si vous n'avez pas les syndicats en face de vous, vous aurez des coordinations. Si vous n'avez pas de coordinations et si vous voulez faire passer des projets que n'acceptent pas les enseignants et les personnels, vous aurez alors directement les enseignants et les personnels en face de vous.

Ne croyez pas qu'il suffise de partir en chasse contre les syndicats pour faire passer des mesures que les personnels n'acceptent pas. Réfléchissez-y, même si, maintenant, c'est à nous de répondre à ces problèmes!

M. Caron a d'abord évoqué l'évolution entre les flux des élèves et des enseignants. Depuis deux ans, la création de postes d'enseignants accompagne désormais la courbe des flux d'élèves. Cela a permis d'améliorer les taux d'encadrement. C'est là une différence avec la période antérieure.

Il a ensuite évoqué la démission d'un responsable d'un des trois I.U.F.M. Cette décision a été prise par le responsable lui-même, pour des raisons purement personnelles, qui n'ont rien à voir avec l'exercice de cette mission.

Enfin, monsieur Caron, vous avez dit que l'objectif des 80 p. 100 était à la fois une utopie - peut-être même une utopie socialiste - et un défi. Vous avez recommandé de mener une action qualitative. Je vous répondrai qu'au-delà de l'action quantitative des créations de postes, lorsque nous mettons en place les I.U.F.M., que nous engageons la revalorisation de la carrière des enseignants, que nous procédons à des pré-recrutements, ce sont évidemment des actions qualitatives que nous conduisons.

Mme Luc a évoqué le mouvement lycéen.

Estimant que le Gouvernement ne fournissait pas les moyens correspondant aux besoins, elle a indiqué qu'il suffirait de prélever ce qui serait nécessaire sur les dépenses militaires, selon un discours désormais classique. Ce qui ne peut être nié, c'est que, depuis deux ans et demi et encore dans ce projet de budget, le Gouvernement accomplit un effort plus important que celui qui a été fait dans le passé et va donc dans le bon sens.

Je ne crois pas, par ailleurs, que les dépenses militaires soient, en France, si excessives par rapport aux dépenses d'éducation. De ce point de vue, on pourrait utilement comparer nos budgets à ceux d'autres pays, du moins tant que les pays auxquels je pense relèvent d'un ordre social et politique dont on voit à quel point il change vite sous nos yeux. Mais je ne sais pas ce que sera l'avenir!

Je n'ai jamais dit, madame le sénateur, que la politique que je conduisais était la seule que l'on pouvait mener; je n'ai pas dit non plus qu'il était impossible de ne pas dégager des crédits; j'ai simplement rendu compte de mon projet de budget en présentant les arbitrages et en expliquant pourquoi ils permettaient des pas en avant.

Madame le sénateur, vous m'avez également reproché de ne pas avoir informé le Parlement sur les décisions prises, notamment à l'occasion du mouvement lycéen. Tant que le mouvement a été en effervescence, avec M. Robert Chapuis, nous avons répondu à quatre ou cinq questions d'actualité, chaque semaine, à l'Assemblé nationale.

Mme Hélène Luc. Je vous adressais ce reproche à propos du rapport de l'inspection générale de 1988!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. J'ai commandé moimême ce rapport. Il s'agissait d'un instrument d'analyse destiné aux deux ministres ett à leur cabinet et il n'avait pas vocation à être publié, même si certaines informations ont été diffusées.

Pour ce qui est du référendum lycéen, le délai a du être prolongé pour que les réponses soient plus nombreuses.

Je n'ai pas été surpris par la nature des réponses, compte tenu de la question! (Sourires.) De ce point de vue, la question a été bien posée et le taux de réponses a été important.

Madame Luc, j'ai effectivement parlé de trente élèves par classe, mais cela concernait les lycéens implantés en zone d'éducation prioritaire, comme l'atteste le document sur lequel je me suis engagé à la suite des discussions avec les lycéens.

Mme Hélène Luc. Je me réjouissais déjà!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Par ailleurs, ne croyez en rien, madame le sénateur, que je veuille compter sur la lassitude des lycéens. J'ai démontré, quelles que soient l'évolution du mouvement et sa retombée naturelle, d'autant qu'il a permis d'obtenir des résultats, non seulement que je ne voulais pas spéculer sur ce phénomène, mais que je voulais agir vite pour montrer que le Gouvernement et le ministre que je suis tenaient leurs engagements.

Madame Luc, vous avez comparé l'évolution du P.I.B. et l'effort éducatif, mais vous n'avez pas tenu compte des transferts aux régions. Evidemment, si vous comparez l'effort de l'Etat, constructions scolaires comprises, avec l'effort de l'Etat après transfert aux régions, vous aboutissez à des changements de base qui ne permettent pas de comprendre! (Murmures sur les travées communistes.)

La démocratisation reste à faire, avez-vous dit. Selon moi, elle reste à parfaire et à poursuivre, mais elle est en cours.

Vous avez évoqué la scolarisation des enfants de deux à trois ans, mais vous savez très bien qu'il y a cinq ans à peine préscolariser des enfants de cet âge était absolument exceptionnel. Voilà l'exemple même d'une démocratisation et d'un progrès que non seulement vous ne devez pas nier, mais dont vous devez vous réjouir.

Mme Hélène Luc. Des classes de trente enfants de deux ans!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. A propos des propositions du conseil national des programmes, vous avez repris ces formules caricaturales que j'ai entendu employer par d'autres, celle de « logique du supermarché », par exemple.

Mme Hélène Luc. Les lycéens l'emploient !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Madame le sénateur, je ne vous laisserai pas disqualifier les membres du conseil national des programmes. Par leurs compétences, leur savoir, grâce à leur travail bénévole et tout en continuant à assumer leurs responsabilités d'enseignants ou de chercheurs, ils méritent pleinement le respect et ne doivent pas être traités comme certains veulent le faire actuellement. Je n'accepterai pas qu'on les critique, d'autant plus que leurs propositions ont été accueillies plus positivement qu'on ne pouvait le penser.

Mme Hélène Luc. Je ne les ai pas critiqués!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Vous les critiquez à partir du moment où vous vous permettez de dire que ce qu'ils proposent est une « logique de supermarché », formule que vous avez d'ailleurs empruntée à d'autres.

Mme Hélène Luc. Au S.N.E.S. et aux jeunes!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Quant aux jeunes sans affectation, vous savez très bien, madame le sénateur, que leur nombre a diminué massivement depuis deux ans, en particulier dans la région parisienne. Cela tient aux efforts que les recteurs d'Ile-de-France et nous-mêmes avons accomplis.

Sur un tel sujet, on a parfois du mal à supporter que nous soient donnés, à ce point et sur ce ton, des conseils. En effet, comme je vous l'ai dit, je connais très bien l'état dans lequel se trouvent actuellement les systèmes scolaires et universitaires dans un certain nombre de pays pour l'action desquels, en matière de politique éducative, vous n'avez émis dans le passé aucune critique...

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas une réponse!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Madame, si vous parlez du Golfe, j'ai le droit de parler de la Volga!

Mme Hélène Luc. C'est très beau, la Volga!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je répondrai maintenant à M. Cartigny, qui s'est fait le défenseur de la décentralisation. Mais ses positions sont tellement différentes de celles d'autres orateurs que je ne vois pas comment il pourrait s'entendre avec eux pour mener une politique éducative.

J'ai essayé de montrer en quoi la décentralisation porterait maintenant sur des questions qui relèvent, à mon sens, de la mission même du service public d'éducation et remettrait donc en cause tant son unité que l'égalité des chances.

Vous avez également procédé par caricature, monsieur le sénateur, en parlant, en ce qui concerne l'éducation, de nau-frage pédagogique, de sous-prolétariat intellectuel, de système politico-syndical. Je ne me reconnais pas dans ces expressions, je vous en laisse donc la responsabilité.

Puis, vous avez évoqué un exemple précis, les ingénieurs de production. Vous jugez leur nombre insuffisant, et j'en suis d'accord avec vous.

A ce propos, vous parlez du rapport Decomps comme s'il tombait de la lune! Mais ce sont M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et moi-même qui avons demandé à M. Decomps ce rapport et c'est nous qui apportons des réponses à ce problème de la formation des cadres, alors que vous n'aviez pas trouvé le temps de le faire antérieurement!

Par ailleurs, vous vous êtes référé à l'idéal républicain pour critiquer l'enseignement de masse dans le lycée. Comment pouvez-vous vous référer à cet idéal républicain et à Jules Ferry, alors que ce qu'a fait Jules Ferry pour l'école primaire, c'était justement l'enseignement de masse!

Monsieur le sénateur, à cette époque-là, d'autres sénateurs ou d'autres députés, vos prédécesseurs en inspiration, critiquaient la prétention, l'utopie, le nivellement que produirait l'enseignement de masse à l'école primaire sous Jules Ferry et prétendaient qu'il ne fallait pas enseigner à tous les enfants. Au nom de Jules Ferry, vous reprenez les critiques contre l'enseignement de masse à l'école primaire à propos d'un autre niveau d'enseignement, d'un enseignement qui s'est développé en raison de l'évolution des techniques, du progrès, des savoirs, des qualifications, des technologies, à savoir l'enseignement secondaire. Votre référence républicaine manque donc de crédibilité.

M. Robert Castaing a évoqué le problème des écoles en milieu rural.

Il est vrai, monsieur le sénateur, que lorsque 400 postes d'instituteurs sont créés, il est nécessaire de procéder à des redéploiements. Compte tenu de la poussée démographique dans un certain nombre de zones urbaines, aucun redéploiement signifierait qu'un nombre plus important de postes devraient être créés, 1 500 environ.

Il faut le savoir et agir en conséquence pour m'aider dans le travail de persuasion que je dois mener en faveur des créations de postes.

Nous prenons pleinement en compte les problèmes propres au milieu rural. En effet, pour la première fois, pour les exercices de cartes scolaires, nous n'allons plus nous référer à un seul rapport professeurs-élèves, pour l'ensemble des départements, nous allons classer les départements en cinq catégories, avec des rapports professeurs-élèves différents, justement pour intégrer les données de la ruralité.

De la même manière, nous travaillons sur la mission Mauger pour essayer de remodeler des réseaux scolaires plus modernes, en prenant en compte les propositions des élus locaux. En effet, en dessous d'une certaine taille, les structures éducatives n'offrent plus les mêmes chances d'accès au savoir.

C'est pourquoi, notamment par les regroupements pédagogiques intercommunaux, nous cherchons à bâtir un système d'école à trois classes, lequel permet, justement, d'assurer cette qualité.

Vous vous êtes interrogé, par ailleurs, à propos des crédits de fonctionnement des I.U.F.M. Pour l'essentiel, la réponse tient, dans les termes suivants : ou bien, par convention, les départements conservent la responsabilité des locaux des écoles normales, et ils en assurent les dépenses de fonctionnement ; ou bien, c'est l'Etat qui assure ces dépenses de fonctionnement, mais il récupère les ressources auprès des départements, par symétrie avec la loi de décentralisation.

Mme Hélène Luc. C'est cela, la décentralisation?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je crois que c'est tout à fait normal!

Mme Hélène Luc. Absolument pas !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Quant à ceux qui échouent au concours à l'issue de la première année d'I.U.F.M., ils peuvent redoubler une fois. S'ils échouent une deuxième fois, comme après tout échec à un concours, ils doivent chercher un autre débouché.

Monsieur Jean Boyer, vous avez évoqué la liberté de l'enseignement, la loi Falloux. Dans ce domaine, comme vous le savez, monsieur le sénateur, nous respectons la loi. D'ailleurs, c'est non pas moi, mais le Conseil d'Etat, la haute juridiction administrative, qui a invoqué la loi Falloux. Il l'a fait seulement pour les investissements, puisque, pour le reste, c'est la loi Debré, plus récente, qui définit le cadre législatif.

Si vous souhaitez faire voter des textes, mesdames, messieurs les sénateurs, prenez-en la responsabilité! Proposez-les au Parlement; ce n'est pas le Gouvernement - en tout cas pas le ministre qui vous parle - qui en prendra l'initiative; je ne souhaite pas, en effet, remettre en cause l'équilibre existant; je ne veux justement pas toucher, comme l'un d'entre vous l'a dit, à la paix scolaire.

- M. Emmanuel Hamel. C'est donc un refus enregistré!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Ce n'est pas la première fois, monsieur Hamel, que je le formule. J'ai déjà été interrogé sur ce point à l'Assemblée nationale. Il est parfaitement du droit des parlementaires de faire des propositions et de voir s'ils peuvent réunir une majorité, au Parlement, sur un texte.

La suppression des 400 millions de francs de crédits Barangé est le résultat de la régulation budgétaire. Cette proposition a été faite par M. le ministre chargé du budget. C'est une ponction limitée. C'est même pratiquement la seule ponction qu'ait supportée le budget de l'éducation nationale.

Très franchement, monsieur Jean Boyer, je ne crois pas qu'aucun choix concret d'élèves ou de familles, compte tenu de la modicité des sommes individuelles en cause, puisse être modifié par une telle suppression.

M. Emmanuel Hamel. Mais si!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. M. Simonin a comparé l'effort fait par l'Etat et par les régions. Nul ne disconvient – particulièrement pas moi – du plus grand effort réalisé par les régions – mais par toutes les régions, quelles que soient leur couleur politique – par rapport à l'Etat, quels qu'aient été les gouvernements; or, il y a eu de longues années au cours desquelles ces gouvernements auraient peut être pu mieux s'aviser de la nécessité d'améliorer le parc immobilier!

Quant à l'exemple des collèges avant 1980, je ne nie pas les chiffres; mais l'exemple est habilement choisi; en effet, avant 1980 et après 1980, l'évolution des chiffres tient non pas à la nature des gouvernements, mais simplement à la démographie. Alors qu'avant 1980 la poussée démographique des élèves s'effectuait vers les collèges, elle s'est opérée, après 1980, vers les lycées, et l'on a assisté au début de chute des effectifs dans les collèges. Par conséquent, les nécessités pour les gouvernements responsables n'étaient pas les mêmes. C'est ce qui permet, à mon avis, de répondre à votre question.

Je précise - mais cela avait été confirmé par l'un de vos collègues, monsieur le sénateur - que l'état des lieux a bien été fait à l'automne 1985.

Il ne me paraît pas juste de dire que le Président de la République a mis en cause les régions; il a simplement rappelé, à un moment où un débat était engagé devant le pays par les lycéens, que, apparemment, ces derniers, ainsi que l'opinion, ignoraient que la responsabilité matérielle des établissements ressortissait aux régions. Il n'a pas mis en cause ces dernières. Il a évoqué non pas la culpabilité des régions, mais leur responsabilité, leurs compétences. De ce point de vue, les propos du Président de la République et du Premier ministre, ainsi que les miens, ont montré que nous avions simplement voulu établir qui pouvait agir et qui ne le pouvait pas, et non qui était coupable d'aine situation.

Monsieur le sénateur, comme l'un de vos collègues, vous avez évoqué le fait que j'aie refusé de recevoir les coordinations apolitiques. Or personne – pas même vous, ce soir – ne serait capable de me dire qui étaient ces coordinations apolitiques.

Je n'ai pas choisi mes interlocuteurs ; je n'ai pas décidé de leur représentativité. J'ai reçu ceux que le mouvement semblait m'apporter.

Je constate que telle coordination, que l'on me décrivait comme apolitique, autonome ou provinciale, n'apparaissait pas du tout comme telle si l'on grattait quelque peu sa réalité.

Telle coordination apolitique dont on a beaucoup parlé s'est réunie, comme par hasard, dans une municipalité de la banlieue parisienne – ce n'était pas très provincial – d'une couleur politique qui n'est pas tout à fait la vôtre et qui n'est même pas exactement la mienne, si vous voyez ce que je veux dire ...

Mme Hélène Luc. Alors, c'est qu'il y avait de tout dans cette coordination!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Nous savons très bien que, de tous côtés, un certain nombre de jeunes fort actifs, intelligents et formés avaient une certaine capacité...

Mme Hélène Luc. Ils veulent surtout la réussite scolaire!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. ... à passer d'une coordination à l'autre. Vous seriez donc bien incapables, mesdames, messieurs les sénateurs, de m'indiquer une coordination apolitique qui ait fait l'unanimité!

Je vous assure qu'un certain nombre de journaux, qui auraient pourtant bien voulu accomplir cet exercice, ne s'y sont pas risqués, de crainte de s'y brûler les doigts.

Par conséquent, j'ai pris le mouvement pour ce qu'il était. J'ai écouté; j'ai dialogué et, quand j'ai pu saisir l'occasion de discuter, de faire préciser les revendications et d'aboutir à une conclusion positive, je l'ai fait. Je pense donc que, dans l'intérêt tant des jeunes que du pays, j'ai agi comme il convenait. Le reste ne relève pas de ma responsabilité.

Monsieur le sénateur, vous avez également évoqué la réforme de l'orthographe; chacun sait que la réforme engagée est extrêmement modeste et qu'elle a, par ailleurs, la

bénédiction de l'Académie française et de M. Druon, dont je pense que vous êtes un admirateur. Alors, ne dites pas que cette réforme modérée est faite pour détruire l'orthographe. Restons dans un débat raisonnable!

Evoquant les 20 p. 100 restants, je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit, à savoir que la loi d'orientation est la première à faire référence à un taux de 100 p. 100 des jeunes recevant une qualification ou une formation.

De même, je vous préciserai que c'est moi qui ai insisté sur l'importance des apprentissages fondamentaux à l'école primaire et qui, pour la première fois, ai fait procéder à une évaluation de tous les élèves de C.E. 2 et de tous les élèves de 6e. Je crois donc que, de ce point de vue, j'ai exercé ma responsabilité comme il convenait.

Quant aux remarques que vous avez faites sur la pornographie qui s'emparerait des chaînes, je dirai que je n'ai pas la tutelle des chaînes et que je ne me sens pas responsable de ce qui s'y passe, notamment sur les chaînes privées.

M. Blin a bien voulu reconnaître l'effort important qui a été fait, même s'il a trouvé que les ambitions n'étaient pas à la hauteur des besoins. Je lui rappellerai néanmoins que nous avons fait un effort très accru par rapport à 1987 et à 1988.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, la nécessité d'une réforme de fond des problèmes de la pédagogie. Comme vous le savez, nous avons déjà entamé ce travail, les premières réflexions du conseil national des programmes ayant donné lieu à discussion devant le conseil supérieur de l'éducation, qui poursuivra en plusieurs séances leur examen.

Nous avons commencé à préparer l'évolution des premiers cycles de l'enseignement supérieur. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit au sujet des filières d'ingénieurs, qu'il s'agisse des filières Decomps ou des maîtrises d'ingénierie à l'intérieur des universités. On ne peut pas vouloir à la fois une professionnalisation des universités, vouloir accueillir et former des ingénieurs dans les universités et refuser que l'on réfléchisse à ces types de filières à l'intérieur des universités, celles-ci n'ayant pas à être simplement le fait des grandes écoles, avec ou sans nouvelles filières.

Monsieur le sénateur, vous avez évoqué une logique centralisatrice; or, c'est le contraire que je pratique. Après tout, qui a décentralisé? Que n'avez-vous fait, en 1987 et en 1988, ce que vous nous demandez de faire?

Quant aux exemples étrangers, ils ne sont pas probants, car on constate, au contraire, que la décentralisation, si elle n'est pas maîtrisée, est un facteur de l'inégalité des chances.

Monsieur Blin, vous avez posé des questions tout à fait utiles et pertinentes en ce qui concerne les quatre universités nouvelles dans la petite couronne parisienne. Vos inquiétudes sont vraiment dénuées de fondement. Comme vous l'avez indiqué vous-même, monsieur le sénateur, ces quatre universités ont pour objet de décongestionner Paris-centre et non pas d'attirer des étudiants en provenance des universités de la grande couronne.

Monsieur le sénateur, je ne vous vois pas demander aux étudiants de Seine-et-Marne ou du Val-d'Oise d'aller faire leurs études à Amiens, au Mans ou à Poitiers! Ce serait tout à fait déraisonnable!

Il s'agit donc d'accueillir dans des universités des étudiants extrêmement nombreux, qui ne peuvent pas aller grossir les flux déjà excessifs des 200 000 étudiants des universités intramuros.

Les effectifs que nous avons enregistrés à la rentrée qui vient d'avoir lieu dans ces universités de la grande couronne montrent que celles-ci sont, au contraire, celles qui connaissent les plus forts taux de progression du nombre d'étudiants - je pense aux universités d'Orléans, d'Amiens, de Rouen, de Reims et de Tours. Vos inquiétudes ne sont donc pas justifiées par les faits, monsieur le sénateur : les étudiants de ces universités ne partent pas vers ces futures universités nouvelles; ils restent dans leurs universités actuelles, lesquelles reçoivent et recevront d'ailleurs des moyens supplémentaires.

Quant à ces universités nouvelles, elles ne bénéficieront pas de moyens exceptionnels. Elles ont simplement un statut dérogatoire pour les aider à démarrer.

Si nous cherchons à faire en sorte que, dans ces noyaux initiaux, il y ait de très bons professeurs, c'est que, quitte à décongestionner Paris, nous voulons que ces universités réussissent, comme a réussi l'université d'Orsay, qui est effectivement née autour de très bons professeurs. Mais, de très bons professeurs, il peut y en avoir dans de nombreuses universités!

Je pourrais vous donner bien d'autres éléments de réponse si l'heure n'était pas si avancée. Ces universités d'Orléans, de Poitiers et d'ailleurs sont pluridisciplinaires. Elles ont des premiers cycles, des deuxièmes cycles et des troisièmes cycles. A elles, simplement, de travailler pour avoir le maximum de deuxièmes cycles ou de troisièmes cycles de qualité. Il n'est nullement question de distinguer entre les universités selon les ordres d'enseignement.

Monsieur le sénateur, je tiens à vous indiquer que mes collaborateurs qui travaillent sur l'enseignement supérieur se tiennent à votre disposition pour entamer avec vous une discussion plus précise sur ce point et pour vous apporter tous les apaisements; en effet, ce dossier me préoccupe; si je ne partage pas vos inquiétudes, je comprends néanmoins que vous les exprimiez.

Madame Bidard-Reydet, le concept de pôle d'excellence n'existe ni dans mon vocabulaire ni dans ma pratique. Je n'ai jamais utilisé cette expression - je vous le redis une fois de plus! J'ai parlé parfois - je continuerai d'ailleurs à le faire - de pôles européens. Mais je considère que les universités françaises ont toutes vocation à être des pôles d'excellence.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Tout à fait !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je ne distingue pas les universités selon que les unes seraient des pôles d'excellence et que les autres seraient des pôles de moindre excellence.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Aussi ne vous ai-je pas du tout attribué ce terme, monsieur le ministre d'Etat!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Mais à qui l'attribuezvous ?

Mme Danielle Bidard-Reydet. Si vous aviez bien écouté ce que j'ai dit, vous sauriez que ce fragment de mon intervention ne s'adressait pas à vous-même, monsieur le ministre d'Etat!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Mais il ne doit s'adresser à personne, car c'est un concept que je récuse; c'est un concept que n'utilise pas non plus le conseiller spécial qui travaille auprès de moi, si c'est à lui que vous pensez!

Mme Danielle Bidard-Reydet. Pas du tout !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Alors, je ne sais pas à qui vous vous adressez, si ce n'est pas aux responsables qui sont ici. En tout cas, ce concept n'existe pas.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Nous ne voulons pas de pôle d'excellence. Voilà ce qui a été dit!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Nous sommes donc d'accord sur ce point, ce qui me fait plaisir!

M. René Régnault. Très bien!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. En ce qui concerne les agrégés du secondaire, l'enseignement supérieur doit être fondé essentiellement sur les enseignants chercheurs. Mais il n'est pas inutile, dans certaines disciplines, notamment, compte tenu de l'attitude des normaliens, de compléter cette formation avec un certain nombre d'agrégés du supérieur.

Vos références au P.I.B. ne sont pas exactes. Les efforts budgétaires pour l'enseignement supérieur représentent actuellement non pas 0,4 p. 100 du P.I.B., mais 0,7 p. 100, madame le sénateur.

En effet, au budget de la section enseignement supérieur, il faut ajouter les crédits des sections de technicien supérieur et des classes préparatoires aux grandes écoles – si ce n'est pas de l'enseignement supérieur, qu'est-ce que c'est? – ceux des autres ministères ayant tutelle sur des établissements d'enseignement supérieur, comme le ministère de la défense ou celui de l'agriculture, par exemple, et, naturellement, comme pour tous les budgets, les crédits des pensions. Vos pourcentages ne sont donc pas exacts.

En ce qui concerne les problèmes de transparence, l'examen des crédits des équipes de recherche est effectué par des directeurs scientifiques nommés par arrêté paru au

Journal officiel. Leurs avis sont communiqués aux équipes qui le souhaitent; ils sont, en tout cas, communiqués aux présidents d'université. La discussion est donc possible et elle a lieu. Il ne convient pas, dans ces conditions, de parler d'un « défaut de transparence ».

Monsieur Lesein, heureusement, toute éducation nationale n'est pas gérée par la seule Rue de Grenelle! J'ai essayé de montrer que, sur un effectif en personnels de 1 100 000, 700 000 d'entre eux sont gérés de façon totalement déconcentrée. J'ai indiqué aussi que nous allions faire de nouveaux progrès en ce domaine.

De même, sur les 80 p. 100, je crois avoir répondu préalablement sur la loi d'orientation et les 100 p. 100.

Il est possible aussi d'associer établissements publics et collectivités territoriales à de nouveaux efforts, mais il faut le faire avec une certaine prudence, sans faire éclater notre système éducatif.

Par exemple, le schéma prévisionnel des formations est fait par les régions en ce qui concerne les lycées, et nous le mettons en ordre à partir de référentiels nationaux. Je pourrais donner bien d'autres exemples montrant que cette coopération entre établissements, collectivités territoriales et Etat se développe.

M. Régnault a évoqué l'intérêt des regroupements pédagogiques intercommunaux, effectivement tout à fait utiles. J'en ai dit un mot tout à l'heure.

Il a abordé aussi le problème de la rémunération des intervenants extérieurs en matière d'enseignement des langues dans le primaire. Progressivement, ce sont les instituteurs qui réaliseront cet enseignement. Ils seront donc formés à cet effet dans les instituts universitaires des maîtres. Cela évitera les problèmes d'inégalité qu'ils craignaient.

M. Jean-Claude Gaudin s'est excusé auprès de moi d'être obligé de repartir. Je lui répondrai que je ne crois pas que les lycéens – du moins d'après ce que j'ai entendu – aient confirmé son diagnostic de M. Gaudin reprenant les idées de l'hydre – au féminin! – de monstre ingérable, etc. Ils ont plutôt insisté sur la nécessité du développement des moyens, de droits accrus pour eux, d'une certaine rénovation pédagogique. Encore une fois, ils n'ont pas du tout mis en cause l'unité du service public.

Plus de liberté, plus d'autonomie, préconisait M. Gaudin comme solution. J'avais envie de lui demander pourquoi il n'avait pas amorcé une telle politique quand il avait des responsabilités!

Sur les problèmes de transferts de compétences, d'évaluation des charges, il a fait état des 1,2 milliard de francs, dont nous avons fourni 700 millions de francs. Nous venons d'accorder 2 milliards de francs supplémentaires, nous allons donc dans le bon sens et M. le Premier ministre a indiqué que la commission d'évaluation des charges pourrait reprendre ses travaux.

Toujours selon M. Gaudin, il faudrait plus d'un an pour faire des chantiers dans les lycées. Je ne sais si cela vaut vraiment la peine de faire la délégation de maîtrise d'ouvrage ou, éventuellement, de décentraliser! Pour ce qui est du plan d'urgence, nous avons réussi, nous, à agir en moins de huit mois. J'espérais donc quand même que les régions pourraient se montrer plus efficaces. Je suis certain qu'il pourra resserrer les délais.

Quant à l'idée que l'école engendrerait de plus en plus d'inégalités, je ne le crois pas. D'ailleurs, nous n'aurions pas les problèmes de masse qui sont les nôtres s'il n'y avait pas des couches nouvelles de lycéens qui rejoignaient nos établissements

M. Jean-Jacques Robert a évoqué la nécessité de construire et de recruter. Les régions le font et, nous aussi, dans notre domaine, nous le faisons.

Il a évoqué aussi, dans des commentaires que je préfère ne pas reprendre, cette jeunesse violente, faute d'un code des nationalités. On a donc compris que l'allusion, pour lui, était que seule une certaine jeunesse était violente. C'est à la limite de la discrimination! Il a parlé d'éducation poussive. Honnêtement, je ne peux pas, dans ma réponse, me situer à ce niveau de caricature. Je ne répondrai donc que sur les points qui ne relèvent pas de la polémique.

Le nombre des classes de plus de quarante élèves a été diminué par deux depuis que je suis ministre de l'éducation nationale, passant de 1 100 à 500. Certes, c'est trop, mais c'est aussi une indication.

Quant au fait que 200 000 jeunes sortiraient sans formation du système éducatif, ces chiffres ne sont plus exacts. Ils ont diminué de moitié. Ces jeunes seraient 90 000 environ. C'est trop, M. Robert Chapuis et moi-même sommes d'accord. Néanmoins, là encore, ce chiffre donne une indication sur le sens dans lequel nous travaillons.

M. Lesbros, bien informé, semble-t-il, sur le rapport Forestier, qui pourtant n'a pas encore été publié, a évoqué les problèmes des I.U.T. Ils seraient une exception dans l'enseignement supérieur. Je n'en suis pas sûr. Heureusement, dans les sections de techniciens supérieurs et dans beaucoup de nos formations universitaires, on forme de très bons étudiants et de très bons enseignants chercheurs. Toutefois, il est vrai que les I.U.T. dans lesquels j'ai enseigné pendant onze ans sont un exemple de réussite.

Nous avons accru les effectifs pour cette rentrée - le nombre des étudiants en I.U.T. augmente, j'y reviendrai - de même que nous faisons évoluer progressivement la nature des baccalauréats. En effet, nous avons intérêt à orienter vers les I.U.T. les élèves en possession d'un baccalauréat technologique, les titulaires d'un baccalauréat C s'orientant plus vers les premiers cycles scientifiques de nos universités.

Quant à l'I.U.T. de Gap, M. Robert Chapuis souhaitera peut-être en dire un mot tout à l'heure, mais c'est seulement dans le cadre de « Université 2000 » que ces décisions doivent être préparées.

M. Jean-Pierre Bayle a évoqué le problème de l'agence nouvelle. Nous aiderons cette agence pour les Français de l'étranger à fonctionner. La revalorisation est engagée. Les évolutions pédagogiques ont vocation, à profiter progressivement aussi aux établissements étrangers. Nous devrons y veiller.

M. Jean-Pierre Bayle. Trèsibien!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Selon M. Bataille, l'éducation nationale instruit si peu, éduque si mal! Il a pris, lui aussi, le ton de la caricature. Là encore, je ne peux répondre quand on utilise des termes comme « dépôt de bilan intellectuel, structurel, moral ». Cela ne relève pas véritablement de ma compétence.

Les professeurs seraient peu payés. Je demande simplement qui a commencé la revalorisation. Que ne l'avez-vous commencée auparavant!

M. René Régnault. Eh oui!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Que ne l'avez-vous fait lorsque vous étiez au Gouvernement! Iriez-vous plus loin si vous aviez la bonne fortune d'y revenir?

Au lieu de nous critiquer, je voudrais que vous preniez des engagements très clairs devant l'opinion. Si les enseignants entendaient la façon dont vous parlez d'eux, il ne seraient pas, je crois, rassurés!

Tout baccalauréat conduirait à toute filière. Ce n'est pas exact. Nous avons mis en place des schémas de développement des formations post-baccalauréat, nous avons essayé de définir des parcours de la réussite, c'est-à-dire des types de baccalauréat pour des types de premier cycle dans l'enseignement supérieur. Nous avons en effet constaté que les taux d'échec étaient plus faibles lorsque nous établissions ces liens logiques avec les formations du second degré.

Monsieur Vinçon, vous vous êtes demandé si, en raison de l'augmentation du budget, j'attendais des félicitations. Si j'étais venu à ces responsabilités en espérant des félicitations, j'aurais sûrement demandé au Président de la République, qui ne m'a d'ailleurs pas laissé le choix, de me confier d'autres responsabilités que le ministère de l'éducation nationale! En effet, en toute circonstance, ce n'est pas là que l'on peut s'attendre à recevoir des félicitations. Au moins peut-on essayer de faire son devoir et de faire évoluer la situation.

Vous m'avez demandé – d'une façon non polémique, il est vrai – pourquoi je n'avais reçu que deux coordinations. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas choisi mes interlocuteurs. Personne n'a pu ni me dire quelles étaient véritablement les autres coordinations ni m'assurer qu'elles étaient apolitiques, autonomes ou provinciales, ce qui, de toute façon, ne les aurait ni qualifiées ni disqualifiées pour me rencontrer. Encore fallait-il qu'elles existent véritablement avec une certaine représentativité.

J'ai déjà parlé de la revalorisation. C'est nous qui l'avons réalisée, en tout cas amorcée.

Attention, avez-vous dit, aux zones défavorisées en ce qui concerne le développement universitaire. Dans ce domaine, nous avons mené une politique de rééquilibrage en faveur des académies qui, jusqu'à maintenant, étaient défavorisées.

Monsieur Belot, vous avez évoqué les problèmes des sections de techniciens supérieurs très sélectives, des I.U.T., dont le nombre d'étudiants n'est pas suffisamment important et, de ce fait, de la tendance de trop d'étudiants de s'orienter vers les premiers cycles pour y connaître l'échec. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur tous ces problèmes.

Nous travaillons sur l'orientation. Nous préparons la rénovation des premiers cycles. Nous travaillons sur la professionnalisation des universités. De même, nous développons les sections de techniciens supérieurs puisque, depuis trois ans, nous avons accueilli dans ces sections près de quinze mille élèves de plus par an. De même, nous développons les I.U.T., puisque nous avons créé de 2 000 à 2 500 places par an de plus depuis trois ans, c'est-à-dire de huit à dix nouveaux départements par an. Nous avons prévu la création de 13 à 15 départements par an à partir de 1991.

Vous avez évoqué aussi le problème des rapports entre les universités de Poitiers et de Bordeaux ainsi que les décisions qui ont été prises. Ce sont essentiellement l'université de Bordeaux et les deux recteurs qui ont voulu aller dans ce sens. Cela prouve que la déconcentration, la décentralisation n'est pas forcément la panacée. Peut-être ont-ils fait un peu fort dans cette direction?

Par exemple, je sais qu'entre Grenoble et Lyon on a plus utilisé les critères de proximité géographique. Cette tendance devrait être tempérée pour la prochaine rentrée. En même temps, l'un de vos collègues, le disait tout à l'heure, contre l'attraction parisienne, il fallait défendre les universités de la grande couronne. Peut-être que, contre l'attraction de Bordeaux, il faudrait aussi songer à l'université de Poitiers?

Enfin, quant à la question des nombreux refus d'étudiants venant d'Europe, je vais me renseigner plus précisément pour savoir ce dont il s'agit, mais il ne me semble pas que les chiffres atteints soient considérables.

M. le sénateur Sourdille s'est exprimé sur les problèmes de transport scolaire. Il a posé un problème réel, qui est de savoir si, lorsqu'on ferme des classes et qu'on économise des postes, on ne crée pas par là même des coûts à travers les problèmes de transport scolaire : coûts financiers, coûts éventuellement aussi de fatigue psychologique.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est pour des raisons non pas de coûts, mais plutôt d'ordre pédagogique qu'on supprime effectivement des postes, les unités de trop petite taille ayant des conséquences négatives.

Mme Hélène Luc. Pas dans la région parisienne, où l'on ferme des classes !

- M. Marcel Lesbros. Ni dans les départements de montagne.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je ne parle pas de la région parisienne! Les crédits qui ont été accordés aux académies de Versailles et de Créteil, depuis deux ans, devraient vraiment, de ce point de vue, justifier plutôt vos félicitations, madame le sénateur!

Mme Hélène Luc. Ah!

Mme Marie-Claude Beaudeau. Alors pourquoi y a-t-il tant de mécontents, monsieur le ministre d'Etat ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Il y a des mécontents ; il y a des progrès ; il y a des avancées ; il n'y a pas de désastre. Je pense que tout le monde ne peut pas présenter le même bilan! Moi, je poursuis tranquillement mon action.

Mme Marie-Claude Beaudeau. De quel bilan parlezvous, monsieur le ministre d'Etat ?

Mme Hélène Luc. Il n'y a pas eu d'avancée!

Mme Marie-Claude Beaudeau. Vous parlez de notre bilan, parlez plutôt du vôtre, monsieur le ministre d'Etat!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Madame le sénateur, je continuerai de la même manière, parce que la planète est une. J'ai donc parfaitement le droit, devant des mises en cause excessives, sommaires, qui ne reconnaissent pas les efforts qui sont faits, de vous renvoyer à ce que je constate dans un certain nombre de pays!

Mme Marie-Claude Beaudeau. Il n'y a jamais eu autant de lycéens dans la rue, que vous le vouliez ou non, monsieur le ministre d'Etat!

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Peut-être, mais on leur a répondu d'une façon positive et ils sont ressortis en constatant des progrès!

Mme Marie-Claude Beaudeau. On verra les conséquences !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Plus de lycéens dans les rues et moins de bulletins dans certaines urnes, il doit y avoir un rapport!

Mme Marie-Claude Beaudeau. Et à La Courneuve dimanche dernier!

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Oui, madame, et dans dix ans vous écrirez un article dans Le Monde.
 - M. Emmanuel Hamel. Pourquoi pas?

Mme Marie-Claude Beaudeau. Quel article dans Le Monde? De quoi parlez-vous?

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. De la même manière, pour les structures d'enseignement spécialisé, je vous invite, monsieur le sénateur, à entamer des discussions avec les inspecteurs d'académie et avec les recteurs qui ont des responsabilités pour examiner comment ces réseaux peuvent fonctionner.
- A M. Papilio, je préciserai que les problèmes qui sont nés à Wallis-et-Futuna proviennent non pas de décisions gouvernementales mais de difficultés qui apparaissent sur place dans le système scolaire, tel qu'il est organisé. Je me trouve devant ce problème, auquel je m'efforce de trouver des solutions.

Ainsi, après une grève importante, nous avons décidé, vous le savez, d'organiser une table ronde avec la mission catholique et le syndicat F.O., qui est particulièrement concerné; l'un de mes collaborateurs m'y représentait.

En tout cas, il est difficile de demander, en même temps que toutes les responsabilités soient confiées à la mission catholique et que le financement dépende de l'Etat, du ministère de l'éducation nationale. Je souhaite que, sur place, vous essayiez d'esquisser des solutions. Nous verrons comment l'Etat peut éventuellement vous aider.

- M. Jacques Sourdille. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?
 - M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je vous en prie.
- M. le président. La parole est à M. Sourdille, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.
- M. Jacques Sourdille. Monsieur le ministre d'Etat, je suis peu satisfait de votre réponse. Sans doute a-t-elle été interrompue par des interventions intempestives.

Vous signalant que 20 p. 100 de la fiscalité, dans le département que je citais comme exemple, était consacrée aux transports scolaires, je vous demandais quelle structure de concertation plus privilégiée vous pouviez instituer pour que nous ayons le temps, avant que les décisions ne soient prises en comité départemental de l'éducation nationale, d'étudier les dossiers de ces transports de façon à en mesurer les effets

- M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je comprends bien votre question, monsieur le sénateur.

J'ai donné aux recteurs, à l'intention des inspecteurs d'académie, des consignes tendant à ce qu'ils engagent dès que possible les débats sur ces problèmes de carte scolaire pour anticiper, en quelque sorte, sur les conseils académiques ou sur les conseils départementaux de l'éducation nationale et nouer des contacts avec les élus. Je pense qu'il s'agit essentiellement de problèmes de chronologie et nous essaierons de continuer à aller dans ce sens.

Monsieur Hamel, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit, à savoir que le Conseil d'Etat rendait librement ses avis ou ses décisions.

Ainsi, quand le Conseil d'Etat confirme un jugement du tribunal administratif d'Orléans rendu à la suite d'un recours que j'avais formé contre cette décision, je respecte sa décision.

Quand le Conseil d'Etat, dans des décisions, précise que le forfait d'externat comporte des arriérés et qu'il faut régler ce problème, je m'engage à régler ce problème.

Quand le Conseil d'Etat se réfère à une loi, même ancienne, pour limiter les possibilités de financement des investissements des collectivités en direction des établissements privés, je respecte les décisions du Conseil d'Etat.

- M. Emmanuel Hamel. Vous n'avez pas proposé de modifier la loi.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je vous ai déjà répondu à ce sujet, monsieur Hamel. M. Gaudin, apparemment plus averti que vous des ressources de la loi, a trouvé qu'elle en offrait beaucoup. Ce n'est pas à moi de vous donner des indications sur ce point. Il ne semblait pas trouver la question aussi dramatique que vous.

J'ai le souci de garantir la paix scolaire. Vous ne voyez les problèmes que du côté de l'enseignement privé, je me dois de les voir du côté de l'enseignement public.

- M. Gérard Delfau, rapporteur pour avis. Très bien!
- M. Emmanuel Hamel. Il ne faut pas toujours les opposer l'un à l'autre.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je me place du point de vue d'un certain nombre de personnels et d'une partie de l'opinion. Et cette école publique, qui est numériquement la plus nombreuse, elle a aussi des préoccupations légitimes, une sensibilité et une vision des choses si bien que je ne crois pas souhaitable que le Gouvernement prenne l'initiative de toucher à l'équilibre législatif existant. Voilà la direction dans laquelle j'ai l'intention de m'engager, ce qui n'interdit pas aux parlementaires de prendre des initiatives s'ils le souhaitent.

Telles sont les réponses que je me suis efforcé d'apporter aux très nombreuses questions qui m'ont été posées en cherchant à éclairer le Sénat sur le budget de mon département ministériel. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Clouet, rapporteur spécial.
- M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai trouvé tout à fait normal que vous me répondiez sur un ton vigoureux puisque tel avait été le mien. J'assume, bien entendu, la responsabilité de mes propos, mais je ne peux accepter que vous m'en prêtiez que je n'ai pas tenus ; je vous défie de trouver dans mon intervention une quelconque trace de mépris ou de dénigrement à l'égard des enseignants. Il faudrait d'ailleurs que je sois complètement fou pour tenir des propos de cette nature, ayant été, comme votre père, instituteur et vivant dans une famille d'enseignants.
- M. Jean Simonin. Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.
 - M. le président. La parole est à M. Simonin.
- M. Jean Simonin. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai évoqué dans mon intervention les émissions scandaleuses, amorales, diffusées sur Antenne 2. Vous m'avez répondu, me sembletil, que vous n'aviez pas la responsabilité d'émissions diffusées sur des chaînes privées. Or Antenne 2 est une chaîne publique.
 - M. René Régnault. Ils vont la privatiser!

M. Jean Simonin. Certes, cela ne relève pas de votre compétence, mais je persiste à vous demander d'intervenir, en tant que ministre de l'éducation nationale, auprès du ministre de la culture et de la communication.

Par ailleurs, j'ai signalé que, malgré les démarches de la direction de la Cité des sciences, il n'avait pas été possible d'obtenir des chaînes publiques qu'elles produisent des émissions à caractère culturel, scientifique ou technologique. Je vous demande donc à nouveau, monsieur le ministre d'Etat, si nous pouvons espérer voir les chaînes publiques de télévision se mettre à la disposition de la Cité des sciences pour réaliser de telles émissions.

M. le président. Mes chers collègues, cela fait cinq heures que nous siégons. Or, nous devons entendre la réponse de M. le secrétaire d'Etat, puis examiner les crédits concernant l'éducation nationale.

Dans ces conditions, je pense que le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pendant quelques instants. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le mercredi 5 décembre 1990, à deux heures cinquante-cinq, est reprise à trois heures quinze.)

- M. le président. La séance est reprise.
- M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.
- M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, plusieurs intervenants ont reconnu les efforts qui étaient consentis dans le domaine de l'enseignement teeffinique, qu'il s'agisse de l'accueil, de la modernisation, de la sécurité ou de la qualité, même s'il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire.

Sans reprendre chacune des interventions, je centrerai mes réponses sur six points qui ont été plus particulièrement évoqués.

Si, comme je viens de le dire, il reste beaucoup à faire, il faut un budget important, un budget prioritaire : c'est celui qui vous est présenté. Il m'apparaît, d'ailleurs, que certains ont dû hausser le ton pour justifier leurs réserves sur ce budget, car ils en ont voté beaucoup d'autres qui n'avaient pas le niveau de celui-ci.

Le premier point, qu'ont évoqué notamment MM. Delong, Séramy et Delfau, concernait les enseignants. Un effort tout particulier a été consenti en faveur de leur recrutement.

Il faut encourager les jeunes qui ont un B.T.S. ou un D.U.T. à s'orienter vers les universités, où se développent des licences en génie mécanique, en génie électrique, en génie civil, tant il est vrai que les universités ont fait un effort extrêmement important pour prendre en compte la dimension technologique.

Dans les disciplines déficitaires, en particulier, ces jeunes peuvent trouver place dans des cycles préparatoires que, bien évidemment, la création des I.U.F.M. n'a pas supprimés. Ils toucheront des allocations d'enseignement et auront la possibilité, ultérieurement, une fois licenciés, de préparer les concours de professeur de lycée professionnel ou de certifié dans des conditions comparables à celles de l'ensemble des enseignants, avec, évidemment, les épreuves particulières qui peuvent les concerner. C'est dire que les enseignants du secteur technique et professionnel auront toute leur place dans les I.U.F.M.

Les écoles normales nationales d'apprentissage, les E.N.N.A., le centre de formation des professeurs de l'enseignement technique de Cachan et ses trente antennes sont, évidemment, intégrés dans l'ensemble du dispositif des I.U.F.M.

M. Delong a évoqué l'utilité d'une ouverture de l'enseignement technique à des professionnels compétents. L'expérience des instituts universitaires de technologie montre que l'on peut, effectivement, faire appel à des enseignants du second degré, à des enseignants du supérieur, mais aussi à des professionnels.

Nous avons ouvert, en juillet 1989, la possibilité de recruter des contractuels qui ont une expérience professionnelle pour un, deux ou trois ans. Le problème n'est pas de

trouver des substituts aux enseignants qui doivent être normalement recrutés, mais d'ajouter des compétences utiles au système de formation.

Le deuxième point que je veux aborder concerne la carte des formations, problème qui a été particulièrement évoqué par M. Delfau. Il existe maintenant des dispositifs multiples : les schémas régionaux de formation, discutés au niveau des conseils régionaux, les schémas de formation post-bac, les contrats établis avec les universités, sans compter les nombreux débats qui se sont instaurés.

A l'occasion de la mise en place des nouvelles formations, on voit naître ces partenariats que M. Régnault souhaitait voir se développer.

Toutefois, la question posée était moins celle du dialogue global, à l'échelon national et régional, que celle des besoins qui se font jour de façon plus localisée, dans un bassin de formation et d'emploi.

En ce domaine, il faut probablement développer des initiatives qui s'inspirent de ce qui s'est fait au plan national et au plan académique, à savoir les comités éducation-économie, qui peuvent être tout à fait décentralisés dans les bassins de formation et d'emploi. Cela me paraît être une bonne référence.

A cette occasion, il convient de rappeler que les commissions professionnelles consultatives ne peuvent pas être le lieu naturel de rencontre avec les collectivités locales. En effet, comme leur nom l'indique, elles ont été constituées pour permettre la rencontre entre les professionnels et l'éducation nationale afin qu'ils définissent les contenus des formations et non pas, bien sûr, la localisation de ces formations.

Ce matin, le haut comité éducation-économie, sous la présidence de M. Bernard Decomps - j'étais présent - a déterminé les trois pôles d'études qui seront les siens en 1991 : l'examen des problèmes de l'apprentissage et des formations en alternance ; la situation des baccalauréats professionnels par rapport aux autres formations de niveau IV; les filières professionnalisées de l'enseignement supérieur. Je constate que cela recoupe tous les problèmes importants qui ont été soulevés par les uns et les autres. Ce qui se fait à l'échelon national doit donc pouvoir se faire aussi à l'échelon local.

En ce qui concerne le niveau V - c'est le troisième point -, je dirai à M. Blin qu'il faut des C.A.P. Nombre d'entreprises, notamment dans la mécanique et le bâtiment, regrettent, aujourd'hui, de ne pas trouver de titulaires de C.A.P. Il est vrai que la poursuite des études, notamment de ceux qui sont titulaires du B.E.P., peut créer parfois un certain nombre de difficultés.

Nous envisageons la relance d'un certain nombre de C.A.P. rénovés dont on peut imaginer, puisque la formule existe en formation continue, qu'ils peuvent être passés en unités capitalisables.

A cette occasion, on a évoqué le dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale, le D.I.J.E.N., qui a eu pour intérêt de rechercher, pour ceux qui ont le C.A.P. ou ceux qui ont échoué, des possibilités d'insertion se fondant, en particulier, sur l'alternance. Quant aux formations complémentaires d'initiative locale, nous entendons les renforcer, ces formations devant pouvoir être ouvertes dans chaque lycée professionnel.

C'est un dispositif décentralisé mais maîtrisé. C'est un dispositif d'adaptation à l'emploi, mais qui, dans une certaine mesure, suppose une qualification ou s'inscrit dans un processus de qualification. Il serait, en effet, dangereux de concevoir la qualification uniquement par rapport à des situations locales.

Un C.A.P. ou un B.E.P. doit avoir la même signification à Marseille, à Brest ou à Dunkerque, moyennant une adaptation qui est liée à l'initiative locale. La décentralisation, ce n'est pas l'éclatement des qualifications, mais la possibilité d'adapter ces qualifications à des situations locales différenciées.

Les milieux économiques eux-mêmes insistent sur le fait que l'on doit pouvoir évoluer à l'intérieur d'un métier, voire changer de métier. La mobilité est nécessaire pour les jeunes aujourd'hui. Il serait mauvais de penser que les formations professionnelles seraient meilleures parce qu'elles seraient enfermées dans des situations locales qui peuvent être changeantes.

La décentralisation, c'est important; nous la pratiquons dans le dialogue avec les divers partenaires que sont les milieux économiques ou les collectivités locales. Mais la décentralisation, ce n'est pas l'éclatement de la tâche d'éducation dans notre pays.

J'ai noté, comme M. le ministre d'Etat, que certains, qui parlaient beaucoup de décentralisation, s'inquiétaient d'autant plus du poids de l'Etat qu'ils ne le maîtrisaient plus, car je ne me souviens pas qu'avant 1981 ou entre 1986 et 1988 nous ayons eu tant de propositions en matière de décentralisation!

La décentralisation, en ce domaine, doit être en relation avec les réalités locales; mais, pour qu'il y ait relation, il faut, évidemment, qu'il y ait un pôle clairement défini et qui représente une qualification effective.

Le quatrième point concerne le baccalauréat professionnel. Je n'insiste pas sur sa réussite : plus de 90 p. 100 des titulaires de baccalauréats professionnels trouvent un emploi immédiatement ou juste après leur service militaire.

Il est, bien sûr, tout à fait normal, puisque c'est un baccalauréat, que se pose le problème de la poursuite des études en particulier pour obtenir un brevet de technicien supérieur.

Il est possible maintenant, pour nombre de jeunes, d'avoir une situation dans une entreprise grâce au baccalauréat professionnel et de poursuivre la formation continue, à l'intérieur de l'entreprise, pour obtenir une qualification supérieure. C'est une voie d'avenir. Elle s'inspire de la formation d'ingénieur dite « Decomps » qui, partant de la situation de technicien supérieur, permet en trois ans d'atteindre, par des formes d'alternance, le niveau d'ingénieur.

J'en viens au cinquième point. Le baccalauréat technologique débouche tout naturellement sur la poursuite des études, en particulier vers le cycle court de l'enseignement supérieur, mais avec un certain nombre d'inégalités.

Pour que les choses soient claires en ce domaine, je veux rappeler quelles ont été les évolutions entre 1981 et 1989.

Les bacheliers technologiques représentaient, en 1981, 12 p. 100 des étudiants en I.U.T.; ils en représentaient 8 p. 100 en 1989. Cette diminution est toute relative, bien sûr, puisqu'elle s'exprime en pourcentage et non en volume global.

En revanche, les techniciens supérieurs, qui représentaient 24 p. 100 des étudiants des I.U.T., sont passés à 41 p. 100 en 1989.

J'insiste sur l'évolution de ces flux : nous avons connu au cours des cinq dernières années une augmentation de 30 p. 100 des bacheliers technologiques et de 42 p. 100 des étudiants qui ont choisi des formations de technicien supérieur, que ce soit en S.T.S. ou en I.U.T. De 1980 à 1989 le nombre des bacheliers technologiques entrant en S.T.S. est passé de 15 000 à 45 000.

Ces chiffres montrent que le mouvement est lancé et que l'on s'oriente davantage vers une formation de technicien supérieur. Il est vrai que étant en lycées, les sections de techniciens supérieurs sont souvent plus proches des élèves des sections technologiques que d'autres formations.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait qu'on ne peut pas créer des sections de techniciens supérieurs simplement pour éviter que les jeunes ne s'orientent vers l'université. Ces sections sont conçues pour former des professionnels, pour répondre à une demande d'emplois et ne sont en aucun cas des « formations parkings » au sein de l'université.

Nous devons donc poursuivre notre effort et nous le faisons en liaison avec les régions. Un équilibre dans le rythme de création de ces formations a maintenant été trouvé.

S'agissant des instituts universitaires de technologie, M. le ministre d'Etat a évoqué tout à l'heure l'ouverture de treize ou quinze départements à la rentrée prochaine. C'est un bonden avant : jusqu'à présent, la moyenne des ouvertures se situait entre neuf et dix.

Les bacheliers technologiques doivent trouver un meilleur accueil dans ces I.U.T. D'ailleurs, le rapport du recteur Forestier va dans ce sens. Il faut accepter la proposition qu'il présente d'allocation préférentielle des moyens. Cela ne peut pas se faire par un calcul mécanique.

Nous devons travailler sur une base pluriannuelle de l'ordre de trois ans pour suivre les évolutions des flux et assurer un meilleur accès aux I.U.T. pour les bacheliers technologiques. Bien entendu, de nouvelles dotations et de nouveaux groupes doivent être attribués à partir du moment où la trajectoire est modifiée. L'objectif est d'essayer de trouver un équilibre entre les bacheliers généraux et les bacheliers technologiques.

Pour terminer sur ce sujet, je reprendrai l'exemple de Gap, cité par M. Lesbros. Il est nécessaire d'agir, mais certaines contradictions peuvent apparaître. En effet, pour M. Lesbros, un I.U.T. ne doit pas compter moins de quatre départements. Or, il s'agit d'ouvrir un seul département à Gap. Mais à quelle université le rattacher, à celle de Grenoble ou à celle d'Aix-Marseille?

Un problème un peu délicat se pose pour ce département : l'académie de Grenoble est dans la région Rhône-Alpes, alors que celle d'Aix-Marseille est dans la région Provence-Alpes - Côte d'Azur. Or, jusqu'à présent, Gap a souhaité être reliée à l'académie de Grenoble plutôt qu'à celle d'Aix-Marseille.

Voilà le genre de problème que soulèvent les localisations. Cela implique que la concertation soit organisée à différents niveaux : local mais aussi régional et national.

Sur la base du rapport du recteur Forestier, nous avons la perspective d'un plan pluriannuel de localisation des I.U.T., qui sera élaboré à l'issue des discussions contractuelles avec l'ensemble des universités. Ces discussions sont en voie de conclusion

J'aborderai pour terminer le problème des premiers cycles universitaires.

Si les cycles courts, S.T.S. et I.U.T., sont très importants, il est également très important que des bacheliers technologiques puissent rejoindre l'université afin d'y préparer une licence et, par exemple, devenir enseignants et entrer dans les I.U.F.M.

Dans ce domaine, il faut distinguer les bacheliers technologiques qui ont fait un choix positif - c'est souvent le cas des sections industrielles, ceux qu'on appelle les « F » - de ceux qui ont fait ce choix par défaut, et que l'on trouve dans les sections G et qui posent un certain nombre de problèmes, souvent difficiles dans les premiers cycles universitaires.

C'est pourquoi, dans le cadre de la réforme des premiers cycles qu'évoquait, tout à l'heure, M. le ministre d'Etat, nous réfléchissons à la possibilité de renforcer les options technologiques, industrielles, scientifiques et surtout tertiaires, dans le cadre des DEUG.

D'ailleurs, un certain nombre d'expériences ont déjà été tentées en la matière.

Ainsi, ces DEUG, à plus fort coefficient technologique, peuvent déboucher sur des seconds cycles plus professionnalisés. Cela suppose une concertation avec les entreprises et les partenaires sociaux portant tant sur les modes de financement de ces formations que sur leurs débouchés. Il est nécessaire, en effet, que les formations dispensées ne soient pas seulement un simple diplôme universitaire mais répondent à des demandes professionnelles et économiques débouchant pour ceux qui ont ces qualifications sur un emploi correspondant à celles-ci.

Dans ce domaine, il est bon de comparer notre système avec ceux d'autres pays européens. Au-delà des polémiques inévitables en de tels débats, il faut reconnaître que l'on vient d'autres pays européens, et d'ailleurs dans le monde, étudier nos formations de techniciens supérieurs.

Nous avons à notre disposition un outil de formation très efficace, mais encore faut-il, bien sûr, qu'il soit bien relié à l'ensemble du dispositif, en amont et en aval.

C'est pourquoi la réflexion qui est menée par le conseil national des programmes sur la réforme du second cycle et en particulier s'agissant des sections G, est très importante pour l'avenir de l'enseignement technique et professionnel. Le choix vers ce type d'enseignement doit être volontaire et non se faire par défaut. C'est dans cette direction, me semble-t-il, que nous devons nous orienter. Le projet de budget qui vous est présenté doit être perçu dans la dynamique qu'il recèle et non pas au travers des chiffres qu'il prévoit. (Très bien! et applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote par titre des crédits concernant l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur, et figurant aux états B et C, puis j'appellerai en discussion les articles 86 et 87.

ETAT B

M. le président. « Titre III, 6 997 101 248 francs. » Sur le titre III, la parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je n'interviens pas en qualité de président de la commission des affaires culturelles. Les conclusions de ses travaux ont été présentées d'excellente façon par nos trois rapporteurs MM. Séramy, Camoin et Delfau. Je n'ai rien à ajouter ni à leurs explications ni à leur démonstration.

En revanche, c'est l'élu d'une collectivité locale qui consacre une grande partie de son temps à la commission budget et plan de son conseil régional qui voudrait très clairement, monsieur le ministre d'Etat, vous poser deux questions qui me semblent résumer la conclusion de ce long débat, tout au moins pour le court terme.

Un chiffre a été lancé, voilà quelques semaines, il a été évoqué plusieurs fois ce soir : le chiffre de 4,5 milliards de francs.

En premier lieu, 500 millions de francs figurent au projet de budget : 240 millions de francs concernent l'éducation nationale, l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur ; 200 millions de francs figurent au titre IV de l'état B ; 60 millions de francs au titre V de l'état C.

Il s'agit, dans les trois cas, de fonds destinés à la vie des lycées, qui ne concernent pas la rénovation de ces établissements

Pour la rénovation des lycées, vous avez prévu, en application du plan d'urgence, la création d'un fonds de rénovation, financé, d'une part, par une dotation budgétaire de 2 milliards de francs, et, d'autre part, par l'attribution de prêts bonifiés aux régions par la Caisse des dépôts et consignations.

Première question, monsieur le ministre d'Etat : quel sera le taux d'intérêt qui résultera de la bonification des prêts consentis aux régions par la Caisse des dépôts et consignations?

En second lieu - si votre réponse à ma seconde question est satisfaisante, la première tomberait d'elle-même - êtesvous sûr qu'il faille prévoir deux modes de financement? Ne pensez-vous pas qu'il y aurait les meilleures raisons - je vous en indiquerai trois - de consacrer 4 milliards de francs à la dotation budgétaire proprement dite?

Les trois arguments que je fais valoir ne sont d'ailleurs pas originaux mais je tiens à les regrouper.

Premier argument, les régions dépensent, cette année, 12 milliards de francs pour la rénovation des lycées.

Deuxième argument, nous sommes dans l'obligation de multiplier par 4,5 ou par 5 la dotation régionale d'équipement scolaire pour assurer le minimum de rénovation qui s'impose et le minimum de construction auxquels nous sommes moralement astreints.

Troisième argument, toutes les régions, poussées d'ailleurs, il faut bien le dire, par les chambres régionales des comptes, ont fixé un plafond à leur endettement, très souvent ont atteint ce plafond et se trouveront gênées si on les enferme dans l'alternative d'avoir ou bien à refuser les prêts bonifiés ou bien à crever le plafond de leur endettement.

Ne serait-il pas normal et logique, dans ces conditions, de prévoir que la dotation régionale d'équipement scolaire soit majorée de 4 milliards de francs et non pas de 2 milliards de francs seulement?

Ce serait, bien entendu, une concession à la représentation nationale. Vous avouerez, monsieur le ministre d'Etat, que ce serait bien notre tour!

A la fin de son excellent discours, M. Séramy a évoqué l'oraison funèbre du prince de Condé et cité cette phrase : « Je suis également confondu et par la grandeur du sujet, et par l'inutilité de mes paroles. »

Voilà qui me donne l'envie de parodier la célèbre fin de cette même oraison funèbre et de vous demander de ne pas tenir pour inutiles les restes d'une voix qui ne tombe pas encore et d'une ardeur qui ne s'éteint pas. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Il me paraît impossible de laisser sans réponse l'interpellation de M. Schumann et je répondrai aux deux questions qu'il m'a posées.

La réponse à sa première question est que le taux d'intérêt des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations est de 7 p. 100.

La réponse à sa seconde question est qu'il n'est pas dans les pouvoirs du ministre de l'éducation nationale, à ce stade du débat, de décider tout d'un coup d'augmenter le budget de l'Etat de 2 milliards de francs.

Le choix qui a été fait par le Gouvernement qui est de donner à nouveau la responsabilité aux collectivités locales, en l'occurrence aux régions, d'emprunter à des taux bonifiés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ressource et possibilité qui ont été utilisées antérieurement, est un effort important puisqu'il se traduira notamment par la prise en charge de la bonification des taux d'intérêt par l'Etat, pour plusieurs centaines de millions de francs.

Par ailleurs, la décision, qui n'avait pas été envisagée jusque-là, d'accorder 2 milliards de francs en dotation budgétaire est importante, non seulement par le montant et donc par les opérations de rénovation qu'il permettra, mais aussi parce qu'il s'agit d'une façon d'aller au-devant de revendications, de réclamations constantes des collectivités territoriales, particulièrement des régions, sur ce qu'elles estiment être le contentieux entre l'Etat et les régions dans l'évaluation des charges.

Cela a d'ailleurs été présenté par M. le Premier ministre comme un geste allant aussi dans ce sens.

Cela va dans le sens de l'intérêt des établissements et donc des demandes des lycéens, mais aussi d'une revendication des régions qui remonte à quelques années. Voilà ce que le ministre de l'éducation peut vous dire ce soir.

- M. Maurice Schumann. Ce n'est pas décourageant ! (Sourires.)
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Il est, de toute façon, impossible de décourager M. Maurice Schumann, compte tenu de la passion qu'il continue de manifester, avec une voix qui reste aussi bien timbrée, pour les problèmes de l'éducation.
 - M. Jacques Habert. Et pour beaucoup d'autres!
 - M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat de ce soir le démontre, l'heure des réponses concrètes est venue si l'on veut conduire les évolutions nécessaires de notre système éducatif.

Comme Mme Hélène Luc l'a démontré, les 4 milliards de francs du plan d'urgence représentent une première mesure qui en appelle bien d'autres. Nous avons chiffré, dès cette année, le montant des crédits nécessaires à 10 milliards de francs.

Mon propos consistera en un rapide rappel des nombreuses questions, propositions et actions en faveur de l'école dans le département du Val-d'Oise et s'intégrant dans notre proposition. Ce département, monsieur le ministre d'Etat, est le plus jeune de France en moyenne d'âge de la population. Il a un des plus forts taux d'accroissement de la population en 1967, 600 000 habitants; aujourd'hui, plus d'un million. C'est sur un tel terrain que l'on peut juger de la validité d'une politique.

Constitué à l'origine de régions sous-administrées, mal équipées et ayant constitué un champ d'expérimentation des grands ensembles, le Val-d'Oise a été marqué, dès sa naissance, par des retards considérables en établissements, en personnels et en moyens. Ces retards n'ont pas été comblés.

Ils se sont d'ailleurs aggravés sous l'effet de votre politique et de celle qui a été menée par ceux qui vous ont précédé au banc du Gouvernement.

Aujourd'hui - je l'ai démontré a de nombreuses reprises au Sénat - le Val-d'Oise, jeune et dynamique, est caractérisé par la surcharge des effectifs, l'insuffisance du nombre d'établissements, des retards et des échecs scolaires parmi les plus importants de notre pays, ce qui se vérifie dans toutes les statistiques.

Dans les grandes cités, l'école vit avec la drogue, la délinquance, maintenant la violence, l'expression de pauvreté, de misère, de renoncement et d'impasse sociale. Mais elle pourrait avoir un rôle moteur nouveau, social, moral et formateur, si on lui donnait la force, les moyens et les motivations.

Dans ce département, j'ai chiffré les besoins immédiats. Il faudrait près d'une dizaine de lycées supplémentaires et rénover tous les lycées existants, je dis bien « tous », avec une urgence pour les constructions, par exemple, de la deuxième tranche du lycée de Garges-lès-Gonesse et du lycée de Villiers-le-Bel. A ce propos, monsieur le ministre d'Etat, quand connaîtrons-nous la répartition des deux milliards de francs pour la rénovation?

Une vingtaine de collèges sont à construire ou à reconstruire au cours des trois prochaines années. Sachez, monsieur le ministre d'Etat, que nous avons le triste record des collèges de type Bender encore en service. Dans mon département, il existe encore cinq collèges de ce type. Par ailleurs, la création de 1 000 postes d'enseignants s'impose.

Un effort particulier doit être consenti pour ces maternelles tristes des cités, sans moyens modernes, pour ces écoles élémentaires dégradées, où l'enfant ne peut pas s'épanouir, pour ces collègues souffrant du manque de tout dès qu'il faut organiser le travail personnel, novateur, motivant, nécessaire à l'épanouissement de chaque enfant.

Pour mieux faire apparaître les besoins et les mesures concrètes, je vous propose de faire procéder à une radiographie complète des trois établissements situés à Sarcelles. Ils sont typiques de la situation de la plupart des établissements scolaires de la banlieue.

D'abord, l'école maternelle Anatole-France, qui vient encore tout dernièrement d'être l'objet d'un vandalisme, lequel a suscité une réaction du personnel, des enseignants et des parents. En effet, ils ont décidé, ensemble, de placer désormais cette école sous la protection de la population du quartier.

Le deuxième établissement est le collège Chantereine, dans lequel manquent le directeur adjoint qui n'a pas été nommé, des conseillers d'éducation, des surveillants d'externat, du personnel de service et un secrétaire dont le poste a été supprimé.

Comme dans tous les collèges du département, de plus en plus marqués par des difficultés multiples de fonctionnement, la communauté scolaire a organisé de nombreuses actions, a envoyé des délégations au rectorat et parfois même à votre ministère.

Le troisième et dernier établissement est le lycée Jean-Jacques-Rousseau. Construit pour 1 800 élèves, il en accueille 2 500, dont 20 p. 100 sont boursiers. Là, des classes sont surchargées ; il n'y a pas d'assistante sociale puisque le poste a été supprimé l'an passé. Certains élèves, monsieur le ministre d'Etat, ont, dans la même journée, neuf heures de cours et tout juste plus d'un quart d'heure pour prendre leur repas. Le classement en Z.E.P. n'a rien changé. Les illusions vont encore conduire à la déception.

Ce que je vous demande, c'est beaucoup plus pour le Vald'Oise. Monsieur le ministre d'Etat, n'attendez pas de nouvelles turbulences pour décréter effort sans précédent ce qui est aujourd'hui qualifié d'impossible.

L'invraisemblable, l'impossible peuvent devenir souvent et rapidement réalités. Vous en faites l'expérience, monsieur le ministre d'Etat. Elle ne fait que commencer. (Applaudissements sur les travées communistes.)

- M. le président. La parole est à M. Papilio.
- M. Sosefo Makapé Papilio. Je souhaite simplement attirer votre attention, monsieur le ministre d'Etat, sur la spécificité de notre situation. Oui, j'ai préparé ces cinq pages (M. Papilio montre le document.) pendant un mois, en collabo-

ration avec les techniciens du Sénat et de Wallis-et-Futuna, pour essayer d'attirer votre attention sur notre situation difficile

J'ai écouté votre réponse, monsieur le ministre d'Etat. Loin de moi l'intention de vous blesser, mais j'ai l'impression que vous n'avez pas tenu compte de la situation de mon territoire et de mon intervention. Une table ronde va avoir lieu, avezvous dit. Là, j'ai bien compris. Le problème a été créé à Wallis-et-Futuna, avez-vous ajouté. Vous avez raison. Mais la violation de la loi de 1969 n'a pas été créée à Wallis-et-Futuna, pas plus que la suppression de l'avenant de 1974.

Vous souhaitez faire l'éducation laïque à Wallis comme en métropole. Monsieur le ministre d'Etat, je vous le dis de tout cœur, au nom de mon territoire, la loi ne peut pas être appliquée de la même manière à Wallis-et-Futuna et en métropole. A cet égard, vous voyez bien les difficultés que nous avons eues depuis le début.

Il ne s'agit pas d'un problème politique. Mais, je vous le dis franchement, monsieur le ministre d'Etat, lorsque la droite était au Gouvernement, nous n'avions pas ces problèmes-là. Vous le voyez bien, j'ai pleuré pour mon territoire. Soyez-en assuré, monsieur le ministre d'Etat, je n'interviens pas contre vous. Je peux vous féliciter de votre expérience, de votre travail en métropole. Mais il ne faut pas compter sur vos représentant à Wallis-et-Futuna, car ils ne connaissent rien de ce territoire.

En accord avec nous, vous pouvez adapter l'enseignement, même d'Etat. Si vous souhaitez que cela réussisse, essayez de collaborer avec les représentants du territoire. Ce n'est pas en venant dans le territoire pendant une semaine, quand ce n'est pas pendant deux jours, que vos représentants peuvent faire la loi concernant l'enseignement à Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, je vous ai demandé de créer une association de gestion pour l'enseignement privé catholique. Il ne s'agit pas de faire disparaître votre responsabilité, monsieur le ministre d'Etat. Mais si, après la table ronde, et si, après une décision prise en accord avec le territoire, vous continuez à appliquer la loi dans ce territoire, comme vous le faites en métropole, et cela depuis 1981, alors il n'y aura pas de changement. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

- M. Emmanuel Hamel. Ecoutez cet appel, monsieur le ministre d'Etat!
 - M. le président. La parole est à M. Masseret.
- M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais simplement indiquer ce qu'a retenu le groupe socialiste de cette longue discussion sur un budget capital.

Sur le strict plan budgétaire, je confirme notre position en faveur des crédits proposés, d'abord parce qu'ils sont conformes aux engagements pris devant la nation, ensuite parce qu'ils sont conformes aux intérêts de la France dans la réalité nationale et internationale qui est la sienne aujourd'hui, enfin parce qu'ils sont conformes aux intérêts des jeunes Français concernés.

Il s'agit de donner une chance égale à tous. Il s'agit d'améliorer la vie quotidienne des écoliers, des lycéens, des étudiants. Il s'agit d'offrir des perspectives. Ce budget le permet.

Toutefois, le débat a fait apparaître de véritables clivages entre la majorité et la minorité du Sénat. Deux conceptions se sont, en effet, opposées au cours de cette journée.

La conception du mouvement, la nôtre, celle du groupe socialiste, la vôtre, monsieur le ministre d'Etat, qui prend en compte la réalité, qui s'efforce de la comprendre, de l'analyser.

Votre politique est faite de propositions, elle offre des perspectives, elle se donne des moyens financiers qui viennent compléter d'importantes réformes de structures qui ont été engagées, qui portent déjà leurs fruits et dont nous verrons les effets dans les années à venir. Nous portons ce jugement sans ignorer cependant qu'il reste, bien sûr, du chemin à parcourir. De cela aussi, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes conscients et vous vous en êtes expliqués.

A cette conception s'oppose une conception conservatrice, qui s'est exprimée cet après-midi et ce soir à maintes reprises. Certains propos nous ont fait penser qu'on proposait parfois l'établissement ou le retour à un ordre moral assez inquiétant. Qu'est-ce qui peut bien justifier cela, sinon la peur de l'avenir, qui paralyse la pensée et l'action? A défaut de pouvoir créer l'avenir, le réflexe conservateur s'est une fois de plus imposé. Il propose le retour en arrière. Il redoute de prendre en compte les vrais problèmes.

Pour le reste, nous avons également relevé des critiques injustifiées, au sujet desquelles vous vous êtes expliqués, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous avons vu l'instrumentalisation de deux mythes

Le premier, c'est le monstre tentaculaire de l'éducation nationale. Là encore, monsieur le ministre d'Etat, vous avez précisé quelle était aujourd'hui la réalité, ce jugement étant fondé sur une large méconnaissance des réalités.

Le second mythe, c'est la décentralisation, qui a parfois été avancée comme une panacée à toutes les difficultés du moment et à la crise sociale. Là aussi, vous avez indiqué quelle était la marge de votre ministère.

Nous, nous avons perçu, à travers ce thème de la décentralisation, quelque chose qui pourrait être à l'origine d'un système de privatisation entraînant des dégâts dans le système de l'éducation nationale et créant surtout des inégalités entre les Français.

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous confirme l'appui du groupe socialiste, qui votera l'ensemble du budget. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

- M. le président. « Titre IV, 2 322 049 914 francs. » La parole est à M. Neuwirth.
- M. Lucien Neuwirth. J'ai souhaité, en effet, m'exprimer sur le titre IV, dont l'intitulé correspond parfaitement au sens de mon propos : « Interventions politiques et administratives et interventions diverses. »

Il arrive un moment où, aussi bien les simples citoyens que les élus nationaux que nous sommes et les élus locaux ne tolèrent plus la dégradation d'une situation. Or il y a une analogie frappante entre la fin de la IVe République et ce qui se passe aujourd'hui avec l'éducation nationale.

Il s'avère que le centralisme et la planification de masse autour d'une idéologie égalitariste, qui se voulait généreuse mais qui s'est révélée réductrice, nous ont conduits dans une impasse dont tous les budgets du monde ne pourront nous faire sortir. C'est le système qui a vécu!

De la même façon qu'au sein des institutions de la IVe République des hommes de grande qualité n'ont pu donner leur pleine mesure, qu'ils aient été de droite comme M. Antoine Pinay ou de gauche comme Pierre Mendès-France, dans le système bloqué de l'éducation nationale, ni M. Devaquet ni M. Jospin ne pouvaient réussir. C'est le même divorce entre un monde clos et une société en pleine mutation.

Alors, faut-il se couvrir la tête de cendres et se contenter de constater le désastre, ou bien agir ?

Parce que nous sommes des hommes de terrain, parce que nous n'acceptons plus d'être seulement des témoins impuissants – car nous le sommes aujourd'hui – parce que nous en avons assez de voir nos étudiants prendre leurs cours sur leurs genoux, dans des maisons de quartier, des cinémas ou des amicales laïques, le conseil général de la Loire a décidé, dans la mesure de ses moyens, de commencer à agir.

Dans un premier temps, notre assemblée départementale, à l'unanimité, toutes opinions confondues, a décidé de mettre à la disposition de l'université de Saint-Etienne un certain nombre de places vides dans nos collèges. Elles seront aménagées dans le cadre de conventions établies avec l'université et le rectorat et, après concertation avec les chefs d'établissements, la communauté éducative et les parents d'élèves. Nous serons suivis par beaucoup d'autres départements. J'attends de voir qui que ce soit s'y opposer.

La décentralisation nous impose des devoirs. Mais, en nous confiant des responsabilités, elle nous donne également des droits. Vous ne pouvez pas ne pas le savoir. Rien n'est plus possible désormais sans une implication plus grande, plus ouverte non seulement des collectivités territoriales, régionales, mais aussi départementales.

La « massification » de l'enseignement a vécu, du moins, j'insiste sur ce point, dans sa version centralisatrice. Il faut désormais donner des pouvoirs nouveaux aux présidents d'université, aux proviseurs, aux chefs d'établissements afin d'adapter l'enseignement à l'environnement économique, culturel et social de l'établissement. En effet, les problèmes ne sont pas les mêmes à Vénissieux et à Neuilly.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez mis en doute et même nié la profonde aspiration de notre peuple à une décentralisation de l'enseignement. Pourtant, si vous le voulez, prenons un chemin ensemble. Allons au référendum et on verra bien! Il s'agit, en effet, d'un véritable choix de

En conclusion, je dirai que, pour l'éducation nationale, l'heure de la participation a sonné. En ce qui nous concerne, nous avons pris la route. Pour vous, monsieur le ministre d'Etat, le moment est venu de baisser le pont-levis. (Très bien! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

- M. Emmanuel Hamel. Pas de réponse!
- M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. S'agissant des créations de postes de personnels A.T.O.S., la tendance à la suppression instaurée en 1985 est inversée. C'est un point positif, mais il est encore très loin de corriger les dégâts cumulés par les décisions précédentes.

L'obligation de développer et de gérer les nouvelles constructions, la nécessité de répondre aux besoins des nouveaux étudiants exigeraient un effort plus soutenu. Mais la progression des créations de postes, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour doter les établissements de personnels qualifiés.

Aujourd'hui, bon nombre des postes restant ne sont pas affectés à des titulaires. La cause principale en est le faible nombre de places proposées aux concours de recrutement.

Ainsi, en avril 1990, soixante postes de secrétaires d'administration scolaire et universitaire étaient proposés au concours, 1 300 candidats s'y présentèrent.

Par ailleurs, en 1989, alors que nous manquions - nous en manquons encore - de conservateurs dans les bibliothèques universitaires, un concours de recrutement offrait quarante postes. Sans aucune publicité ni au Journal officiel ni au Bulletin officiel, 1 000 candidats internes se sont présentés. Mais le concours a été annulé.

Si vous voulez vraiement doter les universités en nombre suffisant de personnels A.T.O.S. tout en revalorisant les salaires de ces derniers, il vous faut accroître le nombre des concours et ouvrir plus de postes. Cette seconde étape est indispensable pour corriger non seulement l'absence de recrutement, mais aussi pour régulariser des déroulements de carrières résultant d'un sous-classement chronique et grave dans la profession.

Si cette démarche n'était pas entreprise, ce serait accréditer l'idée que le ministre crée des postes, mais se garde bien de les pourvoir par concours. Nous vous demandons de rectifier cette anomalie. Créer des postes, c'est bien! Les pourvoir par des titulaires, c'est mieux !

Je ne peux parler des personnels A.T.O.S. sans évoquer le problème du statut des bibliothécaires-adjoints, dont le niveau d'étude se situe à bac+3. En décembre 1989, un statut leur a été proposé par le ministère de l'éducation nationale. Aujourd'hui, cet engagement n'est toujours pas concrétisé par un arbitrage favorable. Pire, d'autres intentions se font jour et elles inquiètent les intéressés. Qu'en est-il exactement, monsieur le ministre d'Etat?

Enfin, je dirai un mot sur les crédits de l'aide sociale aux étudiants, qui, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des effectifs, sont beaucoup moins spectaculaires qu'il n'y paraît. En fait, il y a tout juste maintien de la dotation moyenne par étudiant. Or son montant est bien faible, puisqu'il est de 390 francs par mois pour le premier échelon de bourse et de 1 353 francs par mois pour l'échelon le plus élevé, le neuvième.

De plus, je m'inquiète de l'idée exprimée ici ou là selon laquelle les nouvelles attributions de prêts garantis par l'Etat accordés aux étudiants devraient, à terme, prendre le relais du système actuel des bourses. Nous pensons, monsieur le minstre d'Etat, que celles-ci doivent être doublées en taux et en nombre. C'est une des conditions pour permettre une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur. (Très bien! sur les travées communistes.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV. (Ces crédits ne sont pas adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 2 490 210 000 francs.

« Crédits de paiement, 1 209 730 000 francs. »

La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Je ne reviendrai pas sur les termes de mon intervention précédente, ce n'est plus l'heure. Je me bornerai donc, monsieur le ministre d'Etat, à faire remarquer que tout ce qui ne vous convient pas est polémique. J'ai, par ailleurs, admiré votre superbe assurance.

Vous me permettrez toutefois de vous rappeler que, le 18 octobre dernier, lorsque je vous ai interpellé, pour la première fois au sujet des violences dans les lycées, vous m'avez dit, avec cette même superbe assurance, que, sur quelques centaines de lycées, quelques cas par-ci par-là ne faisaient pas l'événement. L'événement, vous avez pourtant pu le vivre ensuite pendant de longues semaines.

Je doute aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, que votre superbe assurance suffise à reconstruire l'éducation nationale. Je persiste, par conséquent, à m'opposer à votre projet de budget.

- M. le président. La parole est à M. Hamel.
- M. Emmanuel Hamel. Pourquoi M. le ministre d'Etat n'at-il répondu ni à M. Neuwirth ni à M. Papilio?
- M. le président. A qui adressez-vous cette question, monsieur Hamel?
- M. Emmanuel Hamel. Au Sénat et surtout à M. le ministre d'Etat.
- M. le président. Monsieur Hamel, je donne la parole au Gouvernement quand il me la demande.
 - M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Monsieur le président, j'ai répondu tout à l'heure à l'ensemble des orateurs pendant plus de deux heures ; j'en ai même éprouvé quelques scrupules! Le débat a donc eu lieu. Maintenant, nous en sommes aux explications de vote qui peuvent permettre à tel ou tel sénateur d'évoquer une ou deux questions supplémentaires.
- M. Emmanuel Hamel. Nous avons le droit de les poser, mais nous pouvons avoir des réponses!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Monsieur Hamel, j'ai le droit de répondre ou de ne pas répondre. Telle est ma réponse!
- M. Emmanuel Hamel. Vous ne me répondez donc pas, c'est clair!
 - M. le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre V. (Ces crédits ne sont pas adoptés.)
- M. le président. « Titre VI. Autorisations de programme, 3 123 300 000 francs.

« Crédits de paiement, 2 521 864 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

ÉDUCATION NATIONALE

Article 86

- M. le président. « Art. 86. Les maîtres en service à l'école maternelle Henri-Bergasse de Marseille (Bouches-du-Rhône), intégrée dans l'enseignement public en application de la loi nº 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, qui justifient au 1er janvier 1991 de services effectifs d'une durée équivalente à un an au moins de services à temps complet, pourront, à compter de cette date, sur leur demande, dans la limite des emplois budgétaires créés à cet effet, être nommés puis titularisés dans les cadres de la fonction publique relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- « Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration, de vérification d'aptitude professionnelle et de classement des intéressés.
- « Les maîtres titularisés seront admis au bénéfice des dispositions de la loi nº 85-489 du 9 mai 1985 relative aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés. » (Adopté.)

Article 87

- M. le président. « Art. 87. L'article 62 de la loi de finances pour 1965 (n° 64-1279 du 23 décembre 1964) et le deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 précitée sont abrogés.
- « Aucun versement de l'Etat ne sera effectué à ce titre à compter du 1er janvier 1991. »

Sur cet article, je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-39 est présenté par M. Delong, au nom de la commission des finances.

L'amendement nº II-5 est déposé par M. Séramy, au nom de la commission des affaires culturelles.

Tous deux tendent à supprimer cet article.

La parole est à M. Delong, rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-39.

M. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'article 87 vise à la suppression de l'allocation de scolarité, ou « allocation Barangé », qui résulte de la loi du 23 décembre 1964.

Même après la décentralisation, plus de 400 millions de francs sont distribués par ce canal aux fonds scolaires départementaux.

Le Gouvernement veut supprimer ces crédits au motif que « la dotation inscrite à ce titre sur le budget de l'éducation nationale, dont le montant unitaire servant à son calcul n'a pas été revalorisé depuis 1965 – 13 francs par trimestre de scolarité et par élève des écoles et des collèges publics ou privés – au demeurant lourde à gérer, apparaît largement désuète ».

Or, près de 7 millions d'élèves de l'enseignement du premier degré et 3,5 millions d'élèves des collèges sont concernés.

Une compensation, que la commission des finances a jugée artificielle, est proposée par le Gouvernement, grâce à une majoration de 40 p. 100 des valeurs imposables au titre de la taxe locale d'équipement.

Cependant, des problèmes surgissent : les départements n'auraient droit à aucune compensation ; la compensation serait très inégale selon les communes, voire inexistante pour certaines ; il n'y aurait plus de péréquation départementale ; l'enseignement privé n'aurait aucune garantie de conserver le même niveau de crédits.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui!

- M. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial. Même « désuète » et « lourde à gérer », l'allocation de scolarité représente un appoint très apprécié par les établissements scolaires, notamment par ceux des petites communes.
 - M. Lucien Neuwirth. Tout à fait !

M. Jacques-Richard Delong, rapporteur spécial. La commission des finances pense que la suppression de cette allocation scolaire serait particulièrement impopulaire et nuisible à l'ensemble des petits établissements scolaires de l'ensemble des communes françaises, notamment des petites.

C'est pourquoi la commission des finances propose au Sénat de supprimer l'article 87.

- M. le président. La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement no II-5.
- M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Si nous en croyons son exposé des motifs, mes chers collègues, l'article 87 a pour objet de réaliser une économie en supprimant une disposition « désuète ».

L'économie me paraît limitée, puisque la perte de recettes pour les collectivités territoriales sera, nous dit-on, compensée par une majoration de la taxe locale d'équipement.

Quant à la désuétude, elle tiendrait notamment au faible montant des allocations Barangé, qui, de fait, n'ont pas été revalorisées depuis 1965.

Mes chers collègues, je serais tenté d'opposer à cet étrange argument le vieil adage de notre droit selon lequel « nul ne peut plaider sa propre turpitude »! Monsieur le ministre d'Etat, si les allocations Barangé sont désuètes parce que insuffisantes, il faut non pas les supprimer, mais les augmenter. Vous leur donnerez ainsi une nouvelle jeunesse!

Mais il y a autre chose: l'un des mérites des allocations Barangé, c'est qu'elles sont attribuées aux établissements publics et privés - M. Hamel a insisté tout l'heure sur ce point - ces derniers percevant 64 millions de francs sur un total de 406 millions de francs.

Ces dotations permettent en particulier aux établissements sous contrat de faire face à des dépenses de charges sociales, de petit équipement, de matériel et de mobilier scolaires. Quoique modiques, elles sont, vous vous en doutez, très nécessaires, surtout pour les établissements les plus démunis!

On a évoqué tout à l'heure l'intérêt de ces dotations pour les communes. Sachez que leur suppression serait très mal ressentie, car les dotations que nous pouvons distribuer aux communes sont pratiquement annuelles et toujours demandées avec instance.

Que se passera-t-il, monsieur le ministre d'Etat, si vous les supprimez?

Les collectivités locales pourront, pour les établissements publics, leur substituer d'autres subventions, si elles en ont les moyens.

Mais que feront les établissements privés ? D'après vous, ils ne peuvent, en matière d'aides au fonctionnement, prétendre à rien de plus que la loi Debré, et, en matière d'aides aux investissements, à rien de plus que la loi Falloux. Donc, ils n'auront rien!

N'est-ce pas là l'objet principal de la mesure qui nous est proposée ?

En effet, monsieur le ministre d'Etat, si vous vouliez véritablement remédier à la désuétude des textes, vous auriez, je crois, d'autres occasions de mener ce combat.

Comment comprendre, par exemple, votre attachement à la loi Falloux, ou plutôt à ce qu'il en reste et que le juge administratif a eu toutes les peines du monde à essayer, tant bien que mal, d'interpréter « au goût du jour »?

Ne vous êtes-vous pas avisé que sa légère antériorité par rapport à tous les textes applicables à l'enseignement aussi bien qu'à la décentralisation pouvait lui faire encourir le reproche de désuétude? Et, dans ce cas, pourquoi la maintenir contre vents et marées sinon parce qu'elle vous permet de limiter très sévèrement les aides des collectivités aux investissements des établissements privés?

Les textes d'application de la loi Debré sont, eux aussi, antérieurs à bien des réformes de l'éducation et à la décentralisation. Ne faudrait-il pas les remettre sur le métier pour tenir compte, par exemple, du statut des directeurs d'école, de la place aujourd'hui donnée aux documentalistes et aux psychologues scolaires, des nouveaux rapports entre collectivités territoriales et établissements d'enseignement?

Et pourquoi refusez-vous, par exemple, d'associer les établissements sous contrat à la politique des zones d'éducation prioritaires ?

En 1959, la loi Debré avait permis - je l'ai rappelé tout à l'heure - de mettre toutes les capacités d'accueil disponibles au service de la scolarisation des classes nombreuses de

l'après-guerre. Aujourd'hui, vous ne savez comment répondre à l'allongement de la scolarité. Vous seriez donc bien inspiré de suivre cet exemple. Vous ne le voulez pas, au nom de querelles d'un autre âge. N'est-ce pas, là encore, une attitude bien « désuète » ?

En attendant, mes chers collègues, nous ne voyons, quant à nous, aucune « désuétude » dans le mécanisme des fonds Barangé. Seul nous semble « désuet », comme à vous, monsieur le ministre d'Etat, le taux dérisoire des allocations.

C'est pourquoi nous vous demandons, mes chers collègues, de supprimer l'article 87 du projet de loi de finances pour 1991.

- M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques nos II-39 et II-5?
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. M. le rapporteur pour avis a fait rimer « désuétude » et « turpitude ». Or, le concept de désuétude n'est pas, dans mon esprit, lié à l'ancienneté des dispositions, qu'il s'agisse de celles de 1965 pour la non-revalorisation ou de celles de la loi Falloux.

Cette désuétude résulte, en réalité, des événements nouveaux qui se sont produits dans notre droit, c'est-à-dire des décisions de décentralisation qui ont opéré des transferts tels que ces sommes apparaissent désormais comme résiduelles pour les établissements.

Quant à la turpitude...

- M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Non, non! C'était une citation!
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. ... elle me semble inégalement partagée.

Si vous en faites remonter l'origine à 1965 – il vous est, en effet, reproché d'avoir péché de 1965 à 1981, tandis que nous n'aurions péché, selon vos dires, que de 1981 à 1990 – vous nous devez quelques arriérés moraux!

Pour le reste, je ne reprendrai pas les arguments qui ont été exposés, avec objectivité d'ailleurs et laconisme, par M. le rapporteur spécial.

- Le Gouvernement émet un avis défavorable sur les amendements nos II-39 et II-5.
- M. le président. Je vais mettre aux voix les amendements identiques nos II-39 et II-5.
- M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour explication de vote.
 - M. le président. La parole est à M. Hamel.
- M. Emmanuel Hamel. Le groupe du R.P.R. apprécie l'argumentation de MM. les rapporteurs. Il votera donc dans le sens qu'ils viennent d'exprimer.
- M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

 Je mets aux voix les amendements identiques nos II-39 et II-5, repoussés par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 58 :

Nombre des votants	314
Nombre des suffrages exprimés	314
Majorité absolue des suffrages exprimés	
Pour l'adoption 238	
Contre 76	

Le Sénat a adopté.

En conséquence, l'article 87 est supprimé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au ministère de l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur. 5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe François, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 120 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Souplet, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 121 et distribué.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 5 décembre 1990, à quinze heures quinze et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 84 et 85, 1990-1991).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération :

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport nº 85, annexe nº 41).

Justice:

M. Jean Arthuis, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 28); M. Germain Authié, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'adminstration générale (services généraux, avis n° 90, tome IV); M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (administration pénitentiaire, avis n° 90, tome V); M. Michel Rufin, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (protection judiciaire de la jeunesse, avis n° 90, tome VI).

Culture et communication :

Communication (ainsi que les crédits de l'information et du Conseil supérieur de l'audiovisuel inscrits aux services généraux du Premier ministre et lignes 48 et 49 de l'état E annexé à l'article 61, et article 65):

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport nº 85, annexe nº 6); M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis nº 86, tome X).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1991 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions générales précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1991 est fixé au samedi 8 décembre 1990, à seize heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 5 décembre 1990, à quatre heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique, JEAN LEGRAND

QUESTION ORALE

Défiscalisation partielle de la taxe professionnelle pour les entreprises saisonnières des stations touristiques

278. – 4 décembre 1990. – M. Jean-Jacques Robert attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la réduction proportionnelle de la valeur locative, servant au calcul de la taxe professionnelle, pour certaines entreprises saisonnières. Il lui expose que certaines de ces entreprises bénéficient actuellement d'une réduction de leur valeur locative, en fonction du nombre de mois pendant lesquels elles n'ont pas exercé leur activité. Sont concernés par cette mesure les hôtels classés, les restaurants, les établissements de spectacles et de jeux et les établissements thermaux. C'est pourquoi il lui demande s'il ne peut être envisagé de faire bénéficier de ces mêmes conditions les commerçants et artisans des stations touristiques, notamment de montagne, dont les produits loués ou vendus sont indispensables à la vie locale. En effet, ces commerces cessent totalement toute activité pendant les périodes de fermetures des stations.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du mardi 4 décembre 1990

SCRUTIN (Nº 58)

sur les amendements n° II-39 présenté par M. Jacques Delong au nom de la commission des finances et n° II-5 présenté par M. Paul Séramy au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à la suppression de l'article 87 du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (Budget de l'éducation nationale : I. – Enseignement scolaire et articles 86 et 87.)

Nombre de votants :	318
Pour : 242	

Contre:

Le Sénat a adopté.

Philippe Adnot Michel d'Aillières Paul Alduy Michel Alloncle Jean Amelin Hubert d'Andigné Maurice Arreckx Jean Arthuis Alphonse Arzel Honoré Bailet José Ballarello René Ballayer Henri Bangou Bernard Barbier Bernard Barraux Jean-Paul Bataille Marie-Claude

Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Georges Berchet
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Danielle
Bidard-Revdet

Jacques Bimbenet François Blaizot Jean-Pierre Blanc Maurice Blin André Bohl Roger Boileau Christian Bonnet Amédée Bouquerel Joël Bourdin Yvon Bourges Philippe de Bourgoing

de Bourgoing Jean-Eric Bousch

Ont voté pour

Raymond Bouvier Jean Boyer Louis Boyer Jacques Braconnier Paulette Brisepierre Guy Cabanel Michel Caldaguès Robert Calmejane Jean-Pierre Camoin Jean-Pierre Cantegrit Paul Caron **Ernest Cartigny** Louis de Catuelan Joseph Caupert Auguste Cazalet Gérard César Jean Chamant Jean-Paul Chambriard Jacques Chaumont Michel Chauty Jean Chérioux Roger Chinaud Auguste Chupin Jean Clouet Jean Cluzel Henri Collard Henri Collette Francisque Collomb Charles-Henri de Cossé-Brissac Maurice Couve de Murville

Pierre Croze

Michel Crucis

Charles de Cuttoli

Désiré Debavelaere

André Daugnac

Marcel Daunay

Jean Delaneau

François Delga

Luc Deioie

Jacques Delong Charles Descours André Diligent Michel Doublet Franz Duboscq Alain Dufaut Pierre Dumas Jean Dumont Ambroise Dupont Hubert

Durand-Chastel
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jacqueline

Fraysse-Cazalis
Jean Garcia
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Paul Girod
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Marie-Fanny Gournay
Yves

Goussebaire-Dupin Adrien Gouteyron Jean Grandon Paul Graziani Georges Gruillot Yves Guéna Bernard Guyomard Jacques Habert Hubert Haenel Emmanuel Hamel Nicole

de Hauteclocque Marcel Henry Rémi Herment Daniel Hoeffel Jean Huchon Bernard Hugo Claude Huriet Roger Husson André Jarrot Pierre Jeambrun Charles Jolibois André Jourdain Louis Jung Paul Kauss Pierre Lacour Pierre Laffitte

Christian de La Malène Lucien Lanier Jacques Larché Gérard Larcher Bernard Laurent René-Georges Laurin Marc Lauriol Henri Le Breton Jean Lecanuet Charles Lederman Bernard Legrand Jean-Francois Le Grand Edouard Le Jeune Charles-Edmond

Edouard Le Jeune Charles-Edmond Lenglet Marcel Lesbros Félix Leyzour Roger Lise Maurice Lombard Pierre Louvot Roland du Luart

Hélène Luc

Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel

Marrice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert

Paul Moreau Jacques Mossion Arthur Moulin Georges Mouly Jacques Moutet Jean Natali Lucien Neuwirth Henri Olivier Charles Ornano Paul d'Ornano Jacques Oudin Robert Pagès Sosefo Makapé Papilio Charles Pasqua Bernard Pellarin Jean Pépin Alain Pluchet Christian Poncelet Michel Poniatowski Roger Poudonson Richard Pouille Jean Pourchet André Pourny Claude Prouvoyeur

Ivan Renar Henri Revol Roger Rigaudière Guy Robert Jean-Jacques Robert Nelly Rodi Josselin de Rohan Roger Romani Olivier Roux Marcel Rudloff Michel Rufin Pierre Schiélé Maurice Schumann Bernard Seillier Paul Séramy Jean Simonin Raymond Soucaret Paul Souffrin Michel Souplet Jacques Sourdille Louis Souvet Pierre-Christian Taittinger Martial Taugourdeau Jacques Thyraud Jean-Pierre Tizon Henri Torre René Travert René Trégouët Georges Treille François Trucy Dick Ukeiwé Jacques Valade Pierre Vallon Albert Vecten

Jean Puech

Henri de Raincourt

Ont voté contre

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Marc Bœuf
Marcel Bony

André Boyer
Louis Brives
Jacques Carat
Robert Castaing
William Chervy
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Michel Darras
Marcel Debarge
André Delelis
Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat

Rodolphe Désiré
Michel
Dreyfus-Schmidt
Bernard Dussaut
Claude Estier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
François Giacobbi
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Philippe Labeyrie
Tony Larue
Robert Laucournet
Max Lejeune
François Lesein

Xavier de Villepin

Serge Vinçon Louis Virapoullé

Albert Voilquin

André-Georges

Voisin

Hector Viron Robert Vizet Paul Loridant François Louisy Philippe Madrelle Michel Manet Jean-Pierre Masseret Jean-Luc Mélenchon Michel Moreigne Georges Othily Albert Pen Guy Penne Daniel Percheron Louis Perrein Hubert Peyou Jean Peyrafitte Louis Philibert Robert Pontillon Claude Pradille Roger Quilliot Albert Ramassamy René Regnault Jacques Roccaserra Jean Roger Gérard Roujas André Rouvière Claude Saunier Franck Sérusclat René-Pierre Signé Fernand Tardy André Vallet André Vezinhet Marcel Vidal Robert Vigouroux

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement)

M. André Pourny à M. Serge Mathieu.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.